This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Fr 28.6.10

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

ALPHONSE PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND^T

LIBRAIRIE ANCIENNE D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS FRANÇAIS & ETRANGERS

ONZIÈME ANNÉE — N° 1. — JANVIER-FÉVRIER 1908.

Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest

SOMMAIRE :

PAUL COURTEAULT. . *A propos du séjour de Goya à Bordeaux.*

TH. FERNEUIL. . . . *E. Chabrier : A propos de la représentation de « Gwendoline » au Grand-Théâtre de Bordeaux.*

Vicomte de ROQUETTE-BUISSON. *Un poète bordelais du XVIIe siècle : Élie de Bétoulaud.*

BRUTAILS . . . . . *La grille en fer forgé de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux.*

Actes de la Société Philomathique : Assemblée générale du 12 décembre 1907. Rapport général sur les travaux de 1907 présenté par le secrétaire général de la Société Philomathique.

Bibliographie.

COUVERTURE : *Le peintre Francisco Goya, d'après lui-même.*

RÉDACTION

Au Siège de la Société Philomathique
2, COURS DU XXX-JUILLET

ABONNEMENT

France, 6 francs; Colonies, 8 francs
ÉTRANGER, 10 FRANCS

Le Numéro : 1 franc.

Comité d'Administration de la Société Philomathique

Pour l'année 1908

MM.

Président	Stéphane MILLET, négociant-armateur.
Vice-Président . . .	Adolphe LESPÈS ✻ (✪ I.), ingénieur-directeur des Chantiers et ateliers Dyle et Bacalan.
Secrétaire général . .	Sam MAXWELL, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.
Trésorier	Georges LAGARDE, membre de la Chambre de commerce.
Archiviste	J.-J. Raoul LESFARGUES, ingénieur, ancien élève de l'École Polytechnique, *délégué du Comité à la rédaction de la "Revue Philomathique"*.
Secrétaires adjoints . .	Marcel PÉRIÉ, avocat à la Cour d'appel. Jean PANCOL (✪ I.) ✻, courtier de grains. Georges CHABRAT, industriel, licencié ès sciences. Daniel FAURE, courtier de vins.
Commissaires des dépenses	Joseph TALBOOM (✪ I.), négociant. Raymond-Théodore JACOB DE MARRE (O. ✻), colonel d'artillerie coloniale en retraite. Albert TOUZIN (✪ I.) ✻, architecte.

Comité de Rédaction de la "Revue Philomathique"

Président	M. DURÈGNE (✪ I.), ingénieur en chef des Télégraphes.
Secrétaire de la rédaction	M. Eugène BOUVY (✪ I.), bibliothécaire de l'Université, chargé de cours à la Faculté des lettres.

Revue Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

1908

BORDEAUX

Au Siège de la Société Philomathique

2, COURS DU XXX-JUILLET, 2

—

1908

1 . 23. 6. 10

HARVARD COLLEGE
JUL 2 1919
LIBRARY

Sleigand fund

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
ARMAINGAUD (Dr). .	La Boétie et Machiavel, d'après une publication récente.	296
BOUVY (E.)	Notes d'art. Un nouveau livre sur Rosa Bonheur.	308
BRUTAILS	La grille en fer forgé de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux	39
CALLEN (J.)	Autour de la rue Poitevine (suite).	113
CHAULIAC (A.) . . .	Le moulin de Sainte-Croix.	81
CLÉMENT (M.) . . .	Le roman réaliste en Angleterre avec Jane Austen	209
COURTEAULT (Paul).	A propos du séjour de Goya à Bordeaux. . . .	3
FERNEUIL (Th.). . .	E. Chabrier : A propos de la représentation de « Gwendoline » au Grand-Théâtre de Bordeaux	12
—	Une visite à l'exposition de la Société des Amis des Arts	108
HAUTREUX.	Les glaces et les brumes de l'Atlantique Nord .	94
HUYARD (E.). . . .	Le port de Bordeaux : sa situation actuelle, son avenir . . . . . 49 et	127
LE LISEUR.	Notes et impressions.	158
PARIS (Léon). . . .	Stella (roman en vers)	243
PERCEVAL (Émile de)	Le voyage de la Cour dans le Midi (1659-1660), d'après la correspondance de l'abbé et du marquis de Coislin . . . . . 161, 225 et	257
ROQUETTE-BUISSON (Vicomte de) . .	Un poète bordelais du XVIIe siècle : Élie de Bétoulaud . . . . . 21, 171 et	268
	Bibliographie.	48
	Actes de la Société Philomathique : Assemblée générale du 12 décembre 1907. Rapport général sur les travaux de 1907 présenté par le secrétaire général de la Société Philomathique	42
	Actes de la Société Philomathique : Discours du président de la Société Philomathique à la distribution des Prix, le 21 juin 1908. — Assemblée générale du 23 décembre 1907 : Rapport du Directeur général des cours. — Rapport du Directeur de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie	193
	Actes de la Société Philomathique : Rapport du Directeur général des cours, distribution des Prix du 28 juin 1908.	252

FRONTISPICES

1. Le peintre Francisco Goya, d'après lui-même.

2. Dans le port de Bordeaux : paquebot au départ.

3. Un carrefour de la rue Poitevine, d'après une photographie prise au moment de sa disparition.

4. Louis XIV au moment du voyage de la Cour dans le Midi, d'après une estampe de Van Schuppen.

5. La reine Anne d'Autriche au moment du voyage de la Cour dans le Midi, d'après un portrait gravé par Nanteuil.

6. Mazarin, à l'époque du voyage de la Cour dans le Midi, d'après un portrait de Nanteuil.

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

La *Revue Philomathique* entre en 1908 dans sa onzième année d'existence. La table des articles contenus dans ses dix premiers volumes, qu'elle a tenu à honneur d'offrir à ses lecteurs en même temps que le numéro de décembre 1907, est la meilleure justification de sa raison d'être. L'autorité des noms qu'elle a su grouper autour d'elle, la variété des travaux qu'elle a publiés et le haut intérêt de la plupart d'entre eux démontrent éloquemment l'importance de son rôle dans l'œuvre philomathique.

A côté de l'enseignement technique qui forme les praticiens et les hommes d'affaires, à côté des conférences et des expositions qui stimulent l'attention du grand public et l'instruisent en l'intéressant, il existe, pour une Société comme la nôtre, un instrument de diffusion et un moyen d'action d'une efficacité incomparable : c'est un organe périodique, qui ne se contente pas d'enregistrer les actes de sa vie intérieure, mais qui traite, sous son inspiration directe et en vue du plus grand nombre possible de lecteurs, les questions de tout ordre offrant un intérêt d'actualité générale ou régionale. Les hommes éminents qui ont présidé à la création de la *Revue Philomathique* l'ont ainsi compris, et l'avenir montrera combien ils ont eu raison.

Sauf une modification dans sa périodicité, modification que lui imposent des circonstances indépendantes de sa rédaction et que nous espérons devoir n'être que passagère, la *Revue Philomathique* poursuit dans les mêmes conditions qu'elle l'a fait jusqu'ici l'œuvre commencée. Elle fait appel à tous les concours, heureuse d'encourager les uns, d'être elle-même soutenue et encouragée par les autres, avec la conscience de servir utilement la patrie en travaillant à la prospérité matérielle et à l'avancement intellectuel et moral de notre cité.

A PROPOS DU SÉJOUR DE GOYA

A BORDEAUX

Deux articles, publiés en février et mars 1907 par M. Paul Lafond dans la *Gazette des Beaux-Arts,* ont, une fois de plus, ramené l'attention sur les dernières années de Goya[1]. On sait que l'auteur de la *Tauromaquia* et des *Caprices* les a passées à Bordeaux. Ayant obtenu de Ferdinand VII un congé pour aller aux eaux de Plombières, Goya partit pour la France. Il s'arrêta dans notre ville en juin 1824, puis, après un séjour de deux mois à Paris, revint s'y fixer. Il y resta presque sans interruption, exilé volontaire, jusqu'à sa mort, qui survint le 16 avril 1828.

Ses biographes, Carderera, Mathéron, Gustave Brunet, Charles Yriarte, Paul Lefort, avaient déjà donné d'intéressants détails sur ces quatre années où le vieux peintre aragonais, complètement sourd, aux trois quarts aveugle, produisit encore des œuvres puissantes, telles que le portrait du poète Moratin et les lithographies célèbres sous le nom de *Taureaux de Bordeaux.* M. Lafond a précisé sur plusieurs points ce que l'on savait déjà. La correspondance de Moratin, que M. A. de Tréverret avait, avant lui, utilisée dans une étude très soignée sur le séjour à Bordeaux de l'auteur d'*El si de las niñas*[2], des lettres inédites de Goya à son fils et à don Joaquin Maria Ferrer lui ont permis de donner une idée plus vivante de l'existence que le grand peintre mena dans notre ville. Il a, de plus, publié pour la première fois quelques-uns de ces vingt-quatre dessins au crayon noir sur petit in-4° qu'avait signalés

1. Paul Lafond, *Les dernières années de Goya en France.*
2. A. de Tréverret, *Moratin à Bordeaux,* dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux,* 1882, t. IV, pp. 192-205, 413-445.

Carderera et qui font aujourd'hui partie de la collection de Don A. de Beruete. Ces recherches nouvelles ne sauraient passer inaperçues à Bordeaux. Il a paru utile d'en montrer ici l'intérêt pour notre histoire bordelaise, de les compléter et, à l'occasion, de les rectifier.

Elles nous renseignent d'abord sur les domiciles successifs de Goya. A son arrivée à Bordeaux, il habita au n° 24 (aujourd'hui n° 38, et non 28, comme l'a écrit M. Lafond) du cours de Tourny. C'est, sans doute, « le bon appartement fort bien situé » dont parle Moratin dans une lettre. Il se transporta ensuite chemin de la Croix-Blanche, n° 10 (aujourd'hui n° 24, et non 34, comme l'imprime M. Lafond, de la rue de la Croix-Blanche). Il avait là une « échoppe » avec jardin. Enfin, son acte de décès nous apprend qu'il mourut dans le domicile de son ami Pio de Molina, au n° 39 des Fossés de l'Intendance. C'est aujourd'hui le n° 57, c'est-à-dire la maison qui fait exactement face à la rue Vital-Carles. Sur le cadastre de 1826, elle est inscrite au nom de M. Boisgérard [1].

On savait déjà que Goya vécut à Bordeaux en famille. Il avait fait venir de Madrid une amie, Leocadia Weis, et sa fillette Rosario. C'était une terrible femme que Mme Weis. « La turbulence en personne, avide de distractions, toujours en mouvement, » elle entraînait, malgré lui, le vieillard pestant et grognant dans ses courses incessantes à travers Bordeaux. Elle était passionnée pour le cheval, et le Cirque olympique des frères Gallien, installé dans la rue du Manège, qui lui doit son nom, n'avait pas de spectateurs plus assidus que cet étrange couple. On les voyait aussi à la foire, qui se tenait alors, non pas, comme le dit M. Lafond, sur les Quinconces, mais sur la place Royale (aujourd'hui place de la Bourse) et le long du port. Bernadau, qui aimait à y promener sa flânerie hargneuse, dut souvent y rencontrer le vieux Goya, drapé dans sa cape et coiffé du bolivar énorme qui couvre son chef dans le portrait placé en tête des *Caprices* ou, comme dans un

1. Il n'a pas été tenu compte des changements apportés au numérotage lors de la pose d'une plaque commémorative sur le n° 37 actuel, au coin de l'Intendance et de la rue Voltaire.

petit croquis à la plume, fait à Bordeaux, que publie M. Lafond, de l'extraordinaire casquette à visière, qui lui donnait l'air important et grincheux d'un vénérable « pipelet » et qu'il emporta dans la tombe. De ces promenades à travers les baraques des baladins, il rapportait ce qu'il appelait lui-même ses « trouvailles », des croquis représentant les saltimbanques et les phénomènes : un *Montreur de serpents,* un *Dompteur de crocodiles* et l'*Homme squelette* que Bernadau signale comme l'une des attractions de la foire d'octobre 1826[1].

Il fréquentait aussi la place d'Aquitaine, les jours d'exécutions capitales. L'auteur du terrifiant *Garrot vil* se plaisait à ces scènes macabres. M. Lafond nous fait connaître un dessin qui représente la guillotine. Sur une plate-forme, dont la rampe d'accès apparaît à droite, le condamné tourne le dos à la sinistre machine, dont la lunette se détache entre les montants. La face hébétée, la lèvre pendante, dans un état de prostration qui traduit admirablement l'épouvante suprême, le misérable se penche vers un crucifix que lui tend un ecclésiastique coiffé d'une calotte et portant un rabat blanc. Vêtu d'un habit noir à la française et coiffé d'un chapeau haut de forme, un aide, qui paraît pressé d'en finir, découvre les épaules du patient. On entrevoit l'exécuteur debout à droite de la guillotine. Dans un coin du dessin, l'auteur a écrit ces simples mots : *Castigo francés* (supplice français). L'impression est saisissante; l'imagination évoque sans peine, au milieu du public spécial de ces hideux spectacles, le vieux Goya, redressant son menton volontaire et emmagasinant dans son œil à demi fermé tous les détails de la scène qui révoltait et passionnait à la fois son âme d'artiste hantée par le grand rêve humanitaire.

Goya ne paraît pas avoir fréquenté les peintres bordelais. Il ne fut en relations qu'avec Antoine Lacour, l'oncle de Pierre. Il l'avait chargé d'enseigner le dessin à sa « filleule », Rosario Weis. On a souvent cité l'anecdote rapportée par Dauzats : Goya, dans l'atelier d'Antoine Lacour, regardant travailler les élèves et grommelant : *No es eso!* (Ce n'est pas cela !) Le Musée

1. *Tablettes,* t. X, p. 357.

de Bordeaux possède une toile de Rosario Weis, la *Sylphide :* c'est un buste maniéré, qui passe pour être le portrait de l'auteur et qui a été transporté au Lycée de jeunes filles. Les leçons de Lacour et les conseils de Goya ne purent faire de Rosario qu'un peintre médiocre. En revanche, l'auteur des *Taureaux* put entendre parler à Bordeaux, par son ami Moratin, d'une enfant prodige qui, dans un humble logis de la rue Saint-Jean-Saint-Seurin, barbouillait sur les murs d'informes ébauches et s'amusait à découper sans relâche des animaux en papier : cette enfant devait être Rosa Bonheur[1].

M. Lafond remarque justement que le milieu bordelais n'eut aucune influence sur le talent de Goya : « Il n'a, » dit-il, « rien voulu voir, il s'est refusé à se laisser entamer par les vapeurs estompées, brumeuses et ouatées de la Garonne. Il conserva intacte son intense vision des rives du Tage ou de l'Èbre, au-dessus desquelles jamais un nuage ne s'arrête. Son exaltation concentrée ne fit que le rendre plus tendu et plus solitaire dans ce pays nouveau, au milieu de cette population toute en dehors, dont sa surdité le tenait à l'écart. » Cette âpreté aragonaise se montre au vif dans les quatre admirables pièces des *Taureaux de Bordeaux,* lithographies tirées, en 1825, à 300 exemplaires chez Gaulon, l'imprimeur de la rue Saint-Remi. Ces chefs-d'œuvre ne se vendirent pas; mais ils excitèrent l'enthousiasme d'un grand artiste, qui avait, lui, passé son enfance dans notre ville. Eugène Delacroix s'en souvint dans ses illustrations de *Faust,* publiées en 1828. Vivement intéressé par la lithographie, alors à ses débuts, Goya exécuta encore à Bordeaux sur la pierre la *Danse espagnole,* le *Coup d'épée* et le portrait de son imprimeur. Gaulon est représenté en buste, la tête nue et vue de trois quarts. Mathéron a raconté que l'artiste, par un prodigieux tour de force, fit sortir ce portrait de la teinte noire du fond à la pointe du rasoir, sans aucune retouche.

Parmi les toiles signalées par M. Lafond, il faut citer la *Lechera,* une laitière girondine assise, la tête de profil, penchée

1. Cf. Paul Bonnefon, *Rosa Bonheur,* dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1905, p. 17.

en avant, ses cheveux noirs recouverts au sommet de la tête d'un foulard, un châle croisé sur la poitrine. Ce tableau appartient au comte de Muguiro, descendant de Juan Bautista Muguiro, l'ancien banquier de Joseph Bonaparte, réfugié à Bordeaux depuis 1814, dont Goya fit aussi le portrait. M. Lafond nous fait connaître aussi par de belles reproductions celui de Leandro Moratin, le poète comique, qui, suspect à l'Inquisition pour ses idées libérales, vint se fixer à Bordeaux en octobre 1821 et y séjourna six années, passant son temps à se plaindre de la cherté de la vie, à composer ses *Origines du théâtre espagnol,* à flâner sur les promenades et dans les boutiques des marchands d'estampes, se partageant entre ses deux passions : le chocolat et le spectacle; celui de Manuel Silvela, l'ami de Moratin, qui tenait à l'hôtel Barada, allée des Noyers, n° 4, une pension pour les jeunes Espagnols et Américains, qu'il transporta en 1823 à l'ancien hôtel du gouvernement, rue Porte-Dijeaux, n° 27. Moratin, Silvela, Muguiro étaient les plus notables parmi ces réfugiés espagnols, ces *afrancesados* qui, fuyant la réaction, se trouvèrent réunis à Bordeaux sous la Restauration. Charles Yriarte et M. Lafond, après lui, ont décrit leurs conciliabules dans la boutique de l'Aragonais Braulio Poc, un ancien combattant du siège de Saragosse, établi chocolatier rue de la Petite-Taupe (aujourd'hui rue Huguerie). Le spectacle était des plus curieux : on causait politique, on condamnait à mort Ferdinand VII, on commentait les nouvelles que donnaient l'*Indicateur* et le *Mémorial* sur les « choses d'Espagne ». Quand le vacarme devenait trop assourdissant, le maître de la maison décrochait sa guitare, jouait un air de danse, et la discussion s'achevait en une *jota* apaisante. Dans un coin de la boutique, Goya, sourd et insensible au bruit, croquait les assistants en se contraignant à faire passer les lignes de son dessin par quatre points jetés au hasard sur le papier.

Ce groupe de réfugiés espagnols mériterait d'être étudié de plus près. Il a certainement joué un rôle dans la propagation des idées libérales à Bordeaux sous la deuxième Restauration. Cet *Observateur espagnol* ou *Guide des libéraux,* publié en

Espagne « dans les plus mauvais principes » et suspendu bien vite par un arrêté du préfet de la Gironde[1], fut lu sans doute d'abord dans les réunions de la rue de la Petite-Taupe, d'où il circulait sous le manteau parmi les négociants bordelais hostiles au régime. C'est au contact des Silvela, des Moratin que les Henri Fonfrède, les Elie Gautier, les Balguerie, les J.-J. Bosc prirent conscience de leurs aspirations; c'est à leur flamme qu'ils échauffèrent leur enthousiasme. L'intermédiaire fut un homme qui a joué dans ce mouvement un rôle actif, un ami de Goya, Jacques Galos.

Né le 30 septembre 1774 à Arance (Basses-Pyrénées), d'une famille de paysans qui ne put lui donner aucune instruction[2], ce Béarnais énergique fut véritablement le fils de ses œuvres. Il s'adonna au commerce et s'établit à Pau comme négociant. Il y épousait, le 10 frimaire an VII (30 novembre 1798), la fille d'un marchand, Catherine Brat, âgée de vingt-deux ans[3]. Après avoir séjourné à Pampelune, où naquit, le 25 juillet 1799, son fils Émile, qui devait être adjoint au maire de Bordeaux, il vint se fixer dans notre ville en 1804. Il habita d'abord au n° 10, puis au n° 31 de la rue Devise-Sainte-Catherine; à partir de 1813, rue Saint-Remi, au n° 48 d'abord, puis au n° 47. Il accrut son commerce et sa fortune d'une façon considérable, contribua à multiplier les relations entre Bordeaux et l'Amérique du Sud et devint l'un des négociants notables de la ville. En 1819, on le trouve parmi les fondateurs de la Caisse d'épargne; deux ans plus tard, il est nommé régent de la Banque de Bordeaux, instituée par l'ordonnance royale du 23 novembre 1818; en 1827, il fait partie de la Société privée qui crée le Dépôt de mendicité; en 1827, 1828 et 1829, il est membre de la Chambre de commerce. En même temps, il se mêlait activement au mouvement politique qui favorisa le développement du parti libéral dans la Gironde et assura son triomphe en décembre 1827. Les réunions du parti se tenaient

1. Cf. R. Dupuch, *Le Parti libéral à Bordeaux et dans la Gironde sous la deuxième Restauration*. Bordeaux, 1902, p. 25 (tirage à part de la *Revue Philomathique*).

2. Son père, François Galos, dit Capdevielle, habitait le village d'Artix, à 20 kilomètres de Pau.

3. *Arch. munic. de Pau*, registres de l'état civil, mariages, année 1798.

chez lui. La Révolution de 1830 le porta aux honneurs. Très populaire à Bordeaux (c'est dans sa maison que le préfet de Curzay se réfugia pour éviter d'être écharpé par la foule[1]), il fit partie de la Commission municipale provisoire créée d'urgence le 31 juillet. Quand le gouvernement de Louis-Philippe s'organisa, il fut nommé conseiller municipal par ordonnance royale du 11 septembre et installé avec ses collègues le 5 octobre. On le proposa pour un poste d'adjoint; mais la démission de M. de Lur-Saluces ayant rendu vacant un siège de député à La Réole, Jacques Galos fut envoyé le 21 octobre à la Chambre par 128 voix sur 221 votants. Il eut, du reste, à peine le temps d'y siéger. Le 29 décembre 1830, il mourait à Paris, dans les bras de sa femme, à la suite d'une maladie douloureuse. Bordeaux lui fit de solennelles obsèques. Elles eurent lieu le mardi 4 janvier 1831 en l'église Saint-Pierre. Le comte de Preissac, préfet de la Gironde, le baron Janin, lieutenant général, le marquis de Bryas, maire de Bordeaux, Baour, directeur de la Banque, Balguerie aîné, député, et Alexandre Loriague, l'un des chefs du parti libéral bordelais, tenaient les cordons du poêle. La garde nationale fermait le cortège, qui défila dans les rues de la ville au milieu d'une affluence considérable. A la Chartreuse, des discours furent prononcés par le Dr Marchand, Alexandre Loriague et Pujos, l'ancien gérant de la *Tribune de la Gironde*. L'*Indicateur* et le *Mémorial* consacrèrent au défunt d'élogieux articles.

Jacques Galos fut l'ami de Goya, son conseiller dans les questions d'argent, qui étaient un des principaux soucis du vieil artiste, et son bienfaiteur généreux aux heures de gêne.

1. Henri Galos, second fils de Jacques, et l'un de ses amis, l'avocat Guillorit, virent le malheureux préfet sortant de l'hôtel Saige, en habit de cérémonie, son épée de parade à la main. Pour échapper à la foule, il se réfugia dans le poste voisin. On l'en arracha et on se disposait à le pendre à un réverbère du Chapeau-Rouge. On l'avait déjà hissé sur une borne. Galos et son ami, qui était très vigoureux, l'en firent descendre en feignant de le bousculer et en criant qu'il valait mieux le jeter à la rivière. A la faveur de ce subterfuge, ils l'entraînèrent vers la rue Saint-Remi. On le poussa dans la maison de Jacques Galos; on ferma la grille d'entrée, et tandis que la foule essayait de forcer la porte, on le fit changer de vêtements et passer, au moyen d'une échelle, dans une maison voisine. — Ce récit, qui diffère un peu de ceux qu'ont donné les historiens, a été recueilli de la bouche d'Henri Galos par sa fille, Mme la comtesse d'Houdetot, que je remercie très respectueusement de la bonne grâce avec laquelle elle a bien voulu m'en faire part.

C'est sans doute pour le remercier que Goya peignit son portrait, qui fait revivre pour nous les traits de ce paysan pyrénéen sorti du peuple, devenu par son travail l'un des grands bourgeois de 1830, et dont le fils fut, à son tour, un homme distingué et un bon Bordelais[1]. Galos avait alors cinquante-deux ans, et non soixante-cinq, comme le croit M. Lafond. Il est représenté en buste, de grandeur naturelle, presque de face. « Sa tête énergique et intelligente est surmontée de cheveux gris quelque peu embroussaillés; sur ses joues, à hauteur du lobe des oreilles, poussent de courts favoris; il est vêtu d'un habit bleu foncé à deux rangs de boutons. Sur le fond, à droite, vers le bas de la toile, on lit :

D^n Santiago Galos
pintado por Goya
de edad de 80 años
en 1826.

Cette toile, continue M. Lafond, est certainement la meilleure de celles qu'il peignit à Bordeaux. Chose étrange, elle ne se ressent en aucune façon des atteintes de l'âge chez son auteur. L'œuvre est aussi fraîche, aussi lumineuse, d'une aussi belle allure que ses productions de dix ans plus anciennes. Tout au plus peut-on regretter, dans le vêtement, l'emploi du bitume, dont, avec le temps, les effets deviennent déplorables; mais la question d'art n'a rien à y voir. Ce portrait, qui est resté à Bordeaux (il appartient à Mme la comtesse d'Houdetot), a servi de modèle au médaillon en marbre blanc sculpté par Maggesi[2] et placé sur l'imposante pyramide qui recouvre, à la Chartreuse, le tombeau de Jacques Galos, juste en face du monument funéraire de la famille Muguiro, qui reçut le corps de Goya.

Notre Musée possède une petite toile de Goya, acquise par la ville en février 1860 et provenant de la collection Brown. C'est une variante du caprice 44 : *Hilan delgado,* une ébauche peinte

1. Joseph-Henri Galos, né à Bordeaux le 26 octobre 1804, fut député de 1837 à 1848, faillit être déporté en 1852 et a laissé un ouvrage sur la *Marine marchande,* publié en 1865.

2. S'il faut en croire le *Nouveau Guide de l'étranger à Bordeaux,* par L. L... Bordeaux, Chaumas, 1856, in-12, p. 64.

vraisemblablement à Bordeaux. Les deux toiles mentionnées par les bibliographes de Goya comme faisant partie du Musée de Bordeaux et de la collection Brown n'en font qu'une, en réalité. M. Lafond n'a pas cité une autre toile, signalée par G. Brunet et Ch. Yriarte : c'est une variante du caprice 55 : *Hasta la muerte,* trouvée par Lacour, quelque temps après la mort du peintre, chez un marchand de ferraille, acquise à la vente Lacour, pour quatre francs, par Jules Delpit et conservée dans sa famille. Une vieille femme à sa toilette essaie devant un miroir une coiffure de rubans roses; derrière elle, sa caméristé pouffe de rire; deux petits maîtres lui adressent en face des baisers et des compliments ironiques. Cette œuvre date aussi certainement des dernières années de Goya.

M. Gustave Labat a raconté naguère les extraordinaires aventures posthumes du grand artiste : la première exhumation, le 16 novembre 1888, des restes de Goya et de Martin Goïcoechea enfermés dans le tombeau de la famille Muguiro; le cadavre de Goya retrouvé sans la tête; le transfert au dépositoire de la Chartreuse; la remise dans le tombeau au bout d'un an et d'un jour; enfin l'exhumation définitive le 5 juin 1899 et le transfert à Madrid [1]. Le cippe de la famille Muguiro n'est donc plus aujourd'hui qu'un cénotaphe. Le délabrement, constaté par Mathéron dès 1858, n'a fait que croître : l'herbe pousse drue dans la petite enceinte, la grille de fer a été tordue. L'inscription funéraire de Goya, due à Pio de Molina, a été enlevée en 1899 et emportée à San Isidro; celle de Goïcoechea a été aussi descellée et repose aujourd'hui, brisée en deux, au pied du monument abandonné. Ne serait-il pas souhaitable qu'il fût au moins entretenu et qu'une inscription, rappelant que, pendant soixante et onze ans, il renferma le corps du grand Goya, perpétuât le souvenir de son séjour à Bordeaux?

PAUL COURTEAULT.

1. Gustave Labat, *Don Francisco Goya y Lucientes,* dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1899, p. 209-214.

E. CHABRIER

A PROPOS DE LA REPRÉSENTATION DE *GWENDOLINE* AU GRAND-THÉATRE DE BORDEAUX

Il convient de féliciter la direction de notre Grand-Théâtre de l'heureuse initiative d'art qu'elle a su réaliser en montant sur notre première scène dans des conditions très convenables le remarquable ouvrage d'E. Chabrier, *Gwendoline*. Nous voudrions profiter de cette occasion pour étudier et mettre en relief la personnalité artistique très intéressante et trop peu connue de l'auteur de *Gwendoline*.

Ce qui a surtout nui au développement et à la notoriété de la carrière musicale d'E. Chabrier, c'est d'abord qu'elle a été interrompue en pleine évolution par une mort brutale et prématurée, c'est ensuite que l'œuvre tout entière du compositeur se ressent d'une contradiction interne, du contraste frappant que présente la nature spontanée, prime-sautière, le tempérament exubérant, tout en dehors de Chabrier, et le caractère essentiellement raffiné de la culture musicale qu'il a puisée dans l'esprit de son temps, le tour quelque peu élaboré et compliqué de son écriture, le condiment très pimenté des combinaisons rythmiques et harmoniques dont il ne craint pas d'assaisonner sa verve mélodique toujours fraîche et abondante.

Ce contraste se continue pendant tout le cours de sa carrière. C'est ainsi qu'il débute en 1877 par un opéra bouffe en trois actes, l'*Étoile,* joué aux Bouffes-Parisiens, où se révèle déjà, dans les détails d'orchestration, beaucoup d'ingéniosité et une grande délicatesse de touche; puis, en 1883, son œuvre la plus populaire, *España,* fut exécutée aux concerts Lamoureux, et dans cette composition s'affirme pleinement le véri-

table tempérament, la véritable nature artistique d'E. Chabrier, c'est-à-dire ce mélange piquant d'une invention mélodique plutôt facile et sans apprêt et d'un revêtement orchestral à la fois luxuriant et raffiné où s'épanouissent librement toutes les somptuosités, toutes les truculences de l'orchestration moderne.

España est un vrai feu d'artifice musical, d'une verve endiablée, où les frénétiques pizzicati des cordes, l'éclat fulgurant des cuivres associés à l'entrechoquement rapide des castagnettes font revivre sous nos yeux l'Espagne des boléros et des sérénades, et où, grâce au pinceau évocateur de Chabrier, il nous semble voir, dans le tumulte éblouissant de la place publique illuminée par le soleil du Midi, passer des couples joyeux et bruyants de señoras et de toréadors revêtus de leurs pittoresques mantilles ou de leurs vestes chamarrées de broderies.

Encouragé par le succès considérable d'*España,* E. Chabrier eût peut-être plus sagement agi en se cantonnant dans le sillon tracé par cette remarquable composition; mais il avait une nature trop extérieure, trop sociable et trop impressionnable pour s'isoler du milieu ambiant, pour ne pas subir plus ou moins directement les influences musicales qui s'exercèrent autour de lui. En 1884-1885, il fréquentait assidûment un cercle d'amis qui s'étaient spécialement voués à l'étude des œuvres wagnériennes, et avait pris le nom de Petit-Bayreuth. Pour perpétuer le souvenir de ces réunions, le peintre Fantin-Latour avait groupé dans une toile restée célèbre, qui figurait au Salon de 1885, les principaux membres du cercle du Petit-Bayreuth, parmi lesquels on trouve les noms bien connus d'A. Julien, C. Benoît, Lascoux, V. d'Indy, et assis au piano, au centre de la toile, la physionomie animée et joviale d'E. Chabrier, d'une frappante ressemblance.

En 1885, Chabrier faisait exécuter au concert Lamoureux le *Sulamite,* scène lyrique pour soprano solo, chœurs et orchestre. Cette œuvre, très bien accueillie à son apparition, n'a eu depuis que de rares exécutions; et il faut le regretter, car elle est de celles qui reflètent le plus fidèlement l'art très

complexe, très subtil et très poussé du compositeur, à tel point que les complications rythmiques et les recherches harmoniques usurpent un peu trop le premier plan, et étouffent parfois, sous une trop luxuriante frondaison, les idées mélodiques, les thèmes essentiels de l'œuvre.

Mais Chabrier aspirait à se faire sa place au théâtre, et s'impatientait de ne pas trouver un accueil plus empressé auprès des directeurs de scènes parisiennes. Aussi, comme ses prédécesseurs Berlioz et E. Reyer, était-il obligé de tourner ses regards vers l'étranger, et d'accepter l'hospitalité du théâtre royal de la Monnaie à Bruxelles qui fit représenter, le 10 avril 1886, son opéra en deux actes : *Gwendoline*. Cette exécution marqua pour l'œuvre et le compositeur un succès incontestable et du meilleur aloi.

Gwendoline constitue, dans l'évolution du drame lyrique français, une œuvre de transition entre la forme de l'ancien opéra dont elle procède directement par bien des côtés et le moule du drame lyrique moderne qui s'est définitivement émancipé de la coupe et des formules de l'opéra pour se conformer aux principes et aux procédés d'écriture du style wagnérien. On peut même soutenir que c'est là le vice originel qui pèse sur les destinées de *Gwendoline,* en lui laissant, malgré ses rares qualités, le caractère d'une œuvre hybride, inégale, ballottée entre des courants divers et hétérogènes. Mais, au point de vue de l'évolution historique du drame lyrique national, *Gwendoline* restera une œuvre significative et très intéressante, précisément parce qu'elle ne cherche pas à donner le change sur ses origines, parce qu'elle marque très nettement le passage de l'art lyrique de Saint-Saëns, de Massenet, de E. Reyer et de C. Franck à celui de V. d'Indy, de E. Chausson, de Paul Dukas, de Cl. Debussy et de A. Magnard qui ont cherché à réaliser le type cohérent et homogène du drame lyrique contemporain.

Dans *Gwendoline,* en effet, on retrouve un singulier mélange de mélodies vulgaires et banales, conçues dans la manière de l'ancien opéra français et italien qui ont un faux air de Donizetti ou de Meyerbeer, et, en même temps, des combinai-

sons harmoniques et polyphoniques, des enchevêtrements de thèmes et de rythmes absolument étrangers aux procédés d'écriture de l'ancien opéra, qui, au contraire, se rapprochent sensiblement des formes les plus avancées de l'art lyrique contemporain. Ce contraste qui ne manque ni d'originalité, ni de saveur, s'accuse dès l'importante ouverture de l'ouvrage où, sur le rythme persistant et répété de l'allegro con fuoco très brillamment écrit et développé, quoique avec un certain abus des sonorités bruyantes des instruments de cuivre, se déroule une phrase pleine de charme et de poésie empruntée à l'air de *Gwendoline,* qui éclaire d'une teinte douce et rêveuse le coloris plutôt sombre, heurté et farouche du tableau.

Le premier acte débute par un ravissant prélude instrumental, et toute l'introduction depuis la phrase : « Voici l'aube vermeille » jusqu'au chœur « L'air léger » renferme des passages remarquables à la fois par l'ingénieuse disposition des voix dans les parties chorales et par l'habile agencement des sonorités orchestrales. L'air de *Gwendoline* avec l'intervention originale du chœur et le Chant des épées avec une variante à chaque couplet ont moins de valeur et méritent moins d'attirer l'attention, surtout le chant des épées dont les formules mélodiques frappent plutôt fort que juste et rappellent par trop l'accent banal et vulgaire des tiroirs de l'ancien opéra. En revanche, la Chanson du rouet que chante *Gwendoline* est d'une touchante simplicité et produit une impression très poétique, quand la toile tombe sur le refrain de ce chœur expressif : « File, file, la belle blonde. » Le second acte de *Gwendoline* est très supérieur au premier et contient les trois joyaux les plus précieux de la partition : le prélude instrumental, l'épithalame et le grand duo entre Harald et Gwendoline. Ce prélude du deuxième acte constitue une véritable perle dans l'écrin musical d'E. Chabrier ; et si celui-ci n'avait jamais écrit que des pages de cette valeur, son nom serait inscrit au premier rang parmi les compositeurs de l'école française contemporaine. La trame symphonique de ce prélude est à la fois très serrée, très homogène et très complexe ; mais, à travers le réseau des combinaisons rythmiques et harmoniques, circule

et émerge constamment un melos plein de distinction, de délicatesse et d'expressivité émotive. Chabrier donne dans ce prélude une esquisse très réussie du genre des introductions symphoniques que devaient développer et préciser plus tard V. d'Indy, P. Dukas et Cl. Debussy dans *Fervaal, Ariane* et *Barbe-Bleue, Pelléas et Mélisande.*

Quant à l'Épithalame, c'est un ensemble choral assez analogue à certaines finales de l'ancien opéra italien ou français; mais il est conçu dans un mode beaucoup plus moderne, et l'heureux agencement des parties vocales y révèle le tour de main du symphoniste familier avec les sonorités spéciales des divers instruments de l'orchestre et sachant en tirer le parti le plus avantageux grâce à l'habile disposition de leurs timbres et au judicieux emploi de leurs affinités respectives. Cet Épithalame sert d'introduction au duo entre Gwendoline et Harald qui forme le point culminant du drame et la scène capitale de la partition.

Chabrier déploie dans ce morceau des qualités remarquables de dramaturge lyrique. Les premières répliques d'Harald et de *Gwendoline* s'entre-croisent et se précipitent avec beaucoup de justesse, de chaleur et de véhémence dans la déclamation qui serre le texte de très près et se moule exactement sur le sens des paroles. Malheureusement la scène ne réussit pas à se maintenir à ce niveau; et, quand la mélodie éclate dans la partie de Gwendoline sur les paroles : « Harald, je t'aime, » le compositeur semble s'inspirer ici des plus fâcheuses réminiscences de l'opéra italien ou français, et l'on croirait plutôt entendre les accents vulgaires et bruyants d'un Verdi ou d'un Halévy, que ceux d'un E. Chabrier.

Ce malencontreux passage ne se prolonge d'ailleurs que pendant quelques mesures; et dès que la période mélodique fait de nouveau place à la déclaration lyrique, celle-ci s'élève par une progression chromatique d'un très heureux effet sur les paroles : « O joie, et je fuirais, femme, quand je te tiens, » jusqu'à l'andante con molto affetto qui constitue le pivot du duo. La mélodie initiale de cet andante, chantée par Harald, ne brille pas, du moins dans ses premières mesures, par l'ori-

ginalité de l'invention, et porte un peu trop les traces de l'influence gounodienne ou massenetiste; mais, à mesure que la situation dramatique s'accentue et s'échauffe, l'inspiration de Chabrier se laisse emporter par son mouvement et trouve des accents véritablement pathétiques pour dépeindre les transports de la passion croissante des deux amants et le contraste saisissant des sentiments d'Harald entièrement subjugué par la séduction qu'exerce sur ce tempérament de guerrier barbare le charme étrange de Gwendoline et les inquiétudes de celle-ci dont l'obscur pressentiment semble deviner, à travers les ivresses de la passion qui les entraîne, l'issue tragique de leur fatal amour.

L'effet dramatique puissant que produit le dernier ensemble vocal de l'andante con molto affetto est encore accru et rehaussé par le lento qui suit et sert de péroraison au duo. Le compositeur prouve ici qu'il n'excelle pas moins à exprimer musicalement les élans et les transports de la passion que la langueur amoureuse, que l'extase des deux amants qui se complaisent et s'attardent dans l'exaltation de leur ivresse comme dans l'attente du terrible réveil où l'œuvre de la mort viendra bientôt achever celle de l'amour. Dans ce dernier épisode : « Soir nuptial, délice profond où tout l'être se pâme, » l'ingénieux entre-croisement des voix qui fait chevaucher par instants la partie du baryton sur celle du soprano, le raffinement subtil et compliqué des harmonies, l'emploi des timbres les plus suaves et des sonorités les plus estompées de l'orchestre, le talent et la science du compositeur n'ont rien épargné pour mettre la musique à l'unisson des paroles et de la situation lyrique, pour imprimer à la conclusion de cette belle scène un ravissant coloris, une séduction absolument prenante et irrésistible.

Après le succès considérable de *Gwendoline*, E. Chabrier fit un retour vers le genre le plus conforme à sa nature avec le *Roi malgré lui* qui fut représenté à l'Opéra-Comique et consacra de nouveau la réputation de son auteur. Mais la maladie et la mort étant venues brutalement interrompre la composition de son nouveau drame lyrique en 3 actes, *Briseïs ou les Amants*

de Corinthe sur un libretto de Catulle Mendès inspiré par la ballade bien connue de Gœthe, la Fiancée de Corinthe, les héritiers et les amis de Chabrier lui rendirent le mauvais service de provoquer l'exécution de fragments inachevés de cette œuvre qui eut lieu en 1897 au concert Lamoureux.

Le sujet et la littérature de cet ouvrage s'adaptaient très mal au tempérament artistique de Chabrier et n'étaient guère faits pour favoriser l'éclosion de ses dons naturels. Aussi le style, d'ordinaire spontané et souple du compositeur, s'y enfle et s'y guinde-t-il en effets ampoulés qui jurent avec le caractère de son talent, et on regrette d'y rencontrer certains passages, surtout dans la partie du catéchiste, qui, par leur ton emphatique et déclamatoire, rappellent les pages les plus contestables de C. Franck, quand ce maître abandonne le domaine de la symphonie et de l'oratorio où il a réalisé des merveilles, pour s'aventurer avec Hulda et Ghiselle sur le terrain du drame lyrique où l'essor essentiellement mystique et métaphysique de son génie semble mal à l'aise et comme entravé par des semelles de plomb.

En dehors de ses œuvres théâtrales et d'*España*, E. Chabrier a encore écrit un recueil de pièces pittoresques pour piano qui renferment, entre autres l'Idylle, des pages d'une fraîcheur exquise et d'un sentiment de la nature très poétique que V. d'Indy devait élargir et développer dans son Poème des montagnes et ses Tableaux de voyage, ainsi que les Valses romantiques pour deux pianos où les piquantes combinaisons rythmiques et harmoniques de l'auteur d'*España* impriment à cette composition une saveur et un éclat tout particuliers.

En somme, la carrière d'E. Chabrier a été brillante, mais comme étranglée par sa brièveté même. Il est permis de penser que sa fin prématurée ne lui a peut-être pas permis de donner toute sa mesure; mais, en terminant cette rapide esquisse, nous n'hésitons pas à soutenir que si la destinée de Chabrier lui avait importé une plus longue existence, elle n'aurait pas réussi à l'empêcher de se débattre contre la double contradiction qui demeure la caractéristique essentielle de sa carrière artistique.

En premier lieu, Chabrier, par le tour particulier de son tempérament, de sa nature physique et morale, était plutôt porté vers les formes légères de l'art musical, telles que l'opéra comique, l'opérette ou les fantaisies musicales dans le genre d'*España* et de la *Bourrée fantasque;* mais, par ailleurs, l'intensité et le raffinement de sa culture technique, sa connaissance très approfondie et très complète des diverses branches de la littérature musicale, son attachement aux doctrines wagnériennes, sa fidélité à l'idéal théorique et aux procédés d'écriture de la musique contemporaine le ramenaient fatalement vers les formes élevées, un peu solennelles et compliquées du drame lyrique moderne renouvelé par le courant large et puissant de la symphonie beethovenienne. C'est là ce qui explique comment l'auteur d'*España* et du *Roi malgré lui* a pu devenir le compositeur de *Gwendoline* et de *Briseïs*.

En second lieu, E. Chabrier a eu le tort de naître et de produire dans une période transitoire de l'art musical, à l'époque où l'école française contemporaine n'était pas encore complètement émancipée, et où les compositeurs n'avaient pas pris nettement position entre l'ancien opéra représenté par les Gounod, les Massenet, les Saint-Saëns, les Bizet, les E. Reyer et les E. Lalo, et le drame lyrique moderne issu du mouvement wagnérien et illustré chez nous par la nouvelle génération des V. d'Indy, E. Chausson, Paul Dukas, A. Magnard et Cl. Debussy.

Au fond, E. Chabrier se rattache plutôt à la tradition et au moule de l'ancien opéra qu'à la structure et aux procédés d'écriture du drame lyrique moderne, et il est incontestable que des œuvres comme *Gwendoline* restent bien plus voisines de *Faust,* d'*Hérodiade,* de *Samson et Dalila,* de *Sigurd* et du *Roi d'Ys* que de *Fervaal* et de l'*Étrangère,* du *Roi Arthus,* d'*Ariane* et *Barbe-Bleue,* de Gercœur, et de *Pelléas et Mélisande.*

Cependant, comme Castillon et Saint-Saëns dans la musique de chambre et dans la symphonie, E. Chabrier a eu le mérite de jouer, dans la musique dramatique, le rôle très efficace de précurseur; et, par le coloris vigoureux et éclatant de son instrumentation, par l'ingéniosité, la subtilité et la hardiesse

des combinaisons rythmiques et harmoniques qui enrichissent sa palette orchestrale, par l'importance qu'il attribue à la symphonie instrumentale en vue de renforcer et d'intensifier, soit l'expression dramatique, soit la déclamation lyrique, il a largement ouvert les voies au drame lyrique contemporain tel qu'est en train de le réaliser et de le pousser à son point d'achèvement la jeune école française dont nous avons cité les chefs les plus autorisés.

Précisément, en raison de son influence spéciale et limitée, l'œuvre de Chabrier continuera de tenir une place très honorable dans l'évolution du drame lyrique moderne. A ce point de vue, le directeur du Grand-Théâtre de Bordeaux a droit aux éloges des amis de l'Art pour avoir remis en lumière un ouvrage trop peu connu de la génération actuelle, trahissant, il est vrai, par le manque d'unité et d'homogénéité de sa facture, l'époque intermédiaire où il a vu le jour, mais où, par les défauts comme par les qualités, la personnalité du compositeur se dégage tout entière, et porte la marque indélébile du remarquable talent musical d'E. Chabrier.

TH. FERNEUIL.

UN POÈTE BORDELAIS DU XVIIe SIÈCLE

ÉLIE DE BÉTOULAUD

Dans un repli de la vallée de la Dordogne, rivale méconnue de la Loire par le pittoresque de ses châteaux et le vallonnement de ses paysages, se cache la petite ville de Saint-Émilion, aujourd'hui bien déchue, mais qui eut dans la Guyenne son heure de célébrité et qui doit encore à ses vins une renommée sans cesse grandissante.

Proche de cette petite ville et sur un des coteaux qui domine la plaine de Castillon, où la guerre de Cent ans vécut sa dernière bataille et qu'illustra la mort de Talbot, se dresse une assez vaste demeure, jadis résidence favorite d'un Gascon dont le nom, peu connu à l'heure actuelle, eut cependant quelque réputation dans cette société d'« honnêtes gens », qui fleurit au XVIIe siècle, à la cour, à la ville et même en province.

Poète souvent heureux, penseur ingénieux, courtisan idolâtre de Louis XIV, Élie de Bétoulaud n'a trouvé jusqu'à ce jour que des biographes rapides, la plupart dédaigneux de son œuvre et de sa vie pourtant intéressantes.

Certains sans doute, et parmi les récents et les plus érudits, durent à une documentation scrupuleuse et éclairée de ne point tomber dans les erreurs matérielles de leurs devanciers, mais aucun n'a cru devoir consacrer plus de vingt ou trente lignes d'une notice sommaire à cette très curieuse figure, où se concilient à la fois tous les défauts et toutes les qualités de la race gasconne.

Le but de cette étude serait de contribuer à combler cette lacune d'histore provinciale, à l'aide des documents assez nombreux qu'une parenté, d'ailleurs fort éloignée avec Élie de Bétoulaud, a fait tomber dans nos mains.

LA FAMILLE DE BÉTOULAUD.

Dans le sottisier de M. de Raoul, pamphlet qui renferme sur tous et chacun des personnages en vue de Guyenne et de Gascogne les épigrammes les plus acérées, se lit le quatrain suivant, dont la crudité des termes et l'infériorité de la forme s'allient par une conciliation toute mondaine à l'inexactitude malveillante :

Ci-gît le vain et puant Bétoulaud,
Issu d'un grand apothicaire,
Qui, après avoir renversé son cerveau,
Rendit son âme par derrière.

Cette critique de la famille de Bétoulaud est erronée, comme la plupart des satires.

Notre poète se piquait de noblesse, on verra qu'il n'avait point tout à fait tort; en tout cas, il critiquait avec vivacité ceux qui prenaient de cette « savonnette » sans y avoir droit, à en juger du moins par l'épigramme que, de son côté, il lançait contre les parvenus et les arrivés de son temps.

Je te veux bien par charité
Croire un homme de qualité,
Tu le dis à toute la terre,
Mais afin de le prouver mieux
Fais démolir près de Saint-Pierre[1]
La boutique de tes aïeux[2].

Il est probable que si son origine avait été aussi modeste que le veut le sottisier, Bétoulaud aurait mis une sourdine prudente à l'expression de sa pensée.

Sans doute M. Leo Drouyn, dans ses *Variétés girondines* (t. II, p. 19), parle bien d'une Marguerite d'Agès, mariée avec Pierre Bousson, maître apothicaire, desquels serait née une fille mariée avec un Bétoulaud; mais ce renseignement, dont nous ignorons la source, ne saurait confirmer l'épigramme, l'ascendance directe et collatérale des Bétoulaud n'offrant aucune alliance de ce nom.

1. Église et paroisse de Bordeaux.
2. Archives de Ferrand, épigrammes de M. de Bétoulaud.

La famille des Bétoulaud[1], en effet, sans être ancienne, appartenait à cette noblesse de robe dont le rôle fut si important dans le Bordelais. Par ses alliances et ses charges, elle se rattachait à ce monde parlementaire auquel parfois le talent et presque toujours la fortune et l'honorabilité d'une existence consacrée à ce qui paraissait être l'intérêt général, donnaient en province un éclat incontesté et une influence prépondérante.

Ce n'était plus guère, d'ailleurs, qu'à la cour et dans certaines régions, telles que le Languedoc, la Bretagne et le Dauphiné, que la distinction des deux noblesses de robe et d'épée s'affirmaient, parfois un peu blessante pour la première.

Encore peut-on dire que, durant les deux premiers tiers du XVIIe siècle, la Cour elle-même se montra peu scrupuleuse sur cette ancienneté de race qui, au XVIIIe siècle, devint pour les « présentés » l'intérêt capital de l'existence et l'origine des fraudes les plus curieuses et des passe-droits les plus marqués.

Henri IV et Louis XIII regardaient plus aux services rendus et aux fidélités loyales qu'aux trois parchemins par génération exigés par Chérin ou d'Hozier.

Du reste, quand un gouvernement exclut, sous quelque prétexte que ce soit, telle ou telle partie de la nation de ses conseils et de sa vie, c'est que sa décadence est proche et que sa faiblesse ne peut plus s'appuyer que sur des abus.

Le plus anciennement connu des Bétolaud, pour conserver l'orthographe ancienne, paraît être André Bétolaud, écuyer, licencié en droit, seigneur de Château-Renaud, dans le vicomté de Bridiers, sénéchal et juge ordinaire de la Souterraine en Limousin. Il naquit à la fin du XVe siècle et testa le 15 janvier 1554. Un incendie qui détruisit les Archives de la petite ville

1. Armorial général (5 janvier 1698) : Gabriel de Bétoulaud, écuyer. Armes : d'argent à un peuplier arraché de sinople et une bordure d'azur, chargée d'étoiles sans nombre.

Cette bordure paraît avoir été ajoutée par le poète Élie de Bétoulaud, les armes primitives de la famille ne la comportent pas.

On lit dans Meller, *Armorial du Bordelais*, t. Ier : De Bétoulaud, seigneurs de St Poly, Ferrand, Jangueblanc. Famille fixée dans le St Emilionnais au XVIe siècle. Bourgeois de Bordeaux 1610. *Emplois :* Un conseiller au Parlement de Bordeaux (1642); un premier jurat de St Emilion, jurat de Bordeaux (1650); *un poète célèbre ;* un capitaine du régiment d'Artois. *Alliances :* De Marcins, de St Sever (161.), de Saintout (161.), de Forquier (163.), Bouquey (158.), de Bellepierre (1685.).

de la Souterraine au XVIe siècle n'a pas permis de remonter plus loin cet essai généalogique.

De ses trois fils, le second, Gabriel, quitta le Limousin et vint en Guyenne. La raison de ce départ est inconnue, mais elle paraît avoir eu pour cause le mariage en 1580 de Gabriel avec Marie Bouquey, d'une famille bourgeoise très ancienne de Saint-Émilion, et en possession bien longtemps avant cette époque de la terre de Saint-Poly qui, depuis, est demeurée dans la famille de Bétoulaud ou dans celle de ses héritiers[1].

Ce mariage fut, sans doute, dû aux relations de la femme d'André Bétoulaud, Claude Dalesme, ou d'Alesme avec le monde parlementaire de Bordeaux auquel appartenait sa famille[2].

Gabriel habita tour à tour Saint-Poly, Saint-Émilion où il occupait les fonctions de juge, Bordeaux où il se fit inscrire au barreau.

Dès cette génération le nom de Bétolaud commença à s'écrire Bétoulaud, orthographe qui devint, pour ainsi dire définitive avec le fils de Gabriel, Hélie, écuyer, seigneur de Saint-Poly, avocat à la Cour comme son père et jurat de Bordeaux. Hélie obtint le 31 juillet 1610 des lettres de bourgeoisie et, dans presque tous les actes de sa vie, il prit ou reçut la particule dite nobiliaire.

Celle-ci lui fut même donnée dans plusieurs actes officiels et notamment sous les signatures de Louis XIII et de la régente Anne d'Autriche, consécrations légales, aux dires de certains héraldistes, d'une prise de possession que légitimaient peut-être l'ancienneté de la famille et les charges qu'elle avait remplies.

Hélie de Bétoulaud ne fit pas de Saint-Émilion sa résidence habituelle; il se fixa à Bordeaux pour y exercer sa profession d'avocat et s'y maria le 27 août 1606 avec Catherine de Saint-

1. Dans Meller, *loc. cit.*, t. Ier : Bouquey. Sieurs de la Grave, Fonrazade-la-Croix. Famille bourgeoise de St Émilion. *Emplois :* un jurat de St Émilion (1555); un procureur du roi; des maires, cinq fois (de 1589 à 1790); des jurats (14 fois de 1485 à 1782); un lieutenant du régiment de Montmorin; un garde du roi. *Alliances :* de Cases (16..), de Soze (1701 et 1797), de Lescure (15..), Dureau (1717), Dupeyrat (17..).

La célèbre Madame Bouquey, connue pour son dévouement aux Girondins, appartenait à cette famille.

2. Meller, *loc. cit.*, t. Ier. D'Alesme, Mis de St Pierre de Limeuil (érection de 1761), barons d'Ambès, etc. Ancienne famille connue en Périgord depuis 1305, etc.

Sever[1], fille de Simon de Saint-Sever, conseiller et magistrat au Présidial de Bordeaux, et de Jeanne de Brach.

Cette épouse exemplaire, aux dires de son mari, lui tint fidèle compagnie durant quarante-cinq ans, et, sur la fin de sa vie, il rendait encore à ses qualités un éclatant hommage.

Leur vie de famille fut cependant assombrie par le décès prématuré de leurs nombreux enfants.

Hélie de Bétoulaud nous en fait connaître la naissance et la mort dans un cahier de quelques pages qu'il écrivit pour faire connaître « l'état de ses affaires » et qui nous a paru assez curieux, dans cette partie tout au moins, pour mériter d'être textuellement transcrit[2] :

« De notre mariage, après avoir demeuré sept ans sans que ma femme eût d'enfants, Dieu, par sa grâce nous en a donné plusieurs dont il en reste encore 4.

» Le 22 de mars 1614 environ les 3 heures du matin, naquit Simon, mon fils aîné, baptisé à St-André le 26 dudit mois, son parrain Me Simon de St-Sever, conseiller de Guienne, père de ma femme, et marraine Marie Bouquey, demoiselle, ma mère. Ce pauvre enfant a été affligé par sortilège en tous ses sens naturels. Dieu, par sa grâce, veuille alléger ses infirmités. » Et en marge, on lit : « Dieu l'a appelé après avoir beaucoup souffert à l'âge de 20 ans au mois de mai 1634. »

« Le jeudi unième de février 1616 environ les 3 heures du matin, est né Gabriel, notre second fils, baptisé à St-André le samedi 3me du même mois, son parrain, Me Gabriel Betolaud, avocat en la Cour, mon père; marraine, Mlle Catherine de Brach, tante de ma femme. Dieu lui donne sa sainte bénédiction. » Et en marge : « décédé le 25 mars 1650, étant pourvu d'un office d'officier et de conseiller en la Cour du Parlement. »

« Le Dimanche, cinquième de Mars 1623, à 3 heures après-midi, est né François, notre troisième fils, baptisé à St-André

1. Meller, *loc. cit.*, t. Ier. De St Sever : famille Bordelaise. *Emplois :* un conseiller au Parlement de Bordeaux (1662); un conseiller au Présidial de Guyenne; un conseiller à la Cour des Aides (16..); des avocats; un jurat de Bordeaux (1519); un contrôleur général des finances; un capitaine; un curé de Combes. *Alliances :* Mallard de Chaumel (161.), Ladoney (1682), Chatry (1689), de Carrière (1709), Joly (162.), de Bétoulaud (161.). *Armes :* bandé d'argent et de sable (armorial de 1696).

2. Archives de Ferrand.

le 8me du mois, son parrain et sa marraine furent deux pauvres de l'hôpital; ma femme avait fait ce vœu; Dieu le fasse homme de bien ». Et en marge : « mort de dissenterie à St-Poly, le 8 oct. 1633, en l'âge de 9 ans. »

« Le 29 d'août est née ma fille, Jeanne, baptisée le 3me de septembre 1620. Son parrain mon neveu, Brays. Marraine, Mlle la lieutenante criminelle, sœur de ma femme. Dieu la tienne en sa garde. » Et en marge : « morte à l'âge de 14 ans le 5 7bre 1633. »

De ces quatre enfants, le second fils, Gabriel, parvint donc seul à l'âge d'homme.

De la vie de Gabriel nous savons fort peu; fils unique, il fut entouré de soins et d'affection et, pour le mieux garder, on le maria jeune. Il épousa le 24 février 1636, à vingt ans, Jeanne de Forquier[1] ou de Forquié, encore plus jeune que lui. Elle était fille de Jean de Forquier, conseiller et secrétaire du roi, et de Marguerite de Grimeuse.

Les deux époux devaient habiter chez leurs beaux-parents, usage fréquent dans notre ancienne société et que les Bordelais conservent encore jalousement.

Néanmoins, par une mesure de prudence qui ne saurait être critiquée, il était dit dans le contrat que si un établissement distinct devenait nécessaire, Hélie de Bétoulaud s'engageait à donner à son fils, en même temps qu'une rente de 600 livres, une maison avec un mobilier convenable.

Puis, comme dans cette famille judiciaire être inoccupé paraissait une tare, Hélie acheta à son fils, dès qu'il eut vingt et un ans, l'office de lieutenant en la sénéchaussée et siège présidial de Guyenne.

Gabriel occupa ce poste durant quatre années « avec honneur et approbation publique », nous dit son père.

Mais sa jeune femme ne trouva point cette situation suffisante; l'hermine de conseiller hantait ses rêves et, pour contenter

1. Meller, *loc. cit.*, t. Ier. Forquier (de), famille habitant Bordeaux au XVIIIe siècle. *Emplois :* un secrétaire du roi.(16..); un trésorier de France; un conseiller au présidial. *Alliances :* de Guineux (162.), de Lurbe (1623), Dussau, et de Rolland, de Montalier (1645), Bétoulaud (163.). *Armes* : d'azur à une tour crénelée d'argent, surmontée d'un lion passant et armé de gueules maçonnée de sable (Armorial de 1695).

cette ambition domestique[1], Gabriel vendit sa charge de lieutenant le 11 juin 1642 moyennant 26,000 livres et acheta à Jean de Mérignac celle de conseiller en la Cour et Parlement de Bordeaux (lettre de provisions de Louis XIII, du 3 mars 1642). Il fut installé le 23 juillet de cette même année.

Moins de huit ans après il décédait, le 25 mars 1650, laissant à sa survivance cinq enfants : Élie, le poète, objet de cette étude; Gabriel, qui devint prieur à Saint-Florens de Castillon et trois filles dont deux se firent religieuses.

Élie était l'aîné; tous ses biographes le font naître le 16 février 1650. Cette date est-elle exacte? Il faut distinguer. Celle du quantième n'est point douteuse, non plus que l'indication du mois. En effet, au cours de son testament qui fut une des plus grandes originalités de la vie de cet original poète, il prend soin de nous en informer. Il donne à l'un de ses neveux Jean Antoine de Mons, seigneur de Latour, « un diamant de trente pistoles, afin, dit-il, qu'il se souvienne qu'il est né comme moi un seizième de février. »

Le millésime de 1650 est, au contraire sûrement erroné. En effet, Élie de Bétoulaud était l'aîné des cinq enfants du conseiller Gabriel, lequel décéda, comme nous venons de le dire, le 25 mars 1650.

Enfin, en 1660, Élie était déjà inscrit au barreau du Parlement de Bordeaux, il naquit donc vraisemblablement en 1638 ou 1639, soit à Bordeaux, soit à Saint-Poly, onze à douze ans plus tôt que ne l'admettent tous ses biographes.

Mais cette incertitude du lieu et de la date de sa naissance n'est point faite pour déplaire aux mânes de Bétoulaud et nous nous en voudrions d'essayer de l'éclaircir davantage : il est de bon ton au Parnasse que plusieurs villes se disputent l'honneur de votre naissance et l'acte tout matériel de notre venue dans ce monde se doit entourer d'une obscurité touffue, heureuse aux légendes.

L'éducation des cinq enfants fut confiée à leur grand-père, Hélie de Bétoulaud, alors doyen de MM. les avocats du Parlement de Bordeaux. Ce fut sans doute une charge pour cet

1. Testament d'Hélie de Bétoulaud. Arch. de Ferrand.

homme déjà âgé de plus de soixante-dix ans ; il dut néanmoins l'accepter et la remplir avec une énergie dont son testament, écrit dans sa quatre-vingtième année, nous indique la vigueur et le caractère. De ces petits-enfants, il fit ses enfants et les aima sans réserve.

Il quitta sa maison de la rue Saint-Siméon, qu'il habitait depuis plus de quarante années, et vint s'installer dans celle qu'il avait donnée au défunt conseiller, en exécution de son contrat de mariage, le jour où la vie commune était devenue difficile aux deux familles, conséquence naturelle des goûts différents à chaque âge, à chaque temps, et particulièrement accentuée, sans doute, dans deux générations aussi dissemblables que celles qui vécurent l'une la fin des guerres de religion et l'autre l'élégance ordonnée du règne de Louis XIII.

Cette maison, achetée de Mlle de Vincenot en 1609, et sise rue des Trois-Conils, avait été arrangée et réparée par Hélie de Bétoulaud aussitôt après, avec le goût simple et sévère qui caractérisait les demeures parlementaires de cette époque.

Il y mit un mobilier un peu rustique et insuffisant peut-être puisque Gabriel et sa femme avaient fait pour embellir et compléter leur intérieur des achats relativement importants.

Par suite de l'installation dont nous venons de parler, la veuve de Gabriel se trouva dans sa propre demeure passée du rôle de maîtresse écoutée à celui d'hôte rarement consulté ; la première séparation indique combien les rapports avaient été tendus entre les deux ménages et les causes de dissentiments ne purent que grandir dans cette nouvelle et délicate situation.

Les désaccords durent même en arriver à l'état aigu, si du moins on juge de la mésintelligence du milieu par les quelques lignes que Hélie de Bétoulaud accorde dans son testament à cette situation de famille : « Mon fils m'a laissé cinq enfants et la demoiselle leur mère survivante, laquelle m'a volontairement laissé le soin de leur éducation et quoiqu'elle demeurât dans ma maison et compagnie l'espace de cinq ans, elle les a toujours négligés. »

Quelles furent les causes principales de ce désaccord ? Elles

furent nombreuses, mais une des premières, en dehors de l'âge, fut le goût de luxe de Mme de Bétoulaud.

Il est à supposer que son beau-père vit ses dépenses somptuaires sans bienveillance; il devait d'abord y reconnaître un des signes nombreux de cette décadence traditionnelle des mœurs que les vieillards se doivent à eux-mêmes d'apercevoir dans leurs descendants; de plus, il était enclin à une grande économie; la minutie de ses comptes, ses grands achats de terres en sont une preuve décisive; il avait cependant une large aisance : avocat très occupé ainsi qu'en fait foi la liste de ses « sacs de procès », il possédait sa terre de Saint-Poly, des rentes nombreuses, des immeubles à Bordeaux et à Saint-Émilion, et une grosse fortune mobilière. Mais, autant Hélie de Bétoulaud était modeste, autant sa belle-fille paraît avoir aimé l'élégance et le confort, à en juger du moins par l'inventaire de son mobilier dressé au lendemain de la mort du conseiller, le 26 avril 1650. N'y voit-on pas en effet, entre beaucoup d'autres choses, leur chambre toute tendue et garnie d'écarlatine rouge, ainsi que douze chaises et deux fauteuils à deux places; huit portières de paravent de cette même écarlatine rouge, des carreaux de velours, un grand miroir, des tableaux, deux grandes pièces de tapisseries de Bergame, une chaise à bras garnie de drap gris, modeste et sévère comme il sied à la femme d'un conseiller; un bassin, des aiguières, des écuelles, une salière, des flambeaux, des cuillères d'argent, de l'étain en quantité, sans oublier une coutelière à six couteaux avec manche blanc de baleine.

De plus, Mme de Bétoulaud qui atteignait à peine l'âge délicat de la trentaine, dut trouver la vie mélancolique auprès de ce vieillard, récemment veuf et de mœurs difficiles, sans cesse plongé dans ses livres et dans ses sacs de plaidoirie. Hélie de Bétoulaud, en dehors du Palais, ne sortait guère en effet que pour aller à sa maison de campagne de Saint-Poly; sa bibliothèque, très fournie d'ouvrages de droit et de jurisprudence, atteste, avec son amour de l'étude, l'austérité de ses goûts et la sévérité de ses entretiens.

Nous en avons trouvé l'exact catalogue, pièce curieuse indi-

quant la composition de la bibliothèque d'un avocat occupé de cette époque : énormes in-folios de jurisprudence, de coutumes, de discussions de droit en latin, de plaidoyers plus ou moins indigestes, « la Vie des Saints, » tout cela sévèrement relié de veau ou de basane. Il n'en était pas de même de la bibliothèque de sa belle-fille et de celle du défunt conseiller, où, parmi quelques rares et sévères ouvrages de droit, reliés comme leurs autres livres, et non sans fantaisie, de cuir ou d'étoffes de couleur, se voyaient les œuvres de Tite-Live, de Cicéron, de Plutarque, de Valère-le-Grand, de Juvénal, de Pline, de Pindare, de Papien Alexandrin, de Démosthènes, les déclamations de Quintilien, les images des Dieux, les tragédies de Sénèque, une mythologie, les œuvres de Du Bellay et surtout l'*Astrée,* l'immortelle et divine Astrée de M. d'Urfé.

Élie, le futur poète, dut s'arrêter plus souvent auprès de cette bibliothèque classique et même un peu païenne que devant celle du doyen des avocats ; l'œuvre morale de d'Urfé dont les évêques eux-mêmes recommandaient la lecture, devint ainsi le guide premier de cette jeune imagination ; Bétoulaud y puisa les traditions de cette galanterie chevaleresque, de cette courtoisie héroïque, de ces amours apprêtées et platoniques, dont ses écrits nous entretiennent sans cesse.

Il ne sut d'ailleurs jamais s'affranchir de ces premières influences mythologiques, classiques et galantes, et l'amitié qui plus tard le lia à Mlle de Scudéry ne put qu'y ajouter les recherches de ses pastorales et le « fin du fin » d'une psychologie qui utilisa la chose bien avant que le mot fût créé.

A cette diversité de goûts du beau-père et de la belle-fille, heureuse au point de vue de l'éducation du futur poète, vinrent s'ajouter bientôt des considérations d'ordre pécuniaire, élément nécessaire de toute discussion familiale.

Dès le lendemain de la mort du conseiller de Bétoulaud, le 19 juin 1650, son père rembourse à la jeune femme sa créance dotale s'élevant à 18,000 livres, au moyen d'une cession de pareille somme sur le prix de l'office du conseiller lay, vendu 70,000 livres à François de La Roche.

Mais, par la suite, cette cession, imposée à ce que dit du

moins Mme de Bétoulaud, souleva de telles difficultés, qu'en 1658 il fallut procéder à un nouvel arrangement.

Mme de Bétoulaud s'y prêta d'assez bonne grâce, son esprit étant alors et depuis longtemps déjà, occupé à des pensées où le cœur tenait plus de place que la raison.

Sous les yeux peut-être imprévoyants, peut-être renseignés et hostiles du tuteur vieilli, se déroulait, en effet, une intrigue que justifiaient d'ailleurs les circonstances. Ce roman d'amour devait provoquer la rupture définitive que tout, déjà, permettait de pressentir.

Les premières pages en furent tracées dans le domaine de Saint-Poly, terre familiale des Bétoulaud, plus tard demeure habituelle du poète.

Cette maison noble, comme on disait alors, ce château, comme on dit aujourd'hui, surtout en Gironde, dressait ses façades régulières au fond d'une grande cour d'honneur qu'encadraient de chaque côté les pavillons des dépendances et que flanquaient à droite et à gauche la basse-cour non moins vaste, et le verger entouré de hautes murailles. De grands arbres, des bois de haute futaie, une vue pittoresque, faisaient de cette demeure un séjour rustique mais non sans agréments.

Mobilier plus que simple, par exemple. Dans la grande salle commune, à la fois salon et salle à manger où maîtres et serviteurs mangeaient de compagnie, des chaises et des fauteuils de paille, des bancs et des tables de bois, quelques grands coffres à mettre vêtements, papiers, provisions; des cotonnades aux fenêtres, c'était tout. Trois chambres à coucher, des « cabinets » pour les domestiques, une vaste cuisine, complétaient cette demeure.

Au sortir de la grande cour, s'allongeait vers le nord une vaste allée d'ormes et de chênes, déjà séculaires et encore de nos jours en partie existante; elle menait en quelques centaines de pas à la terre voisine de Ferrand.

Cette autre maison noble sise sur le même plateau, dont les terres s'enchevêtraient dans celles de Saint-Poly, semblant ne faire qu'un avec ces dernières, appartenait alors à un mem-

bre de la famille de Gourgues, déjà dans tout l'éclat d'une influence parlementaire qui devait encore grandir cependant dans le siècle suivant.

Saint-Poly et Ferrand se ressemblaient d'ailleurs étrangement; Ferrand, plus vaste, devait à ses hautes boiseries, à sa longue galerie voûtée comme un cloître, une allure plus pittoresque à en juger du moins par les descriptions, la destruction presque totale de Saint-Poly au XVIIIe siècle défendant toute comparaison matérielle.

Messire Denis de Gourgues, écuyer, seigneur de Ferrand et de Jangueblanc, fils du chevalier Pierre de Gourgues, trésorier de France en Guyenne, et de dame Peyronne de Ferrand[1], résidait souvent sur cette terre.

Il n'avait pas, comme presque tous ses parents, cherché une occupation dans ces charges du Parlement ou de la finance qui créèrent la plupart des grandes fortunes bordelaises du XVIIe et du XVIIIe siècle.

La vie mondaine d'alors faisait cependant enviables ces fonctions lucratives; elles donnaient aux familles qui en étaient possessionnées, tout l'éclat de leurs larges revenus et ne devenaient une entrave que pour l'entrée des enfants dans les chanoinats ou dans l'ordre de Malte où les charges de « maltôtiers », comme disaient alors avec un certain mépris les chevaliers de Saint-Jean, cadets de famille d'ordinaire besogneux, obscurcissaient de telle sorte la noblesse des présentés qu'il fallait des dispenses, souvent accordées d'ailleurs, pour obtenir quand même l'admission au rang des chevaliers de justice.

Messire Denis de Gourgues, élégant petit-maître, n'avait aucun souci de ce genre; il était célibataire et le serait peut-être resté, s'il n'en avait été décidé autrement par le veuvage prématuré de Mme de Bétoulaud.

Le voisinage des deux familles parlementaires à Bordeaux et

1. Peyronne de Ferrand appartenait à cette branche de la famille de Ferrand que Meller mentionne dans son armorial : barons de Laubardemont. Famille noble, branche de la famille de Ferrand actuellement existante, séparée dans le milieu du XIVe siècle, alliée aux Belliquet, Decases, etc. La terre de Ferrand bien avant 1400 appartenait à la famille de Ferrand d'où elle passa par héritage dans la famille de Gourgues, dans celle de Bétoulaud, puis dans celle de Mons.

à la campagne, les firent intimes durant ces longues soirées d'automne, dont les vendanges occupaient les journées. En attendant la rentrée de la Toussaint, tandis que les enfants s'« égalliaient » dans les terres voisines de la grande allée, le désœuvrement galant et empressé de M. de Gourgues et la mélancolie toute consolée de Mme de Bétoulaud sympathisaient sous les grands arbres. On causait des intérêts du jour, et des thèmes galants qu'imposaient les mœurs de l'*Astrée;* les heures s'y faisaient courtes, et l'on suivait la mode en suivant son penchant. Quoi de mieux?

La Fronde venait de faire à la France une âme de grande fantaisiste, amoureuse de tout ce qui était nouveau, pliée à tous les caprices des femmes pourvu qu'elles fussent jeunes ou encore jeunes, jolies ou spirituelles, et que le platonisme de leur langage sût se concilier avec les plus savoureuses réalités.

Quand commencèrent ces promenades et combien d'années durèrent-elles? Les archives de Ferrand ont la discrétion d'être muettes sur ce point; mais, comme il n'est point de bon récit d'amour qui ne comporte un enlèvement, le 13 juin 1659, Mme de Bétoulaud, profitant de l'absence du plus avisé des doyens des avocats, quitta la maison de la rue des Trois-Conils sous l'égide de M. de Gourgues que, d'ailleurs, un mois après, le 14 juillet, elle épousait grâce à Dieu, très légitimement.

Le vieux Bétoulaud, en rentrant au logis qu'il avait quitté durant quelques jours pour aller dans sa maison de Saint-Poly, éprouva une irritation qui prit chez lui, comme il convenait, forme de procédure.

La plainte qu'il porta en justice avait, d'ailleurs, quelques fondements. L'enlèvement si poétique de Mme de Bétoulaud se gâtait, en effet, dans la réalité, d'un déménagement.

Se basant sur l'inventaire de son mobilier fait en 1650, elle avait fait, aidée de M. de Gourgues, charger sur des charrettes tous les meubles qui lui appartenaient et même ceux qui ne lui appartenaient pas, affirme son beau-père : « On a voulu, dit-il, prétexter cet enlèvement du voile de la justice par la présence de Me Romain Balive qui est le serviteur du conseiller et juge de

Guyenne, ami et voisin « des fugitifs » et qu'ils firent venir en la maison, sachant que ledit sieur de Bétolaud n'y était pas, pour favoriser leur entreprise, sur une requête du même jour, par laquelle il s'était fait commettre, non pas pour prendre et enlever les meubles, mais pour en voir et reconnaître l'état; et, au lieu de ce, lui-même fut l'auteur de ce désordre et fit scandaleusement et inconsidérément prendre et emporter le tout, comme si c'eût été la maison d'un banqueroutier fugitif »[1].

Cette comédie judiciaire, cet enlèvement chez « Bétolaud » d'un mobilier, sous figure de récolement, accomplis par une jeune femme et son très galant voisin, c'est presque une scène pour Beaumarchais.

A partir de cette rupture violente, les rapports familiaux cessèrent complètement; M. de Bétoulaud garda par devers lui ses petits-enfants, et le procès qui s'engagea fut évoqué au Parlement de Toulouse, à raison de la parenté de Denis de Gourgues avec le monde parlementaire bordelais.

Un incident très vif signala même les hostilités. M. de Bétoulaud, ayant placé l'aînée de ses trois petites-filles, Marguerite, chez des religieuses, la mère l'enleva, et ce ne fut pas sans peine que le tuteur et grand-père put se la faire rendre.

De ce conflit naquit une nouvelle procédure qui vint se greffer sur les autres, et Mme de Gourgues, privée de son enfant, riposta aux accusations de son beau-père en demandant à la justice de lui accorder une indemnité pour le temps durant lequel elle avait ainsi entretenu et nourri la jeune Marguerite, charge qui incombait, d'après elle, au seul tuteur[2].

Les querelles entre parents peuvent seules renfermer de pareilles curiosités. Il y faut une ingéniosité qui n'appartient qu'aux affections de famille changées en haine.

Mais la mort, toute proche, allait bientôt mettre son apaisement sur ces querelles navrantes. Hélie de Bétoulaud s'éteignit en janvier 1661, à l'âge de quatre-vingts ans.

Avant de mourir, avec cette tranquille lucidité que nos

1. Archives de Ferrand.
2. Archives de Ferrand.

anciens apportaient à cette œuvre, il fait son testament. A ses petits-enfants, il donne des conseils et parle de sa belle-fille en termes déjà adoucis, mais encore sévères. Les dernières heures, données tout entières à Dieu, amènent seules le pardon chrétien sans réserves et humilié.

Élie devient son principal héritier, mais le grand-père regrette de ne pouvoir faire une égale distribution entre ses petits-enfants, « bien marri, dit-il, que je ne puisse partager plus avantageusement, les aimant tous d'un amour égal, leur mère m'ayant osté le moyen de faire davantage. » Il laisse « une aumône dotale à Jeanne et à Marguerite la seconde, cas advenant que, par une vocation et inspiration du ciel, lesdites veuillent entrer en religion ». Il recommande à Élie, déjà avocat au Parlement, de se souvenir de son père et termine en disant : « J'exhorte tous nos dits enfants de vivre dans l'amour et crainte de Dieu, de fuir la rencontre des mauvaises compagnies, occasion du mal et du péché, et de ne se porter jamais à aucune action lâche qui puisse ternir l'honneur de leur naissance, mais toujours d'être dans l'union, amour et dilection fraternelle, sans contestation ni procès ; et s'il y avait quelque dissentiment entre eux, qu'ils le terminent par l'avis de leurs parents et amis communs. » Une longue pratique de la procédure fait parfois préférer sans raison les aléas de l'arbitrage à ceux de la justice.

Puis cet homme de bien, dont le seul livre de fantaisie fut la *Vie des Saints*, clôt son œuvre « par une très humble supplication et prière que je fais à mon Dieu de bénir ma famille, de tenir mes petits-enfants dans sa crainte, dans sa gloire et dans la voie de ses saints commandements ».

Une fois le grand-père disparu, les hostilités s'éteignirent bientôt entre Élie de Bétoulaud et sa mère. Sans doute, Mme de Gourgues procédait encore contre son fils en l'année 1662 pour avoir paiement des 18,000 livres de sa dot et faisait même saisir à cette époque tous ses biens : l'affiche apposée sur l'église de Saint-Poly a été conservée. Mais ce fut le dernier éclat d'une procédure qui, le 24 décembre 1663, se terminait par une transaction dans laquelle Élie de Bétoulaud, plus

poète qu'avocat, plus filial qu'intéressé, a tout l'air d'avoir fait des concessions sans nombre.

Toujours est-il qu'à partir de cette date les rapports devinrent meilleurs entre la mère et le fils; il semble même qu'une confiance complète s'établit peu à peu entre eux et avec M. de Gourgues, au point que la maison de Bordeaux redevint commune à tous.

Élie de Bétoulaud fut même, dès lors, chargé des intérêts de sa mère dont il s'occupa seul après le décès de M. de Gourgues, survenu à Grenoble en juillet 1686, au cours d'un procès qu'il était allé suivre devant le Parlement de cette ville. D'autre part, sa mère, avec l'âge, avait changé. Dans sa chambre, plus de tentures d'écarlate et de meubles élégants; en ville, son lit est simplement garni, comme le reste de l'ameublement, d'un « camelot feuille morte », et, à la campagne, de « pantes de serge viollet avec une petite frange de layne ». De l'ancienne et luxueuse chambre du conseiller il reste bien encore les coussins de velours rouge, mais fort usés, et tous les livres profanes ont disparu; la seule lecture de Mme de Gourgues à son déclin paraît avoir été une bible en français et cette *Vie des Saints* qui délassait l'austérité de son beau-père.

La vie, d'ailleurs, avait fait sa solitude autour d'elle. Sa fille favorite, Marguerite, mariée à M. Joseph de Marans, lieutenant colonel du régiment du Cotentin, était morte; les deux sœurs étaient religieuses de l'Annonciade; Gabriel, prieur de Saint-Florens, à Castillon. Élie restait donc seul auprès du ménage vieilli, et, plus tard, de sa mère, une seconde fois veuve, et qui survécut quatorze ans à M. de Gourgues. Elle ne décéda, en effet, qu'à quatre-vingt-quatre ans, une dizaine d'années avant son fils qui, à partir de cette époque, prend dans tous ses actes les qualités d'écuyer, seigneur de Saint-Poly, Ferrand et Jangueblanc.

Notre poète vécut cette longue existence à la manière paisible des gentilshommes de son époque.

Des procès nombreux, des arrangements de famille parfois difficiles, par suite de substitutions sans nombre, marquent seuls d'étapes successives cette vie peu accidentée et qu'occu-

pèrent surtout des amitiés fidèles, certaines illustres, des travaux littéraires féconds et, de temps à autre, des voyages à Paris et des visites à Versailles qui laissaient au poète et au courtisan d'inoubliables souvenirs.

Élie de Bétoulaud resta célibataire. Quelle en fut la cause? Peut-être les démêlés de son grand-père avec sa mère lui firent-ils voir la vie de famille sous le jour le plus désobligeant? Peut-être aussi préféra-t-il la vie toute fictive que son imagination lui créa? Comme le « papillon d'Éphèse », il prit comme morale :

Je veux aimer partout et lorsqu'il me plaira,
Le bonheur est ici, je le prends; est-il là,
Je le prends encore.

Ce coureur de buissons a d'ailleurs du mariage la plus désobligeante opinion. Dans un discours en vers, qu'il adresse à un de ses amis, sous son pseudonyme habituel de Damon, il décrit le sort des unions légitimes :

Si ce n'était encor que pour cinq ou six jours,
L'hymen pourrait avoir la grâce des amours.
Mais savez-vous qu'ici quiconque se marie
Fait un marché fâcheux qui tient toute la vie?

C'est l'opinion peu sévère du marquis d'Argenson souhaitant que les mariages commencent à l'automne pour finir au printemps.

Mais d'après Bétoulaud il y a encore d'autres ennuis dans les ménages :

Donnerez-vous sans dot dans ce lien fatal,
Pour aller en famille un jour à l'hôpital,
Et, glacé, près du feu d'une triste cuisine,
Voir bientôt à grands pas arriver la famine?

Une femme riche ne vaut pas mieux; une femme de grande naissance, ce sera pis encore :

Prendrez-vous un parti de haute noblesse,
Qui de tous ses ayeux vous parlera sans cesse,
Comme si chacun d'eux était seul descendu
De l'œuf qui par Léda fut le premier pondu?

Une femme belle?

J'y consens, mais bientôt vous serez convaincu
Qu'on est au moins jaloux si l'on n'est pas .....

Une femme laide? il ne sera pas bien gai

De baiser jour et nuit la figure du diable !

Donc pourquoi se marier? Pour avoir des enfants? Ce n'est pas bien utile :

Assez d'autres sans nous repeupleront le monde !

Quant à la vie de famille, Damon, en un vers, s'imagine la décrire :

Des reproches sans fin. des dégoûts, des querelles...
La joie, après la noce, échappe en un moment...
L'époux ne trouve plus les plaisirs de l'amant.

Ce n'est point tout; il y a le contrat :

Et qui peut, de sang-froid, voir venir un notaire !

Sa règle de conduite est simple :

Jamais l'hymen n'aura le plus beau de nos jours.

Cependant on tenta de le marier — il y a toujours eu de tout temps des gens qui, par bonté ou par vengeance, se sont mêlés de ces choses-là; peut-être faillit-il même s'y résoudre; puis il eut peur et répondit :

Vous me demandez pourquoi
Je n'épouse point Bélise ?
C'est de peur de l'avoir prise
Bien plus pour vous que pour moi.

Bétoulaud restera donc jusqu'à la fin un coureur de ruelles, amoureux d'Iris, d'Aminthe et de bien d'autres.

Il eut des amours platoniques et d'autres plus ardentes; à les peindre il passa sa vie; son œuvre nous retrace son existence entière et décèle ses préoccupations politiques et intellectuelles.

En l'étudiant, on connaît la vie d'Élie de Bétoulaud et celle de ses amis, on apprend ses goûts, on voit son milieu; ce sera la seconde et la plus importante partie de cette étude.

VICOMTE DE ROQUETTE-BUISSON.

LA GRILLE EN FER FORGÉ

DE L'ÉGLISE SAINTE-EULALIE DE BORDEAUX

Les Bordelais connaissent, au moins pour en avoir vu la similigravure dans la belle *Histoire de Bordeaux* de M. Jullian[1], la grille qui ferme, à l'église Sainte-Eulalie, la chapelle des Corps Saints. C'est une grille Louis XV, en fer forgé, datée par l'inscription suivante, que j'emprunte à M. Jullian : M^RS DE BLANC ET DE LAVIE GRANDS SINDICS — M^RS LAROCHETTE ET DVVERGIER G^DS OVVRIERS, L'AN 1751.

Des documents entrés naguère aux Archives départementales fournissent sur cette œuvre d'art industriel quelques données qui sont analysées ci-après.

Le 24 avril 1746, les plus notables paroissiens, les *ouvriers* en exercice et les anciens ouvriers furent réunis ; M. de Carrière leur exposa que des travaux étaient indispensables :

> Le tiers ou plus des parroissiens ne peuvent entrer dans l'église les fêtes annuelles, à cauze que l'église est embarrassée par des chapelles très vieilles et en très mauvais état, qui sont fermées par des mauvais grillages.

L'assemblée décide qu'on étudiera des améliorations. De là est sorti le projet de grille pour la chapelle Saint-Clair, dont l'exécution fut confiée à Blaise Charlut, serrurier à La Réole.

Le 25 juin 1750, Duvignau, négociant à Bordeaux, livra, sur l'ordre de la fabrique, à Charlut diverses fournitures, charbon, fer, acier, tôle : barres de fer carré d'Allemagne de 6 lignes (13 millimètres 5), à 36 fr. 76 les cent kilos ; barre d'acier d'Allemagne, à 1 fr. 02 le kilo. ; barre de fer carré, de 15 lignes (33 millimètres 84), à 31 fr. 65 les cent kilos ; barres de fer carré de 10 lignes (22 millimètres 56), à 32 fr. 67 les cent

1. P. 539.

kilos; barres de fer plat, au même prix; barres de fer carré ondé, au même prix; tôle fine, à 1 fr. 23 le kilo.

Charlut fit le travail à La Réole. Le 2 avril 1751, il écrivit pour s'excuser de ne pas le livrer :

Ille m'a arivez un axidans d'une pièce qu'ille m'a casez dans le courronemant, qui meux retarde, et ille mais parti deux ouvriers, par raport à la milice, qui meux fon gran bezoin, car je travale jour et nuis.

Le travail fut terminé peu après, ainsi qu'il ressort des deux passages suivants des comptes de 1751 :

Receu pour le montand de sept cens cinquante cinq livres de fer donné en paiemend à Blaize Charleu, serrurier, qui a travaillé le grillage et porte à la chapelle St-Claire, à 16 l. 10 s. . . . 124 l. 13 s.

27 dudit [mai 1751]. Païé à Blaize Chaleu, serrurier à La Réole, pour solde de tout les ouvrages qu'il a fait selon son conte et quitance n° 25 . . . . . 705 l. 16 s.

Charlut, qui forgea la grille de Sainte-Eulalie, est bien connu à La Réole, où une ruelle porte son nom. On garde de lui dans cette ville divers travaux au couvent des Bénédictins, et des impostes dans des maisons particulières. Gaubau lui attribue, en outre, une grille et un lutrin en fer qui sont à la cathédrale Saint-André de notre ville.

La grille et la porte de Sainte-Eulalie furent peintes quatre ans après avoir été posées. Le 6 avril 1755, M. Cugeon, grand ouvrier, fit observer que les fers commençaient à être attaqués par la rouille :

Que le portail de la chapelle Saint-Clair auroit bezoin d'être peint d'huille grasse, que sans cette réparation il est risqueux qu'il ne soit miné par la rouille qui commance déjà de s'y mètre, qu'il conviendroit aussy de faire bronzer et dorer certains endroits dud. portail pour luy donner la décoration qu'il mérite par sa beauté.

Ces propositions furent adoptées.

Des connaisseurs qui sont du métier jugent que la grille de Sainte-Eulalie est inférieure aux ferronneries de La Réole : elle n'a pas, non plus, la somptueuse richesse des grilles que

Moreau forgea trente ans plus tard pour le chœur de la chapelle des Dominicains, aujourd'hui Notre-Dame.

Il n'est cependant pas inutile de livrer au public les lignes qui précèdent. Peut-être auront-elles pour effet de rappeler à quelque chercheur en quête d'un sujet d'étude que l'art industriel bordelais du XVIIIe siècle attend encore son historien.

BRUTAILS.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 DÉCEMBRE 1907

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1907

Présenté par le Secrétaire général de la Société Philomathique.

Messieurs,

La Société Philomathique a vécu, en 1907, une année heureuse. Elle a fait sans bruit, tranquillement et simplement, le bien qu'elle fait depuis près d'un siècle : elle a donné gratuitement, dans son école de la rue Saint-Sernin, à un nombre toujours croissant de jeunes gens et de jeunes filles, les moyens de s'instruire et de développer leurs connaissances professionnelles.

Certainement, parmi les 750 membres de la Société Philomathique, ceux qui ignorent la ruche bruyante de la rue Saint-Sernin sont nombreux, et vraiment ceux-là ignorent aussi la réelle beauté de l'œuvre à laquelle ils s'associent.

Songez donc que chaque soir deux mille élèves environ viennent, de huit à dix heures, après avoir travaillé toute la journée dans les ateliers ou les bureaux, s'enfermer dans les amphithéâtres de notre École et là écoutent, dessinent, découpent, étudient les principes de la charpenterie, de la menuiserie, de la coupe des pierres, modèlent la terre glaise, etc.; et ces jeunes gens viennent non seulement de Bordeaux, mais des communes voisines et j'en connais qui habitant à 6 kilomètres d'ici, font la route du retour à pied parce qu'il n'y a plus de tramways dans la banlieue après neuf heures du soir. Voilà les énergies que la Société Philomathique, grâce à vous Messieurs, permet d'aider ; voilà les volontés de travail qu'elle permet de satisfaire.

Nous voudrions faire encore davantage, mais hélas ! la triste question budgétaire vient paralyser notre bonne volonté.

L'omission persistante ces deux dernières années de la subvention que depuis près de quarante ans l'État nous donnait, a creusé dans nos prévisions de recettes un trou de 8,000 francs, et nous avons dû

renoncer pour le moment à mettre à la disposition des ouvriers bordelais les nouveaux cours dont le progrès économique nous dictait cependant la création.

Aussi faut-il faire connaître davantage ce que nous avons fait depuis un siècle, ce que nous faisons chaque année, nos efforts et nos résultats; certainement d'autres personnes se joindraient à nous, nous apporteraient leur concours, et notre budget, plus prospère, nous permettrait d'étendre encore notre œuvre.

***

Le Comité de 1907 comprend deux nouveaux membres : MM. Touzin et Lussan. M. Touzin a remplacé M. Saunier, qui pendant de très longues années avait apporté au Comité le dévoué concours de sa science d'architecte.

Il s'est retiré à la fin de l'an dernier et vous avez élu, pour le remplacer, son confrère M. Touzin, si connu pour sa coopération aux œuvres philanthropiques de notre ville.

M. Lussan a remplacé M. Besse, qui n'est resté que deux ans membre du Comité. M. Besse, absorbé par ses fonctions de juge au Tribunal de commerce, ne pouvait, malgré le désir qu'il en avait, assister à toutes nos réunions. Il a demandé à être relevé de ses fonctions.

Dans quelques jours, M. Samazeuilh ayant accompli ses deux années de présidence, quittera le Comité. Il a droit, Messieurs, à toute notre reconnaissance pour avoir accepté la présidence à une heure particulièrement difficile. Laissant de côté toute préoccupation personnelle, sans hésitation, il n'a écouté, quand nous avons fait appel à lui, que son amour fidèle pour notre Société et son désir de maintenir hors de toute atteinte l'indépendance et l'unité de la Société Philomathique. C'est là, je crois, le plus grand éloge qu'on puisse faire devant vous, Messieurs, de M. Samazeuilh.

COURS D'ADULTES

M. Camena d'Almeida comme président de la Commission des Classes, M. Ramarony comme directeur des Cours et M. Lacaze comme surveillant général nous continuent leur active collaboration.

Avec eux, le personnel enseignant de nos classes d'adultes de la section centrale et des succursales nous apporte toujours le même concours avec la même abnégation.

J'adresse, en votre nom, à ces collaborateurs dévoués et à nos aimables collaboratrices, les remerciements que chaque année nous leur

devons plus vifs, puisque chaque année apporte une nouvelle preuve de leur dévouement et de leur attachement à notre Société.

Quelques-uns de nos professeurs, les uns parce que des raisons de santé les décidaient à prendre un repos bien mérité, les autres parce que les nécessités de leur carrière les éloignaient de Bordeaux, ont résigné leurs fonctions.

Nous gardons le souvenir fidèle de ceux qui nous ont quitté, après une collaboration sincère : MM. Rochette, Carré, Longueville, Bruder, Fignac et Gaillard, et nous souhaitons la bienvenue à MM. Duphil, Pinel, Biane, Depas, Colliac et Corlin. Ils sont dignes, nous en sommes certains, de leurs devanciers.

Nous comptons, pour 1907-1908, 3,524 élèves au lieu de 3,281 en 1906-1907 et 2,977 en 1905-1906; vous voyez qu'en deux années nous avons eu une augmentation de près de six cents élèves.

Nous avons décidé, cette année, d'accorder aux militaires la gratuité de l'inscription : 238 soldats de toutes armes suivent régulièrement nos cours.

Le total des inscriptions est de 4,523, chaque élève pouvant suivre plusieurs cours.

Cours des femmes .	Section centrale . . .	1,008	
	Succursales	519	
			1,527
Cours des hommes.	Section centrale . . .	2,766	
	Succursales	230	
			2,996
	Total général		4,523

Nous devons constater que les inscriptions aux cours des femmes sont toujours en progression : 1,527 cette année au lieu de 1,349 en 1905-1906. Le mérite de nos élèves et le zèle des professeurs qui savent les attirer sont d'autant plus louables que ces cours ont lieu dans l'après-midi du jeudi et du dimanche.

Il y a quelques vœux que votre Secrétaire général pourrait formuler au sujet des cours de femmes; il en est un qu'il hasardera timidement dans l'espoir que peut-être il sera entendu. La dactylographie est pour les femmes une carrière nouvelle, l'agilité naturelle de leurs doigts leur y assure la supériorité. Aussi nos élèves désireuses d'apprendre à écrire à la machine sont-elles nombreuses, mais hélas, nous avons trop peu de machines pour le nombre d'élèves inscrites.

Aussi souhaiterions-nous voir les représentants de toutes les marques imiter l'amabilité de quelques-uns de nos collègues qui ont pris l'initiative de mettre les jours de cours à la disposition de nos élèves des exemplaires des machines à écrire dont ils ont la représentation Puisse ce souhait être entendu.

Mon rapport me paraîtrait incomplet si, laissant de côté l'aride statistique, je ne vous indiquais que depuis deux années la Société Philomathique a contribué à la toilette de mariée de deux élèves de son cours de coupe de vêtements pour femmes. Cette année, ainsi que l'an dernier, une jeune fille de ce cours s'étant mariée, ses camarades ont bâti sa robe de mariage et la Société a offert l'étoffe et les fournitures.

Votre Comité ne sera pas blâmé, n'est-ce pas, pour cet emploi si galant de nos fonds?

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

L'an dernier je rendais à M. Manès l'hommage de reconnaissance que nous lui devions pour le dévouement avec lequel il a, pendant trente ans, dirigé l'École de commerce. M. Merckling, qui lui succédait, assumait la difficile mission de prendre la direction au moment même où des réformes s'imposaient dans les programmes des études au vu des exigences nouvelles.

M. Merckling a fait ces réformes et M. le Ministre a approuvé les nouveaux programmes qu'il a rédigés. De plus, l'École d'industrie a été reconnue par l'État. Ce sont là deux résultats acquis par M. Merckling dont il faut le féliciter.

Le détail des événements de l'année me paraît échapper au cadre du rapport du Secrétaire général de la Société Philomathique. M. le Directeur de l'École vous parlera lui-même de son administration.

Qu'il me suffise de dire que, grâce à l'activité de M. Merckling, le fléchissement que l'on redoutait dans le nombre des élèves au résultat des nouvelles lois militaires ne s'est pas produit. L'École est, au contraire, en pleine prospérité.

REVUE PHILOMATHIQUE

M. Durègne, président du Comité de la *Revue,* et M. Bouvy, secrétaire de ce Comité, continuent, avec le même zèle, à nous apporter leur concours. Leur mission est difficile et parfois même délicate. Nous les remercions de leur inlassable collaboration et espérons qu'ils voudront bien nous la conserver.

Malheureusement, les nécessités budgétaires et une augmentation nouvelle des frais d'impression nous ont obligés à étudier certaines réformes qui nous permettraient de réaliser sur ce chapitre de sérieuses économies, sans toutefois procéder à une brutale suppression de la *Revue.*

Votre Comité, d'accord avec M. Durègne, étudie les modifications à apporter dans la publication de la *Revue* et il vous les soumettra dans une prochaine Assemblée générale.

EXPOSITION DE LA LIGUE MARITIME FRANÇAISE

L'Exposition maritime a fermé ses portes, et sous la triste pluie de nos hivers bordelais les ouvriers ont déjà commencé la démolition de cette Exposition qui fut si jolie dans le cadre des Quinconces, si gaie avec ses jardins, ses palais tout blancs et ce soleil qui lui fit fête, au milieu de l'été.

Elle nous laisse le regret de la voir déjà finir.

Fidèle aux engagements pris, la Ligue Maritime Française avait gracieusement accordé aux membres de la Société Philomathique l'entrée gratuite dans l'Exposition. Plus généreuse même, la Ligue Maritime Française avait mis à la disposition de notre société un pavillon spécial, un petit temple grec, celui de la Sagesse, j'espère, bien qu'un Mercure bronzé en ornât la façade. MM. Goyetche, Sengès et de Pelleport avaient aimablement accepté la mission de présider à l'installation de ce pavillon; ils avaient disposé savamment des meubles et des tableaux prêtés ou procurés par des philomathes complaisants et ils avaient réuni des souvenirs de nos expositions — nos trophées — et des œuvres de nos élèves.

J'unis dans nos remerciements M. l'amiral Gervais, président de la Ligue Maritime Française, et M. le commissaire général Bertin, dont les Bordelais ont pu apprécier la science, la puissance de travail et l'amabilité, trois qualités qui, lorsqu'elles sont réunies, sont particulièrement précieuses.

Je n'aurai garde d'oublier M. le secrétaire général Tricoche, qui a toujours été un ami pour la Philomathique.

Je ne saurais juger l'Exposition maritime au point de vue industriel et commercial, ma compétence en ces matières techniques est d'un superficiel qui me commande le silence, et cependant il y avait tant et tant de choses intéressantes : les travaux des ports français et étrangers, les turbines, les engins de la grande pêche, les expositions coloniales, etc. Je ne saurais en parler qu'en flâneur qui a promené agréablement sa rêverie à travers les palais. Et, comme moi, vous avez dû passer des heures distraites, douces à vivre, au milieu de ces modèles si curieux, si merveilleusement exécutés, au milieu de ces souvenirs glorieux de l'épopée espagnole, en considérant la caravelle de Christophe Colomb et ses cartes sur parchemin, jolies comme des images, et aussi au milieu des souvenirs maritimes si riches de notre vieux Bordeaux du XVIIIe siècle.

Tout cela eût obtenu à Paris un succès considérable; mais nous étions en province, l'Exposition maritime s'est peut-être un peu ressentie de notre centralisation indulgemment dédaigneuse.

Quant à nous philomathes, nous n'avons pas à regretter d'avoir aidé ceux qui faisaient à Bordeaux une tentative de décentralisation et créaient dans notre ville un élément d'attractions hors de la banalité, nous sommes restés fidèles à notre mission : Bordeaux d'abord!

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Au 30 novembre 1906 nous comptions 727 membres, nous en comptons aujourd'hui 747, soit 20 de plus. Nous avons eu 57 admissions nouvelles, mais 21 démissions et 16 décès sont venus compenser pour partie cette augmentation.

Nous regrettons la disparition, emportés par la mort, de MM. Bayssellance, Chabaneau, Delpech, Darriet, Faure, Jaubert, Gélineau, Marbot, Dr Moreau, Paillère, Pinaud, Papin, Rödel, Sursol, Trotel et Tessandier.

Ce sont tous des noms d'amis sincères de notre Société et plusieurs furent des personnalités bordelaises; parmi eux nous trouvons d'anciens membres du Comité comme M. Rödel ou d'anciens membres du Conseil de surveillance de l'École de commerce, comme M. Gabriel Faure. Nous trouvons aussi un de nos anciens présidents, M. Bayssellance. Son nom seul évoque son éloge et ma parole serait trop faible à côté de celles plus éloquentes qui ont parlé de lui. Tous, ici, vous l'avez connu, apprécié et il suffira de dire de lui qu'il fût l'homme de bien dans sa plus complète expression.

J'ai fini, Messieurs, la revue de cette année. J'ai peut-être été un peu long, j'ai peut-être abusé de la bienveillance que vous avez bien voulu m'accorder, vous me pardonnerez.

Il y a dans notre œuvre tant de choses inconnues, tant d'énergies sans renommée, tant de bonnes volontés sans réclame, tant de dévouements secrets. Souvenez-vous, Messieurs, de ce tout petit détail de la robe de mariée que vous avez offerte à une de vos élèves. C'est le symbole de l'entente si complète qui règne entre la Société Philomathique, les professeurs de ses cours et ses élèves. C'est aussi le clair sourire qui égaiera l'austérité de mon rapport.

SAM MAXWELL.

BIBLIOGRAPHIE

Extérieurs et intérieurs du XVIII*e siècle. Architecture et décoration des édifices les plus remarquables de l'époque Louis XVI à Bordeaux.* — Paris, librairie générale de l'architecture et des arts décoratifs, Ch. Schmidt, éditeur, 51, rue des Écoles.

Les entreprises photographiques de vulgarisation de nos trésors artistiques se multiplient. Deux éditeurs de talent ont entrepris de reproduire les œuvres les plus caractéristiques du Musée de Bordeaux. L'album annoncé plus haut est consacré à ces beaux hôtels de la fin du XVIII*e* siècle, dont la construction rappelle à la fois l'apogée de notre prospérité commerciale et le moment le plus parfait de notre art décoratif national. Pour beaucoup de personnes étrangères à Bordeaux, pour beaucoup de Bordelais même, le passé artistique de notre ville sous Louis XVI se résume dans le nom de l'architecte Louis et dans le Grand-Théâtre, son œuvre capitale. L'hôtel Rohan a subi tant de remaniements partiels depuis qu'il est devenu l'Hôtel de Ville qu'on finit par perdre de vue ce qu'il conserve de son emménagement primitif. Peu de gens ont pénétré dans l'ancien hôtel du gouvernement, transformé en archevêché. L'hôtel de Lisleferme, affecté au Muséum d'histoire naturelle, n'est guère visité que pour ses collections scientifiques Quant aux façades discrètement élégantes des hôtels privés de la rue Esprit-des-Lois et du cours du Chapeau-Rouge, elles n'attirent point l'œil du passant affairé, et ne laissent pas soupçonner les merveilles décoratives qui s'y abritent.

Une publication de ce genre, bien que contenant peu d'inédit, a donc son utilité. Elle se recommande, en outre, par une exécution tout à fait artistique.

E. B.

Vu : J.-J. Raoul LESFARGUES.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

La Société Philomathique s'est toujours donné pour mission non seulement de développer l'enseignement populaire à Bordeaux par ses cours d'adultes, mais encore de s'associer aux efforts tendant à grandir l'importance économique de la patrie bordelaise. Elle sait qu'à la prospérité d'une ville est lié son développement moral, intellectuel et artistique. Le Comité d'administration de la Société Philomathique a pensé qu'il était de son devoir de faire connaître aux 740 membres de la Société le rapport très étudié que M. Étienne Huyard, membre de la Société Philomathique et président de l'Union des Syndicats girondins, a présenté dernièrement à l'Assemblée générale de ce dernier groupement, ainsi qu'au Comité bordelais de la Ligue Maritime. Le Comité d'administration adresse ses plus sincères remerciements à l'Union des Syndicats, à la Ligue Maritime et à notre collègue M. Huyard, qui ont bien voulu autoriser la Société à faire cette publication et ont même mis à la disposition de la *Revue Philomathique* la composition typographique qui en était déjà préparée pour l'impression.

Ce rapport souligne les efforts qui sont faits dans les autres ports français de l'Atlantique pour mettre leur outillage et leur aménagement général à la hauteur des exigences commerciales modernes. La tendance à augmenter le tonnage des navires implique la nécessité de prévoir de plus grands tirants d'eau, l'obligation de gagner toujours du temps et de procéder rapidement au chargement et au déchargement des

navires exige un outillage toujours plus perfectionné. Notre port répond-il aux exigences nouvelles du commerce maritime? Peut-il lutter contre les autres ports français de l'Atlantique? M. Huyard répond catégoriquement non. Il ne faut point s'abandonner à un optimisme chimérique. La brutalité des chiffres le démentit. Il y a beaucoup à faire pour améliorer le port et pour faciliter le drainage vers Bordeaux des marchandises de l'intérieur, source des échanges commerciaux. Ce sont les défectuosités actuelles qu'a étudiées M. Huyard. Il signale l'urgente nécessité d'y porter d'énergiques remèdes; il passe en revue diverses solutions.

A titre documentaire et sans rien préconiser, la Société Philomathique donne à ce rapport, intéressant tous les Bordelais, une large publicité parmi ses membres, et, en ce faisant, elle a conscience de faire une œuvre utile pour Bordeaux, c'est sa mission, c'est son ambition.

LE PORT DE BORDEAUX

SA SITUATION ACTUELLE — SON AVENIR

I

DU PERCEMENT DE L'ISTHME DE PANAMA ET DE QUELQUES-UNES DE SES CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES

Nous sommes à la veille d'un événement dont les conséquences mondiales et la répercussion sur les destinées de l'humanité peuvent être considérables. Conçu par la pensée française, amorcé grâce aux lourds sacrifices de notre épargne, le Canal interocéanique sera réalisé avant dix ans par les États-Unis.

A ceux qui considéreraient nos prévisions comme hasardées nous demanderons simplement d'envisager l'effort accompli, depuis que la Compagnie nouvelle du Canal de Panama a cédé ses droits au gouvernement des États-Unis, par l'*Isthmian Canal Commission* engageant près de 400 millions de dépenses, assainissant la zone du canal, dotant d'aqueducs Panama et Colon, mettant en état la ligne du *Panama Railroad,* installant les constructions et les économats nécessaires au logement et à l'alimentation de son énorme personnel ouvrier, excavant, enfin, 17 millions de yards cubes (chiffre au 30 septembre 1907). Nous leur demanderons surtout de mesurer les avantages que l'Union peut attendre du percement de l'isthme.

Est-il nécessaire de marquer, au moment où l'armada de l'amiral Evans achève son périple, que la partie qui s'engage

entre les États-Unis et le Japon, partie qui a pour enjeu la possession définitive des Philippines et la maîtrise du Pacifique, peut être considérée comme bien compromise pour celui des deux pays qui, en cas de conflit, serait dans l'impossibilité de jeter en quelques semaines une escadre puissante et bien ravitaillée dans les eaux d'Honolulu ou de Manille?

Il nous paraît difficile d'admettre qu'en présence de l'importance majeure du but à atteindre et des résultats commerciaux qui peuvent découler pour elle du succès, une nation aussi énergique et aussi riche que la grande République américaine puisse hésiter à consentir les sacrifices qui lui assureront l'outil indispensable à la sauvegarde de ses nouvelles colonies océaniennes comme à son développement économique.

Elle le saurait d'autant moins qu'elle traverse, en ce moment, une crise des plus graves, dont une intense surproduction constitue l'agent principal[1] et dont, par suite, la solution normale paraît être dans la création de débouchés nouveaux, particulièrement vers l'Extrême-Orient.

Il est donc raisonnable et prudent de tenir pour certain que le canal de Panama sera ouvert à la navigation au cours de la prochaine décade.

***

L'esprit éprouve quelque peine à mesurer les conséquences probables d'un pareil événement.

En effet, les courants commerciaux et les chemins maritimes qu'ils choisissent, s'établissent souvent en vertu d'intérêts, d'habitudes ou même de préjugés qui échappent à l'observation. Il est, en outre, malaisé de se tenir en garde contre les

1. Les chiffres suivants, empruntés à M. Thery, indiquent pour quelques articles l'énorme progression subie par la production américaine:

	1900	1906
Charbons (millions de tonnes)	241	375
Fonte (milliers de tonnes)	13,789	25,307
Acier (milliers de tonnes)	10,188	23,739
Pétrole (millions de gallons)	2,681	5,351
Ciment (milliers de barils)	8,482	45,611
Blé (millions de bushels)	522	745

exagérations auxquelles peut conduire, soit dans l'un soit dans l'autre sens, le développement trop logique d'une conception *a priori*.

Plusieurs constatations semblent cependant s'imposer.

Tout d'abord, il est à peu près certain que les relations existant entre l'Europe, d'une part, et, d'autre part, l'Extrême-Orient et l'Australasie ne seront pas modifiées, la distance par Suez restant plus courte et le trajet comportant des escales plus nombreuses.

En revanche, il est difficile de méconnaître l'importance du bouleversement que la mise en exploitation du canal entraînera pour l'Amérique tout entière.

La vie économique des États-Unis s'en trouvera modifiée, les chemins de fer perdant l'hégémonie que leur assure la situation géographique du pays; ce sera, sans doute, l'avènement dans le concert national des États de l'Ouest, déjà en pleine progression et disposant désormais de moyens faciles pour l'importation des matières premières nécessaires à leur industrie, pour l'exportation des produits de leur sol. En ce qui concerne le commerce extérieur, l'effort méthodique et tenace tenté par l'industrie américaine, en quête de débouchés, dans toute la zone du Pacifique, recevra un élan dont on peut juger si l'on tient compte de ce fait que les centres exportateurs sont presque tous dans la partie orientale du pays et qu'en présence de l'exagération des tarifs par fer ils en sont réduits actuellement à emprunter la voie du cap Horn et même, pour quelques articles, la route de Suez. Au point de vue militaire, enfin, l'Union aura acquis un résultat qui la paiera à lui seul de tous les sacrifices consentis : la possibilité de concentrer rapidement ses forces navales dans l'un ou l'autre Océan.

Nier l'intérêt que de pareilles éventualités présentent pour l'Europe, serait imiter l'aveuglement des Américains du Nord, accordant leur concours financier et leur appui moral, dans la guerre russo-japonaise, à ceux qui sont aujourd'hui pour eux les plus redoutables des adversaires; ce serait oublier que les États-Unis sont, dans la lutte contre les jaunes, la

sentinelle avancée du vieux monde et que leur abaissement, même momentané, aurait les effets les plus graves pour toutes les nations possédant en Extrême-Orient un empire colonial.

Pour l'Amérique latine, l'ouverture du canal ne peut qu'activer dans les conditions les plus favorables un mouvement sur lequel les économistes et les financiers ont, depuis quelque temps, fréquemment appelé l'attention publique.

Lorsque l'on dénombre les richesses minières du Mexique (or, argent et cuivre), du Brésil (or, diamant, fer, cuivre, plomb argentifère, salpêtre, etc.), du Chili (or, argent, cuivre, fer, manganèse, platine, nitrate), du Pérou (or, argent, guano, salpêtre); quand on songe à l'essor que peut prendre dans tous les États du Sud, lorsque la population s'y sera développée, soit naturellement, soit par immigration, une industrie agricole qui a devant elle des disponibilités en quelque sorte inépuisables, on se prend à rêver de destinées étrangement fécondes pour ces pays qui furent longtemps le trésor de l'Europe et où beaucoup voient la réserve de l'avenir.

Soit, dira-t-on, mais les États-Unis, plus voisins et dont l'activité se porte de plus en plus vers le golfe du Mexique, profiteront seuls de cette prospérité. L'Europe y aura peu ou point de part.

Ceci ne saurait être exact en ce qui concerne la France pour qui, suivant un mot connu, les riches visiteurs américains — qui viendront d'autant plus nombreux et dépenseront d'autant plus que la fortune publique s'accroîtra davantage dans leur pays — constituent le plus précieux des articles d'importation.

Au surplus, il ne faut point perdre de vue les deux facteurs dont nous allons parler.

En premier lieu, l'Union n'a pour ainsi dire pas de marine marchande et il est à supposer que, ses efforts et ses sacrifices s'aiguillant vers d'autres buts, elle demeurera longtemps, à ce point de vue, tributaire de l'Europe.

D'un autre côté, dans la lutte ouverte pour la conquête des marchés sud-américains, certaines nations du vieux Continent ont à leur crédit un élément qui, pour être impondérable, n'en

demeure pas moins d'un rendement certain : l'affinité des races, avec, comme conséquences naturelles, cet ensemble de sympathies obscures, d'attractions mutuelles, cette conformité de mentalité, d'éducation et de goût, cette facilité de pénétration réciproque qui rendent les relations d'affaires entre deux peuples plus aisées, plus agréables — plus « confortables », diraient nos amis d'outre-Manche[1].

1. On consultera avec fruit le tableau suivant, où nous fournissons, d'après les *Annales du Commerce extérieur,* les chiffres des échanges entre la France et les principaux pays de l'Amérique latine.

PAYS	IMPORTATIONS EN FRANCE (millions de francs)						EXPORTATIONS DE FRANCE (millions de francs)					
	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1900	1901	1902	1903	1904	1905
République Argentine[1].	284.9	264.1	224.6	271.2	252.2	259.7	49.7	51.3	41.4	56.5	73.3	87.7
Brésil[2]. . . .	78.9	70.4	84.9	95.0	83.8	105.2	37.7	38.2	35.4	38.3	40.5	42.8
Chili.	74.0	63.8	61.6	72.3	62.8	76.3	16.4	17.8	10.8	15.5	14.3	23.9
Uruguay. . .	21.0	22.4	20.0	27.1	38.9	36.5	11.7	10.5	11.2	12.2	10.3	15.2
Pérou	11.9	8.8	7.3	9.4	9.6	14.5	4.8	2.8	2.5	3.4	4.7	4.7
Venezuela . .	16.2	12.2	10.2	11.5	15.2	13.7	1.7	1.0	0.8	1.0	1.8	3.5
Colombie. . .	7.6	7.6	6.9	8.1	7.5	5.7	7.6	13.1	10.6	15.3	21.2	14.0
Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua, Costa-Rica.	2.0	2.5	2.6	3.5	2.4	3.7	0.5	0.5	0.4	0.7	0.7	1.0
Mexique. . .	13.4	13.8	6.6	10.4	14.9	20.7	26.9	21.1	25.7	25.0	37.9	31.3

1. Les chiffres provisoires pour 1906 inscrivent: aux importations, 264.8; aux exportations, 111.0.

2. Pour 1906, les chiffres provisoires sont de 121.6 à l'importation et 51.9 à l'exportation.

M. Doumer, dans une communication sur le Brésil faite dernièrement à la *Société de Statistique,* M. de Santa-Coloma, dans sa récente conférence sur la République Argentine, ont fort nettement mis en lumière, en ce qui concerne les deux pays envisagés, la valeur pratique de ce coefficient de sympathie.

En vérité, il est permis de penser que notre pays doit être l'un des principaux bénéficiaires de l'ère d'activité renouvelée qui s'ouvre pour l'Amérique latine et dont le percement de l'isthme ne peut manquer de favoriser l'épanouissement.

Quant à notre port, sa situation est, en l'espèce, privilégiée. En relations séculaires avec les États de l'Amérique du Sud[1], offrant à leurs articles d'exportation (et notamment aux cafés, cacaos et poivres, au caoutchouc, aux cuirs et peaux, aux laines) un marché actif et bien outillé, centre de production de la plupart des articles qu'ils reçoivent de France (vins, eaux-de-vie, liqueurs, conserves alimentaires, articles manufacturés, etc...), Bordeaux peut et doit voir ces rapports se développer avec l'accroissement de productivité de nos correspondants et avec l'ouverture du Canal, qui rapprochera de

1. Voici, d'après la *Statistique du département de la Gironde* par F. Jouannet, quelle était pour Bordeaux, en 1841, la balance du commerce extérieur (valeurs monétaires comprises):

	Importations	Exportations
Europe. . . . . F.	10,365,241	26,659,802
Amérique	*33,288,595*	*22,174,206*
Afrique et Asie.	14,672,139	8,283,105
Antilles et autres colonies françaises	17,058,585	9,842,185
TOTAUX	75,384,560	66,959,298

Le même document nous fournit des précisions sur le détail de nos échanges à cette époque avec l'Amérique latine. On en trouvera ci-dessous les éléments les plus importants.

	Importations	Exportations	Totaux
Chili. . . . . F.	9,209,610	5,166,025	14,375,635
Mexique.	7,543,595	2,474,045	10,017,640
Possess. espagn. . .	3,386,155	1,454,400	4,840,555
Venezuela	2,481,927	1,548,055	4,029,982
Bas Pérou	2,897,330	540,346	3,437,676
Uruguay.	1,347,265	1,375,865	2,723,130

Ce mouvement portait principalement: à l'importation, sur les denrées coloniales, les substances tinctoriales, les minerais et les peaux; à l'exportation, sur les vins, les eaux-de-vie, les liqueurs et les tissus.

nous la côte occidentale, avec laquelle nos échanges ont été autrefois particulièrement substantiels. Et puis, placée comme elle l'est au seuil de cette Côte d'Argent qui, par un chapelet de stations coquettes ou somptueuses, mène doucement le touriste jusqu'au pays basque et jusqu'à la péninsule, offrant les ressources et les charmes d'une grande cité d'élégance et de luxe, notre ville ne possède-t-elle pas tout ce qu'il faut pour devenir l'escale préférée des voyageurs que l'Amérique latine de plus en plus riche nous enverra de plus en plus nombreux[1] ?

1. Nous avons dû, dans ce chapitre, nous contenter d'effleurer un sujet dont l'intérêt et la complexité réclameraient de plus longs développements. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs que la question intéresse aux communications documentées faites, en février 1907, à la *Fédération des Industriels et Commerçants français* par MM. André Sayous, Émile Levasseur, Paul Leroy-Beaulieu, Vidal de la Blache, Gustave F. Dolfus, Albin Dumas et André Lebon.

II

DE LA CONDITION ÉCONOMIQUE ET DES AMÉNAGEMENTS DES GRANDS PORTS DE COMMERCE FRANÇAIS DE L'ATLANTIQUE.

Situation d'ensemble.

Nous venons de rappeler brièvement, dans le chapitre qui précède, quelques-unes des éventualités que nous réserve un avenir prochain.

Avons-nous fait un effort en France pour nous y préparer? Avons-nous, en même temps, songé à la nécessité qui s'impose de nous outiller en vue des besoins nouveaux de la navigation moderne?

Il serait permis d'en douter si nous nous contentions de considérer Bordeaux. Dans les autres grands ports de l'Atlantique, au contraire, d'énergiques et fécondes initiatives se sont manifestées et nous tirerons un enseignement utile d'une revision — si rapide soit-elle — de la condition économique actuelle de ces centres maritimes et des travaux qui y ont été réalisés ou qui y sont en voie de préparation.

Dans cette étude sommaire, il nous sera difficile d'éviter la production d'un certain nombre de statistiques dont la lecture est plus instructive que plaisante. Nous nous en excusons d'avance. Au reste, nous nous efforcerons de nous borner à quelques documents précis, suffisants pour permettre de dégager une impression d'ensemble de la situation comparative de Dunkerque, Le Havre, Saint-Nazaire, Nantes, La Pallice, La Rochelle et Bordeaux.

Statistique générale.

Jetons d'abord un coup d'œil sur le mouvement général de ces ports.

On en trouvera les éléments résumés dans le tableau suivant :

État comparatif du mouvement de la Navigation

TONNAGE DE JAUGE

(Long cours et grande pêche. Escales. Cabotage)

1897-1906

ANNÉES	Dunkerque	Le Havre	St-Nazaire	Nantes	La Pallice	La Rochelle	Bordeaux	ANNÉES
1897	3.104.129	5.964.028	1.644.481	929.108	771.455	678.261	3.646.597	**1897**
1898	3.424.434	6.376.576	1.819.491	1.167.507	796.950	691.538	3.820.661	**1898**
1899	3.301.780	5.837.997	1.701.403	1.219.056	825 386	700.087	3.776.548	**1899**
1900	3.225.784	5.747.750	1.930.980	1.194.538	928.664	547 002	4.152.675	**1900**
1901	3.436.309	6.160.563	2.176.474	1.299.207	1.004.298	487.742	3.892.550	**1901**
1902	3.455.629	6.273.480	1.824.422	1.191.279	986.072	537.150	4.081.945	**1902**
1903	3.647.225	6.305.849	1.825.955	1.284.667	1.140.235	473.887	3.848.058	**1903**
1904	3.666.296	6.817.883	1.792.295	1.357.580	1.207.434	471.812	3.910.384	**1904**
1905	4.218.184	7.946.070	1.735.454	1.373.164	1.341.130	497.778	4.082.267	**1905**
1906	4.567.299	8.601.658	1.926.976	1.649.228	1.467.442	448.465	4.469.680	**1906**

On a le sentiment très net, au premier examen de ces chiffres [1] que, d'une façon générale, la condition économique des ports de commerce français sur l'Atlantique se montre satisfaisante. Le trafic de la plupart d'entre eux suit un mouvement ascendant dont le rythme, pour certains, s'est considérablement accentué au cours des dernières années.

Malheureusement, dans cette marche en avant, dont nous croyons devoir rendre l'allure plus sensible par la production du graphique qu'on trouvera plus loin, Bordeaux n'avance point d'un pas aussi rapide qu'il serait souhaitable, puisque nous nous trouvons aujourd'hui distancés par Dunkerque et passons du troisième au quatrième rang.

Il faut reconnaître, cependant, que notre port a fait preuve, depuis 1903, d'une activité soutenue. Nous trouverions même dans l'examen de la courbe de son tonnage de précieux motifs de confiance et d'espoir si, comme nous le montrerons tout à l'heure, l'insuffisance et la mauvaise distribution des aménagements dont nous disposons ne menaçaient de nous arrêter brusquement dans notre essor.

Et puisque nous avons été amené à parler une première fois de la crise qui commence à étreindre le commerce local, nous tenons à faire, dès maintenant, une franche déclaration et à dire nettement pourquoi nous nous sommes fait une règle, dans ce travail, d'aborder de front et de mettre en pleine lumière des sujets sur lesquels ce fut trop longtemps une tradition sacrée pour les Bordelais « de garder de Conrart le silence prudent ».

Nous estimons qu'il convient de rompre délibérément avec la politique qui consiste à jeter un voile sur nos faiblesses, sous prétexte de ne pas fournir des arguments à nos détracteurs.

C'est avec un pareil système que nous en sommes arrivés à nous endormir peu à peu dans une sécurité trompeuse et surtout à laisser l'opinion publique se désintéresser, chaque

1. Nous en devons la communication à l'obligeance du Secrétariat de la Chambre de Commerce.

jour davantage, de questions qui devraient la passionner d'autant plus vivement que de leur solution peut dépendre l'avenir de la cité.

Nous ne saurions, hélas! en disant toute la vérité, risquer d'ajouter au discrédit dans lequel notre port est tombé auprès des armateurs français et étrangers.

En revanche, c'est la conscience très nette des conséquences

redoutables de notre inertie qui peut seule réveiller l'opinion, nous imposer l'oubli des vaines querelles au milieu desquelles ont sombré déjà tant de projets utiles, nous apprendre à faire vite et grand, donner à ceux qui ont charge de préparer l'avenir, avec le souci de leurs responsabilités, l'autorité nécessaire pour engager résolument les lourdes dépenses qui sont inévitables.

D'ailleurs, usant vis-à-vis de nous-mêmes d'une entière franchise, nous nous trouverons d'autant plus à l'aise pour signaler les insuffisances ou les défectuosités que nous pourrons reconnaître dans l'outillage des autres ports de commerce de l'Atlantique.

Pour chacun de ceux-ci, nous allons examiner successivement :

le mouvement du commerce extérieur;
les aménagements actuels et les travaux en cours;
les travaux projetés.

Dunkerque.

Commerce extérieur.

Dunkerque a présenté, en 1906, une situation prospère[1].

Les importations ont augmenté de 495,256 tonnes, s'élevant de 1,843,776 à 2,339,032 tonnes. Elles sont alimentées principalement par les houilles, dont le tonnage s'est accru dans de fortes proportions à la suite de la grève prolongée des charbonnages français; par les minerais de fer, de zinc, de plomb et de cuivre; les céréales; les graines et fruits oléagineux (lin, pavot, moutarde, arachides, coton, etc.); les produits chimiques (le nitrate de soude à lui seul figure pour plus de 170,000 tonnes); les bois; les textiles (lin, jute, laines, etc.).

A l'exportation, les statistiques enregistrent un fléchissement de 66,196 tonnes, avec un chiffre de 573,352 tonnes contre

1. Cette prospérité de Dunkerque est due, pour une large part, aux facilités qu'offre à son commerce le vaste réseau de canaux qui relie le port tant avec l'intérieur du pays (canaux de Bergues et de Bourbourg) qu'avec la Belgique (canal de Furnes). Ces voies navigables sont, d'une façon générale, larges et sans écluses, les accidents de terrain étant ignorés dans la plaine flamande.

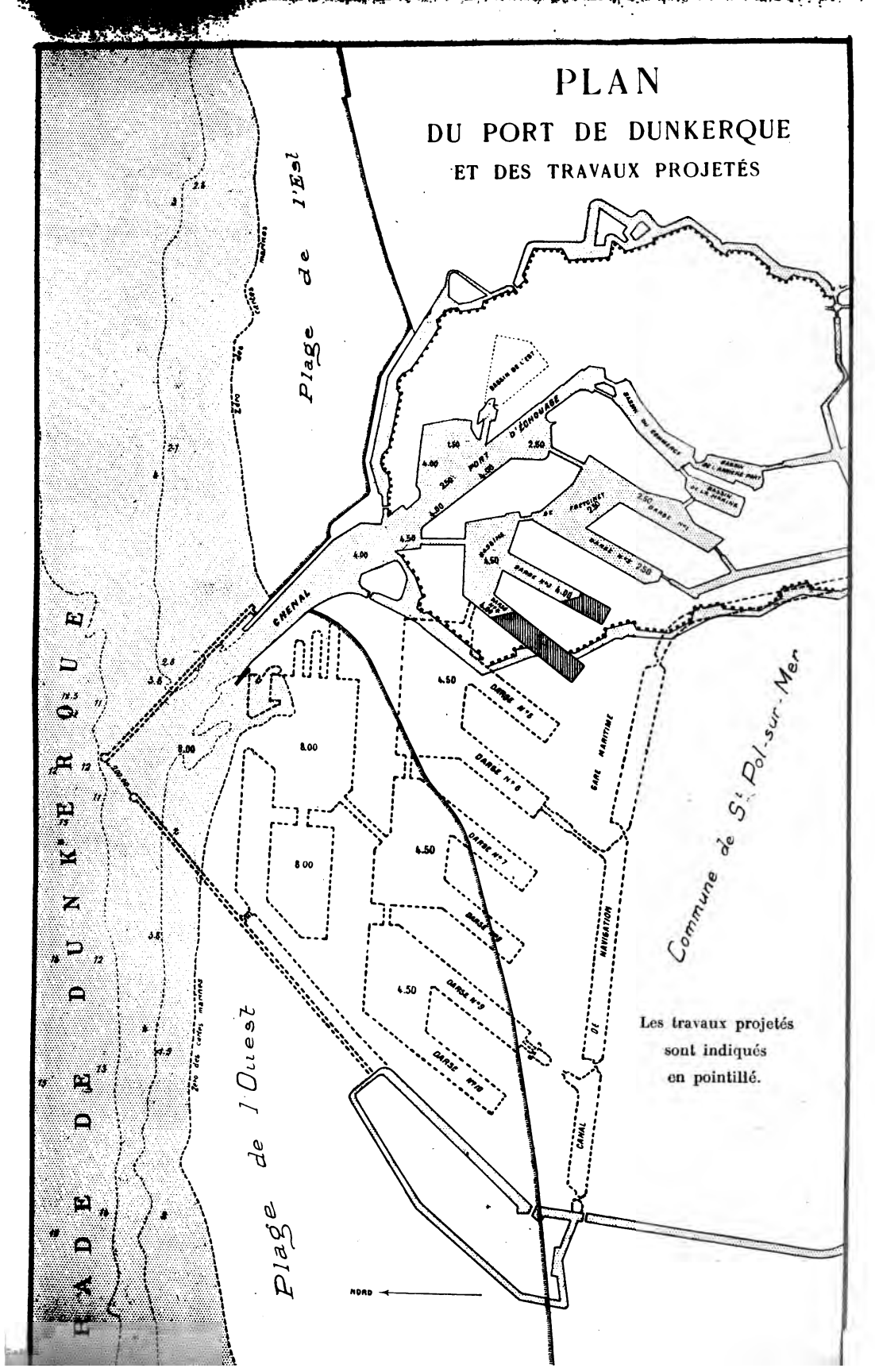
PLAN
DU PORT DE DUNKERQUE
ET DES TRAVAUX PROJETÉS
Plage de l'Est
Plage de l'Ouest
RADE DE DUNKERQUE
Commune de St Pol-sur-Mer
CHENAL
PORT D'ÉCHOUAGE
BASSIN DE L'EST
BASSIN DU COMMERCE
BASSIN DE LA MARINE
BASSINE DE FRETOINET
DARSE N°1
DARSE N°2
DARSE N°3
DARSE N°5
DARSE N°6
DARSE N°7
DARSE N°8
DARSE N°9
DARSE N°10
GARE MARITIME
CANAL DE NAVIGATION
Zéro des cartes marines
NORD
Les travaux projetés
sont indiqués
en pointillé.

639,548 en 1905. Les sorties portent surtout sur les matériaux de construction, la houille, les métaux, les denrées coloniales (plus de 72,000 tonnes pour le sucre indigène en poudre), les céréales, les pommes de terre, le riz, etc.

Au point de vue des pays de provenance et de destination, il convient de mentionner l'importance des relations nouées entre Dunkerque et l'Amérique du Sud. Avec la République Argentine, le mouvement a été, pour 1906, de 238,500 tonnes à l'importation et 91,000 tonnes à l'exportation (chiffres ronds). A signaler aussi l'activité des exportations vers les Établissements français de la Côte occidentale d'Afrique.

***

Aménagements actuels et travaux en cours.

On accède au port de Dunkerque par un *chenal* que délimitent deux jetées parallèles et qui mesure une largeur moyenne de 130 mètres à l'entrée. Ce chenal est la partie faible du port. En raison de la nature sablonneuse de ses fonds il se comble sans cesse, et c'est seulement au prix de travaux continuels, effectués par des dragues puissantes et de fortes « suceuses », qu'on peut le maintenir à (— 3.50) au-dessous du zéro[1].

Cela donne une profondeur de $9^{m}40$ aux pleines mers de vive eau ordinaire et de $8^{m}40$ aux pleines mers de morte eau ordinaire.

Dans ces conditions, les navires entrent et sortent deux heures avant et deux heures après la pleine mer. Hors ce moment, ils mouillent au large des jetées.

La rade, sensiblement parallèle à la côte, est d'une largeur de 1,500 mètres environ et offre des fonds de 10 à 18 mètres.

Faisant suite au chenal, on rencontre un *Avant-port,* creusé au droit des quais à la cote (— 4.00) et dans le prolongement duquel s'étend le *Port d'échouage.*

1. La cote au-dessous du zéro représente sensiblement la profondeur minima obtenue aux plus basses mers.

Pour avoir les profondeurs maxima et minima utilisables au moment des marées, il suffit d'ajouter à cette cote la hauteur des pleines mers de vive eau et de morte eau par rapport au zéro des cartes marines de niveau moyen.

Du port d'échouage les bateaux de faible tonnage accèdent par l'*Écluse de la Citadelle* (longueur utile, 53 mètres; largeur, 13 mètres; cote du haut radier : —0m45) au *Bassin du Commerce,* prolongé par l'*Arrière-port* et le *Bassin de la Marine,* ce dernier affecté en grande partie à une station de torpilleurs et de sous-marins.

La partie moderne du port date d'une trentaine d'années. Elle est constituée par le *Bassin de Freycinet,* qui s'amorce: dans l'avant-port, par l'*Écluse Trystram,* présentant une longueur utile de 170 mètres sur une largeur de 25 mètres (la cote du radier est —5.00); dans le port d'échouage, par l'*Écluse de l'Ouest* (longueur, 117 mètres; largeur, 21 mètres; cote : —1.55).

Le Bassin de Freycinet est divisé par le *Pertuis du Mole* (cote : —3.00) en deux parties inégales. La plus importante, d'une superficie de près de 19 hectares, comporte un bassin d'évolution qui commande les darses nos 1 et 2, creusées à la cote (—2.50); la seconde, moins spacieuse (12 hectares environ) mais plus profonde, est constituée par un bassin d'évolution creusé à (—4.50) et par les darses nos 3 et 4 (cote : —4.00).

Les *cales de radoub* sont au nombre de quatre. La plus vaste mesure 190 mètres de longueur utile sur 21 mètres de largeur au niveau du seuil; ce dernier est à la cote (—2.10).

Tel qu'il se présente actuellement, le port de Dunkerque est depuis longtemps insuffisant. On a vu quelles profondeurs trop faibles ont le chenal et l'avant-port. D'un autre côté, le Bassin de Freycinet, seul accessible aux grands navires, ne développe que 4 kilomètres et demi de quais pour un trafic dont nous avons indiqué plus haut le tonnage.

La loi de Décembre 1903 s'est efforcée de remédier, dans une certaine mesure, à cette situation. Elle prévoit une dépense de 26 millions, dont 7,500,000 francs à la charge de la Chambre de commerce et de la ville de Dunkerque; mais la majeure partie des crédits est affectée à des travaux militaires (démolition de fortifications, construction d'un ouvrage défensif, creusement d'un long canal de dérivation) et à l'achat d'une quantité de terrains assez considérable

pour pouvoir parer à toutes les extensions ultérieures du port. En résumé, le résultat immédiat et pratique des travaux en cours, en ce qui concerne l'amélioration des aménagements actuels, consistera à peu près uniquement dans l'allongement des darses 3 et 4, ce qui donnera environ 1.500 mètres de nouveaux quais.

***

Travaux projetés.

Un projet très considérable de travaux complémentaires a été élaboré par la Chambre de commerce et le Service des ponts et chaussées. D'après le plan que nous avons sous les yeux, il consisterait dans la création d'un vaste avant-port, dont les jetées s'avanceraient jusque dans la rade et qui serait creusé à la cote (—8.00). La même profondeur serait assurée à une sorte de port intérieur qui communiquerait avec trois grands bassins, d'une profondeur de (—4.50) au-dessous du zéro et desservant une dizaine de darses.

Les énormes sacrifices que comporterait l'exécution d'un plan aussi vaste paraissent hors de proportion avec les ressources dont peuvent disposer la Chambre de commerce et la ville de Dunkerque. Sa réalisation reste problématique. Il est à présumer, cependant, que l'établissement d'une darse n° 5 sur l'emplacement des anciennes fortifications pourra être obtenu d'ici quelques années.

Le Havre.

Commerce extérieur.

Pour le Havre, comme pour Dunkerque, l'année 1906 a été particulièrement favorisée.

Les importations sont passées de 1,824,063 à 2,127,644 tonnes. Cette augmentation de 303,581 tonnes est fournie surtout par les houilles (127,892 tonnes), les cafés (59,752 tonnes), le riz (14,485 tonnes) et les laines (10,375 tonnes)[1]. Pour le

1. Les autres grands articles d'importation au Havre sont : le coton, les bois, les céréales (grains et farines), les cuivres, les minerais, les huiles de pétrole et de schiste, les graines et fruits oléagineux, les peaux, le cacao, etc.

caoutchouc (la création du marché de cet article au Havre a été réalisée en 1906) elle a été de 1,726 tonnes, avec un chiffre de 9,197,845 kilos sur une importation totale en France de 14,960,200 kilos.

Les exportations ont progressé de 6.7 o/o (794,373 tonnes en 1906 contre 739,046 tonnes en 1905). Elles sont particulièrement actives pour la houille, le café et le cacao, les embarcations, les tissus de toutes sortes, les peaux, la poterie et les cristaux.

En résumé, le mouvement général du port présente en 1906, par rapport à l'exercice précédent, une augmentation de plus de 358,000 tonnes. C'est là un résultat important. Il se complète d'un accroissement rapide du mouvement des passagers qui s'est élevé, entre le Havre et l'Amérique, de 63,659 en 1900 à 120,576 en 1906.

***

Aménagements actuels et travaux en cours.

L'outillage du Havre est-il susceptible de permettre un développement éventuel de ce trafic déjà considérable?

Le dernier compte rendu des travaux de la Chambre de commerce répond nettement par la négative. On y lit (p. 19) les lignes suivantes : « Notre port est arrêté dans son essor par le manque de places à quai; nous ne pouvons offrir ni aux lignes régulières actuellement en exploitation, ni à celles qui se proposeraient de se créer ou de toucher à notre port, ni à la navigation irrégulière qui transporte nos grandes importations de denrées et matières premières, les installations nécessaires à leur trafic. » .

Et cependant, l'honorable Compagnie que M. Joannès Couvert préside avec tant d'autorité n'est pas restée inactive. Pendant que se poursuivaient les travaux prévus au programme de 1895 (ayant pour objet la création d'un nouvel avant-port creusé à —6.00, d'un quai de marée pour les navires d'escale, au pied duquel on trouvera entre 9 et 10 mètres d'eau aux plus basses mers et d'une écluse à sas, dite *de la Floride,* donnant accès dans les

bassins[1]), elle obtenait, en 1904, le creusement d'un pertuis de communication du *Bassin Bellot* au *Canal de Tancarville* et la mise en exploitation des 1,000 mètres de quai de la rive sud du canal. Elle négocie actuellement l'établissement de nouveaux quais sur la rive nord et l'amélioration du *Bassin Dock*.

Malgré ces efforts énergiques, malgré les grosses sommes dépensées, les aménagements intérieurs du port ne répondent déjà plus aux besoins de la navigation. « Leur insuffisance, précise l'exposé des motifs du projet de loi qui vient d'être distribué aux députés, est manifeste au double point de vue du nombre des places à quai disponibles et des dimensions des ouvrages. »

D'après les indications que nous empruntons au document précité, les navires au long cours ne peuvent utiliser que les bassins de l'*Eure* et *Bellot*, dont les quais développent seulement 3,000 mètres; les dimensions du bassin de l'Eure sont trop faibles pour permettre l'évolution facile des transatlantiques de près de 200 mètres, comme *la Provence;* la profondeur des bassins est insuffisante, la cote (—4,00), qui correspond à un mouillage minimum de 9 mètres, ne pouvant être réalisée qu'à vingt mètres des quais; l'écluse elle-même ne peut donner accès à des navires d'un tirant d'eau supérieur à 9m20; enfin, l'orientation des formes de radoub rend leur accès impossible à des paquebots de plus de 200 mètres.

***

Travaux projetés.

Pour faire face aux nécessités de l'avenir, le projet de loi soumis à l'approbation du Parlement prévoit : 1° des travaux d'extension du port du Havre, comprenant la création d'un bassin de marée et d'une forme de radoub au sud de l'avant-port et des bassins actuels, au moyen d'une emprise sur la baie de la Seine; 2° des travaux d'amélioration de l'estuaire de

1. Ces travaux, qui entraîneront une dépense de 40 millions environ dont 15,650,000 francs seulement à la charge de l'État, ne seront vraisemblablement pas achevés avant 1909. Ceux du programme de 1904 se poursuivent normalement. Les uns et les autres sont marqués par des hachures sur le plan annexé.

PLAN
DU PORT DU HAVRE
ET DES TRAVAUX PROJETÉS

Les ouvrages projetés sont entourés d'un fort trait noir.

Le chenal de 300 mètres de large réservé dans l'avant-port projeté est encadré par des traits parallèles.

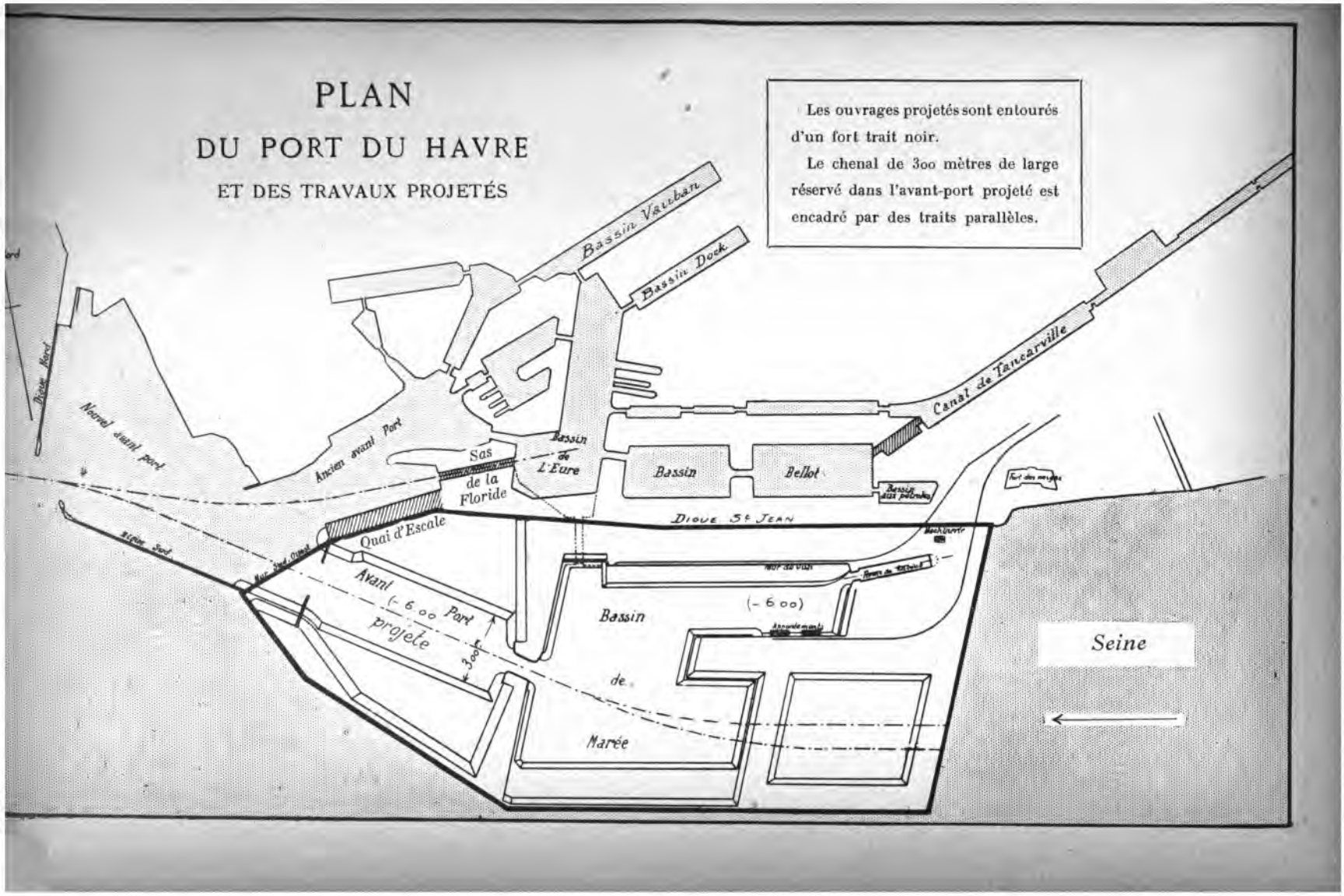

la Seine, comprenant le prolongement de la digue Nord sur quatre kilomètres.

La dépense totale est évaluée à 98 millions et l'État fournirait une contribution de 48,500,000 francs, le solde restant à la charge des Chambres de commerce et des villes du Havre et de Rouen, ainsi que du département de la Seine-Inférieure.

Il n'est pas sans intérêt de connaître l'esprit dans lequel la Chambre de commerce du Havre a élaboré ce vaste programme et de savoir ce qu'elle attend de son exécution.

Les lignes suivantes, empruntées au Résumé des travaux de l'année 1907, présenté par son Président dans la séance du 10 janvier 1908, nous fixeront à cet égard :

« Vous avez pensé, » écrit M. Joannès Couvert, « que les dispositions à adopter devaient avant tout assurer l'avenir et qu'il était nécessaire de se dégager de toute idée d'utilisation exclusive d'ouvrages certainement très importants, mais insuffisants pour la grande navigation future; que, par conséquent, le nouveau bassin devait pouvoir être fréquenté par des navires de 300 mètres de long et de 12 mètres de tirant d'eau; que, de plus, en dehors des 1,000 mètres de quai destinés à la navigation transatlantique régulière, il convenait que les dispositions prises réservent la construction ultérieure de grandes longueurs de quai utilisables par tout le commerce maritime du port. C'est ainsi qu'il pourra être, actuellement et plus tard, construit dans le bassin de marée jusqu'à concurrence de 4,500 mètres de quais, sans compter ceux qui seraient établis dans l'avant-bassin, si la houle se trouve suffisamment atténuée par les ouvrages de l'avant-port actuel. Le service d'entrée et de sortie se faisant sans écluses, les pertuis projetés et les musoirs des digues de l'avant-port permettant de pousser les dragages bien au-dessous de la cote prévue, on peut estimer que la solution adoptée répond à tous les besoins qu'on doit raisonnablement envisager. »

Le même Rapport contient quelques précisions sur la façon dont se présente la combinaison financière qui sert de base au projet en instance :

« L'équilibre financier du projet n'a pu être établi que grâce

aux larges subventions de la ville du Havre (4 millions de francs), du Département de la Seine-Inférieure (8,854,166 fr.), et ce Résumé nous offre une précieuse occasion de remercier à nouveau de leur concours le Conseil municipal du Havre et le Conseil général de la Seine-Inférieure. Comme le gouvernement, ces assemblées ont apprécié, à l'unanimité des voix, qu'il fallait doter notre port d'un nouvel établissement maritime considérable, assurant d'un côté l'accroissement du commerce extérieur de notre pays, permettant aux grands navires de l'avenir, qui seront construits pour notre armement national, d'opérer dans un port dont les atterrissages offrent aux nombreux passagers et équipages ainsi qu'aux capitaux engagés les sécurités nécessaires. »

L'exemple de solidarité qui nous est donné par les corps constitués du département de la Seine-Inférieure, vaut d'être retenu. Puissent nos concitoyens en comprendre la portée et s'en inspirer, le moment venu!

Nantes.

La situation économique du port de Nantes doit intéresser d'autant plus vivement les Bordelais que son examen comporte pour eux de précieux enseignements. Nous y trouvons la preuve évidente de ce que peut un vouloir tenace et méthodique mis au service de la conception claire et raisonnée des besoins d'un port, en même temps qu'un exemple des avantages qu'un centre maritime peut retirer de la création et du développement de puissantes industries locales.

Commerce extérieur.

En 1906, les importations de la principalité de Nantes se sont élevées à 1,129,070 tonnes, ce qui représente une augmentation de 165,477 tonnes par rapport à l'année précédente.

Les grands éléments de ce trafic sont : les houilles (588,231 tonnes, en augmentation de 94,274 tonnes), provenant d'Angleterre et des Pays-Bas; les phosphates de Tunisie, d'Algérie et d'Amérique (117,798 tonnes) et les pyrites

d'Espagne et de Portugal (55,451 tonnes), destinés aux fabriques d'engrais, qui sont au nombre d'une dizaine; les bois (bois de construction, 35,399 tonnes; bois résineux en rondins, 57,060 tonnes); les sucres bruts des colonies françaises (36,293 tonnes, en augmentation de 12,928 tonnes), qui alimentent neuf raffineries; les pâtes de cellulose (33,517 tonnes); les vins d'Espagne et d'Algérie (20,006 tonnes, en augmentation de 9,263 tonnes); le minerai de plomb (18,317 tonnes); le riz, en provenance de l'Indo-Chine et des Indes anglaises (14,827 tonnes); les graines et fruits oléagineux (14,450 tonnes); le maïs (13,496 tonnes); le goudron minéral et le brai (12,522 tonnes), etc.

A l'exportation, l'augmentation sur les chiffres de 1905 est de 1,827 tonnes, avec un total de 90,662 tonnes.

A signaler, comme plus spécialement intéressantes, les sorties portant sur : la houille agglomérée (10,069 tonnes); les grains et farines (5,301 tonnes), pour la Tunisie, Cayenne, la Belgique et l'Espagne; la houille crue et le coke (4,974 tonnes); les sucres raffinés en pains (4,951 tonnes), à destination de l'Algérie, du Maroc, de l'Angleterre et de la Belgique; les navires et embarcations (4,834 tonnes); les engrais (4,769 tonnes); les matériaux (4,371 tonnes), etc.

***

Aménagements actuels.

La prospérité reconquise du port de Nantes date de l'ouverture à la navigation (1892) du *Canal maritime latéral*, qui a permis de relier la partie de la Loire jouissant d'un régime maritime (de Saint-Nazaire au Carnet) à la section du fleuve qui a pu être endiguée et qui s'étend de la Martinière à Nantes. Grâce à cet ouvrage, qui mesure 35 mètres de largeur au niveau du plan d'eau, les navires peuvent, soit de jour, soit pendant la nuit, et en une seule marée, monter à Nantes (56 kilomètres) avec une profondeur d'eau de $5^{m}20$ en faibles marées de morte eau et de $6^{m}20$ en faibles marées de vives eaux. Au cours de l'exercice 1906, le nombre des navires d'un tirant d'eau de 5 mètres et au-dessus ayant accédé aux quais

de Nantes a été de 442, dont 58 calant de 6 mètres à 6m50 et 3 calant de 6m50 à 7 mètres.

Les profondeurs dont nous venons de parler commencent à devenir insuffisantes, d'autant plus que dans les périodes de sécheresse coïncidant avec les grandes marées, il peut se produire — et ce fut le cas en 1906 — des apports de vases que les dragues sont impuissantes à réduire et qui amènent un exhaussement des fonds à Nantes et dans le chenal reliant le port au Canal maritime.

***

Travaux projetés.

La Chambre de commerce ayant reconnu que la partie de la Loire comprise entre le Carnet et la Martinière, et actuellement desservie par le Canal maritime, était susceptible d'améliorations, a, dès 1903, fait aboutir un projet tendant à établir dans le lit du fleuve, de Nantes à la mer, un chenal continu accessible aux navires d'un tirant d'eau de 8 mètres[1].

De plus, la création de ce chenal maritime entre Nantes et Saint-Nazaire devant amener un accroissement du trafic du port, dont les aménagements sont déjà notoirement insuffisants, elle a élaboré, après accord de principe avec la Compagnie d'Orléans, un projet de création à Roche-Maurice d'un quai maritime de 300 mètres, raccordé avec la gare de Chantenay. La Compagnie d'Orléans y ferait application au commerce des tarifs en vigueur sur les quais maritimes de Nantes. M. le Ministre des Travaux publics a autorisé le Service maritime à étudier un avant-projet.

Saint-Nazaire.

Commerce extérieur.

Le poids total des marchandises étrangères arrivées à Saint-Nazaire en 1906 a été de 1,045,165 tonnes, en augmentation de 226,020 tonnes sur l'exercice précédent. Dans ce chiffre, la

1. Les travaux coûteront 22 millions et seront exécutés par l'État avec le concours financier de la Chambre de commerce et du Département.

houille seule figure pour 871,751 tonnes. Viennent ensuite, par ordre d'importance : le minerai de fer (75,680 t.); les bois de construction (35,073 t.); le goudron minéral et le brai (12,672 t.); les phosphates (11,529 t.); le riz (4,187 t.); les vins ordinaires (3,387 t.), etc.

Les exportations ont progressé de 29,663 tonnes[1]. Citons les chiffres concernant : le fer, la fonte et l'acier (69,869 t.); la houille crue (68,504 t.); la houille agglomérée (14,733 t.); les œufs (3,515 t.); les navires et embarcations (3,436 t.); les poissons conservés (1,999 t.), les pommes de terre (1,603 t.), les fruits frais (1,535 t.), les vins (1,513 t.), etc.

***

Aménagements actuels.

La création du port de Saint-Nazaire remonte à 1856. Ses aménagements ont été modifiés et complétés à la suite de plusieurs séries de grands travaux, dont les plus importants appartiennent au programme de 1896 qui vient seulement d'être achevé.

Actuellement, le port comprend :

1° Un *Avant-port,* placé dans le grand axe des bassins, arasé à $6^{m}07$ au-dessous du zéro et pourvu d'un quai de marée de 150 mètres, au-devant duquel s'étend une souille creusée à la cote (—8.07);

2° Une grande *Écluse à sas,* de 30 mètres de largeur avec 211 mètres de longueur utile. Les buscs sont à (—6,07); ils admettent un tirant d'eau de $11^{m}50$ aux pleines mers de vive eau et de $9^{m}87$ aux pleines mers de morte eau;

3° Deux *Bassins (Saint-Nazaire* et *Penhouet),* reliés par un pertuis de $218^{m}25$ de longueur sur 25 mètres de largeur et développant : le premier, 10 hectares de superficie avec 1,519 mètres de quais; le deuxième, 22 hectares environ et 2,690 mètres de quais.

Le mouillage varie de $7^{m}67$ à $10^{m}20$ dans le bassin de Saint-Nazaire et de $7^{m}37$ à $9^{m}90$ dans le bassin de Penhouet. Lorsque l'usine du relèvement du plan d'eau sera en service, le mouillage minimum sera de $9^{m}37$ pour le premier et de $9^{m}07$ pour

1. 201,097 tonnes en 1906 contre 171,464 en 1905.

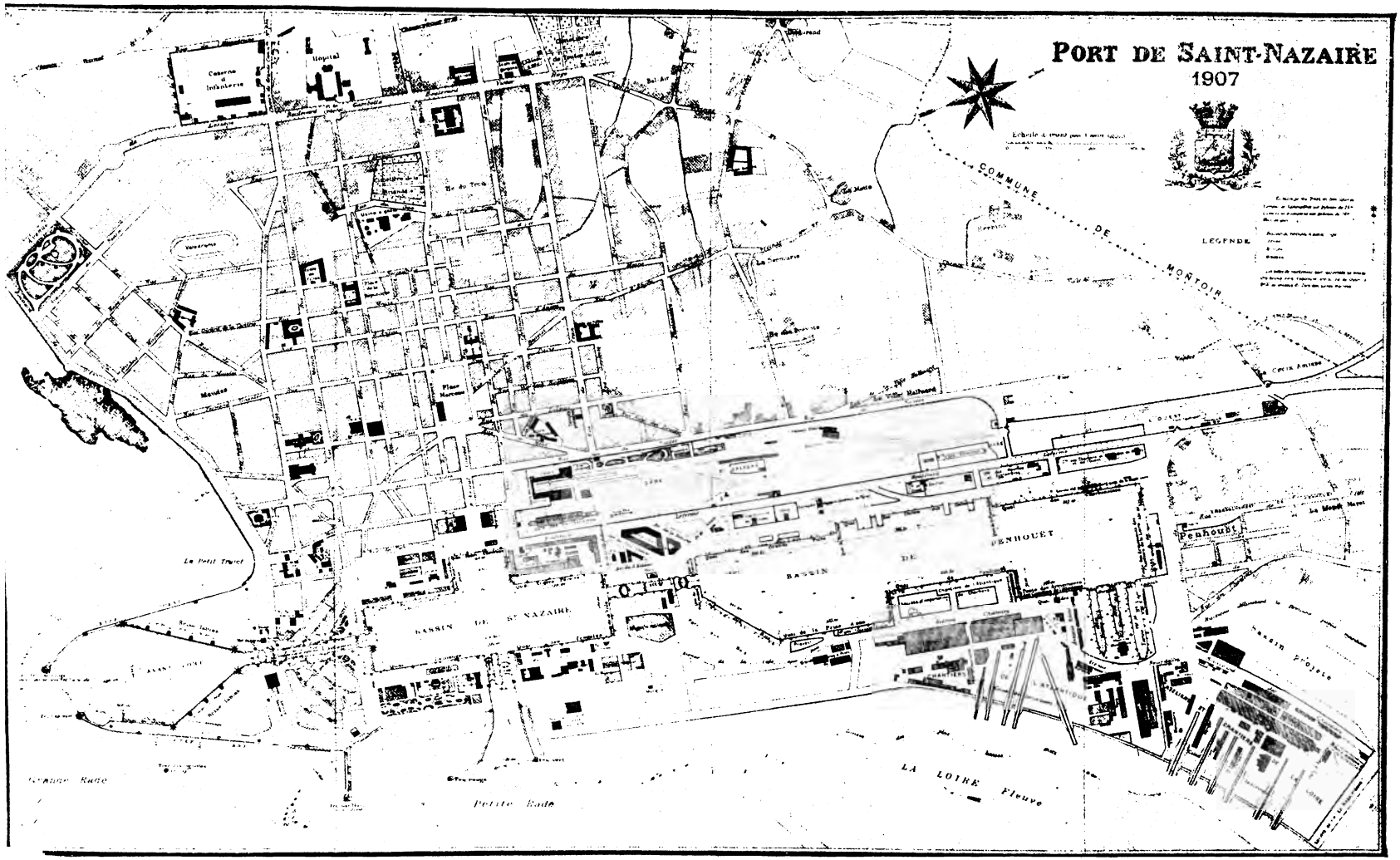
PORT DE SAINT-NAZAIRE
1907
LEGENDE
COMMUNE DE MONTOIR
Caserne d'Infanterie
Hôpital
Maudes
Place Marceau
La Petit Traict
BASSIN DE ST NAZAIRE
BASSIN DE PENHOUET
Penhouët
Bassin projeté
LA LOIRE Fleuve
Petite Rade
Grande Rade

le deuxième. En surélevant le plan d'eau jusqu'à la tablette des quais, ces chiffres pourraient être portés respectivement à $10^{m}72$ et $10^{m}42$.

4° Trois *formes de radoub,* établies au fond du bassin de Penhouet et mesurant : la première, $182^{m}45$ de longueur utile sur 20 mètres de largeur au seuil d'entrée; la deuxième, $117^{m}50$ sur $9^{m}80$; la troisième, 163 mètres sur 14 mètres.

La profondeur du busc au-dessous des hautes mers de morte eau est de $7^{m}37$ pour les formes n°s 1 et 3 et de $4^{m}07$ pour la forme n° 2.

Ajoutons que l'ancienne entrée, dont la direction est perpendiculaire au grand axe du bassin de Saint-Nazaire, reste toujours en service. Elle comporte un chenal, dont le plafond est à (—4.37), cote représentant $9^{m}80$ de tirant d'eau aux pleines mers de vive eau et $8^{m}17$ aux pleines mers de morte eau; une écluse à marée de 25 mètres de largeur, avec un tirant d'eau variant de $7^{m}17$ à $8^{m}80$; enfin, une petite écluse de 13 mètres de largeur, avec un tirant d'eau allant de $5^{m}97$ à $7^{m}60$.

Il est important de signaler que l'accès de la Loire est assuré par un *chenal* de 200 mètres de largeur, dragué à travers la *Barre des Charpentiers,* vaste banc de sable de forme demi-circulaire qui s'appuie aux deux rives de l'estuaire. Le plafond de ce chenal est creusé à la cote (—5.00), ce qui donne une profondeur de $10^{m}43$ aux hautes mers de vive eau ordinaire et de $8^{m}80$ aux plus faibles hautes mers de morte eau.

Dans ces conditions, la barre n'est pas accessible à toute heure de marée aux grands paquebots et ces derniers doivent fréquemment mouiller quelques heures au large des Charpentiers avant de pouvoir entrer dans le chenal.

***

Travaux projetés.

La loi du 22 décembre 1903 prévoit pour le port de Saint-Nazaire :

1° L'achat des terrains nécessaires à l'exécution éventuelle d'un troisième bassin;

2° L'approfondissement du chenal des Charpentiers à la cote (—7.00);

3° Le relèvement du plan d'eau des bassins à la cote (—5.00).

Pour l'article premier, la dotation est de 1,500,000 francs. Les dépenses afférentes aux deux autres articles s'élèveront à 1,700,000 francs, dont 850,000 francs à la charge de l'État et 500,000 francs à la charge du Département. Le solde sera payé par la Chambre de commerce.

Cette dernière a demandé, il y a trois ans, une nouvelle série de travaux en vue de l'élargissement du pertuis de communication et de l'agrandissement de la forme de radoub n° 1.

La dépense est évaluée à 2,580,000 francs. Elle sera supportée par le Ministère des Travaux publics, le Ministère de la Marine, la Chambre de commerce, le Conseil général et les Chantiers de constructions navales de Saint-Nazaire.

La Rochelle, La Pallice.

Commerce extérieur

La Chambre de commerce de La Rochelle n'ayant pas encore publié les documents statistiques relatifs à 1906, nous nous contenterons, pour ce port et pour celui de la Pallice, d'examiner les chiffres de 1905.

Au cours de l'exercice dont il s'agit, les importations se sont élevées à 216,710 tonnes pour La Pallice et 300,684 tonnes pour La Rochelle, soit au total 517,394 tonnes.

Ce mouvement d'entrées a été alimenté principalement par les houilles (385,454 tonnes); les phosphates (36,030 tonnes), le nitrate de soude (25,099 tonnes) et les pyrites (10,975 tonnes); les bois communs (11,019 tonnes); les vins (6,476 tonnes); les huiles minérales propres à l'éclairage (6,377 tonnes); le goudron minéral (6,227 tonnes); les eaux-de-vie (3,529 tonnes); les pâtes de cellulose (4,056 tonnes); les poissons secs (2,891 tonnes), etc.

Les exportations ont été de 59,891 tonnes pour La Pallice et de 44,836 tonnes pour La Rochelle, ensemble 104,727 tonnes, dont 45,201 pour les houilles, 11,882 pour le minerai de fer,

9,980 pour les superphosphates, 8,754 pour les eaux-de-vie, 4,274 pour les perches, étançons, etc., 3,728 pour les pommes de terre, 3,170 pour les bouteilles pleines ou vides, 2,125 pour les vins.

***

Aménagements actuels.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du port proprement dit de La Rochelle, dont l'avant-port envasé ne peut plus recevoir que des navires de faible tonnage.

Celui de La Pallice doit, au contraire, retenir notre attention puisqu'il nous a enlevé, il y a quelques années, les services de la *Pacific* et qu'il vient de s'assurer les escales de la ligne d'Extrême-Orient desservie par les vapeurs des *Messageries* et des *Chargeurs Réunis*. Il se compose :

1° D'un *Avant-port,* limité par deux jetées, mesurant 12 hectares 1/2 et creusé à la cote (— 5.00), ce qui assure aux navires une profondeur de 10m80 aux hautes mers de vives eaux et de 9m66 aux hautes mers de mortes eaux;

2° D'un *Bassin à flot,* commandé par une écluse à sas de 235 mètres de longueur totale sur 22 mètres de large, ayant 11 hectares 1/2 de superficie, creusé à la cote (—4.00) et possédant 1,600 mètres de quais utilisables;

3° De deux *formes de radoub,* mesurant respectivement 180 mètres et 111 mètres de longueur totale, sur 22 mètres et 14 mètres de largeur à l'entrée, avec une hauteur d'eau sur les tins variant de 8 à 9m50 pour la première et de 7 à 8m50 pour la seconde.

Le Bassin-Dock, dont la création remonte à peine à une vingtaine d'années, n'offre déjà plus aux navires modernes toutes les facilités désirables. Outre que les places à quai y sont parfois insuffisantes, ses dimensions ne permettent pas aux navires de plus de 160 mètres de long d'évoluer aisément; au delà de cette limite, les bâtiments doivent entrer ou sortir à reculons.

***

Travaux projetés.

La Chambre de commerce s'est alarmée de cette situation et, vers la fin de l'année dernière, elle décidait de soumettre à

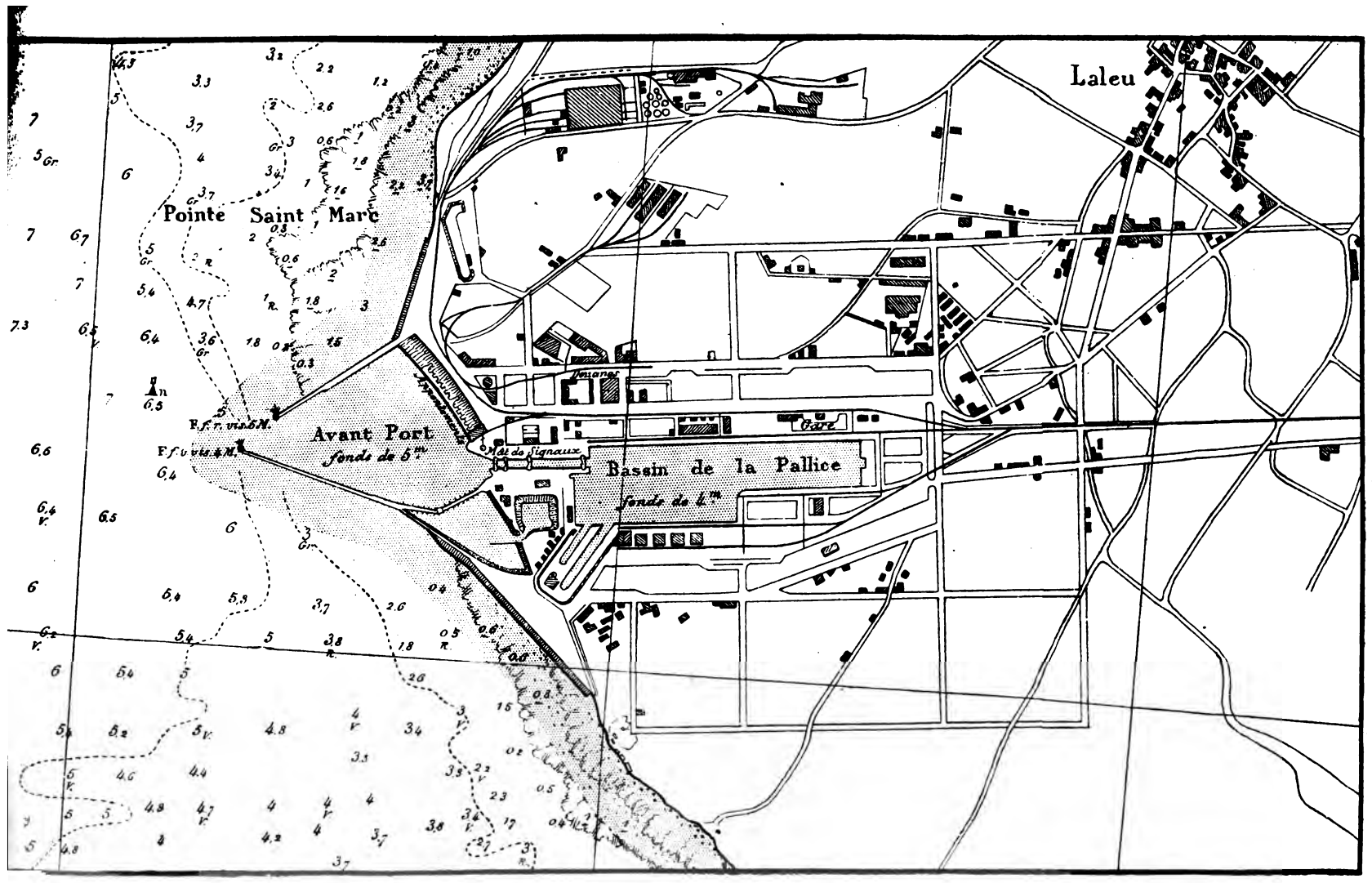
Laleu
Pointe Saint Marc
Avant Port
fonds de 5m
Mât de Signaux
Bassin de la Pallice
fonds de 4m
Gare
Douanes
F. f. r. vis. 6 M.
F. f. v. vis. 4 M.

M. le Ministre des Travaux publics un projet dont la réalisation répondrait dans une large mesure aux desiderata nouveaux de la navigation.

« L'avant-port actuel serait agrandi et sa surface portée de 12 à 22 hectares; la jetée nord serait reportée en avant du fort Saint-Marc et prolongée jusqu'à plus grandes profondeurs; elle serait complétée par la construction d'un quai de marée, permettant l'accostage à toute heure aux navires qui n'auraient pas à entrer dans les bassins.

» Dans cet avant-port s'ouvrirait une écluse de 300 mètres de longueur sur 35 mètres de largeur, donnant accès dans un bassin ayant une largeur de 300 à 350 mètres muni de darses, et complété par tous les aménagements modernes, répondant aux besoins des constructions maritimes. »

Le coût de cet ouvrage serait de 10 millions de francs environ. La profondeur prévue pour le nouvel avant-port correspond à la cote (—7.00), mais la Chambre de commerce a demandé que les études soient complétées par l'indication du surcroît de dépenses qu'occasionnerait le creusement à la cote (—9.00).

***

En terminant cette revue hâtive de la situation de nos rivaux, nous exprimons le regret très vif de n'avoir pu, pressé par le temps comme nous l'étions, pousser plus avant une étude féconde en utiles leçons.

Nous formons le vœu que l'un de nos collègues veuille bien reprendre, pour la compléter, cette partie de notre travail et nous nous ferons un plaisir, le cas échéant, de mettre à sa disposition les documents que nous avons pu réunir, non parfois sans quelques difficultés.

En attendant, nous croyons devoir remédier, autant qu'il nous est possible, à l'insuffisance de nos explications, en plaçant sous les yeux du lecteur quelques plans et croquis qui permettront d'apprécier d'un simple coup d'œil l'importance et les dispositions générales des ports dont nous avons parlé.

(A suivre.) E. HUYARD.

LE MOULIN DE SAINTE-CROIX

En étudiant les riches archives de l'antique abbaye bénédictine Sainte-Croix de Bordeaux, nous avons rencontré souvent les noms de nombreux moulins sur lesquels les moines avaient des droits plus ou moins étendus. Le principal d'entre eux, propriété de l'abbé, était situé dans le monastère même; on l'appelait le moulin de Sainte-Croix. Son histoire est liée à celle des plus illustres familles bordelaises; il nous a paru qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à la raconter, ne fût-ce que pour faire connaître les difficultés qu'éprouvaient autrefois les possesseurs de moulins à assurer l'arrivée régulière de l'eau dans leurs biefs et pour indiquer les revenus qu'on pouvait retirer de l'exploitation de ces usines.

Le moulin de Sainte-Croix avait pour force motrice l'Eau-Bourde, ruisseau qui descend des landes de Cestas et actionne de nombreux moulins, dont les plus rapprochés de Bordeaux sont ceux, plusieurs fois séculaires, de Bardenac et de Peyrelongue, bâtis à quelques centaines de mètres du Pont-de-la-Maye, l'un en amont, l'autre en aval.

L'Eau-Bourde, après avoir franchi le moulin de Peyrelongue, prend le nom d'estey de Bègles ou d'estey de Sainte-Croix; on la nommait autrefois Aiga Borde, Aigua Borda, Aqua de Petralonga, eau de Peyrelongue, estey de Santa-Crotz; arrivée aux portes de Bordeaux, elle reçoit le ruisseau d'Ars et se jette aujourd'hui avec lui dans l'estey Majou, qui la conduit à la Garonne, au pont de Brienne. Il y a une cinquantaine d'années, l'Eau-Bourde, grossie du ruisseau d'Ars, continuait sa course à travers les terrains que la gare Saint-Jean occupe actuellement, passait sous l'ancien pont du Guit, longeait la rue de l'estey de Bègles (portion de la rue de Tauzia), baignait les restes des murs de ville du XIVe siècle, faisait tourner le

moulin de Sainte-Croix et se jetait dans la Garonne non loin de l'extrémité de la rue à laquelle le conseiller de la Cour des Aides, Antoine Peyronnet, a donné son nom.

Quelques mètres en amont du moulin de Bardenac se trouve une écluse rustique permettant de faire écouler dans un fossé le trop plein des eaux; une saignée analogue est pratiquée en aval du moulin de Peyrelongue; les deux fossés se réunissent pour former l'estey de Francs, qui rejoint la Garonne aux Douze-Portes, après avoir traversé le moulin de Francs, immobile aujourd'hui. Ces deux dérivations furent l'objet de démêlés séculaires entre les moines et les familles de Ségur et de Francs.

Les abbés de Sainte-Croix ont été, jusqu'en 1790, propriétaires du moulin établi dans la partie inférieure du verger de leur monastère.

Le comte de Bordeaux, Guillaume le Bon, à la fin du xe siècle, avait fait reconstruire l'abbaye Sainte-Croix, détruite en 848 par les Normands, et avait donné aux moines les terres nécessaires à leur subsistance; quelques-unes avaient à peu près la position et l'étendue de la paroisse Sainte-Croix telle qu'elle se trouvait constituée avant l'édification de l'église du Sacré-Cœur. A l'époque de la donation du comte Guillaume, ces terres étaient pour la plupart en friche, et l'activité des religieux put se déployer librement. Fort éloignés alors des murs de la ville de Bordeaux, sans communications faciles avec elle autrement que par la voie du fleuve, ils durent songer à assurer par eux-mêmes tous leurs besoins; l'édification d'un moulin pour moudre leur grain s'imposa tout d'abord; le premier construit étant insuffisant, ils en établirent un second. Ils se trouvèrent bientôt en présence de difficultés qu'ils n'avaient pas prévues; non seulement la haute marée faisait régulièrement chômer le moulin chaque jour, mais parfois aussi le lit de l'Eau-Bourde était à sec pendant longtemps, soit que les meuniers de Bardenac ou de Peyrelongue eussent détourné les eaux dans l'estey de Francs, soit à raison de dérivations de l'Eau-Bourde par les riverains pour irriguer leurs terres; fort souvent, c'était au moment où le moulin avait le plus besoin

d'être mis en marche que la force motrice lui manquait, ce qui gênait singulièrement les religieux. Ils comprirent alors qu'ils devaient s'assurer la propriété de toute l'eau s'écoulant des biefs du moulin de Peyrelongue et même celle de ce moulin, si c'était possible. Ce fut leur but constant depuis la fin du XIe siècle.

Vers 1091, on voit l'abbé Foulques obtenir d'Amanieu de Centujan la donation du cours inférieur du ruisseau d'Ars et des sources ou fontaines de Centujan. Au milieu du siècle suivant, Baudoin de Centujan et Bernard Amanieu firent présent à l'abbé Bertrand de Lignan et aux moines de Sainte-Croix de toute l'eau de Peyrelongue et des terres qu'elle baignait depuis le moulin jusqu'à la Garonne; ils leur cédèrent aussi leurs droits sur les moulins d'Extrabon, du Pré et de l'estey Cocud, petit cours d'eau de la commune de Bègles. Bernard Amanieu y ajouta sa part du moulin de Peyrelongue. Ces donations étaient faites par Baudoin et Amanieu à l'occasion de la prise d'habit de leurs fils. Une trentaine d'années plus tard, un autre Baudoin de Centujan, fils du précédent, chercha querelle à l'abbaye à l'occasion des libéralités de son père; l'abbé Arnaud de Vayrines obtint son désistement par un présent de cinquante sols. Enfin, en 1217, les petits-fils du donateur, nommés Baudoin et Pierre de Centujan, revinrent encore à la charge et commencèrent à construire un moulin sur l'estey Majou, par lequel ils firent écouler les eaux des sources de Centujan, les détournant ainsi du moulin de Sainte-Croix; il fallut un nouveau présent de 300 sols fait par l'abbé Guillaume Gombaud, deuxième du nom, pour contraindre Baudoin et Pierre à abandonner leurs prétentions.

Les seigneurs de Centujan n'étaient pas les seuls à avoir des droits sur l'eau de Peyrelongue et le ruisseau d'Ars; l'abbaye, tout en faisant confirmer, de génération en génération, les largesses de cette famille, traitait aussi avec les autres possesseurs des esteys. Vers 1138, l'abbé Guillaume Gombaud premier acquit, moyennant 20 livres, d'un certain Arnaud, fils d'Erland et de Jarcinde, ses droits sur l'eau d'Ars et sur les sources voisines avec de vastes terres s'étendant jusqu'à Saint-Genès.

En 1151, l'abbé Arnaud Gombaud acheta 200 sols bordelais à Arnaud de Soussans et à Assalide, sa femme, tous leurs droits sur l'estey de Peyrelongue et les terres avoisinantes depuis le moulin jusqu'à la Garonne, qu'on nommait alors *mare*, la mer.

Vers 1166, un des membres de la puissante famille du Soler, Raymond, fit appeler auprès de son lit de mort l'abbé Bertrand de Lignan et obtint de lui d'être enseveli dans le froc bénédictin, faveur très recherchée au Moyen-Age et qui, de nos jours, vient d'être accordée à Huysmans. En échange de ce qu'il demandait, Raymond offrit aux moines une partie du moulin d'Extrabon et de l'estey Cocud. Alexandre du Soler, son frère, du consentement de sa femme et de ses fils, donna sa part des mêmes moulins et reçut aussi l'habit monacal à la fin de sa vie. Un troisième frère, Rostan, fut moins généreux; on dut lui acheter sept livres ce qui lui revenait sur ces moulins.

Peu après, Etienne de Latour, qui avait fait construire le moulin de la Grave sur l'Eau-Bourde de concert avec Raimond Arnaud, reconnut ses torts en mourant et donna sa part du moulin à l'abbé Géraud de Rameford, à la condition d'être enseveli dans le cloître du monastère; sa veuve ne reconnut pas cette restitution et, après de longs débats, l'abbé Arnaud de Vayrines s'engagea à lui faire une rente annuelle de deux escartes (environ huit hectolitres) de froment et à la recevoir au nombre des sœurs; en cette qualité, à chaque grande fête, la veuve de Latour reçut des religieux une prébende monacale; à sa mort, on l'enterra dans le cloître, à côté de son mari; il fallut ensuite donner 300 sols à sa fille, Comtors de Latour, mariée à Pierre Giraudong. Quant à Raimond Arnaud, l'associé de de Latour, l'abbaye lui acheta sa part du moulin de la Grave 1,000 sols bordelais.

Les moulins d'Extrabon, du Pré et de la Grave n'ont pas subsisté, et nous ignorons leur situation exacte sur l'Eau-Bourde; les moines les firent, sans doute, démolir en vue d'éviter des difficultés ultérieures.

Pour sanctionner les droits qu'ils avaient si laborieusement

acquis, les religieux les firent solennellement confirmer en 1182 par celui qui fut plus tard le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, et qui était alors comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Richard donna à l'abbaye toute l'eau qui s'écoulait des biefs du moulin de Peyrelongue et défendit de détourner le ruisseau ou de mettre obstacle à son cours sous peine d'exil ou d'une amende de mille sols.

Nantis d'une pareille charte, les Bénédictins de Sainte-Croix se considérèrent comme certains désormais de la possession de l'Eau-Bourde, aussi l'abbé Arnaud de Vayrines résolut-il de remplacer les petits moulins dont on s'était servi jusqu'alors et qui devenaient insuffisants, par un moulin beaucoup plus important qu'il fit construire à grands frais dans le voisinage des précédents. Ce moulin était à trois meules et il pouvait moudre beaucoup plus de grain qu'il n'était nécessaire pour la consommation des moines. L'abbé décida que les religieux devaient avoir toujours une part suffisante de la mouture et, en outre, après sa mort, une pension annuelle de dix sols en l'honneur « de la très bienheureuse Vierge Marie, pour le salut et le remède de son âme, afin qu'elle lui fût propice, surtout le samedi, jour où l'office de la Vierge était célébré solennellement chaque semaine dans le couvent ». Cette pension de dix sols devait être employée, le jour anniversaire de la mort d'Arnaud de Vayrines, à l'achat d'une ration supplémentaire de poisson pour le repas des moines. Ces dispositions furent ratifiées par une bulle du pape Célestin III, datée de Saint-Pierre de Rome le 3 des ides (11) de janvier 1193 (nouveau style).

Le pouvoir civil et l'autorité religieuse s'étant successivement prononcés, les moines jouirent en paix de leur moulin pendant assez longtemps. Mais, à cette époque, les moulins étaient d'une très grande utilité et peu de cours d'eau voisins de Bordeaux offraient autant de commodité que l'Eau-Bourde pour les actionner; aussi arriva-t-il qu'un des plus puissants bourgeois de Bordeaux, Guillaume-Raymond Colomb, passa outre aux menaces du pape et du roi d'Angleterre, fit construire le moulin de la Lagune et pratiqua à l'Eau-Bourde, en aval du

moulin de Peyrelongue, une dérivation qu'on appela lo Graveyros. Les moines protestèrent, et l'archevêque de Bordeaux, Géraud de Malemort, excommunia Raymond Colomb. Celui-ci ne tint aucun compte de cet anathème tant qu'il fut en santé, mais, atteint d'une grave infirmité, il fit appeler, au mois d'août 1255, le vicaire capitulaire[1] du diocèse et sollicita humblement l'absolution de la sentence prononcée contre lui; le vicaire capitulaire lui représenta qu'il ne pouvait être absous avant d'avoir ordonné la démolition du moulin indûment construit. Raymond Colomb consentit à ce qu'on exigeait de lui et il fut relevé de la sentence qui l'avait frappé. Raymond Colomb décédé, son fils Pierre se montra moins accommodant; il arrêta la démolition commencée du moulin de la Lagune et mourut excommunié. Sa veuve Alpayde, tutrice du jeune Raymond-Guillaume Colomb, demanda, en 1274, à l'official de Bordeaux de relever son mari de l'anathème. L'abbé Bernard de Lagardère et les moines de Sainte-Croix s'y opposèrent en raison des dommages que leur occasionnaient le moulin de la Lagune et la dérivation de l'Eau Bourde. Des arbitres furent nommés pour en apprécier l'importance; les parties désignèrent, d'un commun accord, Arnaud de Bogio, chanoine de Saint-Seurin; Raymond de Francs, prieur de Saint-Julien de Bordeaux, et maître Raymond de Ferreria, clerc; Arnaud de Bogio reçut pouvoir de départager les deux autres arbitres. On jura de se conformer à la décision qui serait prise: le cellérier, au nom du couvent, sur son âme et celle de l'abbé, la veuve Alpayde, sur les « saints Évangiles de Dieu corporellement touchés ». A la suite de cet arbitrage, le moulin de la Lagune fut détruit, la saignée de l'Eau-Bourde bouchée, l'abbaye indemnisée et Pierre Colomb absous.

Les moines de Sainte-Croix n'ont jamais travaillé eux-mêmes à l'exploitation du moulin construit par l'abbé Arnaud de Vayrines; tantôt ils le donnèrent à bail, tantôt ils le confièrent à un meunier et à des valets ne résidant pas dans le monastère. Il semble que le premier mode d'exploitation

1. Malgré cette indication formelle du texte, Géraud de Malemort occupait encore le siège de Bordeaux en 1255.

ait été d'abord suivi, puis abandonné comme n'ayant pas donné de résultats satisfaisants. On trouve, en effet, vers 1258, un règlement de comptes entre l'abbé Pierre de Lignan, assisté du prieur Guillaume de Comps, d'une part, et Martin de l'Espitau, qui avait pris à cens, avec son fils Arnaud, non seulement le moulin, mais encore le péage de Saint-Macaire appartenant aussi à l'abbaye Sainte-Croix; ce règlement donne à comprendre que des difficultés assez sérieuses avaient surgi entre les moines et leurs fermiers. L'exploitation directe du moulin est stipulée par les Statuts de l'abbaye promulgués dans la deuxième partie du XIVe siècle, mais en vigueur longtemps auparavant; ils prévoient un meunier et cinq ouvriers habitant dans le voisinage du monastère; ils recevaient un salaire en argent, en outre 6 barriques de vin pur et 18 barriques de vin de première eau. Cette façon d'opérer dura tant que le monastère de Sainte-Croix fut dirigé par des abbés réguliers; elle persista même dans les premiers temps de la commende. Le premier bail du moulin que nous ayons trouvé est daté du 17 novembre 1514. L'abbé Christophe de Brilhac, qui était en même temps archevêque de Tours, confia le moulin à un fermier chargé de fournir le pain des moines; l'abbé s'engageait à donner 10 charretées de foin pour la nourriture des ânes lui appartenant, 12 barriques de vin de première eau, appelé alors pimpin, 12 barriques d'un breuvage plus étendu et neuf vingt francs pour l'an. A partir de la fin du XVIe siècle, on peut suivre presque sans interruption les traités passés pour le moulin; la première condition que devait remplir le fermier, c'était de moudre le grain des moines; cette mouture, de quantité variable suivant les époques, s'élevait, au maximum, à 400 boisseaux de froment; l'abbé recevait en outre une redevance en nature[1], qui fut environ de 250 boisseaux de froment tant que tournèrent les trois meules du moulin, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XVIIe siècle, et de 170 à 200 boisseaux quand il ne fonctionna

1. 1599, Boyer fermier, 215 boisseaux; 1608, Jean Boisson, 200 boisseaux; 1639, 270 boisseaux; 1646, Bernard Lahon, 250 boisseaux; 1710, Anthoine Castera, 170 boisseaux (2 meules); 1713, même fermier, 200 boisseaux; 1725, Dominique de Bèze, 170 boisseaux; 1736, 1740 et 1743, 1,200 livres.

plus qu'à deux meules; plus tard, la redevance fut payée en argent.

Une requête de l'abbé François Molé, datée de 1698, donne une idée des revenus nets du moulin. Cet abbé ayant été imposé de 330 livres pour « l'establissement des lanternes dans la ville », trouva cette taxe exagérée et demanda qu'elle fût réduite de 140 livres : « A l'année 1698, dit-il, le moulin estoit affermé 225 boisseaux de blé, d'où il faut distraire 50 boisseaux qui se paient annuellement à l'hospital de Saint-André de Bordeaux et 48 boisseaux de rente foncière et directe à la maison de Lalande de Civrac et environ 27 boisseaux pour les réparations du moulin, dont le seul récurement du canal coûte de trois en trois ans 336 livres et 2 barriques de vin. » D'après Molé, le revenu net du moulin était seulement de 100 boisseaux, soit 450 livres.

Cette requête mentionne deux charges perpétuelles grevant le moulin; elles avaient des origines bien différentes :

Les 50 boisseaux dus à l'hôpital Saint-André étaient la conversion en nature d'une partie de l'aumône imposée aux abbés de Sainte-Croix par les arrêts du Parlement de Bordeaux des 16 février 1559 et 17 novembre 1562.

La rente à faire à la famille de Lalande remontait à des temps plus reculés. Nous avons vu que l'abbaye Sainte-Croix avait acquis au XIIe siècle une partie du moulin de Peyrelongue d'où découlaient les eaux qui alimentaient leur moulin. En 1233, elle reçut la propriété de la dîme des produits de Peyrelongue, qui lui fut donnée par P. Darzac senior, avec l'assentiment de ses fils P. Darzac, W.-Girald et Girald Darzac; en 1364, Amanieu Colomb, chevalier, bourgeois de Bordeaux, habitant la paroisse Sainte-Colombe, vendit à l'abbé Pey de Camiade le huitième du même moulin, moyennant 62 livres et demie. Il restait encore entre les mains des seigneurs de Lalande la propriété du tiers de Peyrelongue; ils ne voulurent pas s'en dessaisir, cependant ils consentirent à l'emphytéoser, en 1338, à l'abbé Pierre de Sermet, moyennant la rente annuelle de 12 escartes ou 48 boisseaux de froment. Les abbés rachetèrent plusieurs fois cette rente, mais la famille de

Lalande reprit toujours la propriété qu'elle avait provisoirement aliénée.

Lors de la deuxième conquête française, l'abbé commendataire Pierre de Béarn s'étant montré favorable aux Anglais, les Français brûlèrent le moulin de Peyrelongue et mirent les revenus de l'abbaye sous séquestre; l'abbé s'enfuit précipitamment à Lescar, son diocèse d'origine; les moines, dans l'impossibilité de rebâtir le moulin, le baillèrent à fief. D'un autre côté, les biens de Jean de Lalande furent confisqués parce qu'il s'était rendu rebelle « en faisant la guerre au Roy en la compagnie de feu Messire de Tallebot et d'autres anglois, lesquels biens ont été donnés et octroyés par le Roy à noble et puissant seigneur messire Louis de Beaumont... sénéchal du Poitou... ledit seigneur a droit et coutume prendre... de annuelle et perpétuelle rente ou portion sur les religieux abbé et couvent de Sainte-Croix de bourdeaux... 48 boisseaux de froment... tenus de rendre en son hostel, rue neufve de Bordeaux, à cauze... de certain échange fait entre les religieux abbé et couvent de Sainte-Croix et les prédécesseurs seigneurs de la Lande d'un moulin,... en la paroisse de Bègles... sur leigue Bourde appelé moulin de Pierre-longue ».

L'abbé commendataire Pierre de Foix junior, ou plutôt ses procureurs, car il n'avait alors que treize ans, jugèrent le moment favorable pour se dégager de cette rente de 48 boisseaux; mais Louis de Beaumont fit prononcer par le sénéchal, en 1462, une sentence contre l'abbaye; quand, en 1465, de Lalande eut été réintégré dans ses droits, il fit ouvrir une enquête, et une nouvelle sentence du sénéchal condamna encore l'abbé en 1473. D'autres arrêts favorables à la famille de Lalande furent rendus en 1527, 1556 et 1588; elle n'hésitait pas, le cas échéant, à faire saisir le moulin de Sainte-Croix, ce qui motivait les plaintes des moines dont les intérêts étaient alors complètement distincts de ceux de l'abbé; ils se trouvaient privés de la farine nécessaire à leur nourriture. L'une de ces saisies fut pratiquée le 30 octobre 1576 sur la demande de « Bonne Adventure de Lur, dame douairière des seigneuries et baronnies de La Brède, de La Rivière et de la

maison noble de Lalande »; elle portait sur « trois molias moulans à eau situés en ladite ville de Bourdeaux et dans les murs d'icelle [1] confrontant... à la tour deudeit mur de ville appelée la tour de Saincte-Croix ».

Il semble que la saisie aurait dû porter plutôt sur le moulin de Peyrelongue, mais on hésita, peut-être, à troubler la famille de Montaigne qui en avait la jouissance, du moins en partie, au XVIe siècle. On trouve, en effet, une reconnaissance féodale datée du 28 février 1519 (nouveau style) de Johan de la Salle, seigneur de la Tour, pour « la meytat per indivis de tout acquet molin... apperat lou molin de Peyrelongue... loquau auandeit molin biens en commun par indivis ab los hœredies de noble homme Guion Ayquem s^r de Montanhe... »; un arrêt du 8 mai 1577 indique Michel de Montaigne, chevalier de l'ordre du roi, comme propriétaire du moulin; enfin, un autre arrêt du mois de décembre 1578 condamne Pierre de Montaigne, chanoine de Saint-André, à reconnaître le moulin de Peyrelongue.

L'abbé Jules Salviati crut se débarrasser de l'hypothèque de la famille de Lalande en aliénant, en 1578, le moulin de Peyrelongue; cette aliénation, autorisée par le pape, sur la demande du roi, était destinée à payer la quote-part de l'abbaye de Sainte-Croix, fixée à 624 écus, dans la contribution imposée au clergé de France pour payer les frais de la guerre protestante. Le moulin de Peyrelongue fut vendu 468 écus sols entiers, plus les droits de 2 sols 6 deniers par livre, à « Richard de Pichon, conseiller du roi et receveur général du taillon de Guienne »; l'abbaye garda l'hommage d'une paire de gants « appréciés 5 sols » et la propriété de l'Eau-Bourde jusqu'à la Garonne. Cette opération faite, Jules Salviati cessa de payer la rente de 48 boisseaux de froment à la famille de Lalande; mais la dame Bonaventure de Lur ne l'entendit pas ainsi; le 3 mai 1589, elle obtint une sentence reportant sur le moulin de Sainte-Croix « la possession et saisine de la quantité de 48 boisseaux de froment, rente foncière et directe ». Malgré

1. En vertu d'une convention avec la Jurade, datée du 6 janvier 1304, le monastère de Sainte-Croix et ses jardins avaient été enclos dans l'enceinte fortifiée de la ville; l'Eau-Bourde formait le fossé des murailles et les traversait pour continuer à actionner le moulin.

cette décision judiciaire, la rente fut payée irrégulièrement; l'abbé François Molé, fils du fameux garde des sceaux Mathieu Molé, profita même de ses hautes relations avec la magistrature pour intenter à la famille de Lalande un procès qui dura fort longtemps et qu'il finit par perdre définitivement; l'abbé fut condamné, par arrêt du 30 juin 1695, solidairement avec les religieux, à payer la rente contestée, non soldée depuis quinze années; les arrérages, intérêts compris, furent évalués à 21,142 livres 12 sols 9 deniers. Les religieux, menacés de saisie, payèrent cette somme le 6 octobre 1696, bien qu'elle ne fût pas due par eux, puisque le moulin appartenait à l'abbé seul; un nouvel arrêt du Parlement du 20 juillet 1697 obligea Molé à indemniser les religieux, mais ils ne réussirent à se faire rembourser leur avance que par les stipulations du contrat qu'ils conclurent, au mois de septembre 1699, en prenant à ferme tous les revenus de l'abbé.

A la fin du XVIIe siècle, on fit passer l'Eau-Bourde dans les fossés du fort Louis, bâti en 1676 au voisinage de l'abbaye, et un peu à ses dépens; mais cela ne gêna pas les moines, puisque l'eau détournée revenait au moulin. A cette époque remonte aussi la construction des lavoirs que les vieux Bordelais se rappellent avoir vus le long de la rue de l'estey de Bègles; le sieur de Mullet commença à en établir, Lantillac suivit son exemple; les religieux protestèrent; deux sentences rendues les 20 mai 1687 et 13 décembre 1690 ordonnèrent la démolition des lavoirs; mais l'abbaye ne l'exigea pas; elle aima mieux transiger, moyennant 4 livres de cens annuel et l'obligation de récurer l'Eau-Bourde.

L'histoire du moulin de Sainte-Croix pendant le XVIIIe siècle n'offre rien de particulier; ce sont toujours les mêmes discussions au sujet du détournement de l'eau; l'abbé J.-B. de La Rochefoucauld, pour se débarrasser de toutes difficultés, prit le parti, en 1786, d'affermer à perpétuité le moulin 1000 livres par an à François Rougier, bourgeois de Bordeaux, qui s'engageait, notamment, à faire la mouture des moines.

A une date que nous n'avons pu déterminer exactement, un moulin, nommé de Peyguiraud, avait été construit sur l'Eau-

Bourde entre Peyrelongue et Sainte-Croix; il confrontait au chemin « qui va du moulin au bourg de l'église (de Bègles) et à une pièce qui aboutit au chemin conduisant de Cavernes à Virambits ». Ce moulin fut aliéné, en 1579, pour le prix de « huitante sept écus de 60 sols pièce et deux deniers tournois d'obole, sans en ce comprendre 2 sols 6 deniers par livre » pour les frais de mutation. L'acquéreur fut « Me Guillaume Chatry, conseiller du Roy au sénéchal de Guienne ». Le moulin fut racheté par l'abbé Molé, le 2 juillet 1652, entre les mains de « demoiselle Izabeau Pénissaut, veuve de feu Me Jean de Lacour advocat », contre remboursement du montant de la vente. Le 27 mars 1707, Molé bailla à fief le moulin de Peyguiraud, ainsi que la terre environnante, à « Messire Alexandre de Ségur, chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils et grand président au Parlement de Bordeaux ». Cette opération était maladroite, car elle mettait dans la main d'une même personne le moulin de Peyguiraud et celui de Francs, ce qui devait nécessairement occasionner des emprunts à l'Eau-Bourde préjudiciables au moulin de Sainte-Croix; ce fut la source de plusieurs procès ultérieurs.

Le moulin de Peyguiraud existait encore en 1823, ainsi qu'il résulte d'une requête adressée le 22 septembre au préfet de Breteuil par Guillaume Cave, propriétaire du moulin de Peyrelongue au sujet du curage de l'Eau-Bourde.

Quand les moines eurent été expulsés de l'abbaye, le fermier du moulin de Sainte-Croix, François Rougier, fit de vains efforts pour que son bail fût reconnu valable; on le dépossédа lui aussi, et le moulin fut mis en adjudication par la « Nation » le 25 pluviôse an VII; Rougier le racheta et y apporta de sérieuses améliorations que ses successeurs continuèrent. Un jugement de licitation du 25 février 1851 expose que le moulin avait alors 6 turbines et une septième meule à cuve; l'adjudicataire, nommé Roussilon, eut à subir des chômages, parce que la Compagnie des Chemins de fer du Midi procédait à l'établissement de la gare de Bordeaux et avait souvent besoin de détourner l'Eau-Bourde. Un procès s'ensuivit; en vue d'y mettre fin, la Compagnie acheta, le 7 mai 1857, le moulin de

Sainte-Croix; elle y installa une machine à vapeur pour faire marcher les meules lorsqu'elle aurait besoin de détourner l'eau. Le moulin fut affermé dans ces conditions le 14 septembre 1861; mais quand, vers 1865, la Compagnie eut définitivement détourné l'Eau-Bourde en la jetant dans l'estey Majou, le fermier fit encore un procès; il était évident que l'eau était un moteur qui ne coûtait rien, tandis que la machine à vapeur occasionnait une dépense. La Compagnie se décida à vendre le moulin; il continua à être actionné par la machine jusqu'à la fin du XIXe siècle. Il cessa alors de moudre, mais conserva son outillage, vendu définitivement dans les premières années du siècle actuel.

A. CHAULIAC.

LES GLACES ET LES BRUMES

DE L'ATLANTIQUE NORD

Les mouvements des glaces polaires sont encore bien peu connus puisque l'on n'a pu atteindre l'un ou l'autre pôle; ceux de l'Arctique sont moins difficiles à étudier que ceux de l'Antarctique. Un grand nombre d'explorateurs en ont fait le but de leurs expéditions et on a pénétré dans la banquise beaucoup plus avant vers le Nord que vers le Sud.

De plus, les neiges et les glaces accumulées chaque hiver n'arrivant pas à être fondues complètement chaque été, il faut bien que ce surcroît de glaces descende vers les régions chaudes par quelque issue. Dans l'Atlantique Nord, il n'en existe que deux : celle du détroit de Behring et celle qui entoure le Groënland. La première est très restreinte; la seconde est largement ouverte aux débâcles et, de plus, elle se trouve à l'est et à l'ouest de ce pays montagneux qui produit par ses glaciers le plus grand nombre de grandes masses, lesquelles vont à la dérive vers le sud de l'océan.

Depuis bien longtemps on a reconnu que ces icebergs s'accumulaient, au printemps, dans les parages du banc de Terre-Neuve et ne paraissaient pas sur les côtes de la Norvège. On rencontrait ces glaces jusqu'au sud de Terre-Neuve par 40° de latitude Nord, tandis que du côté européen on n'en signalait jamais vers la Norvège, mais seulement vers l'Islande.

On comprend facilement que les glaciers occidentaux du Groënland déchargent leurs icebergs dans la mer voisine du Labrador. Ces grandes glaces, séparées du glacier, dérivent vers le Sud, suivent les côtes du Labrador, du Canada et de Terre-Neuve pour s'arrêter et fondre au sud du grand banc, dans les eaux à + 24° du Gulf-Stream. Mais du côté de la Norvège et de l'Islande, les eaux de la mer sont bien moins

chaudes; les glaciers orientaux du Groënland jettent à la mer un grand nombre d'icebergs. Il n'était pas facile d'expliquer pourquoi la débâcle glaciaire, de ce côté, ne se faisait pas par la voie, si large ouverte, des deux côtés de l'Islande.

C'est le célèbre voyage du *Fram,* par sa dérive de deux hivers dans la banquise, qui a montré que cette masse glaciaire, qui enserre les icebergs de la côte orientale, se dirige par un mouvement très lent, d'environ 2 à 3 milles par 24 heures, et que ce mouvement continu vient presser de toute sa masse les icebergs et tous les autres corps flottants vers la côte qui les a produits et les empêche absolument de dériver vers l'Est. Ce mouvement continu de la banquise de l'Est vers l'Ouest produit une accumulation des eaux sur la côte orientale, laquelle détermine un courant de dénivellement qui contourne la pointe sud du Groënland et remonte même à quelque distance le long de la côte ouest.

Ce double fait de l'immunité de la Norvège et de l'accumulation des eaux vers la côte est du Groënland s'explique par la poussée des vents de S.-W. et d'Ouest sur les côtes d'Europe; ils amènent les eaux tièdes entre l'Islande et la Norvège, refoulent, en les fondant, glaces et icebergs, mais ces vents font partie du régime cyclonique. Le centre d'action passe généralement au sud de l'Islande; la banquise et les eaux qui la supportent sont donc poussées par les vents d'est des cyclones, vents moins violents que ceux du S.-W. et qui viennent de l'Est et du Nord-Est, tout comme les alisés; ils accumulent les eaux sur la rive opposée, qui est celle du Groënland.

Tous les explorateurs polaires ont remarqué que, dans la débâcle, les vents exerçaient une pression considérable sur les glaces flottantes et les entraînaient.

Quant à la dérive des glaces le long de la côte du Labrador, le dramatique récit du lieutenant Tyson sur le glaçon du *Polaris* nous donne, pour la dérive générale, une vitesse moyenne vers le Sud de 8 milles par 24 heures.

Les glaces et icebergs d'origine polaire aboutissent tous sur le grand banc de Terre-Neuve; en descendant vers le Sud, ils ne dépassent pas le 40° parallèle de latitude et ne viennent

pas à l'est du 45° méridien W (Gr.); la surface qu'ils peuvent occuper sur le grand banc est quelquefois égale à la superficie de la France.

Les glaces côtières de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse se détachent au printemps et sont poussées vers l'Est en longeant la côte méridionale de Terre-Neuve ; elles viennent ainsi se mélanger et se confondre avec les glaces polaires dont elles suivent les mouvements. Ce sont des champs de glace fort étendus, mais formés de glaçons peu épais et qui sont rapidement détruits par les eaux tièdes.

Les icebergs, au contraire, sont d'énormes masses provenant de glaciers, ayant quelquefois plus de 60 mètres au-dessus de l'eau et, par conséquent, plongeant jusqu'à 300 mètres de profondeur. On comprend que leur fusion soit très lente à s'opérer. Ces icebergs, formés par les glaciers, ont la même allure que ceux des Alpes et de toutes les montagnes.

DÉBACLE GLACIAIRE

Régulièrement, la débâcle des glaciers du Groënland a lieu dans les mois de juin à septembre, pendant l'été polaire; le courant descendant vers le Sud les amène, sept ou huit mois après, sur le grand banc. Elles ont eu à franchir une distance d'environ 20° de latitude, soit 2,000 kilomètres.

Depuis 1887, l'*Hydrographic Office de Washington*, dans ses admirables et si utiles publications mensuelles des Pilot-Charts, marque avec un signe particulier toutes les glaces qui lui ont été signalées dans le mois. Ces renseignements graphiques présentent à l'œil la figure de l'espace qui a été occupé par les glaces dans le courant du mois. C'est un dessin qui permet de comparer un mois ou une année avec une autre et de mesurer en quelque sorte l'intensité du mouvement glaciaire.

La carte, ci-après, de l'état glaciaire des mois de mai, juin, juillet et août 1898 indique au lecteur le procédé employé par les Américains pour noter cette débâcle.

ÉTAT GLACIAIRE

Route des vapeurs.

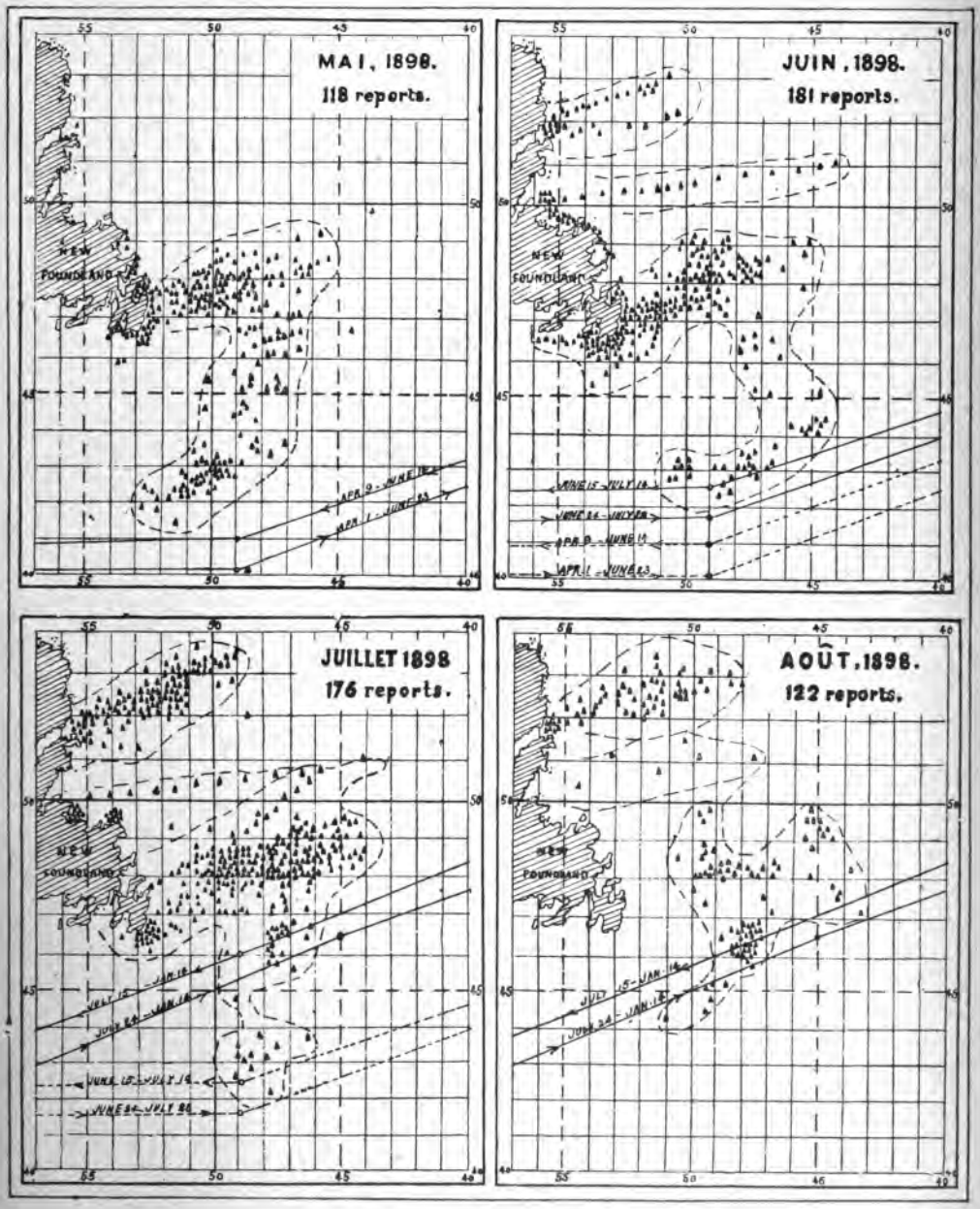

ETAT GLACIAIRE DU GRAND BANC

Nombre des carrés d'un degré occupés par des glaces.

	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	
Janvier . . .	4	0	0	22	0	0	3	15	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	
Février . . .	31	4	0	31	11	3	6	19	2	2	23	20	22	0	0	0	0	4	0	3	1	
Mars.	39	8	4	33	27	1	3	36	0	5	25	4	37	0	0	0	38	0	8	23	14	
Avril	19	7	3	55	30	19	4	26	4	18	50	8	22	0	0	0	38	22	8	15	36	
Mai	30	15	23	66	33	47	22	32	38	36	57	38	20	10	0	0	26	28	32	51	49	
Juin.	37	12	27	72	39	34	28	41	34	12	63	33	20	15	21	1	39	34	37	41	30	
Juillet. . . .	17	2	14	33	13	32	32	50	15	14	30	25	26	9	22	6	14	0	24	8	15	
Août.	13	0	9	27	1	5	10	29	3	3	7	19	18	2	17	0	4	0	0	29	0	
Septembre. .	2	0	10	13	0	0	10	24	0	5	0	5	19	0	4	0	0	0	0	0	0	
Octobre . . .	0	0	7	14	0	0	0	6	0	3	2	2	10	0	3	0	0	0	0	0	0	
Novembre . .	0	0	2	1	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	1	0	0	
Décembre . .	0	0	6	0	0	0	0	3	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	
NOMBRE DES MOIS GLACÉS																						
	7	4	5	10	6	4	5	9	3	4	7	5	9	3	3	1	5	3	4	7	5	Moyenne 5

Cette année 1898 fut un exemple de ce mouvement ordinaire des glaces. La régularité de ces parcours a engagé les Compagnies de navigation à adopter des lignes de route définies pour chaque mois, pour l'aller et pour le retour, basées sur la situation probable des glaces.

Ces lignes, marquées sur les Pilot-Charts, apportent une grande sécurité aux navigateurs et aux pêcheurs du grand banc de Terre-Neuve.

On remarquera que ces routes éprouvent une inflexion très marquée et que la ligne qui joint la Manche à New-York est fortement déviée en ce point. C'est qu'à cet endroit se trouve le lieu de rencontre du Gulf-Stream et des icebergs que ne peuvent dépasser ces derniers.

Ce point dangereux se déplace avec les saisons et les cartes indiquent les différentes routes à suivre.

TABLEAU GLACIAIRE

Nous présentons un tableau où nous avons indiqué, mois par mois et année par année, les surfaces occupées par les glaces. Les chiffres du tableau indiquent le nombre des carrés d'un degré de côté qui ont été occupés par ces glaces; ces chiffres donnent ainsi une base sérieuse et précise pour évaluer les surfaces glacées et les comparer entre elles.

Si l'on totalise pour chaque année le nombre des mois glacés, à l'exclusion des faibles chiffres observés en hiver et qui ne se rapportent qu'à des icebergs isolés et immobilisés par le regel, on constate immédiatement que les années 1887, 1890, 1894, 1899 furent des périodes de grandes débâcles, et que de 1900 à 1907 ces huit dernières années ont donné de faibles débâcles.

C'est donc par séries que se produisent ces différences glaciaires que nous croyons devoir signaler.

LES BRUMES

Un phénomène météorologique, peut-être encore plus dangereux pour les navigateurs que les glaces, se produit avec une grande intensité aux environs de Terre-Neuve : ce sont les brumes. Sans rechercher les causes physiques de leur formation, de leur apparition et de leur disparition, le fait certain, c'est qu'elles existent dans l'Atlantique, surtout aux environs de Terre-Neuve, dans la région du grand banc, qu'elles ont des points déterminés de fréquence et d'opacité, que ces lieux dangereux se trouvent près de la ligne de descente que suivent les icebergs groënlandais et que le maximum de fréquence des brumes a lieu en même temps que le maximum glaciaire, c'est-à-dire vers les mois de mai et de juin.

STATISTIQUE DES BRUMES

MOIS	POURCENTAGE MAXIMUM	LATITUDES	LONGITUDES	ÉTENDUE EN DEGRÉS E.-O.	ÉTENDUE EN DEGRÉS N.-S.
Janvier	18	46	48	4°	2°
Février	13	43	49	2	2
Mars	22	42	50	8	3
Avril	36	43	49	20	4
Mai	34	41	69	36	6
Juin	37	40	70	27	10
Juillet	44	40	70	58	10
Août	38	41	69	36	10
Septembre	41	47	47	20	8
Octobre	34	47	48	11	4
Novembre	29	47	47	10	3
Décembre	16	47	48	8	3

D'après les Pilot-Charts américains, nous avons dressé le tableau et les cartes des brumes, qui méritent d'être analysées colonne par colonne. Les cartes sont celles du maximum et du minimum brumaire : chaque carré d'un degré donne le pourcentage des observations de brumes relevé pour chacun

des mois de l'année. Ainsi le chiffre 44 (carte de juillet) correspondant à la latitude de 40° N. et la longitude de 69° W., indique que, dans ce mois, aux environs de New-York, on a des chances de rencontrer 44 o/o, soit 13 jours de brume, pendant le mois de juillet. La carte montre que l'étendue des brumes peut occuper une bande de l'Océan de toute la largeur de l'Atlantique et que cette bande dangereuse est large de 1,000 kilomètres.

CARTES DES BRUMES

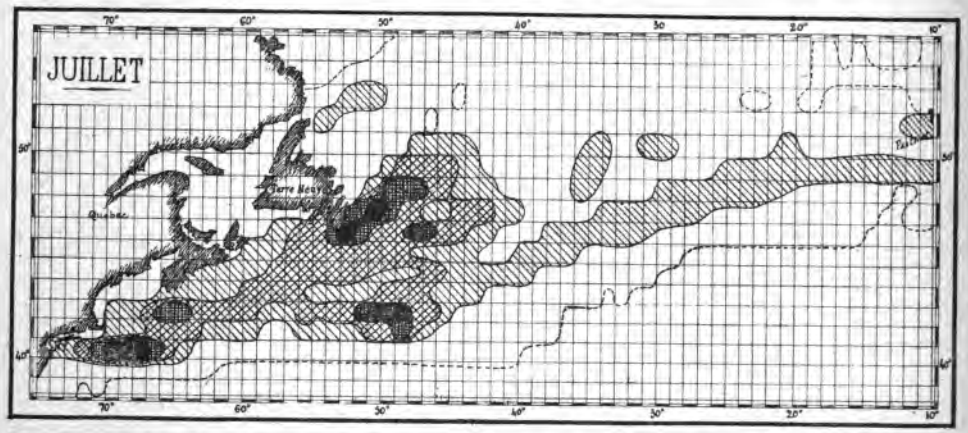

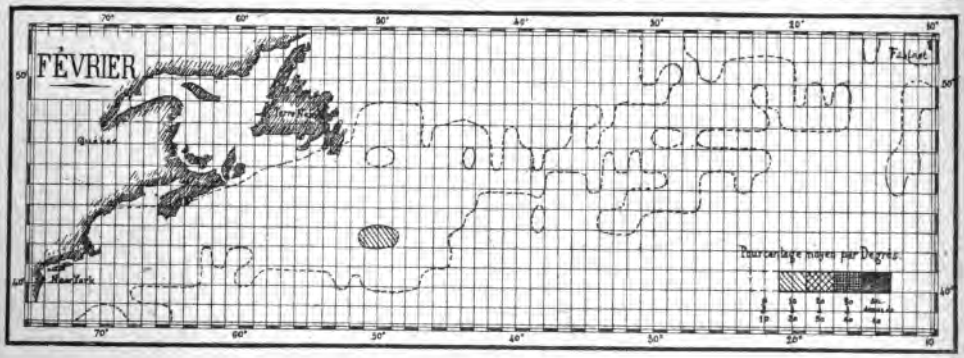

Le maximum montre que c'est pendant l'hiver, en décembre, janvier et février, que l'on a le moins de chances de rencontrer ces brumes, soit 4 à 5 jours dans chacun de ces mois. La saison la plus dangereuse est l'été, de juin à septembre, où

les chances sont de 14 jours de brumes dans ces mois. On voit de suite combien la longueur est-ouest du champ brumaire est variable suivant les saisons et, au contraire, combien la largeur des bancs de brumes est relativement faible.

Le maximum d'étendue est-ouest est au mois de juillet. A cette époque, les brumes peuvent s'étendre depuis New-York, où est le maximum, jusqu'au golfe de Gascogne.

Le minimum brumaire est en février; il ne montre que 13 o/o, c'est-à-dire 3 jours de brumes, et est situé à la latitude du cap Race et à la limite est du grand banc; son étendue n'est en longueur comme en largeur que de 200 kilomètres que les grands vapeurs traversent en quelques heures.

Les maxima existent pendant la saison d'été et les minima pendant celle d'hiver ; leur position en latitude varie aussi avec les saisons. Ils sont plus au Sud pendant l'été et plus vers le Nord pendant l'hiver.

Si l'on se reporte au tableau glaciaire, on constate que les maxima et minima brumaires coïncident avec les maxima et minima glaciaires. La relation de cause à effet est évidente.

Du côté européen, nous n'avons pas la lutte du Gulf-Stream et des icebergs; les brouillards qui s'y produisent ont cependant des causes analogues, en particulier dans le golfe de Gascogne, où les brumes ont lieu surtout pendant l'hiver et le printemps. En effet, près de nos côtes, la température de la mer ne descend pas au-dessous de 10°, au-dessus de 0°, tandis que celle des fleuves et rivières qui proviennent des Pyrénées ou des monts d'Auvergne n'a généralement que 3°. L'eau qui suit les vallées arrive à la mer avec cette basse température, surtout à la fin de la nuit et dans la matinée. L'air ayant toujours une tendance à suivre les hautes vallées et les cours d'eau, porte à la mer ces basses températures, s'y rencontre avec les couches humides plus chaudes et détermine ces légers brouillards de la matinée qui se dissipent généralement dans l'après-midi. Par les gros vents d'Est, tout est balayé jusqu'au large et ces phénomènes locaux n'existent plus.

INFLUENCES GLACIAIRES

Dans l'Atlantique Nord, l'influence des glaces que la région polaire accumule sur le grand banc de Terre-Neuve est marquée de façon évidente par la formation des brumes qui se produisent sur la région tempérée.

Ces brumes sont à leur maximum d'intensité et d'étendue pendant la période du maximum de surface occupé par les glaces sur le grand banc, c'est-à-dire pendant les mois d'avril, mai, juin et juillet; les brumes sont à leur minimum d'étendue pendant les mois d'automne et d'hiver où les glaces n'existent plus sur le grand banc.

Cette surface glaciaire est variable d'une année à l'autre, et comme étendue et comme durée.

Il est possible que son influence dépasse les limites de nos côtes et agisse sur le climat du littoral océanique; c'est ce que nous avons cherché à connaître par l'étude comparée de notre climat girondin et des tableaux précédents.

L'état climatérique de la Gironde nous est donné par les rapports de la Commission météorologique du département depuis 1882.

Une courte analyse de ces documents nous a montré une certaine coïncidence entre nos hivers froids, nos étés chauds, nos années pluvieuses ou sèches et l'état glaciaire du grand banc.

HIVERS FROIDS

La moyenne des jours de froid des vingt dernières années est de 37 jours où le thermomètre est descendu au-dessous de zéro.

On trouve qu'il y a eu, depuis 1887, sept hivers froids qui sont: 1886-1887, 1887-1888, 1889-1890, 1890-1891, 1894-1895, 1899-1900, 1906-1907. Pour toutes ces années, la débâcle glaciaire a été très étendue, d'une durée de sept à dix mois; le maximum d'étendue a toujours été en mai, juin et juillet.

ÉTAT CLIMATÉRIQUE DE LA GIRONDE

Relevé de chaque année.

	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	Moyennes
Jours glacés. . .		62	34	50	64	36	27	32	54	37	18	30	19	40	31	27	36	30	31	36	45	37
Jours chauds . .	28	10	10	11	11	23	32	11	30	6	13	39	49	29	56	25	19	29	18	29	23	24
Pluies de l'année.	m/m 763	m/m 781	m/m 896	m/m 642	m/m 616	m/m 737	m/m 686	m/m 587	m/m 854	m/m 887	m/m 771	m/m 664	m/m 524	m/m 790	m/m 771	m/m 796	m/m 699	m/m 672	m/m 880	m/m 753	m/m 817	m/m 750
SAISONS EXTRÊMES																						
Hivers froids, jours glacés. .	42	62	50	64					54					40							45	
Étés chauds, jours chauds. .	28						32		30			39	49	29	56			29		29	23	
Automnes pluvieux, A. P.. .			A.P.						A.P.	A.P.									A.P.		A.P.	
Printemps sec, P. S.				P. S.				P. S.			P. S.									P. S.		

ÉTÉS CHAUDS

Le nombre des jours où le thermomètre a dépassé 30°, est, en moyenne, de 24. On a trouvé neuf années chaudes, qui sont : 1887, 1893, 1895, 1898, 1899, 1900, 1901, 1904, 1906. Pendant ces années, l'état glaciaire correspondant a été faible, et comme étendue et comme durée. L'arrivée des glaces s'est produite vers le mois de mai seulement, et leur disparition en juillet. La durée glaciaire a donc été inférieure à 4 mois.

Cette corrélation très marquée entre l'état glaciaire et les deux saisons extrêmes nous paraît intéressante à signaler.

Pour les saisons intermédiaires (printemps et automne) les relations sont moins nettement accusées, la caractéristique de ces deux saisons étant la quantité de pluie qu'on y a recueillie.

ANNÉES PLUVIEUSES

La moyenne annuelle des pluies, à l'Observatoire de Bordeaux, a été trouvée de 750 millimètres.

Quatre années ont notablement dépassé ce chiffre. Ce sont : 1889, 1895, 1896, 1905; on y a recueilli de 850 à 900 millimètres d'eau. L'arrivée des glaces y a été tardive, mais les étés n'ont pas été très chauds, ne donnant que 11 à 12 jours au-dessus de 30°. La période très pluvieuse de ces années a été le mois d'octobre.

ANNÉES SÈCHES

Quatre années ont donné seulement 600 à 700 millimètres d'eau; ce sont : 1890, 1894, 1897, 1906. Pendant ces années, les glaces avaient paru sur le grand banc en nombre notable, dès le mois de janvier, ce qui est très précoce et, pendant ces années, le printemps fut généralement sec.

RÉSULTATS

L'état glaciaire dont nous nous occupons est la conséquence éloignée des débâcles polaires qui se sont produites pendant l'été précédent. Nous avons vu aussi que la formation et l'extension des brumes étaient en relation directe avec cet état glaciaire.

L'analyse du climat de Bordeaux nous a montré aussi des coïncidences remarquables avec la débâcle du banc de Terre-Neuve. En résumé, on peut penser que :

1° Si l'état glaciaire est précoce, abondant, et dure de huit à dix mois, l'hiver qui suit sera froid et peut compter de 40 à 60 jours de gelée dans la Gironde;

2° Si l'arrivée des glaces est tardive sur le grand banc, soit dans les mois d'avril ou mai, l'été sera probablement chaud et présentera de 30 à 50 jours de chaleur en Gironde;

3° Si, dans ces conditions, l'été n'était pas chaud, il est probable que le mois d'octobre serait très pluvieux;

4° Lorsque l'arrivée des glaces est très précoce, en janvier, par exemple, le printemps est généralement sec.

Nous pouvons appliquer ces données à l'année 1907, qui n'est pas encore achevée. Nous connaissons son état glaciaire, qui commença en mars, eut son maximum en mai, occupant un espace de 49 carrés, et se termina en juillet. Les corrélations que nous avons indiquées devaient donner un printemps sec, un été médiocrement chaud et un mois d'octobre pluvieux; c'est bien ce qui s'est produit. Quant à l'hiver prochain, on peut présumer qu'il ne sera pas très rigoureux et pourra donner moins de 30 jours de gelées.

Les observations climatériques sont toutes locales et ne s'appliquent qu'à la Gironde, car les inégalités du sol terrestre sont une cause constante de perturbation pour les éléments météorologiques et agissent d'autant plus fortement que ces éléments sont moins troublés.

Nous n'avons pas trouvé d'autre corrélation à signaler. Il

est permis cependant de constater, en revoyant le tableau glaciaire, un certain groupement dans les années de débâcle et aussi sur le tableau climatérique de la Gironde, des séries analogues. On peut espérer découvrir dans quelques années d'autres coïncidences et accroître les chances de prévision du temps.

Depuis cinquante ans à peine les observations des marins ont découvert les lois des cyclones, leur mode de tourbillonnement dans chaque hémisphère, les vitesses de translation et la direction de leur centre de dépression, ce qui a permis de prévoir des modifications presque certaines du temps à un ou deux jours près.

La Commission météorologique de la Gironde a déterminé la répartition des pluies et des températures dans le département.

M. Lespiault a montré, par des graphiques très nets, la marche et les particularités des orages, études qui sont reprises actuellement par le service des télégraphes, et seront, je l'espère, publiées par lui.

Lorsque la circulation atmosphérique sera connue complètement dans l'hémisphère nord, que l'on pourra étudier les relations qui existent entre la région polaire et l'équateur et ce que deviennent ces échanges sur les plateaux de l'Asie centrale et dans les déserts de l'Afrique, il est probable que les prévisions du temps, actuellement à si courte durée, prendront plus d'ampleur et de précision dans leur localisation.

C'est en multipliant partout les postes d'observation anémométriques, thermiques et pluviométriques qu'on obtiendra ces résultats désirables.

Novembre 1907.

P.-S. — Les prévisions basées, sur l'état glaciaire de 1907, se sont réalisées; l'automne a été très pluvieux en Gironde; on a recueilli en octobre 182 millimètres et en décembre 150 millimètres, l'hiver a été peu rigoureux; ni neige, ni glace, et le nombre des jours froids a été moindre que 25.

HAUTREUX.

Mars 1908.

UNE VISITE

A L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

On dit souvent que les années se suivent et ne se ressemblent pas; rien ne ressemble plus, au contraire, à un Salon de la Société des Amis des Arts que celui de l'année précédente ou de l'année suivante, en ce sens que les rares toiles de valeur qui émergent de l'ensemble y apparaissent toujours plus ou moins noyées dans la marée montante des médiocrités ou des inutilités.

La peinture, comme la musique inutile, voilà bien, en effet, le fléau de notre démocratie artistique qui s'imagine trop volontiers qu'il convient d'introduire les préoccupations d'art jusque dans l'école primaire, qu'il est avantageux de provoquer et de forcer les vocations, au lieu de les éprouver et de les décourager. Par exemple, opérez dans la masse de tableaux qui encombrent l'exposition de la Société des Amis des Arts une sélection intelligente de vingt à vingt-cinq toiles, et vous pouvez supprimer tout le reste sans le moindre scrupule de porter préjudice à l'art de la peinture.

L'impression de monotonie et d'insignifiance qui se dégage d'une visite au Salon de la Société des Amis des Arts est sensiblement accrue par la disposition matérielle, par le classement des tableaux dans le local de l'Exposition. Ainsi, pourquoi réserver à une seule salle le monopole des toiles les plus importantes et les plus significatives, de sorte que l'examen de la première salle dispose déjà mal le visiteur et exerce sur lui, dès l'abord, une influence défavorable?

On veut, sans doute, constituer une sorte de salle d'honneur et y concentrer le dessus du panier de l'Exposition; mais autant cette combinaison se justifie dans une Exposition qui contient un nombre considérable de salles et de tableaux, et quand on se propose d'attirer rapidement sur les œuvres les plus importantes l'attention des visiteurs pressés, autant elle perd sa raison d'être dans un Salon de dimensions restreintes comme celui de la Société des Amis des Arts, où une heure suffit largement pour se rendre compte de l'ensemble de l'Exposition. D'ailleurs, les Expositions parisiennes, soit des artistes français, soit de la Société nationale, où le nombre des salles et des tableaux pourrait légitimer le maintien d'une salle d'honneur, y ont renoncé depuis longtemps, et préfèrent laisser au public la responsabilité d'aller de lui-même à la découverte, et de faire sa pêche miraculeuse parmi l'océan des toiles exposées à ses regards.

En outre, la Société des Amis des Arts devrait prendre modèle sur le système pratiqué par la Société nationale et par les petits salons

parisiens qui consiste à grouper ensemble les œuvres du même maître, à épargner aux visiteurs la peine de les rechercher dans les diverses places où elles sont disséminées, et à leur permettre de se rendre ainsi un compte beaucoup plus exact de la manière d'un artiste, s'il leur est loisible d'embrasser sous le même coup d'œil et d'apprécier par une étude comparative les aspects multiples de sa personnalité. Ainsi, quelques peintres de valeur, tels que Roll, Blanche, Cottet, Dauchez, ont exposé plusieurs tableaux aux Amis des Arts : dès lors, pourquoi séparer et isoler leurs œuvres, au lieu de les réunir ensemble, par suite de les mieux caractériser et d'en renforcer l'impression par leur groupement même ?

Sous le bénéfice de ces observations préliminaires, abordons maintenant la visite du Salon des Amis des Arts, et acheminons-nous tout de suite vers la salle où sont concentrées les œuvres les plus significatives, entre autres celle qui domine le reste de toute sa hauteur, le portrait de M. L. L. par Aimé Morot. Cet artiste tient, selon nous, le premier rang parmi les portraitistes actuels, au moins pour le portrait d'homme, et la toile exposée aux Amis des Arts n'a rien à envier à ses devancières.

La reproduction du modèle y est abordée avec une franchise, une vigueur et une conscience incomparables. Le visage est peint en pleine pâte, et aussi bien les lignes essentielles que les détails anatomiques de la physionomie ressortent avec un tel relief qu'il se dégage de l'ensemble une expression frappante de vérité et de vie. La sobriété et l'éclat du coloris ne le cèdent en rien à la correction et à la fermeté du dessin, car, chez Aimé Morot, le peintre égale le dessinateur. Mais, avant tout, et c'est là à nos yeux le mérite supérieur de l'œuvre, le métier, la virtuosité technique savent s'effacer et se subordonner entièrement au rendu de la personnalité physique et morale du sujet.

Nous n'irons pas jusqu'à présenter ce tableau comme le chef-d'œuvre du peintre, ayant eu la bonne fortune d'admirer récemment au Salon de l'Épatant un portrait du comte Potocki par le même peintre qui va encore plus loin que le portrait de M. L. L., qui, par la fermeté et la précision de l'écriture graphique, par l'expression pénétrante et fouillée de la physionomie, par la finesse aristocratique et la qualité supérieure de la pâte picturale, s'apparente aux chefs-d'œuvre des maîtres du genre, en particulier de Fantin-Latour ou de Ricard.

Tout près du tableau d'Aimé Morot se trouve une autre toile importante du Salon, le Géographe de P. Roybet. Ce peintre qui excelle à reproduire les types de reîtres et de soudards du Moyen-Age nous présente ici l'effigie d'un géographe assis à sa table en face de ses instruments de travail. Quand on a vu un Roybet, on les connaît tous d'avance, car ce peintre ne se distingue ni par la diversité ni par la complexité de la conception ou des procédés d'exécution. Le métier est chez lui puissant et très poussé; le degré de virtuosité technique peut défier les plus habiles, et cependant comme il y a loin du talent incontestable mais toujours un peu gros, vulgaire et monocorde d'un

Roybet au génie de ses modèles favoris, les maîtres flamands, entre autres de F. Hals qu'il imite très adroitement sans jamais réussir à l'égaler!

Que dire des deux tableaux de Roll exposés aux Amis des Arts sous la rubrique *Junon et Liberté* sinon qu'ils n'appartiennent pas aux meilleures productions du maître, qu'ils n'ajouteront rien à la gloire de sa carrière, et que nous leur préférons de beaucoup une toile de dimensions plus restreintes et de prétentions plus modestes actuellement exposée au Salon de l'Épatant où l'artiste a su reproduire, avec son coloris souvent si chaud et si éclatant, toute la fraîcheur et toute la jeunesse de la nature ambiante? Si la *Junon* de Roll ne nous paraît se signaler ni par la majesté ni par la distinction d'une reine de l'Olympe, on y constate du moins une certaine correction de dessin et un certain respect des formes vivantes, tandis que ce mérite disparaît complètement dans la mollesse des contours, dans les chairs flasques et blafardes de la *Toilette d'Herminie* de M. Caro Delvaille.

J. Blanche, le peintre des élégances britanniques, l'émule souvent heureux des Lawrence, des Romney, des Gainsborough, est représenté au Salon des Amis des Arts par deux toiles intéressantes, l'*Enfant à la Poupée,* les *Fleurs et Nature Morte.* Nous ne serions pas fidèles à la vérité si nous soutenions qu'elles comptent parmi les meilleures de l'artiste. L'*Enfant à la Poupée* s'inspire visiblement de l'idéal esthétique et des procédés d'exécution de l'école anglaise avec ces tons estompés, ces rouges et ces gris très doux à l'œil qui en caractérisent les productions habituelles. Quant aux *Fleurs et Nature Morte,* elles portent la marque d'un maître expert en l'art du dessin, et la silhouette du tableau est remarquable par son élégante sveltesse; mais la coloration générale avec ses tonalités glauques est plutôt étrange, et cette toile ne saurait se comparer aux belles études de fleurs que J. Blanche a envoyées cette année à l'Exposition des peintres modernes de la galerie G. Petit.

René Ménard, qui nous avait surtout habitués jusqu'ici au charme profondément poétique et à la séduction enchanteresse de ses paysages de Grèce ou d'Orient, a voulu exposer au Salon des Amis des Arts un échantillon de sa nouvelle manière, la *Chaîne du Mont-Blanc.* On sait, en effet, que ce peintre s'est voué depuis quelque temps à la reproduction des sites de montagnes. C'est ainsi qu'il a exposé dans la galerie G. Petit une série d'études très curieuses et très personnelles sur le Cervin où le roi des Alpes valaisannes est représenté sous toutes ses faces, sous les aspects les plus divers du jour et de la lumière que le peintre a réussi à traduire fidèlement grâce à la magie évocatrice de son pinceau.

La *Chaîne du Mont-Blanc* est une véritable symphonie de tons, où les verts se marient aux blancs les plus délicats, remarquablement fondus dans l'harmonie de l'ensemble; mais, malgré ses louables efforts, M. Ménard reste impuissant à conjurer la fatalité de tous les peintres de montagnes qui, depuis le Dauphinois l'abbé Gœytal jusqu'à l'Italien Segantini, n'ont jamais réussi à leur arracher le secret

de leur fascination. La *Chaîne du Mont-Blanc* révèle une fois de plus l'étrange contraste qui existe à cet égard entre la mer et la montagne, l'une ayant donné naissance aux admirables marines de l'école hollandaise et française, l'autre, s'étant toujours dérobée aux tentatives des peintres assez audacieux pour porter un pinceau sacrilège sur la virginité de ses cimes.

Ce qui nous a particulièrement frappé dans la salle des Amis des Arts, c'est la pauvreté et l'insignifiance du genre paysage. Nous ne voyons guère à signaler dans cette partie de l'exposition que la *Vallée du Jura* de Pointelin, qui n'apporte d'ailleurs aucune note nouvelle, mais reste toujours empreinte d'un sentiment poétique et élevé de mélancolie avec le contraste des gris clairs de son ciel et des teintes sombres de ses terrains. Le *Crépuscule au Médoc* de J. Calvé, par la tenue et l'allure classique de la composition, compte parmi les bons paysages du Salon, et l'autre toile de l'artiste, l'*Étang de Bomeau*, ne bénéficie guère de ce voisinage. Louis Cabié s'est contenté d'exposer cette année un tableautin assez insignifiant, *Le Binic* (Côtes-du-Nord), où l'on regrette de ne pas retrouver la largeur habituelle de son faire et cette élévation dans le rendu du sentiment de la nature qui le rapprochent parfois de son maître Harpignies. Quant à Cottet et Dauchez, leurs envois de cette année au salon des Amis des Arts se montrent sensiblement inférieurs à leurs œuvres précédentes. La *Vue de Ségovie* du premier, la *Récolte du varech* et le *Phare* du second sont écrits dans des tonalités jaunâtres et noirâtres qui n'existent pas dans la nature et affectent désagréablement les regards des visiteurs.

Le *Triptyque vénitien* et l'*Impression du matin à Venise* d'A. Smith ne font pas non plus oublier ses envois antérieurs autrement importants et significatifs. Nous en dirons autant des deux tableautins de G. Alaux, la *Cigale* et *A Moulleau*. Les deux toiles du peintre à la mode Ignacio Zuloaga, l'*Anachorète* et *Paulette en danseuse*, manifestent une fois de plus, à côté des dons incontestables de l'artiste, les lacunes profondes de sa manière au point de vue du modelé des formes et de la fermeté du dessin. La face émaciée de l'anachorète ne manque pas d'expression; mais le corps même semble fuir et disparaître sous la robe monacale qui l'enserre, et les maîtres dont s'inspire ouvertement Zuloaga, Zurbaran et Goya, nous ont habitués à une structure autrement solide et substantielle de la charpente de leurs personnages. Quant à la danseuse, les colorations noirâtres du visage et de la poitrine font peut-être partie de la vision spéciale du peintre, mais nous avons le regret de constater qu'elles sont étrangères à la nature vivante. Décidément Zuloaga ne professe pas la religion de la beauté et Ruskin le renierait pour son disciple. Il s'est fait une spécialité de la reproduction des silhouettes espagnoles de l'un et l'autre sexe; nous doutons cependant que les belles Andalouses, qui se préoccupent de maintenir la réputation traditionnelle de leurs charmes, aient volontiers recours à la palette d'un apôtre aussi convaincu des laideurs humaines.

En résumé, les peintres connus dans le milieu parisien semblent faire une grâce au public bordelais en leur envoyant cette année la menue monnaie de leur talent, en n'offrant à son appétit artistique que quelques reliefs assez maigres, et qu'un menu peu réconfortant. Pourquoi donc Bordeaux serait-il ainsi réduit à la portion congrue et déshérité de la contemplation des véritables chefs-d'œuvre? Pourquoi devrait-il se satisfaire de savourer les miettes des expositions parisiennes?

Nous avons signalé plus haut l'Exposition très intéressante et très complète des peintres modernes dans la galerie G. Petit qui contient de nombreuses œuvres d'artistes tels que Cottet, Simon, J. Blanche, Sargeant, H. Martin, Le Sidanner R. Ménard, un superbe torse de femme encadré dans un de ces paysages que Besnard revêt des visions féeriques de son imagination de poète et de son coloris de peintre, une série de vues marines par Ulmann dont la touche étonnante de finesse et de légèreté aérienne, dont les tonalités laiteuses et nacrées rappellent les productions d'un Boudin ou d'un Lépine, et constituent une des principales attractions de ce remarquable groupement.

Pourquoi les organisateurs de l'Exposition des Amis des Arts ne se mettraient-ils pas d'ores et déjà en rapport avec les peintres qui figurent actuellement à la galerie G. Petit afin d'obtenir d'eux qu'ils consentent à envoyer au prochain Salon bordelais la plus grande partie des œuvres qui ne manqueraient pas d'exciter vivement l'intérêt des amateurs d'art éclairés de notre ville? Il faut bien se rendre compte que Bordeaux est resté très en arrière au point de vue de l'évolution artistique contemporaine. N'est-il pas, par exemple, profondément déplorable que, dans notre musée municipal si riche en œuvres de valeur, les maîtres de l'école impressionniste brillent par leur absence, et qu'à côté des Corot et des Daubigny on ne rencontre le voisinage ni d'un Fantin-Latour, ni d'un Besnard, ni d'un Renoir, ni d'un Degas, ni d'un Cl. Monet ou d'un Sisley?

De même, pas plus cette année que les précédentes, l'Exposition de la Société des Amis des Arts n'est parvenue à attirer les œuvres qu'elle devrait contenir. Aussi, en terminant cette revue sommaire du Salon, osons-nous émettre le vœu sincère qu'il n'en soit plus de même à l'avenir; que si, pour des raisons qui nous échappent, les tableaux de premier plan ont par trop manqué jusqu'ici au Salon de la Société des Amis des Arts, celle-ci consacre désormais toute son activité et tout son zèle à réparer une pareille lacune.

TH. FERNEUIL.

Vu : J.-J. RAOUL LESFARGUES.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude. 9-11.

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

AUTOUR DE LA RUE POITEVINE

(*Suite* [1].)

En 1521, l'ordre royal et franciscain, tout ensemble, de l'*Annonciade,* fondé par Jeanne de France, fille de Louis XI, obéira peut-être au même attrait familial [2]. Et si nous rencontrons les Récolets sur le Puy-Paulin, c'est que, venus trop tard, il leur fut impossible de trouver où s'établir, à côté de leurs frères et sœurs en saint François, dans le quartier traditionnel de l'« Ordre séraphique ». Le peuple aima toujours les Franciscains, les sympathies des gens de qualité ne leur manquèrent pas. Les plus grands noms de la Guyenne : Jean

1. Voir la *Revue philomathique* de septembre 1907, n° 9.

2. Sur le couvent de l'*Annonciade,* occupé maintenant par les « filles repenties » dites de la *Miséricorde,* voir ma *Vie de Jérôme Lopès,* p. 47. Lors de la suppression des sœurs Clarisses, appelées également *Sœurs Menudes* et sœurs de *Saint-Damien,* du nom de leur premier couvent d'Assise, et qui existaient encore en 1578 (*Var. bord.,* t. IV, 183), les revenus de cette communauté « furent unis », dit Baurein, « au couvent de l'Annonciade ». Sur les *Sœurs Menudes* et les autres maisons franciscaines, consulter, aux Archives départementales, le *Fonds des Récollets,* que le R. P. Ferdinand, religieux conventuel de Bordeaux, dépouille en ce moment. Ce jeune érudit a déjà trouvé, je crois, dans ce fonds, qu'en 1579 quatre *Menudes* entrèrent à l'*Annonciade.* Le reste alla probablement s'établir au Puy-Paulin, où l'on voit encore des débris de leur dernier couvent, auquel Vinet fait allusion dans le *Discours sur les antiquités bordelaises.* Quant au premier, il eut, semble-t-il, l'étrange honneur de loger dans une de ses dépendances l'exécuteur des hautes œuvres, que les jurats avaient tiré de la tour lugubre, dite « du Pendart », près la Porte Basse, et relégué dans ce quartier excentrique où il habita jusqu'à la construction de la porte des Capucins, récemment démolie. (Cf. Baurein, IV, 170.)

de Grayli, captal de Buch et seigneur de Puy-Paulin; Assalide, vicomtesse de Benauges, etc., figurent au livre d'or où sont inscrits les bienfaiteurs des Clarisses. A partir du XIIIe siècle, la bure de ces pauvres filles exerce une attraction magique sur les nobles héritières du « pays Bordelois » : Roze du Bourg, dame d'Albret, Gailharde d'Audenge, G. Dalhan, Agnès de Lilhan entrent aux *Menudes*[1].

Dans une liste des sœurs qui composaient le personnel aristocratique du monastère des Clarisses de Bordeaux en 1375, le chanoine Baurein a trouvé sœur Sébilia *de la Barque*, *Marquesa* de Jales, de Galharda *de la Mota*, sœur Yvette *Moyneyra* (Mouneyra), etc. J'ai relevé moi-même, aux Archives départementales (G. 2885, Fonds des *Quinze Curés*), le nom d'une sœur *Menude* issue de ces marchands célèbres de la rue *Neuve*, qui furent, au Moyen-Age les Montmorency de notre bourgeoisie : elle s'appelait Sibylle Colomb. Élue « abbesse des Franciscaines », elle signe, en cette qualité, le 21 septembre 1300, la cession d'une seigneurie foncière en faveur de la paroisse de Saint-Projet. Ce fut peut-être le dernier sacrifice par lequel Sibylle Colomb acheva de se dépouiller de tout afin d'imiter, jusqu'à l'héroïsme, le dénuement absolu de ses compagnes d'Assise. Il est regrettable, en vérité, que la plume délicate et naïvement passionnée d'un Victor Cousin de ce temps-là n'ait pas écrit, avec le charme des *Études sur les femmes et la société du XVIIe siècle*, l'histoire intime du petit couvent de la rue Clare au Moyen-Age.

La cour de Londres protégeait, elle aussi, la famille franciscaine de Bordeaux. Grâce à la munificence de nos souverains d'outre-mer, « les Frères Mineurs, » dit le R. P. Othon, de Pavie (*Aquitaine séraphique*, t. II, p. 16), « purent bâtir un grand couvent et une belle église, église qui fut dédiée à *Saint Édouard*, roi d'Angleterre. La pierre commémorative de cette fondation existe encore; elle fut sauvée de la ruine du couvent[2] par le

1. « J'observerai, » dit Baurein (t. IV, p. 180), « que les maisons d'Audenge, de Bourg, de Dalhan, et de Lilhan, dont étoient issues ces religieuses, étoient des maisons distinguées. »

2. « Il est vrai, » dit Baurein (*Var. bord.*, t. IV, p. 182), « que François Ier, par ses lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye, ordonna qu'on démoliroit le couvent et l'église de Sainte-Claire..., mais le couvent ne fut démoli qu'en 1525. »

P. Cosme, l'un des derniers religieux qui l'habitaient avant 1789. Plus tard, elle fut donnée au *Musée des Antiquités* de Bordeaux, où l'on peut la voir encore. Elle mesure 27 centi-

Fac-similé de la pierre commémorative du premier couvent des Cordeliers à Bordeaux. — 1249 [1].

mètres en largeur et 0m31 centimètres en longueur. Ce modeste monument ne parle que de l'église, construite en 1249; mais nous savons que le monument avait été commencé par le

1. Le P. Othon rétablit le texte latin de l'inscription :

« *Anno Domini M. CCXLIX. V. Idus Februarii, fundata est hæc ecclesia ad honorem beatæ Mariæ et beati Francisci et beati Eduardi.* »

« L'an du Seigneur 1249, le 5 des ides de février (9 février), cette église a été fondée en l'honneur de la bienheureuse Marie et du bienheureux François et du bienheureux Édouard. »

« Sénat » de Bordeaux en 1230 et continué par un pieux habitant de la même ville[1] nommé Pierre. »

En 1290, deux chantiers bien différents sont en pleine activité dans les environs de Sainte-Eulalie. Ici, quelques ouvriers bâtissent le couvent des Augustins du *Mirailh*[2], dont la tour carrée est encore le point culminant de l'ancien faubourg Saint-Julien. Là s'agite une fourmilière de travailleurs; ils ont hâte de compléter une section inachevée du rempart; le temps presse, la ville redoute une attaque prochaine des Français. Dans leur affolement, les citoyens courent chez les Augustins, et, sans être tombés d'accord avec eux sur le prix d'achat, ils enlèvent d'office un grand amas de pierres, taillées et non taillées, que ces religieux destinaient à la construction du couvent projeté. Les Augustins protestent; comme toujours, on n'écoute rien. Le prieur adresse, alors, une requête au roi, le suppliant de confier à des bourgeois, honnêtes et connaissant l'expertise, l'évaluation des dits matériaux, à la charge, par la commune, de payer aux religieux la somme d'argent qu'auront fixée les arbitres[3].

1. On remarquera que le P. Othon est en avance de dix-sept ans sur de Lurbe. Il est vrai que le P. Othon parle de l'année où le dit couvent fut commencé, tandis que le texte du chroniqueur peut s'entendre de l'année où il fut achevé.

De Lurbe dit, en effet (f° 16, v°), 1247 : « Le grand couvent des Cordeliers est fondé et institué aux frais et diligence de Pierre de Bourdeaus, gentil-homme et bourgeois de ladicte ville. » — Leo Drouyn (ouvr. cité, p. 356) accepte la date de 1247 donnée par de Lurbe. Le P. Othon a l'air de croire que le fondateur du premier couvent de son ordre s'appelait *Pierre*, tout court. Son nom était *Pierre de Bordeaux*. Les *Bordeaux*, qui s'éteignirent en la personne de la célèbre Assalhide, étaient, dit Baurein (*Var. bord.*, t. II, p. 14), la maison « la plus puissante et la plus accréditée de notre ville ».

2. Voir, dans Lopès, t. II, p. 238, l'origine du couvent des Augustins. Un évêque anglais et le propre chancelier du roi Édouard, lequel, d'après de Lurbe et Chenut, aurait eu le titre d'archevêque de Bordeaux, s'intéressèrent les premiers à cette fondation.

3. L'original de la supplique se trouve dans les manuscrits de la Tour de Londres (collection Bréquigny, t. II, p. 120). M. Tamizey de Larroque l'a reproduit dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 309. Le sommaire placé en tête porte qu'il s'agit d'une pétition tendant à faire rembourser aux Augustins les frais de leur « clôture ». Le rédacteur du sommaire ne parle que de la muraille d'enceinte. Mais d'après la teneur du document, il s'agit, aussi, des pierres destinées à la construction du couvent lui-même. Voici, d'ailleurs, le texte latin :

« *Item significant quod civitas Burdegala cum Gallicum vereretur insultum, pro clausura burgi dicte civitatis, cives ipsi, magnum acervum, lapidum cisorum et aliorum pro suo monasterio construendo peractorum, absque taxatione legitima, taxatione præcedente voluntaria, receperunt. Quare supplicant, per bonos viros, predictorum habentes noticiam predicta taxari, et de hoc quod taxatum fuerit sibi satisfieri et ad hoc, ipsos compelli, intuitu pietatis.* »

Quel fut le sort de la pétition ? Il paraît difficile de répondre. Je crois, cependant, qu'on y donna suite. A vrai dire, aucun document direct ne le prouve; et ce n'est que le 1er avril 1305, quinze ans après la plainte du prieur, que les manuscrits de la Tour de Londres parlent, à nouveau, de nos Augustins. Mais, à cette date, se lit une pièce importante et qui témoigne de la haute bienveillance de Sa Majesté britannique envers ces moines. Édouard Ier recommande, avec une insistance des plus significatives, au sénéchal de Guyenne de veiller à ce que les dits Pères ne soient ni lésés dans leurs biens, ni molestés dans leurs personnes[1].

On le voit par ce tableau rapide, excepté les Dominicains, les religieux du Moyen-Age accordèrent leur préférence aux quartiers du midi. Le faubourg de l'ouest resta dépourvu de monastères jusqu'aux temps modernes, car les Feuillants, les Minimes, les Minimettes, les Visitandines n'eurent garde de s'aventurer au delà du plateau sur lequel s'éleva, dans la suite, le donjon du *Far,* appelé vulgairement le « Fort du Hâ »[2].

Ce plateau dominait un bas-fonds pestilentiel, à demi noyé sous les eaux vagabondes du *Peugue* et de la *Devise,* et que traversait, du *Far* au *Mont Judaïque,* une passerelle sur pilotis, dite le « Pont-long »[3].

Entre les deux ruisseaux courait une zone de terre ferme, parsemée d'échoppes humides au seuil desquelles grelottaient de pauvres maraîchers, en proie à la fièvre et comme voués à la

1. « *Præterea ipsos religiosos se, de nostra gardia existere advocantes, et se a nobis gardiari specialiter requirentes, gardietis, et eos et eorum bona manu teneatis, protegatis et defendatis, non permittentes eis fieri injuriam, molestiam, dampnum aliquod seu gravamen.* » (Biblioth. imp., coll. Bréquigny, t. II, p. 196.)

2. Le château du Fort du Hâ, avait, à peu près, la forme d'un trapèze : au nord-est, tour ronde de la *Poudrière;* au sud-est, tour carrée ; à côté de cette tour, pont établissant la communication du fort avec la ville ; au sud-est, saillie du fort, peu considérable ; pont communiquant avec un ouvrage avancé qui semblait s'élever du fond des fossés, entourant le fort. L'angle nord-ouest occupé par la tour dite tour *Anglaise,* arrondie seulement du côté extérieur.

De ces quatre tours, deux subsistent seulement, aujourd'hui reliées avec les constructions des prisons départementales. Ce sont la première et la quatrième. (*Comm. des mon. hist.,* année 1844, p. 42.)

3. Sur le *pont-long* du marais de l'ouest et les *pontes longi* des Romains (routes sur pilotis ou sur remblais traversant les marécages), lire dans la *Revue des Études anciennes, Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux,* juillet-septembre 1899, une curieuse dissertation de M. Camille Jullian. Voir aussi *Bordeaux vers 1450,* p. 136.

mort[1]. Elle s'élargissait à quelque distance, vers le couchant, de manière à former, au-dessus des boues verdâtres du marais, un vaste domaine désigné, dans les anciens titres, sous le nom de vignes de « Pipas »[2].

Il fallait des hommes de sacrifice pour habiter un tel séjour : le cardinal François de Sourdis résolut de les demander au cloître de la Chartreuse[3].

L'arrivée des fils de saint Bruno sur le tènement isolé de *Pipas* devait entraîner, à courte échéance, le desséchement du vaste foyer de *malaria* qui séparait leur couvent de la ville. Le cardinal entreprit cette œuvre gigantesque, malgré les conseils de la reine-mère, qui ne voyait là qu'un projet chimérique[4]. L'avenir a démontré qu'il était non seulement réalisable, mais fécond en résultats. Quel nombre infini d'existences n'a-t-il pas sauvées jusqu'à ce jour[5] ?

Concentrée, en grande partie, dans un même quartier de Bordeaux, la vie religieuse n'en fut que plus active et plus prospère. En dehors des âmes qui cherchaient la solitude, et dont l'histoire n'a pas reçu les confidences, on vit bientôt se manifester, entre la « ville moyenne » et la cité monastique, un courant perpétuel qui tenait à la fois de l'excursion et du pèlerinage. On allait en foule aux *Mystères* qui, dans les chapelles de couvents, se jouaient, paraît-il, avec plus de mise en scène et plus de gravité qu'à la paroisse. La veille de Noël et

1. Si l'on veut se faire une idée de la mortalité qui désolait Bordeaux à chaque retour offensif des épidémies paludéennes, on n'a qu'à lire, dans le IIIe volume de l'*Inventaire sommaire des registres de la Jurade*, les paragraphes compris sous la rubrique : *Contagion*.

2. Pour la topographie exacte du tènement de Pipas et de la partie viticole du quartier de Pont-long, Cf. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 136-137.

3. La première pierre de l'église de la Chartreuse fut posée par le cardinal François de Sourdis le 20 juillet 1611. Le couvent prit bientôt de l'importance. On lit, en effet, dans les *Registres de la Jurade* qu'en 1640 un arrêt du Parlement autorisa les Chartreux à faire porter trente tonneaux de vin de leur cru du Haut-Pays pour être consommés dans ledit couvent *et non ailleurs*.

4. Lopès, t. II, p. 365. — Il est à peine utile de rappeler qu'une première colonie de Chartreux s'était établie à Bordeaux en 1383, grâce aux libéralités de Pierre de Maderan, notaire en cette ville. « Ce couvent, » dit Leo Drouyn (*Bordeaux vers 1450*, p. 355), « était situé sur le bord de la rivière, entre le *Pavé des Chartrons* et la *rue Latour*, à l'entrée du faubourg des Chartrons, auquel il a donné son nom. »

5. A la Chartreuse, le cardinal ajouta la fameuse allée inaugurée le 29 mars 1620 et qui devint un lieu d'agrément « plus beau que les Tuileries de Paris ». Je n'ai pas à dire quel hideux faubourg on y a bâti dans ces dernières années.

jusqu'au dernier dimanche de l'Épiphanie, l'église de Saint-Édouard, où les Franciscains avaient coutume de dresser une crèche naïve et pittoresque, était le but indiqué des promenades en famille. Les petits Bordelais du XIIIe siècle raffolaient de l'église à la jolie crèche, peuplée de bergers, de rois mages, de moutons blancs et de chameaux tout couverts d'or. Peut-être les bons pères avaient-ils introduit l'usage de dresser, à l'avant-scène, une petite chaire où retentissait la chaude éloquence d'enfants bien exercés, comme nous avons eu le plaisir d'en entendre à Rome, dans l'église de l'*Ara Cœli*, pendant l'octave du *Santo Bambino*.

Les Carmes avaient aussi leur vogue; ils possédaient le corps du thaumaturge anglais saint Simon Stock, général de l'Ordre. Le vénérable centenaire était venu mourir à Bordeaux, dans une cellule de leur couvent. Les miracles qui s'opéraient autour de son tombeau[1] lui donnèrent, au Moyen-Age, une popularité d'autant plus grande que Simon Stock était le fondateur de la confrérie du scapulaire, à laquelle tout bon catholique avait à cœur de s'affilier.

Les Augustins n'attiraient pas moins de visiteurs que les *Carmes biels*[2]. Leur église était le centre du culte de saint Sébastien, patron des pestiférés. Sa clientèle fut longtemps nombreuse à Bordeaux. Car, avant que le Carmel de la porte Cayffernan eût hérité du bâton miraculeux de saint Roch, dont l'attouchement guérissait les malades, c'est au martyr Sébastien que les Bordelais et les habitants du Bas-Médoc s'adressaient de préférence en cas d'épidémie[3].

1. J'ai raconté dans l'*Aquitaine* (année 1896, p. 452-454) comment le corps de saint Simon Stock fut sauvé de la profanation pendant la période révolutionnaire et gardé par des mains pieuses jusqu'à l'époque où Mgr d'Aviau reçut le précieux dépôt et le plaça dans la cathédrale, où il est encore.

2. Ne pas confondre avec les Petits Carmes ou Carmes *déchaussés*, qui s'établirent aux Chartrons, d'abord dans le voisinage du Château-Trompette, d'où Vauban les délogea par ordre de Louis XIV, en 1653; ensuite dans la rue Notre-Dame. Leur nouvelle église, construite sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Visitation, fut achevée en 1735: elle a donné son nom à la rue. Église paroissiale en 1791, elle fut démolie, il y a quelques années, pour cause de manque de solidité; elle était du même style que celles de Saint-Dominique et de Saint-Paul. L'église gothique actuelle de Saint-Louis l'a remplacée. (Cf. Marionneau, *Description des œuvres d'art*, etc., p. 234 et suiv.)

3. La procession capitulaire de saint *Sébastien* à l'église des Augustins avait lieu le dimanche de *Quasimodo*, « pour l'accomplissement d'un vœu de la ville contre la peste, » dit Lopès, t. II, p. 490. Un gros incident, mentionné dans les *Actes* du Chapitre

Il serait trop long d'énumérer les corporations de métiers qui, le jour anniversaire de leurs patrons respectifs, se rendaient, bannière déployée, à tel ou tel couvent[1], les processions publiques, présidées par l'archevêque ou le Chapitre et que suivaient, revêtus de leurs brillants costumes le corps de ville, le sénéchal entouré de sa maison militaire, l'Université de Bordeaux et, plus tard, le Parlement. Ajoutez aux pompes officielles, les cortèges funèbres des nobles et riches bourgeois, qui, la plupart, avaient leur sépulture dans une église de religieux[2].

Malgré le chiffre de ses revenus et la faveur dont il jouissait,

se produisit une année où les religieux avaient oublié de disposer des sièges pour MM. les chanoines. Je dis ailleurs que la paroisse Sainte-Colombe avait, elle aussi, une chapelle et une procession à l'honneur de saint Sébastien.

Il y avait en outre à Gaillan (Médoc), sur le chemin de Lespaye à Soulac, une chapelle dédiée à saint Fabien et à saint Sébastien, « qu'on invoque, » dit Baurein (*Var. bord.*, t. I, p. 121), « pendant la peste ». Peut-être était-ce la chapelle d'une espèce de lazaret.

1. Sur les corporations, outre *Les anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bordeaux* (Simon Boé, imprimeur de la ville, M.D.CGI), lire plusieurs règlements manuscrits spéciaux aux confréries, qui se trouvent aux archives diocésaines, et, dans l'*Histoire de Bordeaux*, par C. Jullian, p. 436, un tableau d'ensemble très animé des diverses compagnies d'artisans bordelais au point de vue religieux. Il serait curieux de rechercher si, au moins vers le milieu du XVIIIe siècle, les corporations de métiers ne trouvèrent pas un appui dans les communautés pour exercer leur intolérance contre les ouvriers non pourvus de diplômes. On sait que la manie du brevet qui possède aujourd'hui certaines corporations libérales, par exemple la médecine, la pharmacie et l'enseignement, régnait alors au sein de la population des travailleurs. Les non *syndiqués* cherchèrent un refuge dans les deux Chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin où, d'ailleurs, les ennemis intéressés de la concurrence libre ne consentirent pas à les laisser en paix. (Cf. *Histoire de Bordeaux*, p. 613.) — Voir encore Brives-Cazes : *Police des Livres en Guyenne* (1743-1785).

2. Sur les tombeaux célèbres qu'abritaient les églises des anciens couvents de Bordeaux, voir le travail de M. Charles Braquehaye : *Dessins et inscriptions inédites des monuments funèbres de Bordeaux de la fin du XVIe siècle, détruits en 1792*. C'est dans l'église des Carmes des Fossés que fut porté le corps de Tristan de Moneins, lieutenant du roi de Navarre, que les habitants de la ville avaient assassiné le 25 août 1548, au cours d'une émeute. Mais c'est dans le chœur de la cathédrale qu'on éleva le mausolée expiatoire au lendemain de la vengeance terrible qu'exerça, contre la ville, le connétable de Montmorency. Ce monument, dont la vue irritait la population, n'existait sans doute plus au temps de Lopès. Le théologal, qui mentionne tous les autres dans le chapitre VII de l'*Histoire de l'église de Saint-André*, ne fait aucune allusion à celui-ci. A défaut de mausolées remarquables, les Carmes avaient un certain casuel « d'anniversaires funèbres ». De là des conflits d'intérêt et de jalousie avec le Chapitre, voire avec le curé de Saint-Pierre, pourtant fort éloigné. Gauffreteau, qui se plaît au désordre, les raconte par le menu.

On admirait, aux *Augustins*, le magnifique tombeau, marbre et bronze, du savant évêque d'Aire, François de Candale (cf. Lopès, t. I, p. 138, notes), et, dans l'église disparue de la *Merci*, celui du maréchal d'Ornano (marbre blanc). Ces deux tombeaux sont reproduits d'après les dessins tirés des cartons des artistes hollandais Hermann van der Hem et Joachim de Weert qui figurent à la planche XII de l'*Album* formant le t. XXXIX des *Archives historiques de la Gironde*, en tête duquel se trouve une très remarquable préface analytique par M. Paul Courteault. On sait que le tombeau de

le clergé n'était, après tout qu'une puissance morale. En possession du commerce, de la jurade, de la police urbaine et de la plus grande partie de la propriété foncière, les bourgeois détenaient, en somme, tous les pouvoirs[1]. La Commune de Bordeaux relevait d'eux; elle constituait une espèce d'état libre, vis-à-vis du gouvernement central dont le ruisseau du Peugue la séparait. Faible barrière et bien insuffisante à prévenir toujours, entre l'Hôtel de Ville et le Palais de l'Ombrière, les empiétements et les conflits.

Ce qui doublait la force de la bourgeoisie bordelaise, c'est que, sans compter les prérogatives dont l'avaient successivement investie les chartes royales[2], elle était devenue ou plutôt demeurée, je l'ai dit, propriétaire du sol, des principales maisons *(oustaus)*, jardins, etc.[3].

Avant le XIe siècle, affirme M. Guizot, la propriété était telle-

Montaigne décorait la chapelle des *Feuillants*. L'architecte des Facultés a cru devoir sacrifier cet édifice en raison de l'exiguïté du terrain. Jules de Verneilh en a dessiné quelques pans de mur pendant la démolition. On a conservé le tombeau du philosophe, qui se voit aujourd'hui dans le hall d'honneur de notre Sorbonne bordelaise. Il m'a toujours semblé que l'auteur des *Essais* éprouve le désir de jeter un mot au milieu des conversations distinguées que tiennent, en passant et repassant devant lui, les maîtres de la science. Quel mot?

Peut-être le passage du livre, unique en tous genres, dans lequel, après avoir dit, à tort d'après Th. Malvezin (*Michel Montaigne*, etc., p. 91) que son digne père « n'avoit aucune connaissance des lettres non plus que ses prédécesseurs », mais se piquait néanmoins de professer, jusqu'à l'idolâtrie, le culte de l'humanisme à la mode et tenait « sa maison ouverte aux gens de sçavoir », le philosophe ramène au point cet enthousiasme excessif, et conclut sa boutade par ce trait, digne d'être gravé sur une table de marbre au-dessus du tombeau : « Moy je les aime bien (les savants), mais je ne les adore pas. » (*Essais*, livre II, ch. 12. *Apologie de Raimond Sebond.*)

1. On ne saurait trop se pénétrer de l'importance de l'ancienne bourgeoisie commerciale de Bordeaux. Darnal (*Chronique Bourdeloise :* De la ville de Bourdeaus et excellence d'icelle, f° II et suiv.) ne parle qu'avec admiration de la dignité du maire, véritable petit monarque dont les bourgeois formaient la cour :

« Aussi avons-nous vu, » dit-il, « ceste charge de Maire avoir esté en telle réputation que les princes du sang ne l'ont pas mesprisée, ains grandement désirée, et les lieutenans du Roy en ceste province, des plus grands personnages du royaume, s'en sont bien voulus honorer ainsi que chascun sçait et a veu de nostre temps. » — Voir en outre, dans Baurein *(Var. bord.)*, t. IV, p. 227-228), le rôle prépondérant des armateurs dans le gouvernement de la cité. — *Item.* Cf. dans l'*Hist. de Bord.*, par C. Jullian, ch. X, p. 131 et suiv., les paragraphes intitulés : *Naissance de la Commune, conquête de ses libertés*, etc.

Voir aussi (*Arch. dép.*, C. *Intendance*, 2605-2667), comment dans la suite, à défaut du pouvoir qu'elle n'avait plus, la bourgeoisie ne cesse de revendiquer des *privilèges* et finit par lasser la patience des habitants « non bourgeois ».

2. Les privilèges de la bourgeoisie ne furent combattus ouvertement qu'à la veille de la Révolution (Cf. *Arch. dép.*, C. *Intendance*, 2605-2607).

3. Il y aurait une curieuse étude à faire sur les jardins des maisons bourgeoises. H. Drouyn l'a ébauchée dans *Bordeaux vers 1450* (p. 472). Il signale un *Casaou* ou

ment livrée aux hasards de la force, qu'aucun enchaînement, aucune clarté historique ne se laisse saisir[1].

La propriété de notre ancienne bourgeoisie échappe à la règle générale que formule ici l'illustre historien : elle paraît avoir été d'origine romaine. « La terre des bourgeois de Bordeaux, » dit l'auteur des *Anglais en Guyenne,* « a traversé les temps barbares et celui de l'établissement féodal, sans subir la subordination et les redevances seigneuriales qui pèsent sur le fief; elle est *restée l'ancienne propriété romaine*[2], c'est-à-dire l'*alleu,* nom dont on désigne toute terre sans seigneur, sans autre seigneur que le roi et l'État. »

Nous sommes donc en présence d'un domaine que les Barbares eux-mêmes envisagèrent comme intangible, et que la féodalité, si prompte à multiplier les servitudes, n'avait eu garde de grever pendant tout le Moyen-Age. L'Angleterre, on le pense bien, ne commit pas la faute de porter atteinte aux alleux de notre bourgeoisie ; son intérêt politique lui conseillait plutôt d'en favoriser l'extension. Du moment que la cité bordelaise était en quelque sorte leur chose, les bourgeois avaient un motif particulier de la défendre, puisqu'au devoir du patriotisme s'ajoutait, pour eux, l'attachement naturel de l'homme à son propre bien.

Ils la défendirent, en effet, sans relâche, et pied à pied,

jardin de *Gaillard Colomb,* sur l'emplacement duquel fut bâti plus tard le château du Hâ; un autre de la maison *Duras* vers la Porte-Dijeaux ; un troisième au nord et à l'ouest du Château de *Puy-Paulin;* un quatrième de la Marquise de Gasc près le célèbre jardin de Saint-André (rive droite du Peugue), sur la lisière méridionale de la place Rohan actuelle.

1. *Hist. de la Civilisation en France,* t. IV, p. 200-205 ; — plus loin, p. 240-241, il distingue, il est vrai, deux catégories de bourgeois : ceux d'origine romaine (les vainqueurs) et ceux d'origine moyen-âge (les révoltés).

2. Brissaud, *Les Anglais en Guyenne,* p. 88.

Je lis en outre dans les *Coutumes du Ressort du Parlement de Bordeaux* (FF. Lamothe), t. II, p. 303-305. « Lors du recensement ordonné par Edouard Ier (1273) des terres de toute espèce que comprenait le duché de Guyenne, il fut constaté que la propriété de tout bourgeois bordelais était *alleu.* Jean de Lalande, invité à déclarer s'il a des alleux, se contente de répondre : *Prout civis burdigalensis.* Les magistrats donnèrent, à ce sujet, une réponse générale : « Nos maisons, c'est-à-dire les maisons des citoyens de Bordeaux, nos vignes, nos terres sont allodiales, pour la plupart, quel qu'en soit le possesseur. C'est pourquoi, ces possesseurs ne doivent répondre à personne au sujet de ces propriétés et c'est de là comme le rapportent *nos anciens,* qu'on a donné aux propriétés de cette nature le nom d'alleu, c'est-à-dire, sans discours *(sine sermone).* Et notre cité a observé ces usages depuis *sa première origine,* et même du temps des Sarrasins, à ce que nous croyons. »

jusqu'à la fin. Lorsque les conquêtes successives de la France eurent presque réduit la Guyenne anglaise aux huit « filleules » de Bordeaux, c'est aux bourgeois que fut toujours confiée la mission de garder ces derniers boulevards[1]. Ils s'acquittèrent si bien de leur tâche qu'en 1339, un corps d'invasion étant venu mettre le siège devant Bordeaux après avoir forcé, j'ignore sur quel point, la ligne des filleules, il dut battre en retraite devant une sortie anglo-bordelaise, ainsi que l'avait fait le roi d'Espagne en 1206[2].

Les bourgeois d'alors formaient une oligarchie territoriale, exerçant, dans la cité nouvelle, une souveraineté de même nature que celle du seigneur dans les limites de son domaine. Aussi je ne crains pas de risquer une hypothèse inadmissible en insinuant que les Calhau, les Soler, les Colomb avaient tracé, probablement eux-mêmes, le plan du faubourg à construire dans la vallée du Peugue, sur des terrains qui devaient leur appartenir à peu près en totalité.

Ce plan était fort simple. En dehors de l'imbroglio de ruettes et d'impasses qui se rattachaient à la rue du Cahernan[3],

1. 1379. « Et a esté toujours gardé jusques au jour que les Anglois furent chassés de la Guiene, que lorsque la guerre estoit eschauffée entre les François et les Anglois et qu'il y avoit danger de surprinse, que les *Maires* et jurats de Bourdeaux envoyoient aucun de leurs bourgeois ès villes de ladite province, pour y commander et prendre garde à leur seurté. Et de là est venu que les villes de Blaye, Bourg, Libourne, Saint-Émylion, Castillon, Sainct-Machaire, Cadillac et Rions, sont appelées filleules de ladicte ville de Bourdeaus. » (Delurbe, *Chronique Bourdeloise*, f° 30.)

2. Le dévouement de la bourgeoisie représentée par la jurade redouble deux siècles plus tard, en 1406, alors que les Anglais, sentant leur cause perdue, abandonnaient le duché de Guyenne à ses propres ressources. « A la fin de juillet 1406, dit M. Barckhausen (*Registres de la Jurade*, Délibérations de 1406 à 1409 (Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1873, p. VII), la capitale de la Guyenne était cernée par l'ennemi, qui menaçait Blaye, Bourg, Fronsac, Libourne et Saint-Émilion, au nord; Lourdes et les villes des Landes, au sud, et qui, même, occupait Rions et le haut du cours de la Garonne. »

« Le Registre de 1406 s'ouvre au moment où arrive la nouvelle de l'approche des Français. Sur-le-champ, on prend toutes les mesures nécessaires à la défense de la province. Les jurats empruntent de l'argent, enrôlent des hommes d'armes, envoient des secours de toute espèce dans les places les plus menacées, réparent les murs et les fossés de la ville, disposent des postes dans toutes les tours, équipent une flottille pour garder la Garonne et pour maintenir leur communication avec Bourg et avec Blaye, etc. »

Ces détails sont tirés, en substance, des divers procès-verbaux de la Jurade et des lettres adressées au roi d'Angleterre Henri IV par le cardinal archevêque de Bordeaux, François Hugocion.

3. Avant le redressement et l'unification de la rue Sainte-Catherine, la rue de Cayffernan, ou du Cahernan, désignait la partie de la rue Sainte-Catherine comprise entre la rue des *Ayres* et le cours des *Fossés*.

trois artères d'une importance historique de premier ordre : la grande voie municipale qui garde encore aujourd'hui le nom de rue *Saint James* en souvenir des fondateurs de la Commune de Bordeaux ; la rue *Neuve* et la *Rousselle*. Ces trois rues avaient pour objectif de relier la plaine du sud aux deux principaux centres d'affaires, le *marché de Sainte-Colombe* et le *port maritime du Peugue*[1] dont l'accroissement merveilleux du commerce de Bordeaux sous l'occupation anglaise avait rendu la création nécessaire. D'autant qu'au XIIe siècle, le port intérieur de la *Devise*, aux trois quarts envasé[2], ne répondait même plus aux besoins de la navigation fluviale. On lui conserva par habitude, j'allais dire par courtoisie, comme à la porte voisine, le qualificatif romain de *Navigère*[3]. Mais, en réalité, pas un navire n'y pénétrait. A tel point que les « Anguilles » — on appelait de ce nom les bateaux longs et fluets qui faisaient le service de Blaye[4], — mouillaient au delà du rempart, dans cette partie de l'estuaire de la *Devise* que les matelots avaient surnommée l'« *Estey des Anguilles* ». Deux ponts, sans parler de quelques viaducs ou voûtes[5] destinés à faciliter le passage

1. On a vu plus haut la description du Bas *Peugue*. J'ai complété les détails que comporte le sujet par un travail inséré dans les *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, sous le titre : « *Le Peugue maritime.* » On sait que le Port du Peugue s'appelait le Port des *Étrangers*, en latin *de Peregrinis*, mot qui signifie également Étrangers et Pèlerins. C'est là que descendaient, par milliers, les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. En gascon bordelais, ce port s'appelait : *Port deous Peregris*.

2. « Les maisons, dit M. Jullian (*Hist. de Bord.*, p. 243-244), profitaient des plus étranges emplacements ; elles dressaient leurs pilotis sur les rives du Peugue et de la Devèze. Elles avaient comblé et couvert le port intérieur : dès 1200 il n'en restait plus la moindre trace. »

Quelle différence avec le coup d'œil que présentait la *Porte Navigère* au temps où le poète Paulin écrivait dans l'*Eucharisticon*, v. 44 et suiv. :

Burdigalam veni, cujus speciosa Garumna
Mœnibus, Oceani refluas invehit undas
Navigeram per portam...

3. Vinet (*Auson*, 209 C.) nous apprend qu'au XVIe siècle, tout vestige de la porte *Navigère* elle-même avait disparu. Où se trouvait exactement cette porte? « Faute de documents positifs, » dit Leo Drouyn (*Bordeaux vers 1450*, p. 47), « nous ne pouvons nous prononcer à cet égard. » Tout ce qu'il est possible d'affirmer avec lui, c'est que : « à l'époque romaine, cette porte donnait entrée dans le port occupant alors l'emplacement des rues basses qui avoisinent le ruisseau de la Devise. On a pensé que » c'était la même que la porte *Saint-Pierre*. »

4. « Joseph Scaliger, dans ses *Leçons sur Ausone*, parle des bateaux dont on se servoit de son temps pour aller à Blaye, qui, ayant une forme longue, étoient bons voiliers et étoient appelés *Anguilles* par nos Bordelois. » (Baurein, *Var. bord.*, IV.)

5. « Notre temps, » dit M. Camille Jullian (*Hist. de Bordeaux*, p. 398), « a la nausée de la rivière intérieure qui se transforme toujours en égout à ciel ouvert : il la cache

d'une rive à l'autre, furent jetés sur le Peugue; le premier à la hauteur de la Porte *Begueyre (Pas-Saint-Georges)*, le second à l'embouchure. C'était le pont Saint-Jean. Or, ces deux points de jonction entre la ville anglaise et l'ancien Bordeaux marquaient, ou peu s'en faut, les deux extrémités de la rue Portevine laquelle se trouva, de ce chef, en communication directe avec les quartiers de Saint-Michel, de Sainte-Colombe, de Saint-Éloi et de Sainte-Eulalie.

Ne dirait-on pas, en vérité, que le Moyen-Age ne travaillait, même sur la droite du Peugue, qu'en faveur de la rue Poitevine? Un fait analogue se produira sur la rive gauche, au profit de cette même rue, à partir de 1392, lorsqu'un décret célèbre du duc de Lancastre, oncle et successeur du *Prince Noir* dans le gouvernement de la Guyenne, aura livré les glacis du palais de l'Ombrière et les terrains vagues d'alentour aux maçons de la Jurade.

Les percements de voies nouvelles qui s'effectueront en conséquence du décret de 1392, à l'intérieur de la ville gallo-romaine, permettront, en effet, de prolonger la rue Poitevine jusqu'à la porte fortifiée de *Calhau*, que remplaça depuis et, presqu'au même endroit, l'élégant spécimen du style Renaissance où la Société archéologique vient d'installer un musée de curiosités bordelaises dont les fouilles récentes pratiquées à de grandes profondeurs, à Puy-Paulin et dans le sous-sol des « Dames de France », ont amené la découverte.

Une réflexion en terminant ce chapitre.

Malgré le plaisir que je prenais à m'attarder au cours de ma promenade *extra muros,* je ne me suis pas écarté du sujet. La digression n'était qu'apparente; car, à l'époque

quand il ne peut la dessécher. On peut mesurer les progrès aux développements que prend la « couverture » des eaux municipales. » L'auteur ajoute : « Le XVIe siècle se résigne à les voir. Le *Peugue* et la *Devèse* ne sont recouverts que sur une partie de leur cours. » Leo Drouyn (*Bord. vers 1450,* p. 167) signale deux essais de « couverture » du Peugue au moyen de « voltes » (voûtes). Moins sensibles que nous, semble-t-il, aux délicatesses de l'odorat, nos aïeux avaient construit uniquement ces passages pour faciliter la circulation; l'un était le *cul-de-sac de la voûte du Peugue* (impasse Poitevine); l'autre, en face de la tour Pey-Berland, s'appelait tout simplement *la voûte du Peugue.* Mais, par une série d'altérations dues à l'ignorance populaire, il s'appela d'abord la rue de *Pellac,* de *Pelagus* (nom latin du Peugue), ensuite, rue du *Pelat,* et devint à la longue l'affreuse rue *Boule-du-Pétal,* remplacée avantageusement par la rue Duffour-Dubergier que prolonge le *cours Pasteur.*

où se construisit le faubourg du sud et même longtemps après, toute cette partie de la vallée du Peugue demeura, par la force des choses, tributaire de la rue Poitevine. Située au premier plan, vis-à-vis du quartier nouveau qu'elle commandait en quelque sorte, du pied de l'ancien rempart; ouverte à l'est sur le port maritime, à l'ouest sur le marché de la ville, cette rue attirait, vers ses boutiques de gros et de détail, la clientèle de la « ville moyenne ». On était sûr de rencontrer là, je l'ai dit et la suite l'expliquera mieux encore, les morceaux fins des « boucheries Lambert » [1], avec un assortiment complet d'utile et d'agréable : ouvriers d'art, forgerons d'épées, excellents médecins « de terre et de mer », bénéficiers d'églises, toujours prêts à donner de sages conseils aux personnes pieuses et à les distraire en les édifiant. On y trouvait, en outre, — les registres matrimoniaux de Sainte-Colombe l'attestent, — une aristocratie bourgeoise de jeunes magasinières cousues d'or, dont les gens de robe se disputaient la main. La rue Poitevine fit la fortune de ses collatérales des paroisses Saint-Pierre et Saint-Siméon; elle déversa longtemps sur elles le trop plein de son abondance. Et cela jusqu'à l'époque récente où, déchue elle-même de son antique grandeur, elle fut réduite à l'état de ruette miséreuse, hérissée de cailloux à pointe, et coupée au milieu, tout du long, par une rigole infecte, dans laquelle se traînait un filet d'eau gluante; elle se transforma, naguère, en section maritime du *cours d'Alsace-et-Lorraine* dont elle est devenue comme le *Chapeau-Rouge* et reprit, ainsi modernisée, à ses compagnes de l'intérieur, les trois quarts du mouvement d'affaires qu'elle leur avait, si je ne me trompe, imprimé jadis.

(A suivre.) J. CALLEN.

1. La fameuse boucherie *Lambert* se trouvait entre l'abside de la première église Sainte-Colombe, sur la rue de ce nom, jusqu'à la rue de la Rousselle; elle s'étendait vers l'occident jusqu'à la rue des *Espiciers* (Pas-Saint-Georges). Cela résulte d'un acte, en date du 27 août 1473, relevé par Leo Drouyn dans le terrier des Bénéficiers de Saint-Michel (cf. *Bordeaux vers 1450*, p. 505). Elle était voisine du « banc carnassier tenu par ledict doyen, chanoines et chapitre » (*ibid.*, p. 431).

LE PORT DE BORDEAUX

SA SITUATION ACTUELLE — SON AVENIR

(Suite et fin.)

III

DE LA CONDITION ÉCONOMIQUE ET DES AMÉNAGEMENTS DU PORT DE BORDEAUX.

Commerce extérieur.

A l'importation, nous trouvons pour l'exercice 1906 un chiffre de 1,695,631 tonnes, en augmentation sur l'année précédente de 225,657 tonnes, dont 131,252 pour les houilles, 33,230 pour les bois communs, 21,540 pour les céréales, 7,064 pour les riz, 3,752 pour les vins. Importations.

Il n'est pas inutile, au moment où nous nous efforçons de déterminer les éléments d'activité et les besoins du port, de rappeler

MARCHANDISES	1902	1903	1904	1905	1906
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Houille	914.730	805.334	817.739	858.685	989.937
Bois communs. . . .	145.657	118.360	152.340	139.209	172.439
Vins.	58.711	84.989	82.858	54.180	57.932
Grains et Farines . .	28.512	51.591	41.422	35.379	56.919
Produits chimiques .	45.210	56.335	40.179	35.095	36.609
Riz	13.523	6.734	19.502	25.262	32.326
Graines et Fruits oléagineux	35.034	35.633	39.899	32.588	29.246
Poissons secs salés. .	51.680	32.696	25.970	22.755	24.701
Importations globales .	1.502.518	1.414.313	1.464.988	1.469.974	1.695.631

les principaux articles sur lesquels porte le mouvement des entrées. On les trouvera mentionnés, pour les cinq dernières années, dans le tableau qui précède, où nous n'avons fait figurer que les produits dont le tonnage dépasse 20,000 tonnes.

Exportations

A l'exportation, nous avons à enregistrer un recul de 35,853 tonnes.

Ce mouvement affecte surtout les fruits de table (17,412 tonnes), les gemmes et résines brutes (16,746 tonnes), les légumes secs (14,485 tonnes), les produits chimiques (5,094 tonnes), les poissons conservés ou salés (4,285 tonnes) et les vins (3,943 tonnes). En revanche, on constate des relèvements sur les bois communs (15,891 tonnes), les outils et ouvrages en métaux (2,447 tonnes), les papiers, cartons, livres, etc. (1,911 tonnes), le riz (1,696 tonnes), etc.

Nous donnerons ici, sur les bases choisies pour les articles d'importation, le tableau des produits dont les sorties ont été supérieures à 20,000 tonnes.

MARCHANDISES	1902	1903	1904	1905	1906
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Bois communs. . . .	342.667	385.847	296.029	307.190	323.081
Vins.	89.012	84.450	78.420	94.226	90.283
Produits chimiques. .	24.790	24.145	22.225	37.665	32.571
Gemmes et résines. .	11.445	14.786	16.770	44.922	28.176
Fruits de table. . . .	11.614	11.890	22.957	40.504	23.092
Poteries vernies et cristaux.	18.203	17.920	17.574	20.118	21.787
Exportations globales .	752.099	799.290	688.717	825.132	789.279

En groupant les importations et les exportations, il est facile de déterminer les catégories de marchandises qui ont figuré pour la plus grosse part dans le tonnage général du port en 1906. Ce sont : la houille (39.83 o/o), les bois communs (19.94 o/o), les vins (5.96 o/o), les produits chimiques (2.78 o/o), les grains et farines (2.32 o/o), le riz (1.58 o/o), les poissons

secs, salés ou conservés (1 36 o/o), les graines et fruits oléagineux (1.17 o/o), les gemmes et résines (1.13 o/o), etc.

Rappelons en passant, et à titre simplement documentaire, que ni le commerce des charbons, ni ceux des produits chimiques et des grains ne sont encore représentés dans notre Chambre de commerce.

Aménagements actuels et travaux en cours.

Il nous faut maintenant examiner pour Bordeaux, et avec plus de détail que nous ne l'avons fait pour les autres ports de l'Atlantique, si les aménagements mis à la disposition du commerce sont suffisants.

La situation est, à ce point de vue, loin d'être brillante.

***

Rive droite.

Parlons, en premier lieu, de la rive droite.

Le trafic, lorsqu'il ne peut utiliser le port de batelage, s'y concentre aux appontements de Queyries, qui développent actuellement 545 mètres et au droit desquels les navires trouvent une profondeur de 4 mètres au-dessous de l'étiage[1]. On ne sait que trop l'insuffisance de cet ouvrage. Il suffit de parcourir le dossier constitué par l'*Union Générale* pour comprendre au milieu de quelles difficultés se débattent les industriels et les commerçants qui en sont tributaires.

Voici, pour prendre un seul exemple, les indications que nous fournissait, en janvier dernier, l'un des principaux importateurs de charbons de notre place sur le sort réservé à deux de ses vapeurs :

« ... *Notre steamer* Thomas-Coats, *qui fait régulièrement les*

1. La *Notice sur le Port de Bordeaux*, à laquelle nous empruntons ces renseignements, précise qu'on peut ajouter près de 1 mètre aux cotes qu'elle indique pour avoir les tirants d'eau disponibles aux basses mers, en raison du niveau habituel de celles-ci et par rapport à l'étiage.

En outre, « par suite de la nature vaseuse des dépôts qui se forment au pied des quais, les navires peuvent y échouer sans inconvénients avec des tirants d'eau supérieurs de 1m50 à 2 mètres à la profondeur indiquée par la sonde. Ils forment, en s'échouant, une douille où ils reposent d'une manière stable et sans fatiguer. »

voyages de Cardiff-Bordeaux, est arrivé sur rade le 24 décembre avec un chargement de charbon; depuis cette date, nous n'avons pu obtenir une place pour opérer son déchargement et nous ne pouvons l'espérer avant lundi 6 janvier courant.

» *En effet, au moment de son arrivée, le* Thomas-Coats *était classé au vingt et unième rang à la suite pour les appontements de Queyries. Nous ajouterons que notre vapeur* Abertaw, *arrivé le 28 décembre, est à peu près à la même position et aujourd'hui il n'y a pas de perspective pour ce vapeur d'obtenir une place avant une semaine.*

» *Si nous précisons que plusieurs bateaux intermédiaires ont opéré leurs déchargements en gabare, au prix de sacrifices considérables, on remarquera que ce n'est pas deux semaines que notre vapeur aurait dû attendre une place, mais bien trois semaines...*»

La rançon d'un pareil état de choses est lourde. C'est la production locale et la population tout entière payant le charbon deux et trois francs plus cher que dans les autres centres maritimes; c'est l'industrie bordelaise placée dans un état d'infériorité manifeste par suite de la majoration subie indûment par ses matières premières; c'est la mise en interdit de notre port par les armateurs, peu soucieux de voir leurs bateaux subir des retards considérables, par les importateurs des autres régions, effrayés des surestaries et des frais de magasinage qui sont la conséquence inévitable d'un déchargement effectué en Queyries.

Et comme il faut dire toute la gravité du mal pour qu'apparaisse l'urgence d'une médication énergique, nous verserons au débat, choisis entre bien d'autres, quelques documents sur l'importance desquels il sera superflu d'insister.

Les lignes suivantes, dont nous devons la communication à la complaisance d'une importante maison française de courtage d'affrètements, ont été adressées à celle-ci, il y a quelques semaines, par un de ses correspondants de Gênes :

«... *Je vous remercie pour votre honorée lettre du 24, ainsi que de l'offre de fret que par la même vous me soumettez.*

» *Nous avons assez appris à nos frais ce que vaut le port de Bordeaux (appontements de Queyries), lors de l'affrètement de*

notre Silvia, *et du* Lorenzo, *sans oublier le* Circé, *trois vapeurs qui ont dû rester quelques jours à l'Ile Verte pour attendre une place et, une fois cette dernière obtenue, ont subi pour leur déchargement de telles lenteurs que nous avons décidé, mes amis et moi, de ne plus envoyer nos vapeurs dans ce port, si ce n'est avec une augmentation de fret de 1 sch. minimum par tonne.*

» *Pour l'affaire que vous me proposez, je pourrais l'accepter, mais au fret de... Il est parfaitement inutile que vous insistiez sur votre prix de..., car nous n'arriverons pas à nous entendre, à cause de la perte de temps et des frais excessivement élevés de Bordeaux, qui, sans doute, est le port le plus cher de la France.* »

Les armateurs anglais ne se montrent pas plus satisfaits. On en jugera par les trois lettres que nous traduisons ici.

La première émane d'une maison de Londres :

« ... *Nous ne vous cachons pas que nous avons été très désappointés des retards subis par les derniers vapeurs que nous avons envoyés à Bordeaux par votre intermédiaire.*

» *Le* Portland *a dû attendre six jours avant de pouvoir obtenir une place de déchargement, et le retard pour la* Duchess-of-York *a été de dix jours.*

» *De pareilles pertes de temps deviennent très graves, en présence des taux modérés que nous avions consentis et si de meilleurs aménagements ne peuvent pas être obtenus à Bordeaux, nous serons dans l'obligation de demander des frets plus élevés pour ce port ou de nous refuser entièrement à y aller.* »

La deuxième lettre porte la signature d'une firme de West Hartlepool :

« ... *Nous ne voulons pas manquer de vous signaler le retard considérable subi à Bordeaux par notre vapeur* Oakby *sous la charte en date du 12 novembre 1907. Ce bateau est arrivé à Bordeaux le 2 janvier et, faute d'aménagements suffisants, il lui a été impossible d'obtenir un poste de déchargement avant le 10 du même mois, soit une perte de huit jours.*

» *Dans ces conditions, le navire a subi une lourde perte et pour l'avenir nous serons dans l'obligation de demander des frets beaucoup plus élevés pour Bordeaux que pour les ports voisins où le déchargement s'opère dans de bien meilleures conditions.* »

Mentionnons, enfin, les plaintes d'un armateur de Cardiff :

« *Nous référant à nos précédentes observations concernant les retards subis à Bordeaux, nous vous signalons que notre steamer* Coventry *a attendu six jours pour avoir une place, et notre steamer* Elmville *huit jours.*

» *Nos capitaines nous ont indiqué que cette situation se perpétue depuis fort longtemps à Bordeaux, et c'est pourquoi nous avons exclu ce port dans les voyages conclus avec vous.* »

Si l'on veut bien considérer que les documents que nous publions se réfèrent à une époque où les appontements de Queyries sont relativement moins encombrés et où la pénurie des wagons se fait sentir moins lourdement, on réalisera toute la gravité de la crise que nous signalons.

Ajoutons que la Chambre de commerce s'est efforcée, depuis un an, d'y porter remède.

C'est ainsi qu'on procède actuellement à des travaux qui ont été autorisés par décrets des 18 et 31 juillet 1907 et qui auront pour effet d'allonger les appontements de 120 mètres en amont.

D'autre part, un projet d'allongement en aval de 90 mètres a été présenté, en mai dernier, à M. le Ministre des Travaux publics. Il est actuellement soumis à l'enquête.

Ces améliorations, une fois réalisées, mettront-elles l'ouvrage en mesure de satisfaire aux besoins de la rive droite?

Il suffit, pour être fixé à cet égard, de consulter les chiffres du tonnage manutentionné aux appontements de Queyries et de constater l'énorme augmentation subie par ce tonnage depuis six ou sept ans. Or, nous ne sommes pas en présence d'un phénomène accidentel, dû à des circonstances exceptionnelles. Les causes en sont d'ordre permanent et il faut voir la principale dans le rapide développement de Bordeaux au point de vue industriel.

C'est là un fait qu'on met, dans certains milieux, quelque mauvaise grâce à reconnaître. En ce qui nous concerne, nous sommes d'autant plus à l'aise pour le signaler une fois de plus que nous en avons appuyé la constatation par des documents précis dans le Rapport que, sur sa demande, nous avons eu

l'honneur de présenter à la Chambre de commerce de Bordeaux en 1901.

Depuis cette époque, le mouvement que nous avions signalé s'est accentué dans des conditions que nous n'eussions pas osé espérer.

Pour demeurer sur la rive droite et parler seulement de l'industrie chimique, nous avons à enregistrer : en 1902, la construction des établissements Lagache, couvrant 75,000 mètres carrés environ et représentant un mouvement de marchandises pouvant varier entre 20 et 30,000 tonnes; en 1904, la création de l'usine bordelaise de la Société Saint-Gobain Chauny et Cirey, avec une superficie approximative de 8 hectares 1/2 et un tonnage qui, en comptant les réceptions faites pour l'alimentation des usines de la Société à l'intérieur, doit dépasser largement 100,000 tonnes; en 1906, la mise en train de la fabrique de MM. les Fils de Salles, comportant 20 à 22,000 mètres carrés et susceptible de recevoir et expédier dès maintenant de 15 à 20,000 tonnes de marchandises.

En outre, sont actuellement en construction ou viennent d'entrer en fonctionnement deux usines destinées à la fabrication du soufre, du sulfate de cuivre, etc., et pouvant couvrir ensemble de 2 à 3 hectares.

On conviendra qu'il y a là pour notre port des éléments de prospérité dont il serait coupable de ne pas assurer par tous les moyens le développement normal.

***

Rive gauche.

Ayant établi le bilan — lourdement déficitaire — de la rive droite, passons maintenant sur la rive gauche. Nous la trouvons singulièrement plus favorisée, au point de vue du nombre et de l'importance des ouvrages.

En dehors du port de batelage, nous y comptons 2,400 mètres environ de quais verticaux, coupés par cinq cales inclinées. Les navires y rencontrent, à une distance de quelques mètres à peine, des profondeurs variant de 5 mètres à 6^{m}50 au-dessous de l'étiage.

Le bassin à flot comporte une surface d'eau de 10 hectares environ et développe près de 1,600 mètres de quais utilisables. Creusé à la cote (—3.00), il est commandé par deux écluses, dont la plus importante présente 152 mètres de longueur utile sur 22 mètres de largeur, et se trouve précédé d'un avant-port maintenu à la cote (—3.00), avec une fosse à la cote (—5.00).

Un nouveau bassin est actuellement en construction. Il fera suite au premier, auquel il se trouvera relié par un pertuis de 25 mètres de largeur. Il sera provisoirement creusé à la cote (—3.50), mais les quais seront établis de telle sorte que la profondeur puisse être portée ultérieurement à (—4.50), ce qui assurera un mouillage de 9 à 10 mètres suivant le niveau de l'eau dans le bassin. Divisé en deux darses par un môle orienté parallèlement au pertuis, pourvu, à l'extrémité du môle et à l'entrée du pertuis, d'une troisième darse d'évolution, il aura une surface d'eau de près de 11 hectares. La longueur totale des murs de quai sera de 1,958 mètres; on y disposera de 16 postes de 100 mètres et d'un poste de 77 mètres.

Les travaux relatifs à l'exécution de la première partie de ce programme (pertuis de communication, darse sud et darse d'évolution) sont actuellement interrompus à la suite de difficultés survenues entre les entrepreneurs et l'Administration des Ponts et Chaussées. Ce litige est encore pendant devant les tribunaux administratifs. Le retard qui en résulte est d'autant plus regrettable que, pour un port comme le nôtre, où la navigation doit compter avec la marée et des courants assez violents, l'existence de vastes bassins est d'une nécessité absolue.

Au bassin à flot n° 1 est adjointe une forme de radoub commandée par un pertuis d'une largeur de 22 mètres et présentant une longueur utilisable de $151^{m}35$ au niveau du radier. Le seuil est à la cote (—3.00); il peut donc recevoir des navires calant au moins $7^{m}50$.

Une deuxième forme, d'une longueur utile de 100 mètres, avec un seuil à la cote (— 2.00), vient d'être achevée et entre en fonctionnement.

IV

D'UN MOYEN DE PORTER REMÈDE A LA CRISE ACTUELLE DU PORT DE BORDEAUX.

Après les indications que nous venons de fournir, on sera sans doute d'accord avec nous pour estimer que l'un des facteurs les plus importants de la crise que nous traversons est constitué par la disproportion existant, pour l'une et l'autre rive de la Garonne, entre les ouvrages mis à la disposition du commerce et l'importance du trafic auquel ces ouvrages ont à faire face :

Une des causes de la crise : Disproportion entre l'outillage et le trafic des deux rives.

En Queyries, un appontement de 545 mètres pour manutentionner près d'un million de tonneaux; sur la rive gauche, près de 4.000 mètres de quais pour un peu plus de 2 millions de tonnes[1] !

***

Le remède à cette situation paradoxale paraît simple[2]. Il consisterait à mettre à la disposition de la rive droite engorgée les disponibilités que peut offrir la rive gauche mieux aménagée, disponibilités dont l'achèvement du second bassin à flot va prochainement accroître l'importance dans les proportions les plus larges. Solution logique, certes, mais qui

Un remède : Création entre les deux rives de relations par voies ferrées rapides et économiques

1. Pour arriver à une exacte interprétation de ces chiffres, il convient de ne pas oublier que l'utilisation des quais doit être envisagée au point de vue, non seulement du tonnage manutentionné, mais aussi du tonnage de jauge des navires accostés.

Or, c'est un fait connu de tous que les vapeurs fréquentant la rive gauche pour y prendre ou y débarquer des articles très divers, lesquels pour la plupart n'appartiennent pas à la catégorie des marchandises pondéreuses, représentent, par rapport au poids effectif manipulé, un tonnage de jauge très sensiblement supérieur à celui des navires opérant en Queyries le déchargement des charbons, minerais, phosphates, etc. Ils exigent donc, à tonnage égal de marchandises chargées et déchargées, une longueur de quais sensiblement plus grande.

Cette observation prend toute sa valeur en ce qui concerne les paquebots desservant les grandes lignes de navigation.

2. Il va de soi que la solution indiquée ici ne saurait être exclusive de celles qui peuvent tendre au même but par des voies différentes.

C'est ainsi que, pour notre part — et la question technique demeurant toujours

se heurte à un obstacle : la coexistence à Bordeaux de plusieurs compagnies de chemins de fer avec, pour conséquence, et sous forme de frais de soudure, de passerelle, etc., un impôt, quasi prohibitif pour les marchandises pondéreuses, sur les communications par voies ferrées entre les deux bords du fleuve.

De sorte qu'au début du XXe siècle, nous en sommes encore là que, par l'artifice d'un tarif conventionnel, il est plus économique et moins long d'expédier des phosphates de Bordeaux à Libourne que des Docks à la Bastide.

Les chiffres seront, en pareille matière, plus éloquents que tous les commentaires. Voici le détail des frais de transport appliqués des Docks à la Bastide pour les trois grandes catégories de marchandises reçues actuellement aux appontements de Queyries.

MARCHANDISES	PRIX DE TRANSPORT PAR 1000 KILOGRAMMES				DÉLAI de TRANSPORT
	des Docks à Bordeaux-St-Jean	de Bordeaux-St-Jean à Bordeaux-Bastide	SOUDURE	TOTAL	
Houille	0.50	0.80	0.40	1.70	6 jours
Phosphates . . .	1.25	0.50	0.40	2.15	11 »
Pyrites	1.25	0.40	0.40	2.05	11 »

On est en droit d'estimer que Bordeaux paie à chers deniers l'honneur d'être tête de ligne de trois grandes Compagnies et l'on peut s'étonner que notre port subisse comme une lourde

réservée — nous tenons à appeler l'attention sur l'intéressante initiative que vient de prendre l'*Association pour l'amélioration de la Rive droite*.

Ce groupement, de création récente, mais qui fait preuve déjà de la plus grande activité, réclame que les appontements de Queyries soient doublés au moyen d'un prolongement en amont jusqu'à la rue Bouthier.

Il estime que ce travail peut être achevé en moins de deux années, moyennant une dépense qui n'excédera pas un million et dont il offre de supporter la charge sous les espèces d'une taxe spéciale frappant les marchandises manutentionnées.

Cette proposition est actuellement soumise à l'examen de la Chambre de commerce.

Nous croyons savoir que, de son côté, le Service maritime a mis à l'étude, depuis plusieurs mois, un projet comportant l'établissement de nouveaux appontements en aval.

charge une situation dont d'autres ont su tirer depuis longtemps les plus sérieux avantages.

***

Projets de la Commission mixte.

Les corps constitués de la Gironde, qu'il faut se féliciter de voir collaborer à cette œuvre d'intérêt public, ont pensé qu'il était de leur devoir de s'efforcer de mettre fin à un état de choses aussi dommageable. Ils ont, en conséquence, confié à une Commission spéciale le soin de rechercher les moyens d'établir entre les deux rives des relations par voies ferrées rapides, faciles et économiques.

La Commission mixte s'est mise à l'œuvre, aussitôt formée et ce que nous pouvons savoir de ses travaux montre qu'elle a compris toute l'urgence des solutions qu'elle a mission de préparer.

Son plan peut se résumer ainsi :

1° Construction d'un vaste pont à travées mobiles, situé dans le voisinage de la place Richelieu, ouvert gratuitement à la circulation des piétons, des charrettes et des tramways et portant au moins deux paires de rails;

2° Établissement, sur la rive gauche et dans le quartier nord, d'une gare commune se raccordant : par le pont nouveau à l'Orléans; au Midi, à l'État et au Médoc par la voie des quais et par le chemin de fer de ceinture projeté;

3° Unification des tarifs, avec, entre autres avantages, ce double résultat que toute marchandise chargée à l'une quelconque des gares de Bordeaux pour l'extérieur bénéficierait du tarif applicable au départ de la gare la plus proche de la ville destinataire et, qu'inversement, pour les expéditions faites du dehors, on taxerait sur la base du transport depuis la station de départ jusqu'à la gare de Bordeaux la plus voisine[1].

1. A Nantes, le commerce peut remettre indifféremment, soit à la gare principale de l'Orléans (rive droite), soit à la gare commune État-Ouest (rive gauche), les marchandises à destination des trois réseaux. Le tarif est appliqué comme si les expéditions étaient faites à la gare de la Compagnie destinataire. Les délais de transport sont seulement augmentés d'un jour.

Les expéditions de ou pour la gare Nantes-Maritime (P. O. rive droite) sont soumises à un régime spécial.

Nous n'avons ni le loisir ni le désir d'empiéter sur les attributions des corps constitués en examinant les voies et moyens d'un projet aussi complexe. Nous y songeons d'autant moins que toute la première partie du programme de la Commission soulève des problèmes d'ordre purement technique (construction du pont à travées ; répercussions que l'établissement de l'ouvrage peut avoir sur le régime de la rade, sur les conditions faites à la navigation, etc.), qui échappent entièrement à notre incompétence.

Ce qu'il nous est permis de dire, c'est que la question, si intéressante pour les négociants bordelais, de l'unification des tarifs ne nous paraît pas soulever de difficultés insurmontables.

Ces difficultés pourraient venir surtout des Compagnies de chemins de fer. Or, nous devons faire cette confiance aux hommes qui les administrent et qui les dirigent, de croire qu'ils sauront discerner, au delà des sacrifices immédiats qu'on réclame d'eux, les larges compensations que peut offrir aux réseaux dont ils ont la gestion le développement économique de notre port[1].

Sans doute, le P. O. devra envisager une lourde dépense pour la réalisation de la gare nouvelle et l'établissement des voies d'accès, mais son Représentant, entendu par la Commission, a, croyons-nous, déclaré déjà que l'intérêt général de la combinaison n'échappait pas à la Compagnie. Aussi bien,

1. Il est intéressant de signaler ce qui vient d'être fait à Bayonne en vue de dégager la rive droite de l'Adour, très encombrée, par la création d'une gare maritime sur la rive gauche.

Cette gare, dite des Allées-Marines, est reliée, d'une part, à la ligne de Bayonne-Irun, d'autre part, à la ligne de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port. Elle a été concédée à la Compagnie du Midi par la loi du 4 mai 1895, sous cette réserve qu'il n'y sera reçu ou expédié que des wagons complets en provenance ou à destination de la navigation et des établissements reliés par un embranchement particulier.

La loi de concession ne contient aucune prévision concernant la tarification applicable aux marchandises transitant par la gare nouvelle, mais la Compagnie du Midi, lors des enquêtes, avait posé en principe que les dites marchandises seraient soumises à un droit d'embranchement.

Pendant que les travaux étaient en cours, il fut démontré que si l'on appliquait cette mesure à la plupart des produits lourds, tels que charbon, bois, pierres, minerais, etc., la surtaxe serait trop onéreuse pour que l'on pût décider les importateurs et les exportateurs à abandonner le quai de Lesseps et à venir utiliser les aménagements mis à leur disposition sur la rive gauche.

Cette considération fut suffisante pour décider la Compagnie du Midi, nonobstant le supplément de parcours qui est de 6 kilomètres, à placer sur le même pied que

celle-ci, à qui il faut savoir le plus grand gré de ces dispositions favorables, peut difficilement méconnaître l'importance que Bordeaux prendrait pour elle, au point de vue notamment de ses importations de charbon, le jour où la réalisation des projets ministériels de remaniement du réseau de l'État la priverait du port de Nantes. Elle ne saurait non plus oublier que la construction du deuxième bassin à flot et le rapide accroissement de l'activité manufacturière de la rive droite vont entraîner fatalement un surcroît de transactions auquel la gare de la Bastide est hors d'état de faire face autrement qu'au prix de transformations extrêmement coûteuses.

De son côté, le Midi pourrait, à première vue, se considérer comme menacé par une modification quelconque à l'état de choses actuel, au résultat duquel il tient en ses mains la passerelle et les voies des quais. Mais peut-il oublier que ses destinées sont liées à celles de Bordeaux, que tout amoindrissement de notre port l'atteint indirectement, qu'il est appelé, au contraire, à bénéficier tout spécialement d'une augmentation de trafic et que cette dernière peut devenir considérable si un sérieux abaissement des tarifs vient offrir au commerce des facilités nouvelles ?

A tous égards, on doit souhaiter que les Compagnies

si elles utilisaient la gare centrale les marchandises, en provenance ou à destination de la navigation, transitant par la gare des Allées-Marines.

Grâce à cette heureuse initiative, qui servira d'ailleurs les intérêts de la Compagnie en supprimant un encombrement endémique et tous les frais indirects qui en sont la conséquence, un certain nombre de produits, nommément désignés, bénéficient de la même tarification, quelle que soit la rive du fleuve choisie par les expéditeurs ou les réceptionnaires.

Voici la liste de ces produits sous leurs rubriques générales : céréales, combustibles minéraux, bois de construction et de mine, marbre et pierres à bâtir, produits résineux, extraits tanniques, laines, peaux.

En conséquence de ce régime, les importateurs qui ont des dépôts dans le rayon immédiat de la gare maritime sont admis à faire leurs expéditions par wagons complets depuis leurs magasins. On a, en effet, écarté l'interprétation étroite qui tendait à limiter l'usage de la gare aux seules marchandises allant directement des navires sur wagons et réciproquement, sans leur permettre d'être entreposées soit sur quai, soit dans des locaux situés à proximité.

Pour faciliter l'obtention de cette concession, la Chambre de commerce a pris l'engagement d'établir, parallèlement à la gare maritime, une voie dite « d'outillage » (cette voie est actuellement en construction) où seront chargés, moyennant une redevance destinée à couvrir la Chambre de la dépense effectuée, les wagons provenant des magasins. La redevance est évaluée à environ 20 centimes par tonne.

veuillent bien répondre à l'appel que leur adresse la Commission mixte. En ce faisant, elles permettraient à nos importateurs de recevoir sur la rive gauche et d'expédier de la gare commune une grande partie des marchandises à destination de la région extérieure à Bordeaux actuellement desservie par la rive droite. Les appontements de Queyries resteraient alors réservés dans une mesure beaucoup plus large à la réception des matières premières nécessaires aux usines riveraines et, développés par les divers allongements prévus ou sollicités, pourraient faire face dans des conditions très améliorées aux exigences de l'industrie[1].

1. Notre intention, lorsque nous avons commencé cette étude, était de présenter un compte rendu succinct des travaux de la Commission spéciale du Chemin de fer de ceinture. Les récentes et très complètes communications publiées par la presse locale nous ont dispensé de ce soin et nous ont permis de nous étendre davantage sur la question de l'unification des tarifs, moins connue certainement de nos lecteurs.

Nous ne voulons cependant pas clore ce chapitre sans avoir dit la gratitude que le commerce bordelais doit garder à la Commission mixte pour l'activité et le dévouement dont elle n'a cessé de faire preuve et sans avoir rappelé tout l'intérêt que présente la création aujourd'hui assurée, au point de vue :

1° De l'établissement de relations plus faciles entre la gare du Midi et les Docks ; éventuellement, entre Bordeaux et l'avant-port projeté ;

2° Du dégagement de la voie des quais et de l'abaissement des taxes de transport appliquées sur cette voie ;

3° De la possibilité de constituer, particulièrement dans le voisinage des Docks, une zone industrielle desservie par la ligne nouvelle.

V

DE L'AVENIR DU PORT DE BORDEAUX

Les données du problème.

L'unification des tarifs et l'allongement des appontements de Queyries, si féconds qu'en puissent et doivent être les résultats, ne sauraient constituer une solution complète du problème posé à ceux qui ont le souci de l'avenir de Bordeaux. Sans doute, ces mesures nécessaires amèneront une rapide amélioration de la situation présente, mais elles laisseront entière la question primordiale à laquelle nous arrivons maintenant, celle de la mise en concordance du régime du fleuve et des ouvrages du port avec les besoins de la navigation.

Sur ce terrain, nous nous trouvons fortement distancés, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte, par les autres ports de l'Atlantique, qui, tous, ont en cours d'exécution, en instance ou à l'étude de vastes programmes dont nous avons indiqué les grandes lignes. Sous la réserve que nous allons avoir à regagner le temps perdu par une action énergique et prompte, il ne nous paraît pas qu'il faille déplorer trop vivement ce retard : il nous met en mesure de profiter de l'expérience de nos rivaux; il nous permet surtout de comprendre à quelles surprises redoutables nous nous exposerions en imitant ceux qui ont prévu l'avenir à la mesure du passé.

***

Accroissement des dimensions des navires modernes.

C'est un fait sur lequel on ne saurait trop insister que, depuis quelques années, nous assistons, sous l'influence du besoin sans cesse croissant de rapidité dans les communications maritimes, à une lutte effrénée entre les grandes Compagnies, mettant en chantier des bâtiments de plus en plus formidables.

Ce mouvement s'est précipité dans des conditions absolument imprévues ; on en appréciera toute la portée quand nous aurons rappelé les caractéristiques de quelques-uns des « géants de la mer ».

Le NORDDEUTSCHER LLOYD fait naviguer le *Kaiser-Wilhelm-der-Grosse,* présentant 198 mètres de longueur, 20m10 de largeur et 8m55 de tirant d'eau ; le *Kronprinz-Wilhelm* (longueur, 202 mètres ; largeur, 20m10 ; tirant d'eau, 8m85 ; 21,300 tonnes) ; le *Kaiser-Wilhelm-der-Zweite* (longueur, 215 mètres ; largeur, 22 mètres ; tirant d'eau, 9 mètres ; 26,500 tonnes) ; la *Kronprinzessin-Cecilie* (longueur, 215 mètres ; largeur, 22 mètres ; tirant d'eau, 9m20).

Parmi les *liners* de la HAMBURG AMERIKA, nous trouvons le *Deutschland* (longueur, 208m50 ; largeur, 20m40 ; tirant d'eau, 8m85 ; 23,620 tonnes) et la *Kaiserin-Augusta-Victoria,* de 221 mètres de longueur, 23m40 de largeur et 10 mètres de tirant d'eau.

La *Provence,* de la COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE, qui a succédé à la série *Lorraine* et *Savoie* (longueur, 177m10 ; largeur, 18m20 ; tirant d'eau, 8 mètres), cale 8m50 et mesure 190m40 de longueur sur 19m78 de largeur. Le nouveau paquebot que la Compagnie va construire pour New-York aura 220 mètres de longueur, 23 mètres de largeur, 9m10 de tirant d'eau, et il convient de remarquer que ces dimensions auraient été depuis longtemps dépassées si les conditions d'accès du port du Havre l'avaient permis.

Enfin, la Compagnie CUNARD, après être passée du type *Lucania-Campania,* mesurant 189m80 sur 19m90, avec un tirant d'eau de 7m63, au type *Carmania-Caronia,* de 206 mètres de longueur, 22 mètres de largeur et 10m15 de tirant d'eau, met en service le *Lusitania* et le *Mauritania.*

Ces paquebots à turbines présentent les caractéristiques suivantes :

Longueur extrême.	239m25
Largeur extrême hors membres	26m84
Tirant d'eau.	10m22
Déplacement	38.000 tonnes
Puissance indiquée prévue	68.000 chevaux
Vitesse prévue.	25 nœuds

Le *Lusitania*, qui a effectué son premier voyage en septembre dernier, porte un équipage de 827 hommes et peut recevoir 2,200 passagers, dont 540 en première classe, 460 en deuxième classe et 1,200 en troisième classe.

De bons esprits avaient cru pouvoir affirmer que la construction des léviathans de la Cunard était destinée à marquer un temps d'arrêt dans la lutte engagée entre les grandes Compagnies pour le record des dimensions et du tonnage. Ces pronostics sont démentis par les événements. En effet, la Hamburg Amerika Linie a commandé récemment aux chantiers *Harland & Wolff*, de Belfast, un *liner* colossal de 45,000 tonnes et la White Star Line vient de confier aux mêmes chantiers la construction d'un paquebot de 50,000 tonnes!

Où s'arrêtera-t-on dans cette voie?

D'aucuns affirment que les dépenses de construction, d'exploitation et d'entretien s'accroissent dans de telles proportions avec le développement des dimensions des navires et de leur vitesse que le moment est proche où la construction de paquebots plus importants se heurtera à des difficultés financières insurmontables.

Nous ferons remarquer que cette affirmation a été, depuis longtemps déjà, produite par des hommes compétents et appuyée par des chiffres éloquents.

Il n'en reste pas moins que les Compagnies ont trouvé le moyen de tourner la difficulté, soit en concluant des accords qui assurent l'unification des prix de passage à des tarifs rémunérateurs, soit en obtenant, en dehors des annuités qui leur sont versées pour le service postal, des subventions plus ou moins directes de leurs gouvernements. C'est le cas, par exemple, des Compagnies allemandes, auxquelles les règlements de l'Empire assurent le monopole du transport des émigrants traversant le territoire national; c'est aussi le cas de la Cunard, qui vient de construire ses derniers paquebots à l'aide d'un prêt de 65 millions consenti au taux de 2.75 o/o par le Gouvernement anglais et qui reçoit un subside annuel de 3,750,000 francs, sous condition que la vitesse

moyenne obtenue en marche normale restera supérieure à 23 nœuds 1/2[1].

On a invoqué également les difficultés techniques auxquelles on ne saurait manquer de se heurter dès qu'on tentera de construire des navires d'une vitesse supérieure avec les moyens que la science navale met actuellement à la disposition des ingénieurs.

De nouveau, nous signalerons que le même raisonnement avait été tenu il y a dix ans, au moment où l'on considérait que la vitesse réalisée par le *Campania*, le *Lucania* et le *Kaiser-Wilhelm-der-Grosse* constituait le maximum obtenable.

« A notre avis, écrivait M. J. Ch. Roux dans son beau livre sur *Notre marine marchande*, le grand effort est actuellement produit et les diverses nations vont entrer pour quelque temps dans une période de recueillement obligatoire. » Le *Moniteur Maritime* donnait une note identique dans les lignes suivantes : « Les données de la science navale, les lois présentes de la machine à vapeur n'offrent pas en ce moment de marge au progrès. On est, jusqu'à nouvel ordre, arrivé au summum du possible. »

Et cependant, alors que dix ans à peine se sont écoulés, nous en sommes à des vitesses de 24 à 25 nœuds !

Comme conclusion, et puisque les ingénieurs navals, forts des résultats obtenus avec le *Lusitania*, tant en ce qui concerne l'application des turbines que pour ce qui est de l'emploi des aciers à haute résistance, admettent aujourd'hui la possibilité de construire des navires de 300 mètres de long, il est prudent de penser qu'un avenir prochain verra la mise en service de paquebots de cette dimension qui correspondra à un tirant d'eau de treize mètres, ce dernier chiffre résultant du creux nécessaire pour avoir une rigidité suffisante.

Ajoutons, pour être complet, qu'à côté des lévriers transatlantiques, il s'est créé toute une classe de paquebots qui, répondant à un ordre d'idées différent, ont cependant des dimensions imposantes.

1. La Compagnie doit recevoir pour le service postal effectué par les deux navires 1,700,000 francs par an.

« De plus en plus, écrit notre collègue et ami M. Camena d'Almeida, dans son article documenté sur le *Centenaire de la navigation à vapeur,* on voit s'opérer la démarcation entre les paquebots à très grande vitesse et les paquebots à grande capacité disponible pour les marchandises, sans que les voyageurs en soient cependant exclus. ...Aux paquebots rapides, les passagers pressés, les colis de valeur, les expéditions postales; aux paquebots d'allure plus lente, les voyageurs à qui une durée de traversée de deux ou trois jours de plus importe peu et, en même temps, les marchandises de poids et de faible valeur par unité de volume.

» Ce dernier type a été réalisé, il y a une dizaine d'années déjà, par certains paquebots de la Hamburg America, comme la *Pennsylvania,* la *Pretoria,* le *Graf-Waldersee,* la *Patricia,* navires de 13 nœuds à 15 nœuds et demi seulement de vitesse, mais qui, sur 13,200 tonneaux de jauge brute, n'ont pas moins de 8,400 tonneaux de jauge nette.

» ...La Compagnie anglaise White Star, dont le paquebot *Oceanic,* long de 215 mètres, lancé en 1899, n'avait pas réussi à dépasser la vitesse de 21 nœuds, a cherché une compensation à ce mécompte dans la construction de paquebots mixtes et de cargo-boats de grande capacité. C'est pour elle que la maison Hawthorn et Leslie construisit, en 1902, le *Cretic,* dont elle a exposé, à Bordeaux, le modèle. Long de 182 mètres, avec 13,507 tonneaux de jauge brute et 8,663 de jauge nette, le *Cretic* peut recevoir 300 passagers de première classe, dont les logements s'étagent sur le pont; en revanche, il ne marche qu'à raison de 16 nœuds. Avec de plus grandes dimensions ce type a été reproduit bientôt après, dans le *Republic,* et surtout dans le *Baltic,* qui a été quelque temps le plus grand des navires à vapeur du monde entier (1903); long de 217 mètres, le *Baltic* n'a pas moins de 23,876 tonneaux de jauge brute.

» L'Allemagne, là encore, n'a pas voulu se laisser distancer. En 1905, la Hamburg Amerika mettait en service l'*Amerika* de 22,225 tonneaux, dont 13,368 de jauge nette, et de 17 nœuds et demi de vitesse ; c'était la jauge totale de la *Pennsylvania*

devenue disponible pour marchandises, avec une vitesse supérieure de 4 nœuds à celle de ce navire. »

Ainsi que le signale M. Camena d'Almeida, le mouvement que nous avons constaté pour les navires à passagers a été suivi de la mise en chantier de cargo-boats d'une capacité de plus en plus grande.

Dans cet ordre d'idées, et pour ne pas développer outre mesure un chapitre déjà trop long, nous nous contenterons de mentionner les nouveaux types que la TRANSATLANTIQUE met actuellement ou va mettre en service : la *Floride* de 6,900 tonneaux et d'une force de 3,500 chevaux ; la *Caroline* (7,100 tonneaux et 4,200 chevaux) ; le *Pérou* (7,166 tonneaux et 6,200 chevaux) ; le *Chicago* (8,700 tonneaux et 9,500 chevaux).

En résumé, il faut admettre que, quels que soient le type et la destination des navires envisagés, on assiste à un accroissement méthodique et rapide des dimensions. En conséquence, si l'on veut mettre un grand port comme le nôtre à la hauteur du rôle qu'il est appelé à remplir, il faut lui assurer les moyens de recevoir, par lui-même ou par ses annexes, non seulement les navires nouveaux dont nous avons indiqué les caractéristiques, mais encore ceux, de proportions sensiblement plus développées, que nous réserve un avenir qui n'est pas éloigné.

Ayons en mémoire le cas de cet ingénieur américain qui, en 1900, ayant tracé, d'après les données du passé, la loi et la courbe d'accroissement des dimensions, avait abouti à cette conclusion que nous n'arriverions au navire de 300 mètres qu'en 1948.

***

Accès et régime du fleuve.

En regard des données concernant les dimensions et le tirant d'eau probables des navires de demain, il est indispensable de placer quelques renseignements sur les ressources offertes par le fleuve à la navigation.

On entre en Gironde par trois passes principales : la *passe Nord,* celle du *Matelier* et la *passe Sud.*

La première seule est facilement accessible aux navires de

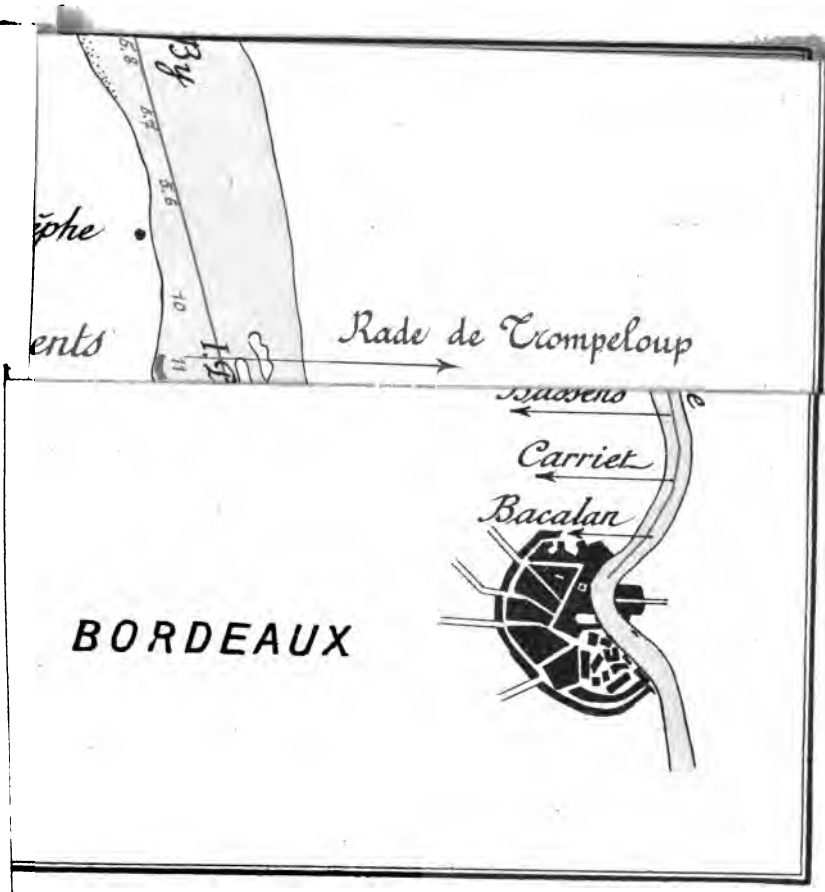
Rade de Trompeloup
Carriet
Bacalan
BORDEAUX

fort tonnage. Comprise entre le Demi-Banc et les Mattes du Grand-Banc, elle offre, sur une largeur de plus d'un kilomètre, des fonds de 9 mètres au-dessous de zéro — soit un tirant d'eau de 14 mètres environ à la haute mer de vive eau et de 13 mètres environ à la haute mer de morte eau ordinaire.

Par beau temps, l'entrée ne présente aucune difficulté et on peut bénéficier à peu près intégralement de ces profondeurs ; par mauvais temps, il faut déduire des chiffres précédents 1m50 à 2 mètres environ pour les déplacements verticaux du navire. De plus, s'il vente grand frais du large, la mer brise sur toute l'étendue de l'embouchure; il se forme alors une barre qui, par gros mauvais temps, doit être abordée de préférence avec le courant de flot bien établi.

Quoi qu'il en soit, on voit par ce qui précède que, dans leur état actuel, les passes de la Gironde assurent à la navigation des facilités très supérieures à celles qu'elle rencontre dans la plupart des ports de l'Atlantique.

Aussitôt doublée la *Pointe de Grave,* on trouve le *Mouillage du Verdon,* situé entre le *Banc des Marguerites* et le *Banc de Talais,* très fréquenté par les navires qui attendent pour remonter ou pour descendre la rivière. Abrité contre les vents du S.-O. au N.-N.-O., il offre des fonds de 12 mètres minimum et pourrait être, dans la partie voisine de la côte du Verdon, aisément garanti contre la houle, même par gros temps.

Faisant suite au mouillage du Verdon, s'étend la *Rade de Richard,* entre le *Banc de Goulée* et le *Platin de Richard.* Les fonds en sont moyennement de 8 mètres et descendent à 9 mètres dans la partie aval.

Au sortir de la rade de Richard, le chenal aborde le *Plateau de By.* Ce dernier, très étendu, présente des profondeurs de 4 à 5 mètres, allant à 5 mètres et au delà entre le *Banc des Mets* et la côte et aussi devant Saint-Estèphe.

Les navires laissent à gauche le Banc de Saint-Estèphe et accèdent à la *Rade de Trompeloup;* ils y trouvent 8 et 9 mètres d'eau, 10 mètres devant les appontements.

Ces appontements sont disposés parallèlement à la rive et à 150 mètres environ de celle-ci. Ils ont une longueur

utilisable de 375 mètres environ et sont accostables sur les deux faces. L'ouvrage est desservi par cinq voies de fer et se trouve relié par un pont courbe portant deux voies à la gare maritime établie sur le terre-plein. L'outillage comprend 18 grues hydrauliques, dont 6 de 3,000 kilogrammes. Le ravitaillement des navires en eau et en charbon s'y opère facilement.

Après Pauillac, le chenal longe la côte du Médoc, ayant à gauche l'île de Patiras, l'île Bouchaud et l'île Sans-Pain.

Il traverse alors la *Rade de l'île Verte*, dont les fonds atteignent 10, 11 et 12 mètres, mais sur des surfaces insuffisantes pour permettre l'évitage facile des navires d'un tirant d'eau de plus de 8 mètres, puis, laissant à droite l'île Verte, l'île du Nord et l'île Cazeaux, il s'engage dans la Garonne. Depuis le Bec-d'Ambès jusqu'à Bordeaux, où les cotes sont celles que nous avons fait connaître quand nous avons parlé des ouvrages de la rive droite et de la rive gauche, on compte cinq seuils dont les profondeurs minima, variables suivant l'époque de l'année, peuvent être fixées approximativement de la façon suivante :

Bec-d'Ambès.	$3^{m}25$	environ.
Caillou	$3^{m}50$	—
Bassens.	$3^{m}75$	—
Cariette.	$3^{m}75$	—
Bacalan.	4 mètres	—

En résumé, et en tenant compte des améliorations résultant des travaux du programme de 1881 qui vont être terminés incessamment, nous sommes en présence des possibilités suivantes :

1° A l'embouchure, les navires de fort tonnage trouvent une passe pouvant admettre des tirants d'eau de 13 mètres par beau temps et de 11 mètres par mauvais temps, aux hautes mers de morte eau.

Ils rencontrent, en outre, dès l'entrée en rivière, un mouillage, insuffisamment abrité pour le moment, mais présentant des profondeurs de plus de 20 mètres au droit de la jetée de

la *Pointe de Grave* et de 13, 14, 15 mètres et au-dessus à la *Pointe de la Chambrette*.

2° Le chenal jusqu'à Pauillac est ouvert aux grands navires : dans toutes circonstances de marée, jusqu'au tirant d'eau de 8 mètres, en tenant compte de l'heure de la pleine mer; en vive eau, jusqu'au tirant d'eau de 9 mètres, en tenant compte toujours de l'heure de la pleine mer[1].

3° De Pauillac jusqu'à Bordeaux, le chenal peut admettre normalement : en morte eau, les navires calant jusqu'à 7 mètres; en vive eau, les navires atteignant $7^{m}50$[2].

Principaux desiderata concernant l'élaboration du programme des travaux d'amélioration du fleuve et du port.

Après avoir rappelé les exigences de la navigation future et signalé les disponibilités du fleuve et du port, il convient de rechercher l'enseignement que nous apporte la comparaison de celles-ci avec celles-là.

***

Un premier point paraît hors de question.

Si nous voulons que Bordeaux puisse devenir un grand port d'escales et bénéficier des avantages qu'il nous est permis d'espérer du développement de nos relations avec l'Amérique latine et de la création, depuis si longtemps attendue, de communications rapides et directes entre la France et l'Europe centrale, il est urgent de procéder à l'établissement d'un avant-port. Avant-port.

1. Ces chiffres, comme ceux qui suivent, sont empruntés à la *Notice sur le port de Bordeaux*, éditée par les soins de la Chambre de commerce.

2. Le croquis schématique que nous publions, et qui a été établi par un obligeant collaborateur dont la modestie désire garder l'anonymat, ne vise pas à être complet ni même absolument précis.

Plus exacte sans doute, une carte détaillée eût été d'une entente malaisée pour les personnes peu familiarisées avec les choses de la navigation, c'est-à-dire pour ceux-là mêmes à qui nous avons songé en plaçant sous les yeux des lecteurs un document simple et clair qui leur permette de suivre plus facilement nos explications.

Tout projet tendant à aménager le fleuve en vue de permettre aux paquebots d'un grand tirant d'eau de remonter jusqu'à Bordeaux doit être écarté *a priori* comme entraînant des complications financières redoutables et se heurtant à cet argument sans réplique que jamais les navires de grande vitesse ne consentiront, pour déposer ou prendre un petit nombre de passagers et quelques centaines de tonnes de marchandises, à faire près de 100 kilomètres en rivière.

Cet avant-port réservé aux longs-courriers pourrait, nous semble-t-il, être réalisé très simplement et sans frais considérables : une rade profonde et bien abritée, un quai de débarquement et une gare en constitueraient les éléments nécessaires et suffisants[1]. Il devrait répondre aux desiderata suivants :

Offrir aux navires un accès facile, aussi indépendant que possible des heures de marée ;

Être relié par des trains spéciaux rapides et confortables avec Bordeaux et de là avec les grandes lignes européennes ;

Demeurer sous la dépendance de la Chambre de commerce, à qui incomberait le soin de maintenir une harmonie nécessaire entre le rôle dévolu à notre station d'escales et celui réservé au port lui-même.

Ceci dit, on n'attendra pas de nous que nous prenions parti dans le débat qui pourra s'ouvrir entre les partisans de Pauillac et ceux du Verdon. Ce serait sortir de la réserve que nous nous sommes imposée en ce qui concerne les questions de réalisation. Ce serait aussi nous substituer à ceux qui auront la charge de prendre une décision, lorsque, mis en présence de projets divers, ils devront choisir celui qui assurera le maximum d'avantages avec la moindre dépense.

*
* *

Chenal entre l'avant-port et Bordeaux.

Une fois pourvu d'un avant-port assurant le service des voyageurs pressés, de la poste et des marchandises de valeur,

1. A Cherbourg les *liners* allemands ne viennent même pas à quai et c'est en rade que s'opère le transbordement des voyageurs et de leurs bagages.
A La Pallice il en va souvent de même pour les paquebots de la *Pacific*.

Bordeaux n'aurait plus à se préoccuper que des besoins des paquebots mixtes — dont les passagers pourraient, du reste, bénéficier des facilités offertes par l'avant-port — et de la navigation de commerce, notamment des cargo-boats faisant le long cours, le grand cabotage et le commerce général.

Présenté sous cette forme, le problème apparaît singulièrement simplifié.

Au point de vue, d'abord, de l'aménagement du fleuve entre l'avant-port et Bordeaux, il est évident que la profondeur à prévoir pour le chenal se trouverait sérieusement réduite, tout au moins pour une première série de travaux. Pour les navires dont nous venons de parler, l'augmentation rapide des dimensions et, par suite, du tirant d'eau, s'est manifestée dans de bien moindres proportions et demeure moins inquiétante en ce qui concerne l'avenir que pour les transatlantiques à marche ultra-rapide. De plus, les cargo-boats et les paquebots mixtes venant chercher dans notre port un fret important peuvent, sans grand dommage, perdre une marée pour remonter la rivière et, dans ces conditions, se contenter de fonds moindres, puisque, grâce aux rades d'évolution que leur offre le fleuve, ils ont la facilité de n'aborder les parties surélevées qu'à l'heure de marée la plus favorable.

La valeur de cette considération au point de vue financier apparaît nettement si l'on tient compte qu'à toute réduction du chiffre de la profondeur envisagée correspond une diminution très rapidement décroissante de la superficie des fonds à creuser et, par suite, du cube à enlever.

*
* *

Ouvrages du port.

Quant aux ouvrages nouveaux qui sont à prévoir pour le port, il serait certainement insuffisant de se contenter de les mettre en rapport avec le tirant d'eau du chenal approfondi. S'il est vrai qu'avec les paquebots à vitesse moyenne et les navires de commerce nous sommes à l'abri de surprises analogues à celles que les grandes Compagnies transatlantiques ont réservées à leurs ports d'attache et d'escale au cours de ces

dernières années, encore faut-il tenir compte de la tendance générale que les indications données précédemment révèlent de la façon la plus nette.

Il convient de se garder de la lourde faute qui fut commise lors de l'établissement du bassin à flot. On avait pensé, à cette époque, que le fleuve n'étant accessible qu'à des bateaux de 5 mètres environ, il suffisait d'établir une écluse dont le seuil fût à 3 mètres. On sait les résultats d'une pareille conception. Après l'exécution intégrale du programme de 1881, nous allons avoir en rivière, d'après les indications du Service maritime, $7^{m}50$ et même $7^{m}80$. Or, l'écluse actuelle, en tenant compte de la marge nécessaire à maintenir sous la quille, ne peut recevoir que des navires d'une calaison de 6 mètres au maximum.

Ainsi donc, la sagesse est de faire trop grand. L'événement est là pour prouver que les dépenses consenties lors de la construction d'un ouvrage pour lui donner des proportions plus vastes, restent toujours moins lourdes que les sacrifices qui s'imposent plus tard pour le remanier et le mettre en état de satisfaire aux mêmes besoins.

Décisions de la Chambre de Commerce.

Telles sont les tendances générales dont il nous paraîtrait souhaitable que l'on s'inspirât dans l'élaboration du programme des grands travaux qui doivent fournir à notre port les moyens de reprendre son rang parmi les centres maritimes français.

Mission confiée à M. l'Ingénieur en chef du Service maritime.

Ce programme, la Chambre de commerce a compris qu'il convenait d'en aborder l'examen sans tarder davantage et elle vient de confier à M. l'Ingénieur en chef du Service maritime la tâche lourde et délicate d'en poser les bases et d'en préciser les conséquences financières.

Nous sommes heureux de constater qu'elle a fait preuve, en la circonstance, d'un souci évident de s'orienter résolument vers les solutions d'avenir. Répondant à la question préalable qui

lui était posée, elle vient de fixer à 12 mètres le tirant d'eau à envisager pour un avant-port, à 8m50 celui à réserver en rivière et devant Bordeaux, avec cette précision que les ouvrages fixes devront être prévus pour 10 mètres.

Appel à l'industrie privée.

Nos élus ont pris une autre initiative, qui rencontrera certainement l'approbation de nos milieux syndicaux. Tout en confiant à la compétence éprouvée de M. l'Ingénieur en chef le soin de préparer un avant-projet, elle a fait connaître son intention d'étudier volontiers les propositions qui pourraient lui être faites par l'industrie nationale. Celle-ci compte des maisons trop importantes, d'une valeur trop certaine, pour que Bordeaux n'ait pas à bénéficier largement du concours ainsi ouvert entre des initiatives qualifiées, servies par une longue expérience des difficultés spéciales aux travaux maritimes.

Quant à l'Administration des Ponts et Chaussées, alors même que les circonstances ne permettraient pas d'adopter ses projets, elle garderait une mission très haute que, seule, elle peut mener à bien avec une autorité incontestable : la critique des propositions présentées et le contrôle des travaux que la Chambre de commerce confierait éventuellement à des entreprises privées.

Deux questions urgentes.

En tout état de cause, et en attendant que MM. les Ingénieurs de l'État et les Constructeurs français aient pu fournir à la Chambre de commerce une base utile à ses discussions, il est, à notre avis, deux questions qui doivent être mises immédiatement à l'étude.

*
* *

Accès des bassins à flot.

La première est celle de l'accès des bassins à flot. Nous avons signalé déjà la situation déplorable dans laquelle nous nous trouvons placés avec une écluse qui ne peut recevoir que des

bateaux d'un tirant d'eau de 6 mètres maximum, alors que les passes du fleuve, améliorées par les travaux du programme de 1881, donnent accès à des tirants d'eau de $7^{m}25$, qui seront portés prochainement à $7^{m}80$.

La Chambre de commerce avait, en 1905, mis la question à l'étude et on se souvient de l'intéressante discussion qui s'ouvrit à cette époque entre les partisans d'une nouvelle écluse à Bacalan et ceux qui préconisaient l'établissement d'une entrée en aval, soit à Grattequina, soit entre Grattequina et Bordeaux.

Comme conclusion, il avait été décidé que la première combinaison serait soumise à l'examen d'une commission nautique.

Celle-ci, croyons-nous, avait fait remarquer que les conditions d'accès de l'ouvrage projeté imposeraient à la navigation de sérieuses sujétions, notamment au point de vue du remorquage, et l'affaire était demeurée en suspens.

Cet ajournement, par une heureuse et exceptionnelle fortune, est destiné à servir les intérêts de Bordeaux, puisque la décision que vient de prendre la Chambre de porter à 10 mètres le tirant d'eau pour lequel les ouvrages du port doivent être étudiés, modifie complètement les données du problème.

Fidèle à notre ligne de conduite, nous nous abstiendrons de prendre parti dans une question d'ordre technique. Ce que nous demandons, c'est qu'on n'oublie pas que la construction d'une nouvelle entrée s'était présentée, il y a trois ans, comme une nécessité d'ordre immédiat, en raison des dimensions prévues par les *Messageries Maritimes* pour les nouveaux paquebots destinés à leur ligne de l'Amérique du Sud.

Sans doute, les *Messageries* n'ont pas encore donné suite à leur projet, mais elles peuvent le faire du jour au lendemain. Or, l'achèvement des navires du type agrandi précéderait de beaucoup celui de l'écluse nouvelle, à supposer même que les travaux fussent, de l'un et de l'autre côté, commencés en même temps.

Ce serait peut-être pour Bordeaux la perte d'une importante tête de ligne, avec toutes les conséquences regrettables qu'une pareille éventualité comporte.

On ne saurait oublier, d'ailleurs, que le bassin à flot en construction est prévu pour une calaison que les écluses actuelles ne peuvent admettre en aucun cas et que le nombre des bateaux auquel l'accès des bassins se trouve interdit augmente chaque année dans de fortes proportions.

Encore une fois, la situation est d'autant plus grave et réclame une solution d'autant plus rapide que, comme nous l'avons dit précédemment, dans un port où le régime du fleuve est soumis à la double influence de la marée et de courants actifs, le rôle des bassins prend une importance capitale.

***

Appontem^ts de Pauillac.

La seconde question dont il serait opportun, d'après nous, de s'occuper sans retard est celle des appontements de Pauillac.

Beaucoup estiment qu'il serait regrettable que la Chambre de commerce, ayant sous la main un ouvrage tout construit et outillé, attendît l'exécution d'un programme d'ensemble, dont la réalisation comportera de longs délais, pour s'assurer un avant-port tout au moins provisoire.

Un examen sommaire semble démontrer que si la Compagnie du Médoc veut faire acte d'initiative en modifiant complètement ses procédés d'exploitation et si, surtout, les projets dont nous avons parlé concernant la construction d'un chemin de fer de ceinture, l'établissement d'une gare commune et l'unification des tarifs aboutissent rapidement, on pourrait, sans grands frais, mettre Pauillac en situation d'apporter un secours utile à notre port trop encombré et de tenter, avec quelque chance de succès, de reprendre le terrain perdu au profit de Saint-Nazaire et de La Pallice.

Par rapport à ces stations rivales, il ne paraît pas que Pauillac soit actuellement en état d'infériorité, puisque la passe Nord, avec ses 9 mètres d'eau aux plus basses mers, offre à la navigation des facilités bien plus grandes que la Barre des Charpentiers ou l'avant-port de La Pallice creusés à la cote (— 5), et que les grands navires jusqu'au tirant d'eau de 8 mètres peuvent monter aux appontements de

Trompeloup, en profitant, il est vrai, de la marée, mais en ne perdant pas plus de temps qu'il n'en faut pour pénétrer dans un bassin.

Pour notre part, nous plaçons la question sur un autre terrain. A supposer que les appontements de Pauillac ne dussent pas rendre les services que l'on suppose, il resterait utile pour Bordeaux de s'en assurer la possession en prévision de la création d'un avant-port. De deux choses l'une, en effet : ou bien l'avant-port définitif se fera à Pauillac même, et nous avons intérêt à acquérir immédiatement des terrains et un outillage qu'il faudrait plus tard payer beaucoup plus cher; ou bien l'avant-port se fera au Verdon, et on ne saurait envisager, dans cette hypothèse, la possibilité de laisser aux mains d'une Société privée le moyen de créer ou d'entretenir une concurrence redoutable à un établissement d'intérêt public au profit duquel nous aurions consenti d'importants sacrifices.

Le vœu dont nous nous faisons l'écho s'entend tout naturellement sous cette expresse réserve que les exigences de la Société concessionnaire, l'état de conservation et d'entretien de l'ouvrage et de son outillage permettent d'effectuer le rachat des appontements sans de trop grosses dépenses et dans des conditions enlevant à l'opération tout caractère aléatoire [1].

1. Nous formulions le souhait, tout à l'heure, que l'un de nos collègues voulût bien serrer de plus près que nous n'avons pu le faire l'examen comparatif de la situation des ports français de l'Atlantique.

Nous serions non moins désireux que le présent travail fût complété par une étude des moyens de drainer vers Bordeaux, mieux aménagé si nos espoirs se réalisent, un trafic régional de plus en plus développé. Parmi les questions que soulève une pareille recherche, figurent celles de l'établissement de services rapides et économiques par le fleuve et les canaux entre Bordeaux et le Midi et de la création d'un canal entre la Loire et la Garonne.

Ce sont là des problèmes d'un intérêt en apparence moins immédiat que ceux que nous avons abordés, mais dont la solution demeure extrêmement importante pour l'avenir de notre port, qui n'a pas su ou qui n'a pas pu jusqu'ici tirer un parti suffisant d'un hinterland dont la richesse est considérable.

VI

En terminant, nous tenons à nous excuser de la forme quelque peu hâtive, et, par endroits, trop sommaire, donnée à ce rapport.

Pour répondre au désir qui nous a été manifesté par nos Collègues des Syndicats et de la Ligue maritime, nous avons dû aller vite — trop vite — et mettre sur pied en trois semaines un travail pour la préparation duquel trois mois eussent à peine été suffisants.

Telle qu'elle se présente, notre étude a des visées modestes. Œuvre de documentation et de vulgarisation, s'adressant à des milieux divers, pour certains desquels les questions maritimes ne sont pas absolument familières, elle ne se hausse pas à l'ambition de fournir une solution des problèmes que la Chambre de commerce et les corps constitués de notre département ont la lourde tâche de résoudre.

Ce que nous avons voulu, c'est mettre sous les yeux de nos Collègues les données de ces problèmes, c'est leur fournir les moyens de suivre utilement les discussions engagées et de formuler, en temps voulu, un avis raisonné et motivé.

Notre vœu sera comblé si, du même coup, nous contribuons à ramener l'attention publique vers des questions trop longtemps négligées à Bordeaux; si nous montrons suffisamment, et par l'exemple des autres centres maritimes et par la constatation de la crise que traverse notre port, toute l'importance du terrain perdu, toute l'urgence d'une action énergique et résolue; si, enfin, nous laissons dans l'esprit de nos lecteurs cette conviction que pour assurer à la cité l'avenir prospère que nous rêvons pour elle, il nous faut oublier les querelles passées comme les stériles polémiques, mettre toutes les bonnes volontés, toutes les énergies au service des solutions simples et larges que nous attendons de la clairvoyance de nos élus.

E. HUYARD.

20 février 1908.

NOTES ET IMPRESSIONS

Dans ces notes d'un liseur qui paraîtront ici périodiquement, on ne trouvera pas des analyses et des jugements; ce sont des impressions de vagabondage. Vagabonder à travers les livres est tout à fait agréable. On goûte en passant ce qu'ils ont d'exquis; on a, par surcroît, le plaisir des paysages imprévus qui apparaissent brusquement à un détour du sentier. Et puis, quand le livre en vaut la peine, on se promet d'y revenir. On ne s'étonnera pas si les écrivains et les savants bordelais, si les livres qui s'occupent de Bordeaux et des gloires bordelaises, tiennent la plus grande place dans ces notes. La vie intellectuelle est très intense à Bordeaux, elle est profonde, étendue et si intéressante ! Que de fois mon vagabondage s'est borné à rêver ou à réfléchir sur quelque page exquise et savante de M. Dezeimeris, sur quelque page pleine et profonde de M. Barckhausen; par eux, ma rêverie remontait à Montaigne et à Montesquieu...

***

Les études grecques se meurent, dit-on. C'est bien possible. On leur a fait subir, dans les réformes de l'enseignement secondaire, une opération radicale : c'est un platane à qui l'on a coupé la tête et les grosses branches. Quoi qu'il en résulte, cette opération ne fera que hâter l'inévitable : le grec a été longtemps nécessaire à la culture européenne; tant que le monde du Moyen-Age a ignoré Platon, il a manqué à l'esprit humain quelque chose; si le grec continue à être nécessaire, quoi qu'on fasse, le vieux platane reverdira. Mais si le grec n'entre plus dans la formation de notre sensibilité, si Platon n'ajoute rien au sentiment que nous avons du bien et du beau, les études grecques serviront d'aliment à la curiosité de quelque artiste rare ou de quelque savant curieux, mais l'éducation de l'homme moderne se fera sans elles. Aussi, la vraie manière de les empêcher de mourir, ce n'est pas de récriminer contre les réformes, c'est de montrer par l'effet combien la culture hellénique est encore riche, vivante et émouvante; c'est d'écrire un livre comme l'*Euripide* de M. Masqueray.

« Il existe aujourd'hui dans notre pensée, et souvent à notre insu, » écrit M. Masqueray, « un certain nombre d'êtres qui nous sont chers et qui ont tous Euripide pour père... Ils ont tous un air de famille, une sensibilité frémissante, des gestes passionnés, un cœur fait pour se donner, une volonté impérieuse dans un corps frêle... Leur vie est encore si puissante, qu'il suffit à un de nos poètes de retrouver quelques-unes des paroles qu'ils ont dites autrefois, pour devenir

aussitôt célèbre. A côté de ces créations par lesquelles Euripide nous séduira toujours, une foule d'idées qu'il a exprimées avec le retentissement propre à son art, rendent son œuvre singulièrement attachante aux modernes. Ce qu'il y a d'humanité profonde en ce vieux poète ne saurait être exagéré. Notre façon de comprendre la vie a une grande analogie avec la sienne. Nous souffrons obscurément parce qu'à des croyances qui nous restent chères, s'opposent des certitudes invincibles qui les détruisent. Et notre esprit, secoué par ce choc continu, a peine à retrouver son équilibre. N'est-ce pas ce qui s'est passé dans l'esprit d'Euripide, et toute la pensée des poètes antérieurs ne s'est-elle pas figée en lui, quand la réflexion lui découvrit leurs chimères? Il est sur la limite de deux âges : celui de l'imagination qui finit, celui de la science qui commence. Il appartient au passé par son art, fils de l'épopée, au présent par son intelligence qui est une des plus raisonneuses qu'on ait jamais entendues. Quand on aura mis d'accord le cœur et la raison, la lecture d'Euripide ne nous intéressera plus. Nous n'en sommes pas encore là. »

Voilà l'intérêt d'un livre sur Euripide : s'il est écrit, ce livre-là, par un homme dont la sensibilité est tout à fait délicate et profonde, dont l'esprit est pénétrant et la plume habile, nous risquons d'avoir un livre très prenant et très moderne. Retrouver, dépaysé, embelli et ennobli par le temps, par la distance et par la poésie, retrouver chez un de ces génies qui sont devenus quasi mythiques, ce qu'il y a en nous de tourment religieux et d'inquiétude morale, c'est un plaisir de l'espèce la plus rare et un noble plaisir. M. Masqueray est, en outre, un savant de premier ordre. En vagabondant à travers son beau livre, j'ai regardé le bas des pages et consulté ces références qui sont les fondements de l'édifice. L'édifice est solide, vous pouvez m'en croire. M. Masqueray, qui ne fait pas étalage d'érudition et qui ne déverse pas dans son livre les tombereaux de notes, de discussions et de faits que l'érudition allemande dégorge à tout propos, M. Masqueray est aussi érudit qu'on peut l'être. Et son air dégagé et aisé n'est pas celui de l'improvisateur, c'est la maîtrise d'un esprit critique qui domine son sujet parce qu'il le connaît admirablement.

***

Il faudrait créer une *Revue Montaigne* si l'on voulait suivre tout ce qui se dit et s'écrit sur Montaigne. Il n'y a pas d'ancien et de moderne dont on parle autant que de Montaigne à cette heure, et je finirai par ne plus m'étonner de ce jugement d'un grand penseur américain : « N'est-ce pas que Montaigne est le plus grand des Français? » me disait M. Barret-Wendell.

Le *Correspondant* a donné un magistral *Montaigne et Bordeaux* de M. Michel Salomon. Le si savant et si distingué biographe de Nodier

était tout armé pour parler de Montaigne avec compétence et avec amour. Entre autres choses l'éminent critique se demande si Bordeaux doit plus à Montaigne ou Montaigne plus à Bordeaux; et il conclut en somme que, des deux, l'obligé c'est Montaigne. En effet, il est peu de villes, ou plutôt il n'en est pas qui ait aussi pieusement conservé et fait valoir la gloire d'un de ses fils.

Dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* M. Bourrilly a résumé les récents travaux sur Montaigne. Ses articles ont paru en plaquette. Ils sont tout à fait excellents. Il prend parti tout juste autant qu'il faut pour n'être pas neutre, mais il expose avec autant d'intelligence pénétrante que d'exactitude, les débats et les discussions. Il ne profite pas de ce qu'il est érudit pour être ennuyeux, au contraire. Je voudrais en tout sujet des *rapporteurs* comme M. Bourrilly.

A la librairie Larousse, dans une collection de vulgarisation, M. Louis Coquelin a donné un Montaigne qui sera sans doute un des livres les plus réussis de la collection. C'est, en une étude nette, précise, simple, bien informée, judicieuse et distinguée, tout ce qu'il faut savoir de Montaigne. A la suite sont des extraits. Je leur reprocherai d'être trop courts. Mais on ne peut pas tout mettre dans un petit volume qui ne coûte que quinze sous.

M. le docteur Pic a publié aussi à la librairie Steinheil des extraits qu'il a intitulés : « Pilules apéritives à l'extrait de Montaigne. » Ce ne sont pas des pilules qu'on doive avaler les yeux fermés en faisant la grimace; ce sont plutôt des dragées un peu épicées, mais ce goût relevé excite en effet l'appétit. M. Pic aime les anecdotes vives et gaillardes qui peignent souvent un milieu et un homme mieux que dix pages académiques. Il a déjà écrit *Les heures libres,* qui sont des extraits des *Anas* les plus célèbres du XVIIe et du XVIIIe siècle. Ces *heures* sont un bien joli volume avec des reproductions nombreuses de gravures du temps. Les pilules apéritives à l'extrait de Montaigne ont la même perfection typographique, et le même agrément.

LE LISEUR.

P.-S. Trois volumes de M. Villey sur Montaigne ! J'en signale pour le moment l'importance capitale : « Ce n'est pas un pas, c'est un stade dans la connaissance de Montaigne, » a dit M. Faguet.

Vu : J.-J. RAOUL LESFARGUES.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

LE VOYAGE DE LA COUR DANS LE MIDI

(1659-1660)

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE L'ABBÉ ET DU MARQUIS DE COISLIN [1]

Au début de l'année 1660, Louis XIV, poursuivant cet interminable voyage commencé depuis plusieurs mois déjà et que les fluctuations politiques, les négociations diplomatiques engagées avec l'Espagne, allongèrent démesurément en de successives et irrégulières étapes : Poitou, Guienne, Gascogne, Provence, Languedoc et pays basque, Louis XIV, après une station prolongée à Bordeaux, puis à Toulouse où il venait de séjourner plusieurs semaines, quittait cette dernière ville pour se rendre à Aix-en-Provence, accompagné de la reine-mère.

Du séjour de la Cour à Bordeaux en août, septembre et octobre 1659, nous savons, par le récit aussi agréable que précis qui naguère nous en fut conté [2], quel accueil le roi reçut, quelle série de fêtes charmantes lui fut offerte, sans doute pour faire

1. Ce travail a été lu par fragments au Congrès d'histoire et d'archéologie du Sud-Ouest (séance du 18 octobre 1907, après-midi).

2. *Louis XIV à Bordeaux, 1659*, par Pierre Meller (*Revue philomathique de Bordeaux*, 1er mars 1903).

oublier la réception plutôt froide et contrainte, faite jadis à la régente et à son fils, alors que Mazarin s'était flatté d'avoir réduit la Fronde bordelaise en octobre 1650[1].

Mais pour l'instant tout désaccord semble définitivement écarté. Logé dans le bel hôtel du président de Pichon, le roi assiste à des réceptions, donne lui-même des bals, prend part à des chasses, joue gros jeu, et se livre surtout à son plaisir favori : la « comédie », soit qu'il le prenne en un théâtre d'après son ordre aménagé pour le séjour de la Cour, soit que des particuliers, et notamment les Jésuites, lui composent un spectacle fort habilement et joliment imaginé pour le flatter :

> Ainsi nous nous voyons au bout de nos souhaits,
> Puisque pour le beau prix de vos belles conquestes,
> Vous nous voulez donner une reyne et la paix[2]...

s'exprimait le jeune acteur, élève du collège de la Madeleine, chargé de débiter le sonnet-prologue, emphatique à plaisir, de la pièce.

C'est qu'en effet l'objet réel de ce déplacement de la Cour était la conclusion si laborieuse de ce traité des Pyrénées dont la clause principale comportait, on le sait, le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV.

A vrai dire, dans leur dithyrambique accès, les Jésuites anticipaient singulièrement, car rien n'était encore moins assuré à ce moment que la conclusion du traité, lequel ne devait être signé, après vingt-quatre conférences et trois mois d'âpres discussions, entravées sans cesse par les exigences de Condé, que le 7 novembre seulement.

C'est ainsi que, lasse d'attendre, la Cour avait poursuivi son voyage, se rendant d'abord à Toulouse, puis après l'issue glorieuse des négociations, subissant les nouveaux et très longs délais de la transcription du traité d'une part, et surtout de l'obtention des dispenses demandées à Rome pour la conclu-

1. On sait que l'opposition frondeuse, Condé en tête, devait trouver bientôt un point d'appui dans le mouvement insurrectionnel formé par l'« Ormée » de Bordeaux, à son tour réduite en juillet 1653.

2. Extrait de l'intéressant article ci-dessus mentionné.

sion du mariage[1], pérégrinait de ville en ville, utilisant ce voyage au mieux de la politique générale.

Mazarin, vainqueur en effet sur toute la ligne et des intrigues et des révoltes de la Fronde, pacificateur habile, sinon désintéressé, tenait à parfaire son œuvre et profitait de l'occasion pour raffermir et assurer définitivement l'autorité royale en tous les lieux où quelques ferments d'insubordination pouvaient encore subsister.

C'est ainsi que le Parlement de Provence ayant besoin d'être maté, il dirige la Cour sur Aix, incite le roi, la reine-mère, à visiter Toulon, Marseille, réveille le zèle royaliste, ordonne quelques pendaisons, envoie des coupables aux galères, — d'autre part, laisse intentionnellement Condé faire un très long voyage pour venir s'humilier et lui demander accès auprès du roi, — de plus, fait occuper au nom de Louis XIV la principauté d'Orange; enfin, tous obstacles aplanis, toutes régions pacifiées, ramène par le Languedoc, la Gascogne, la Cour vers la frontière d'Espagne, à Saint-Jean-de Luz, où, les dispenses arrivées, l'union si désirée est en grande pompe célébrée en juin 1660.

Tel est, à grands traits indiqué, l'itinéraire durant ces années 1659-1660 de la Cour « en tournée », s'il est permis d'irrévérencieusement ainsi parler : — spectacle plutôt rare d'un déplacement royal aussi lointain, aussi complet et d'aussi longue durée, comprenant tout le personnel de princes et princesses du sang, de courtisans, de ministres, de fonctionnaires civils, militaires, plus la foule des gens à la suite : abbés, gardes, médecins, livrée — et par voie de conséquences supposant des intrigues sans nombre, rivalités futiles, mesquines, jalousies pour des questions de préséance, ambitions aussi, âpres sollicitations : — aperçus des mœurs d'un temps, de tous les temps ; toutes choses qu'aisément on devine, mais que le philosophe ou l'historien constate toujours avec un nouvel intérêt quand au hasard d'une recherche il lui arrive de feuilleter, comme nous l'avons pu faire nous-même, des

1. Marie-Thérèse d'Autriche était, on le sait, cousine germaine de Louis XIV, par sa mère Isabelle de France, sœur de Louis XIII.

lettres datant de l'époque dont nous parlons, émanant de deux personnages porteurs d'un illustre nom : l'abbé de Coislin et le marquis son frère, grands seigneurs attachés à la Cour de Louis XIV et ayant accompagné le roi depuis le séjour de celui-ci en Provence jusqu'à la célébration du mariage.

Ces documents, dont une partie d'ailleurs a été utilisée par M. René Kerviller dans son ouvrage sur le chancelier Séguier[1], nous ont paru assez intéressants pour qu'on pût encore avec fruit glaner, dans ce qui n'a point été publié, quelques renseignements inédits, quelques notations nouvelles, quelques faits dignes d'attention.

Ajoutons que, pour la commodité de notre récit, nous puiserons largement dans la partie déjà éditée, avec, comme il convient, les mentions et réserves d'usage, afin de pouvoir, répétons-le, relater plus complètement dans son ensemble et selon la version des Coislin, ce voyage dont ils seront pour nous les narrateurs *de visu*.

Correspondance faite de simples billets souvent plutôt que de lettres[2] adressés à leur aïeul maternel, le célèbre chancelier Séguier, soit dit en passant, ancien intendant de Guienne, depuis Richelieu, garde des sceaux et chancelier, membre du Conseil de régence, nommé par Louis XIII lui-même, loyaliste fervent mais éclairé, indépendant vis-à-vis de Mazarin et de la reine, ce qui ne l'avait point empêché d'ailleurs d'avoir failli jadis être l'une des premières victimes de la Fronde[3]. A tous ces titres, très respecté et puissant personnage, qui par devoir et agrément n'était sans doute pas fâché d'être officieusement renseigné sur certains détails du voyage, et sur les intrigues de cour, s'intéressant spécialement aux nominations

1. René Kerviler, *Le chancelier Pierre Séguier* (Paris, Didier, 1875, p. 664 et suiv.). A ce propos, nous devons adresser ici tout particulièrement nos remerciements à M. Céleste, bibliothécaire de la Ville, dont les renseignements relatifs à l'ouvrage de M. Kerviler nous ont été très précieux, en nous permettant notamment de relever çà et là quelques variantes entre le texte imprimé et la copie faite par nous-même sur les documents manuscrits.

2. Bibliothèque nationale, Manuscrit n° 17397. Fonds Saint-Germain français.

3. En 1648, lors de l'arrestation du conseiller Broussel, le chancelier s'étant rendu au Parlement, fut en chemin assailli, menacé de mort, poursuivi, et dut se cacher à l'hôtel de Luynes, dans un réduit dont les cloisons furent transpercées par les lances de ses ennemis.

et faveurs diverses qu'octroyaient à leur passage le cardinal au nom du roi, et le roi sous la pression du cardinal.

Quant aux auteurs de ces billets, on les connaît de reste assez et la bonté de l'un, les qualités très spéciales de l'autre, les vertus des deux les ont presque popularisés. Qui ne sait, en effet, l'extrême affabilité coutumière de l'abbé, son indulgence de saint, quand à trente ans, le 19 octobre 1666, nommé évêque d'Orléans, Monseigneur Pierre du Cambout de Coislin, comme don de joyeux avènement, octroie la liberté à 865 prisonniers[1] et devient bientôt le plus vénéré des pasteurs, le prototype, ainsi que le faisait naguère remarquer l'un de nos éminents professeurs[2], le prototype de l'évêque Myriel, semble-t-il, modèle digne du poète et dont, parmi les innombrables traits de bienveillance et de charité, il suffirait, avec le maître que nous avons cité, de rappeler le fait, pris dans Saint-Simon, de certain invité du prélat soustrayant à la table de celui-ci quelques pièces d'argenterie, surpris, arrêté, comparaissant devant son hôte qui l'interroge sans rudesse, s'informe avec bonté d'une situation qu'on vient de lui révéler très précaire, et non seulement après cette enquête paternelle ne lui fait rien restituer de ce qu'il s'est approprié, mais y joint une bourse garnie, accompagnée d'une parole de pitié.

Pour l'autre, que n'a-t-on rapporté sur sa politesse légendaire, sur ses scrupules en matière de courtoisie, son observation des rites mondains poussée parfois jusqu'au comique, comme ce jour où, à l'hôtel, il fait assaut de cérémonie pour laisser à un autre gentilhomme l'unique lit libre de la seule chambre qui reste, tant et si bien que nul ne voulant céder, tous deux par terre s'étendirent de chaque côté dudit lit; — comme aussi lorsque prié un jour par Saint-Simon de prendre place dans le carrosse de celui-ci, le marquis adresse tant de saluts à une modeste chambrière, fait tant de façons pour prendre la place de cette fille que les assistants énervés, perdant patience, durent presque employer la force pour le faire enfin asseoir.

1. Polluche, *Entrée des évêques d'Orléans*. Orléans, Rouzeau, 1734.
2. M. Le Breton, professeur à l'Université de Bordeaux.

Tels étaient les petits-fils de Séguier, tels plutôt, en 1660 encore jeunes hommes, ils promettaient d'être : l'abbé, alors âgé de vingt-quatre ans, attaché durant ce voyage à la personne du roi en sa qualité de grand aumônier de France ; le marquis [1], frère cadet de l'abbé, suivant la Cour en courtisan, accompagnant d'ailleurs un autre frère plus jeune, celui-ci dit : le chevalier. Tous avec excellente posture, évoluant, on le devine, sous l'égide tutélaire du grand crédit du chancelier.

Et maintenant ouvrons leurs lettres.

⁂

C'est de l'abbé qu'émanera le premier billet, complété d'ailleurs le même jour par un second, celui-ci signé du marquis.

De Aix ce XX Janvier 1660.

« Monseigneur,

» Je ne me suis point donné l'honneur de vous escrire cette année pour vous la souhaitter bonne parce que ie n'ay pas trouué la commodité de le faire. J'ay reçeu la vôstre par laquelle vous me mandies que Mr le Cardinal vous auait mandé que Mr de Noyon se portait bien et que par conséquant, il n'y fallait plus songer. Cela ne m'empêche pas de luy en faire rafrêchir la mémoire de temps en temps. Mr de Mercœur est party auiourd'huy pour aller à Marceille auec le régiment de gardes. On attend icy Mr le prince [2]. Il faict icy un fort vilain temps. La ratification n'est point encore venue [3]. Je vous prie d'auoir la bonté de vouloir faire resouvenir Mr le procureur général qui m'est deust dix mil escus. Je suis auec respect

» Monseigneur

» vostre très humble et très obéissant seruiteur et fils

» L'Abbé de Coislin. »

1. Fait duc en 1663.
2. Le prince de Condé.
3. Ratification du traité par le roi d'Espagne.

On voit déjà, et les lettres postérieures nous confirmeront le fait que, pour un saint, l'abbé ne négligeait point ses affaires temporelles. Il apparaît d'ailleurs que, les obligations somptuaires de la Cour aidant, le budget des Coislin était plutôt en pénurie si j'en crois certaine lettre relative à l'état précaire de la bourse du chevalier (Lettre inédite de Mme de Beauvais au chancelier. Bibliot. nat., M. F., 17397, f° 31) :

De Toullon ce 17 février.

« Monseigneur,

» Les obligations que Mr de Beauvais me mande que nous vous avons de lui expédier toutes les choses qu'il nous demande ne me permette pas d'estre plus longtemps à vous en rendre mes très humbles remerciments et en même temps vous supplier de nous les continuer et d'estre persuadé que je n'en seré jamais ingrate.

» J'ay creu aucy comme atachée à tous vos intérêts estre obligée de vous mander que entre tous les messieurs avec qui le Roy ce divertit, il n'y en a guerre qui lui plaise plus que Monsieur vostre petit-fils, le chevalier de Coyslin. J'ay cru que vous ne seriés point faché qu'une créature autant votre servante que je vous la suis à present vous en donna advis; mais Monseigneur, je vous demande en grâce que personne ne le sache ny pas même M. le comte de Guiche, mais je me tiens obligée de vous dire que, comme il est obligé de servir avec le Roy, de l'argent il n'en a pas opulament et que j'ay cru que vous ne me voudres point de mal de vous suplier tout franc de lui faire tenir quellque chose : au reste je vous proteste qu'il ne sait pas que je prents sette liberté cy et je crois qu'il m'en voudroit grand mal s'yl le savet et même qu'il me désavouret et qu'il ne me veret jamais : je vous suplie donc, à luy même, de luy cacher ce segret : s'yl est en sa faveur, il vous en sera d'autant plus obligé de vous resouvenir de luy. Si vous juges ne luy devoir rien donner pour vos raysons de famille, ce sont choses ou je ne dois pas entrer, mais si vous l'avies agréable vous n'aves qu'a ordonner icy et je luy en ferois donner sur

vostre parolle et tout ce qu'il vous plairoit en ordonner : il n'en abusera pas, j'en seres bien caution : Je vous demande milles pardons d'an user de telle manière, cela doit vous fère voir que personne n'et plus que moy

» Monseigneur,

» vostre très humble, très obligée et très obéissante servante

» DE BEAUVAIS. »

L'abbé, avons-nous dit, ne négligeait point ses affaires. Son rappel au bon souvenir du chancelier pour la rentrée de ses deniers le prouve assez, comme aussi l'autre allusion, à vrai dire moins explicite, excepté sur ce point pourtant que l'évêque de Noyon, Mgr de Baradat, sur son siège depuis près de trente-trois ans, semble avoir déçu bien des gens par son retour à la santé — espoir trompé encore que seulement différé ; les amateurs de prébendes, en attendant, nous le pouvons constater, sachant prendre position auprès du dispensateur tout-puissant des offices ecclésiastiques.

C'est qu'en effet Mazarin, depuis beau temps, s'était emparé de ce droit de nomination, se substituant au Conseil de conscience institué pour cet objet, écartant Vincent de Paul qui jusque-là y présidait, et bénéficiant ainsi pour son influence politique et personnelle de l'initiative en matière d'élection aux évêchés, aux abbayes, etc., dont le titre y afférant, réservé le plus souvent à quelque obscur religieux ou prêtre séculier, était disjoint de la rente qu'on attribuait à un soldat, à un docteur, à un juge, toutes créatures du cardinal — à moins que ce dernier, alléché lui-même par quelque proie enviable, ne se taillât la part du lion et ne s'attribuât la prébende en déshérence comme il le fit durant son ministère pour deux évêchés et vingt-deux abbayes.

Et l'on peut comprendre dès lors la valeur de cette phrase de Coislin relative à M. le Cardinal dont il saura au besoin « rafrêchir la mémoire ».

Quant à M. de Mercœur et à son départ pour Marseille,

la lettre suivante du marquis complète ce que l'abbé en dit :

De Aix ce 20 janvier 1660.

« Monseigneur,

» Le long temps que nous avons été sur les chemins m'a empêché de me donner l'honneur de vous écrire si souvent que je l'aurais soyté, n'y ayant point d'ordinaire dans les lieux où nous avons passé. La Cour arriva Samedy ici et le lendemain tous les cors allèrent chez le Roy. M. de Chevreuse est parti ce matin pour aller à Marseille avec seste compagnies des gardes françaises, huict suisses et deux autres régiments d'Infanterie, les gendarmes et cheveaux, les gens du Roy avec une partie des mousqueterres du Roy, et tous ceux de Monsieur le Cardinal. Ils doivent tous entrer demain. L'on croit que l'on y fera bâtir une citadelle. M. le prince de Conty[1] arriva hier. L'on attend tous les jours l'arrivée de M. le Prince. Peu de temps après je ne manqueray pas de m'en aller vous trouver n'ayant point de plus forte passion au monde que de vous faire connaître la déférence que j'ai pour vos sentiments que j'auray éternellement étant comme je dois

» Monseigneur
» votre très humble et très obéissant fils et serviteur
» COISLIN. »

Saurait-on plus pompeusement, plus en gentilhomme de cour, parapher cérémonieusement un billet au chancelier, et ce salut si contourné n'est-il pas caractéristique de l'universelle renommée de l'homme aux grandes manières, du fanatique de l'étiquette qu'était déjà le marquis?

Quoi qu'il en soit, et pour revenir à ce qu'écrivait l'abbé de l'envoi du régiment des gardes à Marseille, auquel se joint le petit corps d'armée, « suisses, gendarmes, infanterie, mousquetaires, » conduits par M. de Chevreuse et dont la nomen-

1. Frère du grand Condé, l'un des anciens chefs de la Fronde bordelaise, réconcilié avec Mazarin dont il épousa une des nièces. Alors gouverneur de Guienne, pour peu de temps d'ailleurs.

clature n'est pas sans intérêt, il nous faut rappeler que Marseille révoltée avait trouvé dans Mercœur un maître. Gouverneur au nom du roi, il réduisit, et brutalement, la jurade secrètement excitée par le Parlement d'Aix et comme l'annonce Coislin, — après un château fort précédemment édifié pour tenir en respect la ville, — complète ces dispositions de défense par l'érection d'une citadelle; enfin, sollicite du Roi que Sa Majesté elle-même vînt publiquement consacrer les mesures de rigueur prises par lui contre les révoltés : — ce qui lui fut octroyé. D'où l'envoi de troupes ici mentionnées — en même temps que M. Le Prince — prince de Condé — obtenait cette audience célèbre où le héros s'humiliait, et, comme il le confessa plus tard, trouvait un maître. — « ... Je n'ai garde de me ressouvenir d'un mal qui n'a apporté de dommage qu'à vous-même ! » lui avait dit seulement le roi. Puis, après cette phrase lapidaire, et sans insister davantage, Sa Majesté entretint familièrement son cousin vraiment émerveillé et subjugué par cette dignité suprême, par cette allure souveraine que le jeune monarque dégageait en toute sa personne.

(A suivre.) ÉMILE DE PERCEVAL.

UN POÈTE BORDELAIS DU XVIIe SIÈCLE

ÉLIE DE BÉTOULAUD[1]

BÉTOULAUD POÈTE ET PROSATEUR

Dans son testament, Bétoulaud impose à ses héritiers l'obligation de publier ses œuvres et il le fait avec cette orgueilleuse modestie qui semble l'avoir caractérisé : « Comme tout ce qui regarde ma gloire après ma mort doit rejaillir sur mes descendants aussi bien que sur ma patrie, je veux et entends qu'en reconnaissance des biens considérables que je leur laisse, mes héritiers donnent au public une édition de mes principaux ouvrages de prose et de vers, qu'ils trouveront en deux recueils dans le cabinet peint qui est dans la galerie de ma maison de Bordeaux, après néanmoins qu'ils auront été revus et corrigés par deux ou trois messieurs de l'Académie française de Paris qui voudra bien, sans doute, à ma très humble prière, les choisir pour cela en reconnaissance de mon zèle et de ma déférence pour elle ; et si mes héritiers passaient deux ans, après mon décès, sans donner au public l'édition dont ils se doivent faire honneur à eux-mêmes, je donne et lègue la somme de 3,000 livres à l'hôpital de Saint-André de Bordeaux. »

Cette prescription ne fut jamais exécutée dans toute son étendue ; et, seul, un bref volume contenant douze discours en vers[2] fut publié par les héritiers de Bétoulaud, plus sans doute pour éviter la clause pénale du legs à l'hôpital Saint-André que pour élever un monument durable à la mémoire du poète bordelais ; ce sont d'ailleurs choses qu'il est bon de faire de son vivant. Les biens, de plus, n'étaient point aussi considé-

1. Voir la *Revue philomathique* de janvier-février 1908.
2. Discours en vers de M. de Bétoulaud, s. l. n. d.

rables que se l'imaginait le testateur, car les dettes étaient nombreuses, les legs encore plus et les substitutions à l'infini. L'hérédité, acceptée sous bénéfice d'inventaire, ne permit pas aux œuvres de Bétoulaud de voir le jour au complet.

Enfin, les manuscrits eux-mêmes eurent fâcheuse destinée. Quand Marie-Catherine de Mons, fille du baron de Mons, seigneur de la Tour, Ferrand et Saint-Poly, l'un des principaux héritiers du poète, épousa en 1740, le baron de Secondat, fils de Montesquieu, les manuscrits, soumis sans doute à la curiosité du grand homme, quittèrent les archives de Ferrand pour la bibliothèque de la Brède. Une humidité malencontreuse dévora les poésies, rendit l'écriture illisible et la prose seule fut sauvée des vers.

Heureusement que, pour la mémoire de Bétoulaud, sa terre de Ferrand renfermait en des sacs jetés au grenier, les originaux de ces recueils, ce qui a permis, après bientôt deux siècles écoulés, de consacrer au poète oublié l'essai réparateur de cette étude.

Nous devons dire que notre étonnement fut grand de trouver dans cette œuvre méconnue ou inconnue, non certes les éléments du génie qui faisait penser à Bétoulaud qu'il était le digne émule de Montaigne, mais du moins les ressources d'un talent supérieur à ceux de Paulin et d'Ausone auxquels, avec trop de modestie, il s'égale dans son testament.

Comme poète, Bétoulaud s'est essayé dans tous les genres : satires, discours, épîtres, vers galants, fables, épigrammes, rien ne lui fut étranger. Nous n'osons point dire qu'il ait en tout également excellé; mais certains de ses vers pourraient à juste titre figurer dans les anthologies où l'impartialité, parfois ignorante, des critiques réunit les extraits immortels, *rari nantes*, des plus célèbres et des plus ignorés des écrivains.

Les inspirations les plus fécondes de Bétoulaud furent ses deux adorations : Louis XIV et Mlle de Scudéry. Cette alliance de noms n'a rien de déshonnête; il s'en trouve de moins bonnes, et si la gloire du premier submergea son temps, l'esprit de Sapho, surnom de Mlle de Scudéry, exerça sur ses contemporains une hégémonie incontestable.

Dans la vie de Bétoulaud, elle représente l'amour affiné et respectueux, la fidélité sans réserve qui fait *qu'on désespère alors qu'on espère toujours* et aussi l'amitié tout intellectuelle de deux êtres épris du même idéal et soumis à des goûts identiques.

De quelque trente ans plus âgée que notre poète, elle possédait ce charme que les années augmentent; elle avait, en effet, une de ces beautés de femme laide dont le complet épanouissement attend les cheveux blancs pour suggérer des désirs atténués et rétrospectifs et faire adorer un passé qui ne fut cependant jamais aussi séducteur que le présent. Mais le charme de Mlle de Scudéry a été son esprit; on a tout dit sur lui et sur elle et l'on nous en voudrait de reprendre, après tant d'autres, le récit de cette influence qui, durant plus de cinquante années, fit de Sapho l'ornement de tous les salons, l'arbitre du bon goût et de la bonne compagnie, l'une des reines des précieuses. Aussi, peut-on dire que c'est une gloire pour Bétoulaud de constater en quelle très haute et très particulière estime le tenait son incomparable amie; elle en a donné une preuve décisive dans ses *Nouvelles Conversations de Morale*, ce guide intellectuel du XVIIe siècle, que ne dédaignait pas de citer en leurs sermons les plus illustres orateurs de la chaire.

Dans le chapitre du « *repentir* »[1], *Céphise*, « personne de qualité et de mérite, » *Nérinthe*, « une de ses aimables parentes, » *Philonice*, « femme de beaucoup d'esprit, » *Mérindor*, « gentilhomme fort accompli, » et un de leurs parents, « fort honnête homme, » en revenant des eaux, passent sur les bords de la Dordogne, au pied de Saint-Émilion; et (nous laissons la parole à Mlle de Scudéry) « Céphise, apprenant qu'ils étaient proches de la terre d'un de ses amis qu'il appelle son *hermitage* »[2], proposa à la compagnie de l'aller voir. « Je vous réponds, dit-elle agréablement, en le proposant, que nous n'y verrons point de noce (ils venaient d'assister à une noce de village); nous n'y trouverons même pas de femme, car Damon n'est

1. *Conversations de Morale, dédiées au Roy*. Paris, 1688, t. Ier, p. 280.
2. Le château de Ferrand, proche de Saint-Émilion, dont il a été ci-dessus parlé.

pas marié; mais nous lui trouverons beaucoup d'esprit, de vertu et de politesse, et ce qui nous peut arriver de plus fâcheux est de le trouver environné de muses qui sont sa compagnie ordinaire à la campagne. — Je vous assure, reprit Nérinthe en riant, qu'il y a certaines muses qui m'importuneraient plus que la noce de village. — Celle de Damon n'est pas de ce caractère-là, reprit Céphise; il ne s'en sert que pour ses amis particuliers; *il écrit très bien en vers et en prose; il fait des vers, mais en honnête homme modeste qui ne fait ni l'auteur, ni le bel esprit, il sait vivre, il a le goût délicat, et il est fort généreux.* »

Dans une autre page, elle va encore plus loin et en ce même recueil, *Histoire des deux caméléons*, après avoir transcrit *en entier* une poésie en trois chants que Bétoulaud consacre à la mort d'une des deux petites bêtes, elle s'exprime ainsi :

Peut-on rien voir de plus célèbre
Que la grande pompe funèbre
Par qui Damon nous honore aujourd'hui ?
Peut-être qu'aux royaumes sombres,
Deux belles et galantes ombres
En auront souffert quelque ennui.
Oui, je crois, qu'en cette aventure,
Il a rendu jaloux Sarrasin et Voiture :
Voiture l'est de vous, Sarrasin l'est de lui [1].

L'éloge est grand. Damon le méritait et son culte pour Sapho, à défaut d'autres titres, aurait même à lui seul justifié ce portrait dithyrambique; entre les deux amis, ce fut durant toute leur vie un commerce constant de lettres et de vers. Les voyages de Bétoulaud à Paris en suspendent seuls le cours régulier.

Chacune des fêtes de Mlle de Scudéry donne au poète l'occasion d'adresser en même temps qu'une antique pierre précieuse excellemment gravée, une pièce de vers où parle l'image du héros ou du dieu envoyés : tantôt c'est Homère qui fait l'éloge de Sapho et de Louis le Grand; une autre fois, Apollon lui-même intervient; et Janus et bien d'autres, et toujours Sapho répond par un madrigal de remerciements soigneusement conservé par Bétoulaud.

1. *Conversations de Morale, dédiées au Roy.* Paris, 1688, t. II, p. 594.

Le ton grandiloquent de ces illustres héros amène toujours Damon à chanter plus encore le grand roi que Sapho; il faut de plus minces personnages pour que le poète se cantonne dans le seul culte de son amie; encore sait-il toujours glisser, en ces pièces fugitives, quelques vers sur « Louis ». En voici un exemple tiré de « *l'envoi à Mlle de Scudéry d'un anneau d'or dans lequel est enchassée une agathe antique où le portrait d'Auguste est gravé en relief* ». Bétoulaud suppose que cette bague fut un don de l'empereur au poète Horace :

Les grâces, comme à lui, sur cent sujets divers
vous ouvrent leur noble carrière,
et son âme, en vos mains, passe encore toute entière
Quand le nom de Louis, sur l'aisle de vos vers
Ainsi qu'un char de lumière
Vole aux deux bouts de l'univers.

Que dis-je, Horace même aurait manqué d'haleine
et n'aurait pu vous imiter
S'il eût eu, comme vous, sur les bords de la Seine,
Tant de miracles à chanter.

Qu'aurait-il dit de Mons, de Namur et de l'Isle,
et des Titans, malgré leur fureur inutile,
repoussés en tant de façons?
Peut-être qu'au milieu de si riches moissons,
sa muse impuissante et stérile
N'aurait pu lui fournir que de trop faibles sons.

Peut-être que l'anneau qui fit couler sa veine
parmi tant de rayons n'aurait de rien servi
et que son œil surpris n'eut soutenu qu'à peine,
les hauts faits qui l'auraient ravi.

Par contre, dans les poésies comme « *la Petite Muse* » règne seule Mlle de Scudéry; Bétoulaud, pour sa fête, lui envoie une agate « *où une muse est gravée en pied, tenant d'une main une viole et un archet de l'autre* », et de dire en terminant :

Jamais si je ne m'abuse
N'auront été de moitié
Ni de plus petite muse
Ni de plus grande amitié.

Cette amitié si sincère fut à vrai dire le meilleur de la vie de Damon. Son cœur, comme celui de tout poète et de tout

homme, a souffert et connu des heures d'amertumes; amis ingrats, maîtresses infidèles, événements trompeurs ont tissé leurs déceptions autour de son existence. Mais, à maintes reprises, l'amitié vigilante de Sapho l'a réconforté et sauvé de cette désespérance par des lettres exquises et d'inoubliables « conversations morales » :

> et je sens dissipé, fortifié par vous
> toute cette tristesse et ces gouttes d'absinthe
> dont vous savez, Sapho, que mon âme est atteinte.

Tout en le consolant, elle lui montre cependant ses défauts et sait lui faire voir que chacun de nous porte en soi son plus immortel ennemi; mais elle le fait, il est vrai, avec la prudence

> ... de l'éclairer toujours sans que le feu l'offense.
> Vous seule avez cet art qu'on ne connaissait pas,
> vous seule, devant nous, marchant à chaque pas,
> changez, comme il vous plait, en fleurs toutes divines
> les chemins hérissés de chardons et d'épines.

Et, non sans grâce et non sans charme, il lui murmure :

> Heureux si votre main pouvait bien arracher
> quelque racine encor qui reste à défricher
> et pouvait, par des soins généreux et fidèles,
> éteindre dans mon cœur certaines étincelles.
> Mais, déjà, la vieillesse arrive à mon secours;
> le temps avec sa faux détruit tous les amours
> et ne laisse, en nos cœurs, dès que l'âge les glace,
> qu'un léger souvenir qui fuit et qui s'efface.
> Bientôt je n'aimerai qu'un innocent loisir,
> bientôt mes seuls rochers[1] seront tout mon plaisir.
> Mais, Sapho, si l'amour s'envole de mon cœur,
> ce frère fugitif me laissera sa sœur;
> mon ardente amitié sera toujours fidèle;
> pour vous, incessamment, je sens croitre mon zèle,
> et Damon pour Sapho volerait au trépas
> comme un autre Damon le fit pour Phintias.

Le poète qui a tracé ces vers mériterait de ne point rester dans l'oubli; rarement, la mélancolie d'un homme, arrivé au déclin de la vie et qui voudrait apprendre à vieillir, s'est exprimée en termes plus heureux et plus faciles.

1. Les grottes de Ferrand.

Il y a même là une sorte de philosophie facile mais sereine, d'autant plus remarquable que, depuis la disparition de Ronsard et le règne de Malherbe, l'école classique en était totalement dépourvue, si l'on en excepte cependant les fables de La Fontaine et quelques chansons populaires[1].

Bétoulaud a, d'ailleurs, manifesté cette tendance en d'autres pages de ses œuvres et l'on nous pardonnera de citer encore, dans le même ordre d'idées, cette délicate pièce fugitive :

Philis, nous vieillissons tous deux!
et ce n'est plus qu'une étincelle
qui reste de nos derniers feux;
cette ardeur vive et naturelle,
qui nous faisait trouver les jours
toujours si doux, toujours trop courts,
a passé comme un trait qui vole.
Jeux, badinages, amusements
ne nous touchent en ce moment
que comme un souvenir frivole;
le temps, l'impitoyable temps,
porte aux tendres cœurs trop d'envie,
et pour les amoureux constants,
ce n'est pas assez d'une vie.

M. de Bétoulaud fut un poète, et seule son idolâtrie pour le grand Roi nous paraît avoir parfois un peu alourdi les ailes de sa muse. Qu'on en juge! N'allait-il pas, en effet, jusqu'à conseiller, dans une de ses épîtres, à Mascaron, le grand évêque d'Agen, désigné pour prêcher en 1683 l'Avant et le Carême à Versailles, de prendre le Roi comme exemple et comme modèle :

Qui pourra désormais résister à tes lois?
l'exemple de Louis va soutenir ta voix.
C'est, tu n'en doutes pas, dans son âme royale
que vont s'offrir à toi les sources de morale,
dont tu fis si souvent couler sur les humains
les Trésors que la Grâce épanche par tes mains...

et, durant cent cinquante vers, Bétoulaud trace à Mascaron ce plan de sermon au moins original, où Louis XIV synthétise toutes les vertus. Déjà sans doute, Mme de Maintenon moralisait le roi très chrétien, mais Marie-Thérèse, en 1683, vivait

1. La complainte de Malborough, par exemple.

encore, et si quelques vertus orthodoxes regagnaient dès ce moment Versailles, certaines et non des moindres devaient, semble-t-il, chercher d'autres ermitages.

Mascaron, dont la toute religieuse habileté n'évita qu'à grand'peine l'écueil de faire l'éloge de la morale sans faire la satire du roi, dut trouver son ami Damon un peu province.

A Louis XIV comme à Sapho, Bétoulaud ose parfois offrir des pierres précieuses et gravées. Un jour, c'est un Hercule, une autre fois le portrait de Julie, fille d'Auguste, et les présents s'accompagnent de vers — et les vers sont d'autant plus enthousiastes que Damon a eu l'honneur de remettre lui-même au roi, en son palais de Versailles, le joyau précieux.

Citer des extraits de ces odes nous entraînerait trop loin. Mais pour donner une idée du ton qui les anime, rappelons-nous que Racine mourut d'une apparente disgrâce, que Boileau fit l'ode sur Namur, que Perrault écrivit le siècle de Louis le Grand en 1687, et que le sceptique La Bruyère a vu en lui le prince idéal. Chez Bétoulaud, nous rencontrons leur état d'âme uni à celui d'un Dangeau ou d'un La Feuillade. N'écrit-il pas au Père de La Chaise, le confesseur du Roi, un ami intime qui l'introduisit à Versailles :

> Mais être auprès de lui, le voir et l'écouter;
> A ces biens précieux, que peut-on ajouter?
> je ne suis point surpris qu'on l'aime et qu'on l'adore
> qu'on le cherche sans cesse, et qu'en France aujourd'hui
> des millions d'humains veuillent mourir pour lui.

C'est presque Mme de Sévigné écrivant : « Ce qui me plaît souverainement, c'est de vivre quatre heures avec le Roi ; être dans ses plaisirs et lui dans les nôtres, c'est assez pour contenter tout un royaume qui aime passionnément son Roi, » et Villeroy disant : « Je commence à voir les cieux ouverts; le Roi m'accorde une audience. »

Cependant, Bétoulaud ne fut point le courtisan « grattant chaque matin du peigne » à la porte du Roi, et attendant, chaque jour et durant des années, un regard, un sourire, un mot, une faveur. Il était de ceux qui pensent que l'on s'accoutume difficilement à une vie « qui se passe dans une anti-

chambre, dans des cours ou sur l'escalier », à une vie qui fait de l'homme un esclave, et un esclave volontaire, c'est-à-dire le plus misérable de tous.

Il eut pour sa terre un amour plus profond que pour Versailles ; le courtisan lui était odieux, et il le décrit avec une certaine verve malicieuse dans un de ses douze discours, satires, sans grande originalité d'ailleurs, des travers et des vices de son temps. Faut-il, s'est-il demandé dans son X^e^ discours,

> Faut-il, pour se couvrir d'une gloire importune,
> courir aveuglément vers l'aveugle fortune,
> et croire en le faisant, chaque jour, pas à pas,
> obtenir un repos qu'elle ne donne pas ?

et négativement il répond, car il aimait par-dessus tout la vie des champs, comme il le déclare à son vieil ami M. de la Loubère [1] :

> Laisse-moi donc toujours vivre parmi mes bois !
> ils ont, bien que muets, pour moi beaucoup de voix.
> Croirais-tu, dis-le-moi, qu'on pût trouver ailleurs
> des plaisirs et des biens qui valussent les leurs.
> La Seine, aux bords si doux que toujours tu me vantes,
> est quelquefois sujette à des rudes tourmentes
> et, n'ayant qu'un esquif qui se tourne aisément,
> qui sait, oh ! cher ami, si dans quelque moment
> je pourrai me tenir et sauver ma sagesse.

A cet amour de la campagne et de la province, il a sacrifié sa gloire littéraire et sa fortune possible.

> Assez riche des champs que semaient ses ayeux,

il sent tout son bonheur et n'en désire point d'autres.

D'ailleurs, la terre le récompensa de ce culte en lui fournissant ses plus heureuses inspirations. Il a vu, avec une netteté digne d'un moderne, les beautés de la terre

> Où les saules voisins représentés dans l'eau
> semblent former sous l'onde un bocage nouveau.
> . . . . . .
> Où le héron bruiant d'un vol audacieux
> s'enfonce dans la nue et se perd dans les cieux.

1. Simon de la Loubère, né à Toulouse en 1642, mort en 1729, membre de l'Académie française et de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, ambassadeur du Roi en Espagne et en Portugal, et son envoyé extraordinaire au Siam.

A tous les plaisirs de la cour, il a préféré :

Au printemps, quand d'une lente haleine
sur la cime des bois le zéphyr se promène
et pousse des soupirs si charmants et si doux,
Ouïr cent rossignols l'un de l'autre jaloux.

Tout l'y intéresse, jusqu'aux formes multiples des nuages,

Jouets perpétuels, tout comme nos désirs,
tantôt des aquilons et tantôt des zéphirs.

Dans l'idylle intitulée : « le Combat des Roses, » cette même inspiration champêtre, un peu maniérée mais charmante, se retrouve et retient, non sans mérite, l'attention du lecteur :

Tirsis eut au printemps, lorsque Flore est si belle,
avec Chimène, un jour, une tendre querelle.

Les amours accoururent.....

Les uns suivent Tirsis, et les autres Chimène
les plus beaux tenaient tous pour cet objet charmant,
les plus tendres étaient du parti de l'amant,
mais, au lieu de flambeaux et de flèches pesantes,
ils ne s'étaient armés que de roses naissantes.

Tirsis attaque la bergère, et les amours, pour cette lutte, ne lui fournisent que des roses. Chimène se défendait, bien qu'avec mollesse

et succombait déjà sous la grêle des fleurs;
mais d'un juste courroux à son tour animée,
bientôt des mêmes dards elle paraît armée,
les roses de sa main partent comme des traits;
mais celles de son teint, plus vives et plus belles,
portaient jusques au cœur des atteintes mortelles,
et, malgré ses efforts et ses coups furieux,
son bras ne fit jamais tant de mal que ses yeux.

Les amours alors se mêlent de ce combat.....

de roses dans les airs vole un épais nuage.

Et Tirsis n'ose plus continuer cette lutte. Il tombe aux genoux de Chimène :

Le respect de Tirsis fut cause de sa gloire,
et ce berger vainquit en cédant la victoire.

La réconciliation a lieu...

On ne chercha des fleurs que pour s'en couronner
et puis tous deux en paix cueillirent d'autres roses.

On avouera volontiers que la campagne seule peut offrir pareille inspiration. Pour la rencontrer, Bétoulaud fit de sa terre de Ferrand-Saint-Poly sa résidence favorite ; nous verrons qu'il l'embellit avec un goût particulier et, dès lors, sa vie s'écoula dans le Saint-Émilion, à Bordeaux, et parfois à Paris, entre ses amis, ses amours et ses livres.

Il a fait connaître ses goûts littéraires en un madrigal adressé à son ami Segrais, qui venait d'ériger une statue à Malherbe dans sa maison de Caen :

Paulin, Ausone[1], Montaigne,
en grands bustes à leur tour,
aux grottes de ma campagne
se feront voir quelque jour.
Né dans la même patrie,
Une juste idolâtrie
Me fait adorer leur nom.

Avec ses livres, ses amis furent sa plus exquise distraction. Il a eu le culte de l'amitié, cette religion un peu égoïste qui cherche presque toujours un confident et un secours, souvent une victime et parfois, mais rarement, une idole. Grâce à Mlle de Scudéry, il fut intime de tout ce que le milieu des précieuses a contenu de plus précieux. Conrart, Segrais, Fléchier, Mascaron Pellisson, Saint-Aignan, La Loubère, Sarrasin, Godeau, Chapelain, il les a tous vus aux samedis de Sapho, plus courus que, naguère, les ruelles de l'hôtel de Rambouillet.

La mort de Conrart, en 1675, le frappa cruellement. Il nous dépeint ce lettré, lui aussi méconnu, grâce à Boileau, en d'autres termes que ne le fit le triste imitateur d'Horace : philosophe aimable et stoïque, toujours malade, on voyait, nous dit-il, Conrart, tranquille et patient, souffrir mille maux,

1. Une des poésies de Bétoulaud permet de croire qu'il supposait que sa terre de Ferrand était située sur l'emplacement de la villa d'Ausone. Cette tradition ne paraît pas avoir été confirmée par les travaux d'érudition moderne.

tandis que « comme un homme sain qui raisonne à son aise », il causait et écrivait sur mille sujets, dans un style charmant et facile; écrasé sur sa chaise par la maladie, il n'avait qu'un soin, le bonheur de ses amis; leurs soucis « imprimaient à son cœur de profondes blessures », et il consolait les autres, tandis qu'autour de lui, en le voyant agoniser lentement, chacun se prenait à « souhaiter que la mort vînt finir ses tourments ».

Fléchier fut aussi des meilleures relations de Bétoulaud; nous doutons cependant que l'intimité fût absolue entre l'évêque et le poète, l'homme de cour et le provincial; d'abord Bétoulaud, qui dans son testament mentionne de ses amis, les morts et les vivants, n'en parle pas. Puis, à croire le portrait que Fléchier trace de lui-même, l'évêque de Nîmes était jaloux de ne se point prodiguer; il poussait très loin l'égoïsme de l'amitié; « le nombre de ses amis est comme celui des élus, fort petit; il ne les choisit pas légèrement, mais il les ménage et les conserve soigneusement quand une fois il les a choisis. » Sans doute de Nîmes, en 1694, il a écrit à Mlle de Scudéry une lettre dans laquelle il parle de Bétoulaud en termes assez élogieux pour mériter d'être reproduite : « J'ai reçu, Mademoiselle, au retour d'un assez long voyage que j'ai fait en Poitou, les vers de M. Bétoulaud et les vôtres que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer; les sujets en sont nobles et agréables, les expressions et les pensées dignes des sujets, et vous répandez l'un et l'autre toute la politesse et toute la fleur de l'esprit dans ces petites poésies qui sont d'un très bon goût et qui méritent d'être lues de tous ceux qui cultivent ou qui aiment les belles-lettres. J'ai vu en passant à Bordeaux M. de Bétoulaud pour qui j'avais depuis longtemps une grande estime, que j'ai augmentée en le voyant. Il est *dans une grande réputation et quoiqu'il cache une partie de ce qu'il vaut à ses compatriotes mêmes, il en fait encore assez voir pour se faire considérer d'eux par son esprit et plus encore par son cœur*. Sa conversation m'a paru d'autant plus agréable qu'elle tombe souvent sur votre mérite et sur l'attachement qu'il a pour vous. Je vous prie de croire que je n'ai pas perdu de celui

avec lequel j'ai toujours fait profession d'être, Mademoiselle, votre, etc. A Nismes, ce 16 novembre 1694. »

Fléchier dut vingt fois, de son doigt mince, sortir et remettre sa bague d'améthyste en écrivant cette page fluide, mais exclusive, semble-t-il, d'une grande affection de la part de ce moraliste qui trouvait suspecte « la précipitation en matière de tendresse ». Au surplus, la lettre qu'il écrivait à Bétoulaud lui-même, le 14 septembre 1702, nous en est une preuve décisive. « Je suis bien aise, Monsieur, que le Père Lemperen vous ait donné de mes nouvelles, et vous ait fait souvenir de moi lorsqu'il a passé par Bordeaux. Il m'a fait par hazard un plaisir qu'il m'aurait fait par commission si j'avais su qu'il dût avoir quelques relations avec vous. Vous m'apprenez la mort de madame votre mère et votre affliction par conséquent, je regrette la perte que vous avez faite et je compatis à votre douleur. Tel que je vous connais, vous n'avez pas épargné vos larmes et telle que vous la décrivez, elle les a bien méritées. Une femme qui a de la piété, de la raison, de l'esprit quoiqu'elle ait quatre-vingt-trois ans, n'est pas vieille, du moins elle n'est pas incommode, et quand on a une bonne mère, eut-elle vécu un siècle, on la perd toujours trop tôt. Le roi semble avoir pris soin de vous consoler en vous envoyant le livre de ses médailles : c'est un présent qui doit vous être bien précieux; c'est une marque de son estime et un titre de distinction pour vous. Je souhaite qu'il vous arrive souvent des prospérités plus grandes et que vous me croyiez toujours avec le même attachement, Monsieur, vôtre, etc. »

Cette lettre fleure la courtoisie du grand siècle; elle est digne de la plume élégante de l'auteur des Grands-Jours d'Auvergne, de l'émule inégal de Bossuet et de Bourdaloue. Mais elle est aussi loin de l'amitié que le flirt de l'amour.

Pellisson fut, par contre, un ami de Bétoulaud. Sans cesse, il apparaît dans ses vers, et joue même à deux reprises le rôle principal dans ses églogues où Damon lui prête non sans grâce les sentiments coutumiers aux bergers amoureux.

En cette œuvre l'ami disgracié de Fouquet, l'historiographe du roi, le correspondant de Leibnitz, l'auteur d'un *Traité de*

l'Eucharistie, entre mille traits délicats et surannés, murmure à la bergère Philis :

> Ah, baisers dérobés sur son sein découvert!
> ah, dangereux larcin, où le larron se perd!

Ce concettisme ne laisserait pas que d'étonner un peu chez Pellisson, si l'on ne se rappelait que ce protestant, mort abbé de Saint-Germain-des-Prés, fut l'*Acanthe* de l'hôtel de Rambouillet et l'ami de Mlle de Scudéry.

Nous aurions, de même, une idée bien inexacte du poète Bétoulaud en le croyant uniquement l'auteur, parfois bavard, des discours philosophiques et idylliques que nous venons d'examiner.

L'épigramme lui fut familière et le lecteur nous pardonnera de lui en donner en terminant quelques spécimens.

Bétoulaud, comme beaucoup, n'aime ni les procès ni les plaideurs. Après bien d'autres, il a décrit « le juge mal instruit sur la civilité » :

> qui, venant à pas lents, fronce un sourcil sévère,
> et distrait ou rêveur n'escoute qu'en passant
> les cris des malheureux sous ce poids gémissant.

Il s'insurge, bien que sans raison, surtout lorsqu'elles sont définitives, contre les décisions de justice :

> Oracle que souvent Mydas aurait rendu,

et la procédure récolte toute sa haine.

L'éloquence du barreau gascon, parfois trop complète en ses développements, le charme peu, et comme il ne jauge pas le talent au seul volume de la voix, il raille sans pitié la trop grande sonorité vocale de certains maîtres bordelais de son temps. Il en avait souffert, sans doute, au cours des vingt et quelques procès qui ont assombri, sinon empoisonné son existence. Il en eut, en effet, sans être processif, avec le tiers et le quart, avec De Sèze, Lafon, et autres de Saint-Émilion, avec le sieur Gardère et Mme Ratier, avec François de Lopez, le docteur bien connu, avec les Dames de l'Annonciade, avec les héritiers de

Gourgues; j'en passe et non des moins mauvais : celui relatif à la charge de conseiller, vendu à la mort de son père en 1650, n'était pas terminé en 1709 et il le légua, avec bien d'autres, à ses héritiers.

A ce métier, il prit en haine les bavards, surtout quand ils étaient méchants :

Vous avez une langue, on le sent bien ici,
vous vous en servez à merveille;
mais je crois que quelqu'un voudra peut-être aussi
voir si vous avez des oreilles.

et les bavardes :

Alix, cette bonne femme,
tout le temps de sa vie aima tant à crier,
qu'on crut après sa mort ne devoir pas prier
pour le repos de son âme.

A vrai dire, cette forme de l'épigramme l'a parfois heureusement inspiré, et l'on excusera cette citation un peu leste, le XVIIe siècle ne craignait pas plus que nous les choses, mais il redoutait moins les mots :

A une femme à qui quelque chose avait échappé :

On vante par tout jour et nuit
vos yeux, votre bouche éloquente,
vos mains, votre taille charmante;
votre cul même fait du bruit.

Et ceci, n'est-il pas du plus fin?

A prier Dieu vous êtes trop ardente,
et tous vos vœux, Iris, sont superflus;
il vous a fait trop belle et trop charmante,
que pouvez-vous lui demander de plus?

Vous l'écoutez, j'en ai la preuve,
et je crains bien que quelque jour,
votre bandeau de jeune veuve
devienne le bandeau d'Amour.

Damon, tout scrupuleux qu'il est,
prêtait à la jeune Amarante
des baisers à gros intérêts:
pour vingt, il en demandait trente.

Il le faut avouer, duchesse incomparable,
votre portrait a mille appas,
mais, ne fallait-il point, ou qu'il fût admirable
ou qu'il ne vous ressemblât pas?

D'ailleurs, les portraits l'inspiraient; n'a-t-il pas adressé une dizaine de stances à la comtesse de V... (de Verthamon, sans doute) *sur son tableau où elle était représentée en habit de bergère, assise sur le gazon tenant un livre de la main gauche et de la droite une grande coquille où tombait l'eau d'une claire fontaine, et ayant à ses pieds un tas de diverses fleurs et près d'elle un arbre sur lequel était un petit oiseau?*

Cet ensemble assez gai émeut tellement Damon qu'en le voyant

De quatre nuits il n'a pas dormi...

on le comprend.

Une des parties les plus intéressantes du recueil de ces pièces fugitives, sont les réponses de Mlle de Scudéry, alertes, vives, pimpantes, toujours agréables et parfois trouvées; les citer nous entraînerait trop loin, et nous terminerons cette partie de notre étude sur Bétoulaud poète, par une réflexion d'un de ses demi-dieux, Ausone, disant de ses œuvres : « Est jocus in nostris, sunt seria multa, libellis. » Passons donc maintenant aux choses sérieuses, c'est-à-dire à la prose.

Si, en effet, Bétoulaud poète n'est pas sans mérite, comme prosateur il fut de son temps non moins apprécié, et nous avons vu que Mlle de Scudéry rendait à son style un très vivant hommage.

Ce n'était point d'ailleurs sans raison. Bétoulaud a de la méthode et de la clarté; il établit soigneusement les points de son discours, dispose les arguments avec méthode, les agrémente d'épithètes heureuses et traite sous toutes ses faces le sujet entrepris.

Comme dans ses vers, il aborde les questions les plus variées : histoire, philosophie, science, politique, sa plume ne recule devant rien.

Au point de vue scientifique, il ne dépasse pas la moyenne

des connaissances, parfois fantaisistes de son temps, et comme il traite de mécanique céleste ou d'histoire naturelle, sa science n'a rien d'aride et se nourrit d'observations personnelles, souvent erronées et d'une vision poétique de la nature.

Dans son opuscule : *Réflexions sur les corps célestes,* on rencontre cependant une page assez vaste et d'un style prenant et convaincu. Frappé comme beaucoup de la pluralité des mondes, de leur splendeur et de leur infinité, il s'insurge contre cette pensée qui voudrait faire de la terre le centre de cette vastité. Il croit les millions d'astres créés pour autre chose que pour charmer notre vue et notre imagination : « Par quelle raison solide prouvera-t-on que l'être le plus grand a été fait pour le plus petit, et que cette machine presque infinie n'a été formée que pour un point aussi raccourci que le globe que nous habitons l'est à l'égard de tout le reste?... Nous pouvons conclure encore que toutes ces étoiles que nous regardons sont des corps aussi solides que la terre et qu'il s'y fait aussi des générations puisqu'il n'y a pas d'apparence que, par une prédilection étrange et bizarre, si j'ose dire, Dieu ait voulu plutôt choisir la terre que les autres astres pour y produire des êtres animés... Tous ces grands corps ne seraient-ils que de vastes déserts et que des régions incultes, inutiles et infécondes? En effet, quel inconvénient y a-t-il pour cette pluralité de globes habitables et solides comme la terre? Dieu n'est-il pas toujours l'âme de toutes les parties différentes du grand tout? N'a-t-il pas toujours la même puissance pour les formes, la même force pour les animer, la même sagesse pour les régler, etc. »

Ce large spiritualisme, qui voit l'âme de Dieu dans tout l'univers, Bétoulaud l'étend jusqu'aux bêtes. Il n'est point de l'école de Descartes, qui leur refuse tout raisonnement. A vrai dire cette opinion se soutient cependant si l'on songe qu'une âme n'a été accordée aux femmes qu'à quelques voix de majorité par le Concile de Mâcon, mais l'autre argumentation se défend aussi : d'abord donner ou refuser une âme aux bêtes est malgré tout moins grave, et ensuite il ne déplaît pas de penser pour qui raisonne qu'il est, en dehors des hommes,

d'autres êtres animés capables de souffrir intellectuellement sur cette terre.

Bétoulaud, pour prendre la défense des bêtes, nous donne une autre raison toute personnelle et bien décisive, il ne peut croire que le chien de Mme de L... (de Lestonac sans doute) soit « semblable à une montre qui ne va que selon que ses ressorts la font mouvoir » *(Opuscule sur le raisonnement des bêtes)*.

Il donne encore cependant d'autres arguments, et il faut reconnaître que s'ils ne sont pas décisifs, la faute en est, non à son style qui y est pressant ou à son esprit qui s'y montre plein de souplesse, mais à ce que le sujet est traité selon la méthode métaphysique qui n'est absolument persuasive que pour ceux qui ont déjà neuf dixièmes de conviction.

N'en est-il pas de même pour beaucoup de sciences, et quand Bétoulaud nous apprend, en un petit opuscule sur la *Chiromancie*, que Josèphe l'historien déclare que « César fit mourir un certain Alexandre, qui se disait fils du roi Hérode et que César connut pour imposteur parce qu'il n'avait en la main aucune marque de royauté », on ne sait ce que l'on doit le plus admirer ou de la certitude de César ou de la confiance de Bétoulaud qui voit là une preuve décisive de la sécurité de la chiromancie.

A Dieu ne plaise que nous osions dire que cette science contient une part d'erreur. Beaucoup y ont cru et y croient, et comme le dit Bétoulaud dans son écrit sur la *Métempsycose de Pythagore :* « Avons-nous la tête mieux faite qu'ils ne l'ont? »

Aussi, admirons-nous sans restriction Bétoulaud pythagoricien; il a d'ailleurs en faveur de ce système philosophique une idée profondément juste : « Cela n'est-il pas plus naturel, plus aisé, plus simple que de toujours produire de nouvelles âmes alors qu'on en a déjà tant de toutes faites. « Ne pas admettre la transmigration des âmes, c'est, » nous dit-il, « aller contre la nature qui ne veut jamais rien détruire et abhorre le néant. » Cela est nettement pensé, non moins que cette preuve qu'il nous donne de ce que les âmes des animaux doivent s'incarner dans les hommes : la ressemblance frappante qui existe entre certains d'entre eux et nombre d'animaux.

Mais nous voisinons presque ici l'histoire naturelle, cela n'est pas pour nous surprendre; Bétoulaud, en effet, aimait cette science, il a écrit *sur les papillons* des *observations* qui ont paru, de son temps, assez ingénieuses pour mériter d'être insérées par Mlle de Scudéry dans ses célèbres « *conversations* ».

Cela se conçoit. La description qu'il donne de plusieurs espèces de ces petits êtres gracieux est d'un observateur judicieux et d'un naturaliste éclairé. Buffon ne fera pas mieux ni en meilleur style. Bétoulaud a même d'étranges clairvoyances sur la génération de ces insectes; il écarte, en effet, comme improbable, bien que très séduisante au point de vue poétique, l'idée que les papillons naissent de gouttes de rosée épaissie sur les feuilles de certaines herbes, gouttes congelées d'où naîtraient des vers qui, à leur tour, donneraient enfin naissance au papillon. Mais une fois cet effort de critique accompli, à son tour, il s'égare un peu en préférant l'hypothèse qui fait naître cet insecte d'un œuf, comme tous les autres insectes; les chenilles, à son dire, sont en effet trop laides pour être autre chose que les mères des papillons « bâtards, faibles, petits et qui ne vivent qu'à peine ». Il faut, selon lui, d'autres origines à ceux qui balancent dans l'air leurs grandes ailes souples, éclairées de mille teintes.

Malgré cette légère erreur de biologie il donne des mœurs et des habitudes des papillons, des détails curieux et nettement notés. Ne nous en étonnons pas. Bétoulaud est certainement un observateur; son opuscule *Sur l'origine des fontaines* en est une preuve; elle contient une hypothèse scientifique qui, si elle n'était pas démontrée fausse, serait assez séduisante pour offrir toutes les certitudes d'une vérité scientifique, c'est-à-dire d'une vérité momentanément incontestable. Il imagine que les eaux de la mer en pénétrant par des fissures dans l'intérieur en combustion du globe, se vaporisent, et que ces vapeurs se condensent dans les parois et les rochers qui forment la croûte terrestre, que de là elles filtrent à travers ces roches et sourdent au grand jour pour donner naissance à ces fontaines profondes, éternelles, pures et limpides et qui n'ont rien de commun avec les sources variables et grossières qui proviennent de la pluie.

Ce ne sont point là les seuls sujets que, d'ailleurs, il ait abordés. Il a disserté longuement sur les *Pierres gravées,* leurs origines, leurs vertus, et nous verrons par son testament la compétence que devait lui donner, en cette matière, la curieuse collection d'intailles et de camées antiques qu'il avait amassée.

En cela, comme en tout, il eut la passion de l'antiquité, qu'il a célébrée dans sa « *peinture* », dans sa « *sculpture* », dans ses « *monuments* », dans ses écrivains, dans ses erreurs; il a donné des superstitions de l'antiquité les plus ingénieuses explications pour démontrer, par exemple, que « *l'idolatrie des Égyptiens* » cachait sous son matérialisme apparent l'ardente certitude d'un esprit universel répandu dans toutes les parties du monde.

Cette admiration de l'antiquité cède cependant le pas à celle que lui inspirent Louis XIV et ses aïeux; et c'est ainsi que dans sa *Comparaison entre Jules César et Henry le Grand,* la priorité est donnée à ce dernier pour plusieurs raisons dont une est au moins curieuse. C'est que l'un laissa une illustre postérité et que l'autre est mort sans descendants.

Rien, d'ailleurs, ne lui semblait excessif, nous l'avons déjà vu, quand il s'agissait de la gloire du *Roi.* N'a-t-il pas eu l'idée de construire en l'honneur de Louis XIV une *nouvelle et magnifique place pour Paris* qui aurait été obtenue en reliant par des murailles l'île du Palais et l'île Notre-Dame et en établissant entre elles une vaste esplanade, ornée de portiques et de pilastres avec, en son milieu, un vaste et splendide édifice orné de statues du roi? Sous des portiques couverts, des boutiques sans nombre devaient à la fois attirer la foule et dédommager de la dépense.

M. de Bétoulaud a, d'ailleurs, aimé la truelle autrement qu'en théorie; et nous le verrons, dans la dernière partie de cette étude, accomplir dans ses grottes de Ferrand un curieux travail de construction souterraine dédiée à *Sapho,* aux *Muses,* au *Repos* et au *grand Roi;* mais avant d'aborder ce sujet, terminons l'examen de ses œuvres de prose par l'étude rapide du projet grandiose dans lequel il fait de Bordeaux la capitale du royaume France-Espagne.

Cet étrange écrit lui fut inspiré par le grand événement du règne : un Bourbon, un petit-fils de Louis XIV sur le trône d'Espagne. Bordeaux, à cette occasion, reçut Sa Majesté Catholique, Monseigneur le duc de Bourgogne et Monseigneur le duc de Berry, avec une magnificence qui attira à l'intendant de la Bourdonnays les éloges du chancelier de Pontchartrain et de toute la cour [1].

La Bibliothèque de la Ville (Recueil historique, IV) donne de cet événement une relation détaillée signée de l'initiale B, contenant des vers français et patois et qui paraît bien être du style précis et simple de Bétoulaud.

En tout cas, Bétoulaud, impressionné par la splendeur de ce spectacle, se prend à rêver alors de Bordeaux capitale de grand empire qui ne manquera pas de naître le jour où la France et l'Espagne seront sous la domination d'un même prince. Entre deux royaumes, sous un climat toujours tempéré, elle serait la résidence idéale d'un prince; n'a-t-elle pas le croissant de son port que baigne la vaste Garonne, ses coteaux échelonnés et verdoyants, ses campagnes fertiles en tous produits? Enfin les denrées y affluent, la vie y est exquise et toutes ses nécessités satisfaites.

Bétoulaud, ingénieur du Roi pour lui arranger cette capitale, grandirait Bordeaux de Bacalan à Bègles par un large demi-cercle; et, prévoyant déjà La Bastide, il réunirait les deux territoires par un pont de pierres. On sait que cette idée ingénieuse de faire passer un pont sur la rivière, a été, par les historiens de Bordeaux, attribuée successivement, et non sans polémiques et vives discussions, à Tourny, Saint-André et bien d'autres; Bétoulaud peut en revendiquer la primeur, en admettant qu'un tel projet ne soit pas aussi vieux que le désir des Gascons de traverser la Garonne à pied sec.

Notre poète ingénieur trace ensuite en ce même opuscule de Bordeaux capitale avec ses belles places, ses rues droites et larges, ses palais royaux, son hôtel de la Bourse, ses halles, ses quais aux maisons symétriques de trois étages, ornées de

1. Lettre de Pontchartrain à M. de la Bourdonnays, 31 janvier 1701 (Bibl. nat., ms. fr. 21120, p. 138).

balcons fleuris, un plan qui paraît être le précurseur le plus précis des projets de Tourny, car il n'y manque rien, même pas la démolition du Château-Trompette. Il a même été au delà des visées de l'intendant et, en prévoyant des bazars à la façon des Orientaux, des bains et des jardins publics, de grandes voies vastes et longues, il a même prévu nos grands magasins modernes et les projets futurs des municipalités successives et diverses.

C'est ainsi que Bordeaux, aussi grande que Babylone, Memphis, Byzance, Athènes ou Rome, donnerait au roi qui la ferait si belle l'immortalité des travaux parfaits.

Bordeaux n'a pas eu cette radieuse destinée; les rois l'ont dédaignée et elle a méconnu Bétoulaud, architecte, poète, historien, tout cela parce que Philippe VII, tout comme Louis XIV, se permit d'avoir des enfants, et que le manuscrit de Bétoulaud, enfermé à La Brède, n'a jamais été connu d'aucun prince de France ni d'Espagne : *Habent sua fata libelli.*

(A suivre.) VICOMTE DE ROQUETTE-BUISSON.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

M. STÉPHANE MILLET,

à la distribution des Prix, le 21 juin 1908.

MESDAMES, MESSIEURS,

En me voyant me lever et prendre la parole, ne soyez pas trop effrayés, j'épargnerai vos oreilles et votre patience, je ne vous ferai pas un long discours.

Dans quelques jours la Société Philomathique sera une centenaire, et j'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant de vous parler d'elle et de vous dire quelques mots sur son origine, sur ses actes.

La Société Philomathique a été définitivement fondée le 5 août 1808, grâce à la seule initiative et avec les seules ressources de quelques hommes dévoués se réunissant dans le louable but de répandre le bien parmi leurs concitoyens; mais à ce moment la Société Philomathique remplaçait des associations devancières : Le Musée, créé en 1783, et la Société du Museum d'instruction publique, fondée en 1801, qui elle-même succédait au « Musée ». Il en résulte que les origines de la Société Philomathique remontent en réalité jusqu'en 1783 ,et c'est d'autant plus exact que les statuts et règlements du Musée exposent son but comme suit :

« Article premier. — Tout ce qui peut contribuer aux progrès des sciences et des arts, utiles ou agréables, sera l'objet du Musée dans ses séances générales et publiques. Le but de la Société sera principalement d'exciter l'émulation, d'animer l'industrie et de réunir les talents ; »

et que le règlement de la Société Philomathique publié en 1808, à sa fondation, dit à son article premier :

« Tout ce qui peut contribuer au progrès des connaissances utiles et agréables est l'objet de la Société Philomathique; son but est d'exciter l'émulation, d'animer l'industrie et de réunir les talents. »

Comme on le voit, le but est le même pour les deux Sociétés.

En 1859, à l'occasion de sa déclaration d'utilité publique, la Société

Philomathique, tout en restant fidèle à son programme de fondation, a voulu cependant l'élargir, et l'article premier de ses statuts actuels dit :

La Société Philomathique de Bordeaux concourt au progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de l'instruction publique; accorde dans ce but des récompenses et des encouragements, fait des expositions, institue des cours pour l'enseignement intellectuel et moral...

Avec un programme aussi vaste, la Société peut aborder un grand nombre de questions se rattachant à l'intérêt public.

A son début, la Société Philomathique, n'ayant que des ressources très faibles, car elle ne disposait que de la modique cotisation de ses membres, alors peu nombreux, s'occupa d'abord de littérature, de beaux-arts, organisait des secours pour la population nécessiteuse et elle allait même jusqu'à installer des consultations gratuites pour les malades pauvres. Toujours fidèle à son programme, elle répandait autour d'elle la bienfaisance.

En 1825, elle institue successivement neuf cours nouveaux : Physique générale, Mécanique appliquée aux arts et à l'industrie, Histoire de France, Littérature française, Botanique, Minéralogie, Géographie, Astronomie, Géologie.

En 1826, elle étudie sa première exposition qui s'ouvrit le 20 mai 1827 pour les produits des arts et de l'industrie départementale et de quelques départements limitrophes et elle fermait ses portes le 20 juin. Les expositions se renouvellent en 1828, 1830, 1838, 1841. En 1844 et 1847, on augmente alors le nombre des départements pouvant exposer, il est porté à 27 en 1847 et 1850.

En 1854, on veut donner un champ plus vaste encore aux expositions, on décide que la France entière, l'Algérie et les colonies françaises pourront y participer et que l'exposition aura lieu sur la place des Quinconces; c'est un gros événement, car les précédentes expositions avaient lieu dans les petits locaux de la Société.

En 1859, on fait encore plus grand, et les budgets des expositions, qui, au début, se chiffraient par un millier de francs, arrivent à ce moment à une centaine de mille francs.

Enfin, nous arrivons aux deux dernières Expositions, celles de 1882 et de 1895, dont le souvenir est encore présent à votre mémoire; l'une et l'autre, mais surtout la dernière, ont eu un grand succès sous tous les rapports, et nous nous consacrions à l'étude d'une nouvelle exposition pour fêter le centenaire de notre Société, lorsque, dans l'intérêt même de Bordeaux, nous avons dû, à notre grand regret, céder notre place à la Ligue Maritime pour son exposition de l'année dernière, mais notre projet n'est que remis, croyez-le bien.

Ce court exposé vous montre le pas gigantesque qu'a fait la Société Philomathique depuis sa création. Mais ce n'est là qu'un des côtés du

tableau, car notre œuvre essentiellement démocratique ne se consacre pas avec moins de vigueur au développement bienfaisant et moralisant de l'instruction dans les classes ouvrières; nos cours ont pris une importance considérable, et la Société Philomathique répand, dans ses quatre-vingt-dix cours actuels, populaires, gratuits, un utile enseignement sur environ 3,600 élèves des deux sexes.

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, nous voudrions aller bien plus loin encore, et nous avons un assez grand nombre de cours que nous aimerions beaucoup à créer ; en ce qui me concerne personnellement, je désirerais vivement fonder un cours de mécaniciens spéciaux et de chauffeurs pour automobiles, car je crois qu'il y aurait là, cette industrie prenant un développement tous les jours plus considérable, un vaste champ d'avenir pour beaucoup de jeunes gens.

Malheureusement, pour fonder il faut des ressources, et c'est ce qui nous manque.

On fait courir le bruit que la Société Philomathique est puissamment riche et qu'elle dispose de beaucoup d'argent.

Eh bien! Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas exact; nous avons, je dois le reconnaître, une certaine aisance qui nous permet de nouer les deux bouts pour nos cours actuels, mais qui ne nous autorise pas à en ouvrir de nouveaux. C'est ce qui nous navre! et d'autant plus, que nous sommes persuadés qu'en développant l'instruction, en attirant à nos cours les jeunes gens le soir et en leur inculquant le goût du travail, nous les conduisons dans le vrai chemin des choses honnêtes et du bon citoyen.

Messieurs, je fais ici un chaleureux appel à ceux d'entre vous qui ne sont pas encore philomathes, mais désireux de faire le bien et d'être utiles à leurs jeunes concitoyens, pour qu'ils entrent dans nos rangs et donnent ainsi, au moyen d'une petite cotisation (les petits ruisseaux font les grandes rivières), leur appui à la grande Œuvre Philomathique.

Mesdames, donnez-nous votre inappréciable appui, en usant auprès des jeunes de cette tendre et si impulsive influence maternelle qui dirige, sans même qu'on puisse s'en apercevoir, tant elle est douce, pour conduire vers nos cours la jeunesse ; vous arriverez ainsi à empêcher la paresse, à éviter l'oisiveté, l'une comme l'autre mauvaises conseillères.

Jeunes filles, jeunes gens, qui avez été nos élèves assidus, vous surtout jeunes gens qui, à peine votre labeur quotidien terminé, rejetant la fatigue d'un travail pénible, et vous donnant à peine le temps de prendre quelques aliments réconfortants, accouriez à nos cours du soir, servez d'exemple et engagez, par tous les moyens en votre pouvoir, vos jeunes camarades à venir chercher chez nous les fruits d'une instruction salutaire qui incite au travail.

Croyez-le bien, si tous avaient l'amour du travail, nous ne serions pas journellement écœurés par ces atrocités qui chaque jour deviennent plus nombreuses, plus effrayantes.

Efforçons-nous, par tous les moyens en notre pouvoir, à faire des laborieux, de bons citoyens, et nous accomplirons une œuvre méritoire au profit de notre pays. Toutes nos pensées, tous nos actes doivent avoir pour seul but : « La grandeur de la France. »

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans quelques semaines la Société Philomathique aura cent ans d'existence. Le succinct historique que je vous ai fait d'elle vous fait voir qu'à l'encontre du corps humain qui, au fur et à mesure que les années s'amoncellent sur lui, perd ses forces et sa vigueur, la Société Philomathique, au contraire, insensible au poids des ans, se fait plus ardente et plus puissante dans son œuvre de bienfaisance et de moralisation populaire.

En terminant, Mesdames et Messieurs, permettez-nous de vous adresser nos vifs remerciements pour les témoignages de sympathie que vous nous donnez en assistant à cette fête et d'exprimer aux éminents représentants des pouvoirs publics nos sentiments de reconnaissance pour la nouvelle preuve de bienveillante sollicitude qu'ils donnent à notre Société.

J'adresse, enfin, une pensée émue et reconnaissante à nos vaillants et dévoués prédécesseurs qui ont su conduire à sa grandeur actuelle la Société Philomathique, et je forme des vœux sincères pour une longue continuation de sa prospérité.

STÉPHANE MILLET.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 DÉCEMBRE 1907

RAPPORT DE M. CH. RAMARONY

Directeur général des Cours.

Messieurs,

Les institutions prospères ne ressemblent pas absolument aux peuples heureux : si elles n'ont pas d'histoire, elles ont du moins une chronique : c'est celle des efforts accomplis pour maintenir leur prospérité et pour l'augmenter, s'il se peut, des progrès qu'elles réalisent, des modifications qu'elles subissent pour se tenir en harmonie avec les besoins nouveaux qui se révèlent ou que lui imposent des circonstances nouvelles; c'est la chronique aussi des changements qui se produisent parmi ceux qui y consacrent leur temps et lui donnent leur dévouement : chronique qui ne va pas sans mélancolie quand il faut dire adieu à quelques compagnons de route, mais qui est cependant réconfortante quand, sous l'aspect changeant des hommes et des choses, elle atteste la vitalité puissante de l'œuvre, vitalité essentiellement due à l'utilité sociale que celle-ci présente.

C'est ce réconfort, Messieurs, que peut vous procurer la chronique que je vous dois de l'année 1907, aux cours d'adultes de la Société Philomathique.

A la fin de l'an dernier, Messieurs, le jour de la distribution des prix, notre Palmarès enregistrait que 1,240 jeunes filles ou femmes et 2,117 hommes avaient pris: les premières 1,534 et les seconds 2,838 inscriptions, soit un total de 3,357 élèves et de 4,372 inscriptions. Cette année l'effectif de nos cours n'est pas moins agréable à constater: le nombre des élèves hommes est en effet de 2,217, dont 2,034 pour la section centrale, 62 pour la succursale de Nansouty, 70 pour celle de Bacalan et 51 pour La Bastide. Ces 2,217 élèves ont pris 3,012 inscriptions dont 2,780 à la section centrale, 98 à Bacalan, 58 à La Bastide et 76 à Nansouty. Comparés à ceux de l'an dernier, les chiffres font donc ressortir une augmentation de 100 élèves hommes et de 174 inscriptions. Cette augmentation s'est produite d'ailleurs essentiellement à la section centrale qui compte 134 élèves hommes et 205 inscriptions de plus que l'an dernier; les succursales, au contraire, ont toutes accusé un léger fléchissement, qui, je l'espère, sera effacé l'an prochain.

En ce qui concerne les femmes, 752 ont pris à la section centrale 1,018 inscriptions et 483 suivent les cours de la succursale Saint-Eulalie avec 523 inscriptions, soit au total 1,235 élèves femmes avec 1,450 inscriptions. L'an dernier, ces chiffres étaient respectivement de 727 élèves à la section centrale avec 977 inscriptions et de 513 à la succursale avec 557, soit un total de 1,240 élèves et de 1,534 inscriptions. Nous sommes donc en diminution cette année de 5 élèves femmes et de 33 inscriptions, cette diminution s'étant fait surtout sentir à la succursale Sainte-Eulalie qui a 30 élèves et 34 inscriptions de moins que l'an dernier, faible différence au surplus, s'expliquant par une concurrence très vive dans le bien que font à l'œuvre Philomathique des émules nombreuses et pleines d'ardeur. Nous ne saurions trop nous louer, d'ailleurs, de voir notre exemple si bien suivi.

Le total des élèves hommes et femmes et des inscriptions de 1907-08 à ce jour est donc de 3,452 élèves et de 4,550 inscriptions, en augmentation sur l'an dernier de 95 élèves et de 178 inscriptions.

Le mouvement de notre population a donc lieu de nous donner satisfaction. L'assiduité de nos élèves est également bonne. Sans doute à cet égard, nous ne devons pas nous féliciter sans réserves, car, encore actuellement, au bout de quelques semaines un déchet assez sensible se fait sentir parmi ceux qui se sont fait inscrire : nous pouvons, il est vrai, nous dire,— et cela est, dans une grande mesure, exact — que ce déchet représente la partie la moins intéressante de nos élèves. Cependant, c'est là une question qui doit retenir toute notre sollicitude ; des mesures s'imposent pour parvenir à augmenter l'assiduité : le Directeur des cours fera ce qui est en lui pour y réussir.

Parmi les éléments qui composent notre population scolaire, ouvriers et ouvrières, employés des deux sexes, domestiques, écoliers et écolières, il en est un que je dois vous signaler d'une façon toute spéciale à cause de l'importance croissante qu'il prend dans nos cours : il est constitué par les militaires des divers corps formant la garnison de Bordeaux. Votre Comité a pensé, Messieurs, qu'il y avait pour la Société Philomathique une œuvre particulièrement utile et foncièrement patriotique à remplir, en facilitant à ces jeunes gens, qui sont, pendant deux ans, enlevés à leurs occupations professionnelles, le moyen de ne pas perdre contact d'une façon absolue avec le métier qui doit leur servir de gagne-pain. Il est possible, en effet, de concilier le devoir patriotique qui leur incombe avec le souci de leur avenir, et nos cours peuvent d'une façon très heureuse amener cette conciliation. Ils y sont parvenus d'une manière très appréciée à la fois par les chefs de corps et leurs subordonnés, et nous voyons maintenant de très nombreux uniformes bleus et rouges émailler agréablement les vêtements sombres de nos élèves civils : ils taillent, ils modèlent, ils dessinent, ils manient la varlope et le ciseau, ils se pressent sur les bancs, écou-

tant nos leçons d'électricité, de mathématiques, de français et de langues étrangères. A vrai dire, les encouragements de la Société ne leur ont pas manqué, puisque, sur la proposition de votre Directeur, votre Comité a bien voulu prendre à leur égard une mesure toute de faveur en exonérant les jeunes soldats du paiement du droit cependant modique de 1 franc par inscription exigé en principe des élèves. Cette mesure a été on ne peut plus goûtée par ces jeunes gens, plus de 200 ont répondu à notre appel et ont pris 350 inscriptions. Une fois leur temps de service fini, quand ils regagneront leur village ou leur ville natale, nul doute qu'ils ne se souviennent avec quelque émotion du temps passé dans notre École : leur gratitude envers la Société Philomathique, dont ils feront parvenir ainsi le nom dans les divers coins de la France, n'augmentera pas peu votre patrimoine moral.

Comme je le disais en débutant, Messieurs, notre œuvre est obligée de se transformer sans cesse pour s'adapter aux besoins et aux circonstances en présence desquelles elle se trouve. Les transformations qui ont été faites pour le nouvel exercice scolaire portent surtout sur la suppression des cours spéciaux des mécaniciens. Bien que Bordeaux soit une grande cité maritime et que, par suite, il parût nécessaire de la doter de cours propres aux jeunes gens se destinant à la profession de mécanicien de la marine, l'événement a prouvé que la tentative, cependant si louable, faite par la Société Philomathique n'était pas appréciée par ceux auxquels elle s'adressait. C'est la raison pour laquelle votre Comité s'est vu dans la nécessité de supprimer cette partie des cours dont l'utilité paraissait cependant devoir être si grande. Cette suppression d'ailleurs, Messieurs, n'a pas abouti à la disparition pure et simple de tous les cours formant la section des mécaniciens : pour la plupart d'entre eux, il s'est agi d'une refonte qui les a fait rentrer parmi les autres cours, leur programme ayant été modifié dans le sens le plus conforme aux besoins généraux de la population laborieuse de notre ville.

Les deux seuls cours qui aient dû disparaître sont ceux de revision des travaux pratiques que dirigeait M. Moriamez et de dessin et croquis que professait M. Molinier. Le premier s'éteignait de lui-même, le second devenait superflu, les cours de dessin géométrique et de dessin de machines répondant suffisamment à la préoccupation de donner aux ouvriers des diverses professions le moyen d'apprendre cet art indispensable du dessin qui, pour eux, présente une utilité aussi essentielle que la lecture, l'écriture et le calcul. Cette suppression ne nous en a pas moins privés du concours de deux collaborateurs auxquels la Société conserve toute sa gratitude, et dont certainement elle n'oubliera pas les services, le cas échéant. Les autres cours ont été modifiés et leurs programmes simplifiés, mais ils subsistent : les cours de description, conduite et entretien des machines marines, de des-

cription et conduite de chaudières de régulation et montage des machines ont été réduits à une seule année, les cours de mathématiques n'ont plus que deux heures par semaine au lieu de trois. Le cours de géographie est purement et simplement retourné à l'affiche générale de nos cours, sans subir de modification. Quant au cours de langue française, spécial aux mécaniciens, il est devenu le cours supérieur de cet enseignement avec une heure par semaine, tandis que le cours élémentaire qui autrefois ne comportait qu'une heure hebdomadaire en a désormais deux.

Il n'est pas possible, actuellement, de vous faire connaître quelles ont été les conséquences de cette transformation : elle est réalisée depuis trop peu de temps ; d'une façon générale, l'effectif des cours ainsi transformés s'est maintenu à très peu de chose près ce qu'il était auparavant. Quelques cours même ont vu croître leurs auditeurs dans une proportion sensible, tel le cours de mathématiques supérieur qui passe de 29 élèves à 53, et celui de français élémentaire qui a 143 élèves au lieu de 63. Mais, ce qui serait autrement intéressant à savoir, c'est l'effet que cette transformation amènera sur l'assiduité des élèves inscrits, et sur les résultats des concours de fin d'année : l'avenir seul pourra nous renseigner sur ce point.

Quelques modifications de moindre importance ont été également apportées à certains cours : ainsi celui de coupe pour cordonniers au lieu de deux années d'enseignement n'en a plus qu'une divisée en deux sections, ce qui permet aux élèves inscrits à l'une ou à l'autre de bénéficier de quatre heures de cours par semaine, au lieu de deux pour chaque année, comme il en était antérieurement; le cours de modes dont la population atteint 112 élèves, a été doté d'une adjointe Mme Meunier, le dévoué professeur Mme Gressin ne pouvant malgré toute son activité, parvenir à satisfaire aux exigences de ce service.

Il me reste, Messieurs, à vous parler des mutations survenues dans le personnel de vos professeurs.

Chaque année, Messieurs, le Directeur des cours a ainsi le mélancolique devoir de saluer les disparus, mais en même temps a la satisfaction de souhaiter une cordiale bienvenue à ceux qui viennent après leurs aînés donner à votre œuvre leur expérience et leur dévouement; ainsi les hommes passent, mais les institutions demeurent.

La mutation la plus importante que j'aie à vous signaler intéresse le cours de coupe de bois de menuiserie et son importance tient à la fois à ce qu'elle porte de même coup sur deux professeurs et à ce qu'elle a entraîné une modification dans l'enseignement lui-même. M. Rochette, professeur titulaire de ce cours depuis 1875, a dû, en raison de son âge avancé, résigner des fonctions qui lui étaient chères : ce n'est pas sans regret que nous avons dû accepter cette décision, cependant sage; son adjoint, M. Carré, qui l'assistait depuis 1885,

a cru devoir le suivre dans sa retraite. Le cours de coupe de bois de menuiserie a été confié par votre comité à MM. Duphil et Pinel, entre lesquels le cours a été divisé à la suite d'une modification de son programme. M. Duphil, Messieurs, nous appartenait déjà ; ancien élève de nos cours, lauréat de toutes les récompenses les plus hautes que vous décerniez à ceux qui les fréquentent, il est devenu professeur dans ce cours qu'il avait fréquenté comme élève ; ainsi l'arbre puissant a lui-même nourri son rejeton. Mais votre Comité a pensé qu'il n'était pas bon que le personnel enseignant des cours se recrutât trop parmi les éléments de ceux-ci ; à force de se concentrer sur elle-même la race risque l'épuisement. C'est pourquoi il a été heureux d'appeler à côté de M. Duphil M. Pinel, ancien élève et lauréat de l'école Boule, de Paris, qui en nous apportant l'air du dehors ne pourra que vivifier l'enseignement par ailleurs si puissant auquel il est appelé à collaborer. Tous deux d'ailleurs ne sont pas que d'excellents élèves de grandes écoles professionnelles, ce sont aussi tous deux des hommes de métier qui travaillent dans une importante maison industrielle de notre place où ils ont été en mesure d'éprouver par la pratique journalière les connaissances théoriques qu'ils avaient acquises. A la suite de ces deux nominations, une modification a été apportée au programme du cours : à côté de l'enseignement du trait spécialement confié à M. Duphil, M. Pinel a été chargé de donner à nos jeunes gens des notions de composition, qui en les obligeant à un travail plus personnel de recherches et d'applications, ne pourra qu'accroître leur goût naturel, rendre plus vive leur intelligence professionnelle, et en faire aussi de meilleurs ouvriers.

Un autre professeur dont le départ nous a tout particulièrement causé de sensibles regrets est M. Gaillard, professeur au lycée, qui dirigeait avec talent le cours de dessin d'ornement supérieur des femmes. Les travaux très remarqués de ses élèves, exposés à la fin de la dernière année scolaire, témoignaient du zèle et de la compétence avec laquelle il s'acquittait de la tâche que vous lui aviez confiée. Appelé à Paris et recevant ainsi un avancement que lui avait justement mérité l'estime où le tenaient ses chefs, il a dû nous quitter, et je suis certain de répondre à sa pensée en ajoutant que ce n'est pas sans un secret regret d'abandonner cet enseignement qu'il avait su rendre si florissant. Nous avons demandé à un de ses collègues du lycée, M. Corlin, de continuer son œuvre : son talent éprouvé a déjà donné des résultats qui nous font être convaincus qu'il saura maintenir son cours au niveau très élevé auquel l'avait amené son prédécesseur.

Enfin, M. Fignac, professeur adjoint au cours de dessin de machines, ayant quitté notre ville, après une année dans laquelle il avait été pour M. Costerousse un aide intelligent et dévoué, a été remplacé par un de ses collaborateurs dans l'importante industrie où il est employé,

— les ateliers Dyle et Bacalan. — M. Coillac, ancien élève de l'École des Arts et Métiers, qui sera, à n'en pas douter, d'un concours précieux au professeur titulaire du cours.

Tel est, Messieurs, le bilan de l'année qui vient de s'écouler : il ne présente aucun de ces faits particulièrement saillants qui font date dans l'histoire d'une institution ; il marque seulement une de ces lentes étapes dans la voie du progrès que nous nous efforçons de faire suivre à votre œuvre. La vigilance de votre Comité, les conseils éclairés de votre Commission des classes, le dévouement et la science d'un personnel enseignant d'élite que la Société Philomathique a su grouper autour d'elle, ont une fois de plus amené les résultats satisfaisants que je suis particulièrement heureux de vous signaler, car ils me permettent de rendre à chacun la part très grande du mérite qui lui revient dans les progrès de l'œuvre commune.

CH. RAMARONY.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

RAPPORT DU DIRECTEUR

Sur le fonctionnement de l'École pendant l'année scolaire 1906-1907.

MESSIEURS,

L'année scolaire qui a pris fin aux dernières grandes vacances avait, dès son début, amené la suppression de la section préparatoire de notre École. Un décret du 30 avril 1906 abaisse, en effet, à quinze ans la limite d'âge pour l'admission dans les sections normales, et il eût semblé peu opportun de réunir avec des enfants au-dessous de quinze ans des jeunes gens ayant dépassé la vingtaine, dont quelques-uns, en ce moment, sont déjà de retour du service militaire : notre local est privé d'espace libre et notamment d'une cour de récréation. La section préparatoire ne recevait, d'ailleurs, que les élèves commerciaux, soit ceux qui ont moins besoin de préparation que les industriels ; au surplus, le programme officiel ne donnait que vingt heures de leçons sur quarante-quatre heures de présence ; ces enfants n'étaient donc pas suffisamment occupés. Notre Conseil d'administration a jugé que, dans la division industrielle aussi bien que dans la division commerciale, le meilleur moyen d'amener à maturité les enfants trop jeunes, sinon par l'âge, du moins par le caractère ou la culture, était encore celui de leur laisser faire une année de stage préparatoire dans les cours techniques mêmes. Là, pendant les huit heures de présence quotidienne, l'esprit des jeunes gens trouve une occupation à la fois moins banale et plus absorbante, un travail dont le caractère pratique devient captivant pour ceux qui se trouvent à la veille de leur entrée dans la vie militante, travail dont l'intérêt ne s'affaiblit pas vite, même pour ceux qui doivent recommencer dans de meilleures conditions leur année d'études. Un pareil changement ne peut pas être fait sans que des intérêts particuliers aient à souffrir : pas un des professeurs lésés n'a voulu un instant tenir en échec l'intérêt général de l'École.

La disparition de la section préparatoire a rendu possible une installation plus appropriée, quoique bien éloignée encore de l'idéal, en ce qui concerne l'École supérieure d'industrie. Du rez-de-chaussée, où la surveillance était moins facile, moins efficace, où la lumière du jour

arrive lointaine et diffuse, les élèves industriels ont été transférés au premier étage, près de tous leurs autres camarades; là, on leur a aménagé la salle la mieux éclairée, comme il convient quand on doit faire du dessin et des travaux de précision. En plus d'un répétiteur capable de diriger leurs travaux pendant les heures d'études, ces élèves ont eu les honneurs d'un Inspecteur spécial, lequel prend contact avec eux à sept heures et demie du matin et ne les quitte qu'à cinq heures et demie du soir. Il est permis d'affirmer que, plusieurs mois déjà avant la fin de l'année scolaire, la section industrielle, sous le rapport de la bonne tenue, ne le cédait en rien à la section commerciale et que tous les élèves, installés côte à côte, obéissent la plupart du temps à une bonne et saine émulation.

Un pareil état de choses devait inciter le Conseil de surveillance et de perfectionnement de l'École à autoriser et encourager des démarches ayant pour but l'extension à la section industrielle de la reconnaissance par l'État dont la section commerciale est favorisée depuis 1890. Ces démarches ont abouti; à partir de la promotion entrée à l'École en octobre 1907, tous nos élèves sans exception peuvent prétendre au diplôme officiel et le bienfait d'une subvention complémentaire de l'État n'a pas tardé à se faire sentir.

En octobre 1906, l'École supérieure de commerce et d'industrie de Bordeaux comptait 147 élèves, soit 94 élèves commerciaux et 53 élèves industriels. Tous ces élèves, à l'exception de trois unités, étaient présents vers la fin de l'année scolaire, en juillet 1907. Les trois disparitions ont eu pour cause le renvoi dans deux cas, la démission dans un seul cas. Les deux élèves renvoyés étaient industriels de 2me année et avaient leur dossier chargé de cinq et de huit avertissements donnés par un Conseil de discipline dit Conseil d'ordre. Le règlement de l'École établit le renvoi de droit au troisième conseil d'ordre; l'expérience faite cette année empêchera, nous espérons, les futurs juges d'étendre leur indulgence bien au delà de la limite tracée, le Conseil d'ordre n'ayant à intervenir que pour les fautes graves. Le troisième défaillant, élève industriel de 1re année, est le fils d'une veuve qui trouvait trop onéreux les frais d'entretien à Bordeaux. A ce propos, nous ferons remarquer que l'une de nos préoccupations les plus graves et les plus persistantes a pour objet d'assurer à nos jeunes gens, en plein âge critique, un logement et une nourriture qui, à un prix peu élevé, soient de nature à ne pas porter tort à leur santé. Pour résoudre cette difficile question nous faisons appel à tous les concours.

En ne parlant maintenant que de la section commerciale, les 94 élèves se répartissaient en 35 de 2e année et 59 de 1re année. Parmi ces derniers sont comptés 9 élèves de la classe préparatoire qui avaient demandé à suivre les cours de 1re année à titre d'élèves stagiaires.

Vers la fin de mai sont revenus du service militaire 8 élèves,

6 de 2e et 2 de 1re année, ce qui portait l'effectif commercial à 102, sans toutefois influencer les chiffres du budget.

Il s'ensuit qu'en fin d'année 41 candidats ont dû affronter les épreuves de l'examen final devant le jury d'État. Celui-ci a acordé 33 diplômes A donnant droit à la dispense militaire et 7 diplômes B. La section coloniale compte dans cette énumération pour 9 diplômes A et 2 diplômes B.

Sur les 61 élèves de 1re année, 45 ont été déclarés aptes à entrer en 2e année; les 9 stagiaires se sont fait inscrire comme élèves réguliers de 1re année pour la rentrée d'octobre.

Passant à la section industrielle qui comptait un total de 53 élèves, 21 étaient classés en 2e année. 20 candidats, y compris un ancien élève désireux de réparer son échec de l'année précédente, se sont présentés aux examens de fin d'études, 8 dans la section des travaux publics et 12 dans la section d'électricité industrielle. 8 diplômes seulement ont été accordés, dont 6 pour l'électricité industrielle; de plus, 6 certificats, dont 2 pour les travaux publics.

25 élèves de 1re année, sur les 31 qui ont pris part aux examens de passage, sont entrés en 2e année.

La population de l'École, au point de vue de l'origine des élèves, se décomposait ainsi :

De la ville de Bordeaux	56
Du département de la Gironde	36
Des autres départements	62
De l'étranger	3

Toutes les bourses relatives à la rétribution scolaire conférées par l'État, par le Conseil général, par le Conseil municipal, par la Chambre de commerce avaient été sollicitées; toutes ont été attribuées, quelques-unes après fractionnement.

Quelques Chambres de commerce dans les départements voisins : Cantal, Tarn-et-Garonne, etc., viennent en aide à des jeunes gens de leur ressort; c'est un procédé digne d'être répandu et généralisé.

Les bourses de voyage fondées par la Chambre de commerce de Bordeaux ont, cette année, pour titulaires : Sarrazin (Langoiran), 1er diplômé, commerce, 2,500 francs; de Belot (Mustapha, Algérie), 2e diplômé, commerce, 2,500 francs, et Bernat (Bordeaux), 1er diplômé, industrie, 500 francs. Une condition est imposée aux deux premiers, laquelle est de faire hors d'Europe un voyage dont le projet soit agréé par la Compagnie donatrice.

Il nous est agréable de parler, par anticipation, du projet qu'a formé l'Association de nos anciens élèves de subventionner tous les ans, à partir des grandes vacances prochaines, les meilleurs sujets choisis

parmi les élèves des cours de langues étrangères en 1re année et de les mettre ainsi à même de passer dans le pays qui convient les vacances comprises entre la 1re et la 2e année d'études. Voilà un exemple de solidarité qui mérite tous les suffrages.

Dans le courant de l'année scolaire écoulée, nous avons eu à rendre les derniers honneurs à M. Sarlit; une fois de plus, nous voulons rappeler avec éloges l'ardeur du zèle pédagogique dont, jusqu'à sa fin, était pénétré notre professeur honoraire.

Nous serions bien ingrat si nous pouvions oublier de rendre un hommage très respectueux à la mémoire du bien regretté M. Gabriel Faure, un ami de notre École dès la première heure de sa fondation, membre du Conseil de surveillance et de perfectionnement. Bien des fois, nous avons eu recours aux conseils de sa haute expérience; toujours il nous a accueilli avec une bienveillance exquise et nous a guidé avec une sereine entente de nos affaires.

Les changements qui ont marqué le début de l'année ont eu pour effet d'élargir la participation dans notre œuvre de M. Gourhan, professeur de commerce et de comptabilité, ancien élève de l'École, ensuite de faire entrer dans les rangs de nos professeurs MM. Mérite et Bloch, ce dernier remplacé depuis par M. Génevois.

Nos meilleurs espoirs sont fondés sur la consciencieuse et experte collaboration de ces messieurs en ce qui concerne l'étude pratique de la comptabilité et celle de la langue allemande.

M. Cazeaux, ancien élève et lauréat de l'École, a été nommé examinateur pour le commerce et la comptabilité; son action s'annonce comme devant être stimulatrice.

Deux inspecteurs nouveaux, MM. Dumas et Gauguet, apportent dans leur difficile mission une fermeté pleine de tact et donnent l'exemple de la plus parfaite correction.

Le secrétaire de l'École a dû être remplacé; il l'a été avantageusement par M. Beauvieux, ancien inspecteur des études.

Les visites faites par les élèves à divers établissements industriels de la région exercent une heureuse influence sur l'instruction professionnelle de ces jeunes gens, autant par la leçon de choses qu'ils y vont prendre, que par le rapport descriptif et technique exigé de chacun d'eux dans la huitaine.

Douze visites ont été faites dans le courant des mois scolaires par la section commerciale, douze visites par la section industrielle. Les établissements qui ont bien voulu ouvrir leurs portes à nos élèves sont:

Compagnie bordelaise de produits chimiques, MM. Mathieu administrateurs.

Verrerie Cash et Cie.

Station centrale d'éclairage électrique, directeur M. Ticier.

Raffinerie de pétrole Fenaille et Despeaux, directeur M. Mengeot.

Chantiers et ateliers de la Gironde, directeur M. Baron.
Stéarinerie et savonnerie Mallet fils.
Usine du port de la Chambre de commerce, ingénieur M. A. Millet.
Imprimeries de la *Gironde*, directeur M. Chapon.
Usine à gaz, directeur M. Avril.
Ateliers des chemins de fer du Midi, ingénieur principal M. Poublan.
Station œnologique de Bordeaux, directeur M. Selves.
Ateliers Dyle et Bacalan, directeur M. Lespès.
Raffinerie de sucre Abribat, Cordes, Bordes et Cie.
Fabrique de chocolat et de conserves Louit frères et Cie.
Fabrique de glace artificielle Larrieux et Bernat.
Installations électriques du cuirassé *Vérité*.

Nous sommes d'autant plus reconnaissants aux chefs des établissements cités que beaucoup d'industriels se refusent à recevoir chez eux des groupements de personnes, la surveillance fût-elle parfaite et l'École s'engageât-elle à assumer toutes les responsabilités en cas d'accident. Grâce à la bonne organisation de nos caravanes, à la vigilance des professeurs et des inspecteurs, grâce aussi à la discrète réserve et à la bonne tenue des élèves, pas un incident désagréable n'a marqué ces vingt-quatre visites.

La bibliothèque de l'École a reçu un certain nombre d'ouvrages offerts par le ministère du Commerce et de l'Industrie, par le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, par le ministère des Travaux publics, par la Chambre de commerce de Bordeaux, par le Touring-Club de France et par d'autres donateurs dont les noms figurent sur une liste détaillée qui est jointe au présent rapport. Nous sommes soucieux de faire de ces dons le meilleur usage et de mériter la continuation d'actes de générosité dont nous sentons tout le prix.

Les dépenses de l'exercice 1906-1907, qui finit avec septembre 1907, se sont élevées à 75,246 fr. 60 et se répartissent ainsi :

Appointements du personnel non enseignant. . . F. 20,653 55
en diminution de 3,208 fr. 45.

Appointements du personnel enseignant. . . . . 49,910 »
en diminution de 4,032 fr. 10.

Dépenses accessoires :

Éclairage et chauffage. . . . . F.	937 25	
Frais de bureau	598 20	
Bibliothèque et matériel.	520 20	
Assurances et travaux d'entretien. . . .	599 60	
Frais d'impression et de publicité. . . .	437 55	
Frais de cours.	1,278 65	
Imprévu.	311 60	
(en diminution de 5,572 fr. 45).		
Ensemble. . . . . F.		4,683 05
Total égal . . . . . F.		75,246 60

Diminution totale des dépenses : 12,813 francs.

Les recettes du même exercice ce montent à 86,277 fr 45 et se décomposent comme suit :

Subvention du Conseil général . . . F.	5,000	
Subvention de la ville de Bordeaux. . . .	21,250	
(en diminution de 3,750 fr. cette année).		
Subvention de la Chambre de commerce. .	10,000	
Allocation du Ministère du Commerce . .	3,000	
		39,250 »
(Il n'est pas fait état d'un complément de 1,500 francs.)		
Rétribution scolaire . . . . . F.		45,800 »
(en augmentation de 10,470 francs.)		
Intérêts et produits divers.		1,227 45
TOTAL ÉGAL. . . . . F.		86,277 45

Augmentation effective des recettes : 7,015 fr. 90.

Les recettes de l'exercice dépassent par conséquent de 11,030 fr. 85 les dépenses et présentent un écart de 19,828 fr. 90 comparativement au précédent budget. Cet excédent de recettes trouvera un emploi urgent dans la mise en état, le rajeunissement et dans l'augmentation d'un matériel quelque peu usé et devenu insuffisant pour le nombre croissant des élèves industriels.

Un résultat financier, Messieurs, est plus facile à mettre en évidence et à la fois moins difficile à réaliser que certains résultats intellectuels et moraux auxquels nous aspirons.

Aidés des conseils d'administrateurs éminents, soutenus par le concours d'un personnel d'élite, nous avons l'espoir de pouvoir bientôt les rendre également sensibles et non moins évidents.

Vu : J.-J. RAOUL LESFARGUES.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

LE ROMAN RÉALISTE EN ANGLETERRE

AVEC JANE AUSTEN

Une des raisons qu'on pourrait donner à une étude un peu détaillée de Jane Austen, c'est l'ignorance presque complète où le grand public français est resté d'elle pendant si longtemps. Alors que tout le monde connaît, au moins de nom, George Eliot et Charlotte Brontë, aucun des romans de Jane Austen n'a eu la même fortune, qu'ils méritaient pourtant à beaucoup d'égards, puisque ce sont des œuvres pures qui ne sont pas fades, ironiques et pénétrantes comme un roman d'Anatole France, innocentes et inoffensives comme une histoire de Zénaïde Fleuriot.

Rien de moins romanesque, d'ailleurs, que ces romans-là : les jeunes filles y épousent des jeunes gens du même monde et de la même fortune qu'elles ; elles tombent amoureuses au commencement du premier volume et se marient à la fin du second, sans qu'aucun obstacle sérieux se soit présenté dans l'intervalle ; il leur arrive quelquefois de faire des sottises et de laisser passer leur bonheur à côté d'elles ; mais alors elles se repentent à temps, leurs yeux s'ouvrent, l'amoureux insiste et

tout s'arrange à la satisfaction générale. Même les événements qui pourraient être tragiques, tombent à plat et finissent court. On n'a jamais, avec Jane Austen, que l'espoir d'une catastrophe : une jeune folle qui s'est laissée enlever fixe son séducteur, moyennant une petite dot fournie par un ami de la famille, et une femme qui a quitté son mari, après un esclandre, se retire tranquillement à la campagne avec sa tante et une pension que lui fait son père, pour méditer sur les avantages de la bonne conduite. Les événements les plus marquants sont un bal, un dîner, un pique-nique ; on soupire après ces joies-là un mois avant, on les repasse dans son cœur sept ans après : il n'y a guère de plus faible, comme intrigue, que Molière, et de moins tragique que Marivaux.

Les âmes n'y sont pas plus troublées que les vies. Quelque curieux que cela puisse paraître, puisque toutes ces histoires tournent autour d'un mariage, on n'y rencontre pas d'amour. Ce que Jane Austen nous présente comme de l'amour, c'est bien plutôt un goût sérieux mais réservé, qu'on s'avoue à peine à soi-même, qu'on tait à celui qui l'inspire, qu'on cache à ceux qui vous entourent. Il arrive aux héroïnes de souffrir, à Jane Bingley par exemple, à Anne Elliott, mais c'est si correctement, que personne ne s'en aperçoit et qu'elles-mêmes n'en sont plus très sûres, car les sentiments si bien dominés s'affaiblissent : on ne souffre d'une manière durable que lorsqu'on consent à souffrir. Pas de scène d'aveux qui ne soit du même coup une demande en mariage, pas de reproches, pas de jalousie ; un éclair, un frémissement de temps à autre et puis tout rentre dans l'ordre : les âmes ardentes n'y trouvent pas plus leur compte que les imaginations héroïques.

Les titres mêmes ont quelque chose de vieillot qui rebute au premier abord et font songer à une moralité du Moyen-Age : *Bon sens et sentimentalité, Orgueil et parti pris, Persuasion* ! On se méfie de ces romans-là avant de les avoir lus. Pourtant, cette Jane Austen qui n'a rien pour tenter, pas même ses titres, on l'a comparée à Shakespeare, sans que cela parût très ridicule ; les lettrés anglais ont pour elle une manière de petit culte aussi intime et aussi délicat qu'elle ; dans

certaines familles on parle de ses personnages comme de gens ayant vécu; des Américains écrivent que ses héros leur sont aussi familiers que les mots de tous les jours; les yeux s'éclairent et s'amusent quand quelqu'un cite Mr. Collins; il semble que ce souvenir seul vous rapproche.

Et en effet, aimer Jane Austen, c'est une marque de culture, une garantie de bon goût qu'on donne aux autres et qu'on se donne à soi. Un étranger qui la lit, malgré l'énorme différence des époques et des milieux, pense de temps en temps à Flaubert ou à Anatole France, quand ce n'est pas à La Rochefoucauld; il continue, le charme le pénètre, subtil et sûr; il rit tout seul, et se sait bon gré d'avoir ri. C'est qu'on a vaguement l'impression qu'il faut être intelligent pour se complaire à un art aussi délicat, aussi détaché que celui-là; on se sent en face d'un plaisir intellectuel pur, où il n'entre aucun élément populaire, et en constatant qu'on en jouit vraiment, sans illusion et sans snobisme, on monte dans sa propre estime : il y a une sorte de vanité à être bien sûr qu'on aime Jane Austen.

Faisons donc connaissance avec elle et entrons dans le presbytère de Steventon — car c'est la fille d'un pasteur — aux environs de 1797. Nous sommes dans le Hampshire, un pays aimable aux horizons limités et harmonieux; les collines ne sont pas élevées, mais elles ondulent avec souplesse; les bois ne montent pas haut, parce que le sol est pauvre, mais ils mettent leur fraîcheur un peu partout. Le presbytère est une vieille maison spacieuse, sans élégance et sans confort, avec des poutres apparentes; elle s'ouvre sur un joli jardin mi-potager et mi-verger et elle est close de haies épaisses, assez épaisses pour qu'un sentier creusé d'ornières puisse se cacher au milieu. L'église est sur la colline, silencieuse comme les morts qu'elle garde dans le petit cimetière voisin, et tout à côté se dresse une vieille ferme — un ancien manoir — que la même famille loue maintenant de génération en génération. Le « patron » de l'église, qui possède aussi presque tout le village, est un cousin des Austen et il ne réside pas là, de sorte que ses parents sont regardés un peu comme les notables de

l'endroit. Le pasteur, Mr. Austen, est un homme d'âge mûr, les traits réguliers et beaux; très instruit, il a préparé lui-même à l'Université ses deux fils, qui y achèvent leurs études à cette époque; la mère est charmante, pleine d'activité et d'entrain, c'est la fille d'un homme célèbre dans toute l'Angleterre par l'humour de ses reparties, le maître du Collège de Balliol, qui a eu tous les genres d'esprit, y compris celui d'occuper cinquante ans un poste auquel on l'avait élu provisoirement, en spéculant sur sa santé fragile; l'ironie légère et profonde qui fleurit toute l'œuvre de Jane Austen vient sans doute de lui. Il y a dans cette maison une autre fille, Cassandra; elle a été fiancée à un pasteur qui est mort au loin de la fièvre jaune; elle s'est consolée, ou elle l'a cru, et elle l'a laissé croire à son entourage.

Que fait-on dans ce petit monde-là? On reçoit des visites, on travaille à des ouvrages de dames, on tapote un peu son piano, on chante d'une jolie voix grêle des romances déjà surannées et on cultive son jardin. On va à Bath une ou deux fois dans sa vie, sous prétexte de prendre les eaux, et une fois à Londres; la Révolution gronde pas bien loin et ensanglante le continent, on ne le dirait pas. Il y a pourtant ici la veuve d'un guillotiné, une cousine des Austen qui avait épousé un noble français. Elle pourrait mettre une note tragique dans cette existence si unie; mais non, elle apprend le français à sa cousine et elle organise dans la grange de petites représentations théâtrales.

Voilà le milieu où vit Jane Austen. Elle est grande, élégante, les cheveux bouclés, les yeux couleur de noisette et les joues un peu trop pleines; elle parle joliment, d'une voix douce, et elle goûte la musique. Elle est heureuse, car elle aime sa mère et sa sœur, et la mort ne lui a encore pris personne. On n'est autour d'elle ni riche ni pauvre : il a fallu prendre des pensionnaires pour ajouter au petit revenu, mais nul n'en a senti la gêne.

Jane lit du français, qu'elle sait très bien; pourtant aucune trace de ces lectures-là n'est passée dans son œuvre; rien de Voltaire ni de Rousseau n'y a transpiré; elle adore le poète

familier Crabbe et le grand romancier Richardson qu'elle a lu d'un bout à l'autre. La politique la laisse froide : elle considère les guerres navales comme une occasion pour les officiers de faire leur situation et leur fortune, et elle proteste qu'elle ne lira la *Vie de Nelson* que s'il y est parlé de son frère le marin. Elle n'a aucune idée nouvelle ou hardie; si elle prend la défense des gouvernantes, c'est par un élan de bonté plus que par un besoin de justice abstraite. Elle apparaît conservatrice par instinct, à moins que cela ne soit par philosophie, sûre qu'elle serait à l'avance de la vanité des ambitions humaines et de l'inutilité des changements. Voici la forme sous laquelle elle préconise l'éducation de son temps. « C'était une de ces bonnes institutions où l'on peut envoyer les jeunes filles de dix à seize ans pour qu'elles ne vous encombrent pas à la maison et où on leur assure, à un prix modéré, une bonne petite dose d'arts d'agrément, sans courir le risque qu'elles soient devenues des phénomènes quand elles reviennent chez leurs parents. » C'est un peu douteux comme réclame, à coup sûr, mais c'est d'un esprit plus dédaigneux que révolutionnaire.

De passion, dans cette vie, il n'y en a pas plus que dans ses romans : on ne se monte pas aisément la tête avec tant de lucidité; sa perception aiguë du ridicule, son horreur distinguée de tout ce qui est sensiblerie ou romanesque l'ont très bien gardée de l'amour, peut-être trop bien. Pourtant on n'est jamais si complètement défendu contre le rêve qu'il ne vous atteigne en passant : Jane Austen semble avoir eu un goût naissant, mais fort, pour un jeune homme qui mourut subitement sans l'avoir revue. Elle n'en eut pas le cœur brisé; s'il lui en resta quelque chose, ce fut un souvenir encore plus secret que celui que gardent ses héroïnes. Pour tous elle demeura simplement joyeuse; les enfants l'adoraient et ne se lassaient pas d'écouter les histoires dialoguées qu'elle inventait pour eux. En résumé, c'est une vie bien unie que la sienne, dans sa douceur un peu terne, une vie qui fait penser à un dimanche anglais dans le Hampshire par la paix, la fraîcheur et la monotonie. Mais il n'y avait pas de danger qu'elle s'en-

nuyât dans ce milieu somnolent : dès que deux ou trois familles étaient réunies, tout en causant ou en brodant, son observation infatigable restait en éveil ; elle possédait en elle le plus sûr préservatif contre l'ennui, l'intérêt que la vie inspire ; elle s'amusait aux âmes, même aux plus médiocres : un vieux maniaque, une bavarde, de jeunes folles lui fournissaient d'une manière secrète et continue de délicates distractions. Elle notait les gestes, les inflexions de voix, recueillait les paroles ; elle voyait le dedans aussi, et le contraste était parfois si complet entre la pensée et le discours, entre l'attitude et l'âme, qu'une grande gaieté lui en venait, une gaieté intime qui ne faisait sourire que les yeux noisette et où il y avait souvent autant d'indulgence que de malice.

Et puis, le lendemain, toujours dans le salon, assise à son petit bureau, elle avait l'air d'écrire à ses amis, une feuille de buvard la protégeait contre les indiscrets et, tandis qu'on causait ou qu'on s'agitait autour d'elle, elle composait des chefs-d'œuvre. Mieux encore, le chef-d'œuvre écrit, elle n'en attendait ni profit ni renommée, pleinement satisfaite de la joie qu'elle s'était offerte à elle-même. Mr. Austen envoya *l'Abbaye de Northanger* à un éditeur qui paya le manuscrit deux cent cinquante francs, s'en repentit et l'oublia dans un tiroir. *Orgueil et parti pris* ne tenta personne et ne parut que quinze ans après avoir été achevé. Même ce n'est pas là ce qu'il y a de moins curieux qu'un pareil livre, témoignant d'une connaissance de l'âme si minutieuse et si profonde, soit l'œuvre d'une jeune fille de vingt et un ans, innocente, simple et ne sachant guère que regarder.

Les tristesses vinrent pourtant : il fallut quitter le vieux presbytère, s'exiler quelques mois à Bath et à Southampton ; le père mourut, la famille se dispersa et l'œuvre fut interrompue. Elle ne la reprit que bien plus tard, dans la maison qui allait devenir son second foyer, à Charton-House, sur la route de Winchester. C'est là que la célébrité vint enfin, bien limitée encore et bien tranquille : *l'Abbaye de Northanger, Orgueil et parti pris, Bon sens et sentimentalité, Mansfield Park, Emma,* parurent successivement. Le prince régent

lui envoya des éloges, et le monde la connut. Jamais toutefois il ne la prit et ne la gâta, comme quelques-unes de ses contemporaines; elle sortait peu et n'allait que là où l'on demandait « Jane Austen »; Mme de Staël ayant désiré voir l'auteur d'*Orgueil et parti pris,* Jane Austen refusa. En femme du monde qu'elle était, elle redoutait la réputation de bas-bleu. Elle vieillit ainsi avec sa mère et sa sœur; elle eut même vite la coquetterie de la vieillesse, puisqu'elle s'en alla à quarante ans et qu'elle portait depuis longtemps le bonnet des personnes mûres. Elle mourut à Winchester, où elle était allée consulter un grand médecin. Ses dernières lettres la montrent simple, sereine et dévouée; elle souffrait beaucoup, et à ceux qui lui demandaient si elle ne désirait pas quelque chose, elle répondit : « Rien que la mort, » avec un reste de sourire, tandis qu'elle finissait sans tapage, comme elle avait vécu. C'est de la sorte que s'acheva vite, beaucoup trop vite, son existence, harmonieuse comme la douce campagne qui l'encadrait, tranquille comme la vieille ville où elle s'est éteinte, cette vie pleine de raison, de grâce et de joie. Elle n'a pas parlé beaucoup des Français; on ne sait pas si elle les a aimés, mais elle leur ressemblait. Nous songeons vaguement à l'idéal de Molière, devant ce mélange de bon sens et de finesse, ce mépris du roman, ce goût de la raillerie. Elle est si classique, si différente de Charlotte Brontë, si adorablement simple et équilibrée, cette femme qui n'aimait rien tant qu'à rire et qui l'avouait.

Il est presque impossible de donner une juste idée d'elle à qui ne la connaît pas; son charme est si subtil et si continu qu'on ne le goûte qu'en la lisant et en la relisant. On a déjà vu que l'intrigue n'a pas d'importance chez elle : une ou deux analyses sommaires le prouvent abondamment.

Persuasion raconte l'histoire d'une jeune fille qui a refusé d'épouser un jeune officier qu'elle aimait, parce qu'elle s'est laissée influencer par son père et une vieille amie; elle le regrette en silence et à jamais, lorsqu'il revient huit ans après. Il l'a oubliée, et même elle lui paraît bien vieillie lorsqu'il la revoit. Peu à peu, ils se retrouvent ensemble, le charme

d'Anne Elliott agit de nouveau, avec, comme auxiliaire, la douceur de communs souvenirs ; il se reprend à celle qui ne s'est jamais déprise de lui, et ils finissent par où ils auraient dû commencer, *Persuasion* ayant pour objet d'enseigner qu'il ne faut se laisser persuader ni même conseiller trop docilement.

Mansfield Park met en scène une petite nièce pauvre élevée par charité dans la famille de son oncle, avec ses belles cousines et ses grands cousins. Fanny est une nature douce, ardente et concentrée; depuis le jour où son cousin Edmond l'a trouvée pleurant dans l'escalier et qu'il l'a aidée à écrire à son frère Tom, elle lui a donné son cœur pour toujours. Edmond, qui ne sait rien de cette tendresse ingénue, aime une jolie fille brillante, sèche, légère; il va l'épouser, et Fanny s'est résignée silencieusement. Elle va même pousser la résignation jusqu'à se laisser marier au frère de la fiancée, lorsque, heureusement pour les lecteurs sensibles, ce dernier, moitié par caprice, moitié par faiblesse, enlève la sœur d'Edmond, la belle cousine de Fanny, mariée à un imbécile. Du coup, Edmond s'aperçoit de l'insuffisance morale de son futur beau-frère, de celle de sa fiancée par surcroît. Il découvre un peu tard qu'il n'a jamais aimé que Fanny et il l'épouse.

Il n'y a rien de plus, rien d'autre même, dans le chef-d'œuvre de Jane Austen : *Orgueil et parti pris*, qui ne vaut que par les figures inoubliables de Mr. et Mrs. Bennett, des cinq Bennett et de Mr. Collins. C'est dire que l'intérêt de toute cette œuvre ne réside que dans l'observation de la vie et la peinture des caractères. Mais Jane Austen a poussé cette observation aussi loin que possible, et par là s'expliquent la perfection et les limites étroites de son talent. Ses caractères d'hommes, par exemple, sont moins bons que ses caractères de femmes, à moins qu'il ne s'agisse de vieillards, dans l'intimité desquels elle pouvait aisément vivre. On a remarqué qu'il n'y a pas une seule conversation entre hommes dans aucun des six romans : elle n'en avait jamais entendu. La classe pauvre, qu'elle ne pouvait cependant ni ignorer ni dédaigner, puisqu'elle était fille de pasteur, n'apparaît pas non plus, parce qu'elle la

voyait trop rarement et de trop loin; elle n'avait pas d'elle cette expérience journalière dont son art sentait le besoin. Des jeunes filles, des propriétaires, des pasteurs, des officiers, quelques membres de l'aristocratie, c'est tout. Et c'est assez, si l'on considère que, pour les classiques, quelques spécimens humains représentent et résument l'humanité.

L'observation de Jane Austen est impersonnelle, ce qui est, comme on sait, la condition même de tout art réaliste; ses personnages n'ont rien d'elle-même; elle n'apparaît ni pour les juger ni pour les expliquer; ils se révèlent tout seuls par leurs gestes, leurs paroles. Même lorsqu'il s'agit de nous ouvrir leur pensée, cette étude de vie intérieure prend spontanément la forme d'une rêverie qu'elle leur prête et dont elle reproduit fidèlement le cours naturel. On la croirait même absente de ses livres sans l'ironie tranquille qui la trahit.

Cette observation, réaliste en ce qu'elle est scrupuleuse et impersonnelle, l'est plus encore par les sujets auxquels elle s'attache. On sait que les réalistes professent, en effet, que rien de ce qui est n'est insignifiant. Les formes de vie les plus humbles les attirent de préférence, parce qu'ils les sentent plus représentatives que les autres de la vérité commune, et aussi parce qu'ils sont conscients de l'infinie difficulté que leur matière présente. Reproduire une vie plate, moyenne, où rien n'est saillant; offrir au public des tableaux sans beauté, n'ayant que leur exactitude pour mérite; mettre ce public à même de vérifier à loisir votre observation, puisqu'elle porte sur des milieux accessibles et des types familiers, c'est une tâche ardue mais tentante. Jane Austen y a admirablement réussi. Ses personnages secondaires sont les plus durables: une pauvre femme bonne, humble et bavarde : Miss Batis; un doux vieillard, inconsciemment égoïste et suavement maniaque: Mr. Woodhouse; une mère de famille vulgaire et bornée, sans moralité et sans jugement, qui ne comprend encore rien aux sarcasmes que son mari lui décoche depuis vingt-cinq ans : Mrs. Bennett, voilà les héros de Jane Austen. Ils n'ont rien d'exceptionnel, sinon la puissance avec laquelle ils sont recréés par l'artiste qui s'en amuse.

Ce Mr. Woodhouse, par exemple, est le meilleur des hommes, mais il est d'une petite santé; dès lors, tout ce qui est sain ou malsain, en fait de nourriture ou d'hygiène, prend pour lui une importance capitale; son jugement étant limité, il ne conçoit pas que ce qui lui est mauvais puisse être inoffensif pour d'autres, et comme, d'autre part, il est plein d'une bienveillance active, il aboutit à une tyrannie tendre, un peu rabâcheuse, faite de dévouement et de timidité sénile. Il offre à ses invités un œuf, « un de nos petits œufs, » à la coque, préparé par son cuisinier, car il ne garantirait pas certes n'importe quel œuf à la coque, — un demi-verre de vin, non, deux doigts de vin trempé d'eau; il les engage à risquer un « tout petit morceau de tarte » et il les renverrait défaillants, si sa fille ne remédiait pas à la prudence de son hospitalité. Après une nourriture suspecte, ce que Mr. Woodhouse redoute le plus au monde, ce sont les changements, quels qu'ils soient : sa fille aînée est mariée, parfaitement heureuse, ce qui ne l'empêche pas de n'en jamais parler que comme de la « pauvre Isabella ». Le plus triste est que, toujours résigné dans son attitude et dans ses paroles, il ne l'est jamais dans son cœur : il refait constamment les mêmes questions superflues, répète les mêmes plaintes affectueuses, soupire les mêmes désirs irréalisables, qu'il faut combattre avec les mêmes arguments, toujours accueillis avec la même tristesse contenue, type achevé de ces adorables vieillards, pleins de puérilité et de charme, qu'on a envie d'embrasser et de battre.

Mr. Bennett et Mrs. Bennett apparaissent si nettement dans le premier chapitre d'*Orgueil et parti pris,* qu'on ne peut pas se refuser le plaisir de cette citation :

« C'est une vérité universellement reconnue que tout célibataire jeune et riche doit avoir envie de se marier. Quelque ignorant qu'on soit de ses sentiments à cet égard, il n'est pas installé dans le pays que toutes les familles voisines le considèrent aussitôt comme la propriété légitime de l'une ou l'autre de leurs filles.

— Mon cher Mr. Bennet, lui disait un jour sa femme, savez-vous que Netherfield Park est enfin loué?

Mr. Bennett répondit qu'il n'en savait rien.

— Mais je le sais, moi, car Mrs. Long sort d'ici et elle m'a raconté tout au long ce qui en est.

Mr. Bennett ne répondit pas.

— Est-ce que vous n'avez pas envie de savoir par qui c'est loué? — s'écria sa femme avec impatience.

— Vous avez envie de me le dire, vous, et je n'ai pas de raisons pour ne pas vous écouter.

Cela suffisait comme invitation.

— Eh bien, mon ami, vous saurez donc que Netherfield Park est loué par un jeune homme très riche, qui est du nord de l'Angleterre; qu'il est arrivé ici en voiture lundi dernier; qu'il a été si enchanté de la propriété qu'il est tout de suite tombé d'accord avec Mr. Morris; qu'il doit s'installer ici pour la Saint-Michel et que les domestiques seront là dès la fin de la semaine prochaine.

— Comment s'appelle-t-il?

— Bingley.

— Est-il marié ou célibataire?

— Oh! célibataire, mon ami, célibataire, bien entendu. Célibataire et de bons revenus : quatre ou cinq mille livres de rentes. Quelle bonne affaire pour nos petites!

— Comment cela? En quoi cela les intéresse-t-il?

— Mon cher Mr. Bennett, que vous êtes insupportable! Vous comprenez bien que j'espère le marier à l'une de nos filles.

— Est-ce que c'est dans cette intention qu'il s'installe ici?

— Dans cette intention? Vous êtes ridicule! Naturellement non, mais il peut très bien arriver qu'il tombe amoureux de l'une ou de l'autre; c'est pourquoi il faut que vous lui fassiez votre visite le plus tôt possible.

— Je n'en vois pas la nécessité. Allez-y donc vous-même, vous et vos filles; ou même, tenez, vous feriez mieux de les envoyer toutes seules : j'ose dire que vous êtes aussi bien que n'importe laquelle, et voyez-vous que Mr. Bingley aille vous trouver la mieux de toutes!

— Mon ami, vous me flattez. J'ai certainement eu ma part

de beauté dans mon temps, mais je n'ai plus maintenant aucune prétention. Quand une femme a cinq filles à marier, elle fait mieux de ne plus penser à ses propres charmes.

— Quand une femme a cinq filles à marier, elle n'a pas souvent beaucoup de charmes à quoi penser.

— Non, mais sérieusement, mon ami, il faut que vous alliez voir Mr. Bingley dès son arrivée dans le pays.

— Je ne peux pas vous promettre cela, je vous assure.

— Mais enfin, pensez à vos enfants et au parti que ce serait pour l'une d'elles. Sir William et Lady Lucas sont décidés à y aller et pour cette seule raison, car en général ils ne font pas de visites ; vous comprenez bien que si vous n'y allez pas, nous ne pouvons pas y aller, nous.

— Vous avez trop de scrupules, ma chère. Je suis sûr que Mr. Bingley serait enchanté de vous voir. Je vous donnerai même un mot pour lui, si vous voulez, où je lui dirai que je consens de tout mon cœur à ce qu'il épouse n'importe laquelle de mes filles, bien que cependant je devrais ajouter un petit quelque chose en faveur de Lizzy.

— J'espère bien que vous n'allez pas faire une chose pareille. Lizzy n'a rien de mieux que les autres ; elle n'est pas de moitié aussi jolie que Jeanne ni de moitié aussi en train que Lydia, mais elle a toujours été votre préférée.

— Elles n'ont pas grand'chose pour elles, ni les unes ni les autres ; elles sont sottes et ignorantes comme toutes les jeunes filles, mais Lizzy a un peu plus d'esprit que ses sœurs.

— Mr. Bennett, comment pouvez-vous parler ainsi de vos enfants ? Vous prenez plaisir à me mortifier, vous n'avez aucun égard pour mes pauvres nerfs.

— Vous vous trompez, ma chère amie ; j'ai le plus grand respect pour vos nerfs, ce sont de vieux amis à moi : il y a vingt ans que je vous en entends parler avec tant de considération !

— Ah ! vous ne savez pas ce que je souffre.

— Si, mais j'espère toujours que vous reprendrez le dessus et que vous vivrez assez pour voir une foule de jeunes gens avec cinq mille livres de rentes s'établir dans le voisinage.

— Il pourrait en venir vingt, à quoi cela nous servirait-il, puisque vous ne voulez pas aller les voir?

— Aussi, je vous donne ma parole, ma chère amie, que quand il y en aura vingt, j'irai les voir tous.

» Mr. Bennett offrait un mélange si bizarre de vivacité, de sarcasme et de caprice, que vingt-trois ans de mariage n'avaient pas suffi à Mrs. Bennett pour le comprendre. Elle était, elle, moins difficile à pénétrer: c'était une femme de petit jugement, de pauvre culture et de caractère incertain ; quand elle était contrariée, elle se croyait malade; l'unique souci de sa vie était de marier ses filles, et elle n'avait pas de plus grandes joies que les visites et les nouvelles. »

Le même Mr. Bennett conserve, tout au long du roman, son humour éternel. Quand sa femme se lamente sur la pauvreté où il la laissera à sa mort, elle et ses filles, il lui répond : « Ne voyons pas les choses en noir; espérons jusqu'au bout que je pourrai vous survivre. » Lorsque sa quatrième fille s'est fait enlever, on croirait peut-être qu'il a perdu un peu de sa philosophie : il admoneste vertement Ketty, la cinquième, lui annonce qu'elle n'ira jamais plus au bal, qu'elle ne verra pas de dix ans un seul képi d'officier. Et il termine ainsi : « Au bout de ce temps-là, si je suis content de vous, je vous emmènerai à la Revue. » Il espère bien que celui qui a enlevé Lydia n'a pas consenti à l'épouser à moins de deux cent mille francs; cela l'ennuierait, au cas contraire, d'avoir de lui une si petite idée, juste au début de leurs relations; et enfin comme on lui a demandé, dans la même matinée, la main de deux de ses filles, Élisabeth et Jeanne, il ajoute en se retirant : « Si quelqu'un venait pour Marie (la troisième), j'ai tout mon temps ; vous feriez entrer dans la bibliothèque. »

Ces quelques exemples, choisis au hasard, n'ont rien de plus saillant que le reste. On retrouverait la même vérité nuancée, la même ironie insaisissable, un peu partout. La méthode est réaliste, elle aussi; les traits choisis sont menus, mais expressifs, et puis, si nombreux, que l'impression produite se creuse lentement, à chaque détail nouveau. Flaubert, Balzac, Daudet,

travailleront dans le même sens. Elle a de plus le mérite d'être presque la première, ou, du moins, d'appliquer la première à des sujets qui lui sont propres une méthode encore très récente et qu'elle porte à sa perfection, du premier coup. Il y a quelque chose qui n'est qu'à elle : la pureté de ses livres. Jane Austen était une jeune fille épanouie dans un milieu honnête et dont les yeux si perçants n'avaient pourtant pas dépassé la grosse haie du presbytère; elle n'écrit que de ce qu'elle a vu et elle n'a rien vu que de sain. Il est rare que l'expérience soit à la fois si sûre et si restreinte. Les auteurs réalistes ont plus de vingt-cinq ans en général.

On a vu que Jane Austen s'efface derrière son sujet, que son art est rigoureusement impersonnel. Il faut pourtant s'entendre là-dessus : un auteur ne disparaît pas de son œuvre; le seul choix qu'il fait parle pour lui. Il peut ne pas exprimer la sympathie ou l'antipathie que ses personnages lui inspirent, il ne la supprime pas, et nous n'avons qu'à interroger l'impression que nous laisse son livre, pour deviner l'attitude de l'observateur en face de la réalité qu'il décrit. Nous reste-t-il, après ces lectures, un goût de tristesse, d'amertume ou de pitié? nous saurons si Jane Austen a trouvé la vie révoltante ou pitoyable. Rien de tout cela; elle la trouve amusante; son talent est sous-tendu d'ironie: une bavarde qui mélange dans son discours des pommes cuites et les lunettes de sa mère, une femme qui ne songe qu'à marier ses filles, une petite campagnarde qui ne voudrait pas dire non et ne sait pas dire oui, c'est drôle, sans que personne sache exactement pourquoi : la faiblesse humaine nous divertit, les illusions de l'amour-propre nous enchantent. Et ce spectacle est plus amusant encore pour l'écrivain qui a le plaisir de sa propre observation, qui recrée les gens, en quelque sorte, assez pour savoir à l'avance ce qu'ils feront et ce qu'ils diront, qui jouit de les retrouver à toute heure absurdes et consistants. Comment l'artiste pourrait-il en vouloir à la vie dont les formes sont si variées, la complexité si attirante et la logique si profonde? Elle l'amuse trop pour qu'il lui soit sévère. Jane Austen savait bon gré aux gens ridicules de la désennuyer; elle goûtait un plaisir suivi à voir

vite et juste, et nous en éprouvons un autre à nous sentir intelligents en la comprenant. Surtout elle n'avait pas souffert et elle n'avait ni vu ni fait le mal. Aussi son ironie est-elle bienveillante; elle n'est impitoyable que pour la vraie laideur morale, pour la platitude doublée de méchanceté d'un Mr. Collins, pour la cupidité cynique d'une Mrs. Daswood.

Enfin, cette ironie bienveillante est légère, si rapidement indiquée qu'il faut presque de l'attention pour ne pas en être dupe. Souvent c'est un seul mot qui résume toute une observation psychologique : le pasteur Elton, qui tenait à faire un riche mariage, revient de la ville dûment fiancé à une bonne dot; il est enchanté comme il convient, attend les félicitations, sourit aux taquineries, ne parle que de ses affaires et regarde toutes les jeunes filles avec des yeux cordiaux et « rassurés » : on ne peut plus rien contre lui, il lui est enfin donné de sourire sans risques ! Et cette héroïne de l'abbaye de Northanger, qui avait tout contre elle pour être une héroïne de roman : son père, d'abord, d'une aisance moyenne et qui s'appelait Richard ; sa mère qui avait eu trois fils avant elle et qui, au lieu de mourir en la mettant au monde, avait survécu pour avoir encore six enfants, tous bien portants, et jouir elle-même d'une excellente santé, etc. C'est par cette ironie constante, légère et pleine de substance, qu'il arrive à Jane Austen de faire penser à Anatole France.

Quand on a parlé de l'observation de Jane Austen, de la réalité de ses peintures, de la bienveillance de son humour, de la grâce insaisissable de son ironie, on croit avoir tout dit et l'on n'a rien dit encore. Elle n'est pas de ces auteurs dont on peut détacher quelques pages brillantes. Son charme vous imprègne, il ne vous saisit pas. Il faudrait, pour l'expliquer, définir le plaisir spécial que le réalisme nous cause; ce serait une grosse affaire. Pascal s'étonnait déjà que nous admirions la peinture d'originaux qui nous repoussent ou nous ennuient; il voyait là une de nos vanités. Par quel mystère une Miss Bates, un Mr. Woodhouse, une Mrs. Bennett, si pénibles à supporter dans la vie ordinaire, prennent-ils pour nous un intérêt exceptionnel dès qu'ils apparaissent dans l'art? S'agit-il seulement

d'une admiration soulevée en nous par la difficulté vaincue? Il ne semble pas. L'art réaliste nous enchante parce qu'il nous appelle à collaborer avec lui. En savourant une réflexion, en regardant une silhouette, on se dit : « Comme c'est bien cela! comme cela ressemble à un tel! » on se rappelle une foule d'observations confuses qu'on a faites soi-même, sans jamais avoir eu l'occasion ou le pouvoir de les exprimer; on se découvre une parenté secrète avec l'auteur et on le fait bénéficier de la petite satisfaction qu'il nous procure. Parfois même, et c'est le plus beau résultat de l'art réaliste, on sent s'éveiller en soi un goût nouveau pour cette réalité méconnue, au milieu de laquelle nous vivons sans la regarder. Les romans héroïques agitent en nous des aspirations inquiètes, difficiles à contenter; ils nous exaltent une heure pour nous laisser retomber plus ennuyés et plus dédaigneux dans le train train journalier. Les romanciers réalistes sont plus bienfaisants : ils nous enseignent qu'il y a tout près, à notre portée, des sources d'intérêt et de joie; ils nous empêchent de rien mépriser, nous font chercher dans le spectacle même de la vie un plaisir à vivre. Il arrive parfois que cette curiosité de la vie se transforme en amour. Ceux qui ont éprouvé cet amour-là, un Dickens, un Daudet, sont peut-être plus grands que Jane Austen ; mais se pencher vers le réel avec un intérêt bienveillant; s'amuser à peu de frais, sans malice; être protégé contre la fade sensiblerie, averti des illusions de l'amour-propre et de l'égoïsme; sentir se développer en soi, avec l'esprit critique, la défiance de tout ce qui est faux, outré et ridicule, c'est déjà beaucoup. Tout le monde admet que le seul avantage de vieillir, c'est d'amasser un peu d'expérience : on peut, très jeune, acquérir de cette expérience chez Jane Austen, sans y rien laisser de sa fraîcheur et de sa joie; on sort de cette intimité plus intelligent et aussi tranquille. Peut-être n'y a-t-il pas beaucoup de romanciers dont on puisse faire, en toute conscience, cet éloge-là.

M. CLÉMENT.

LE VOYAGE DE LA COUR DANS LE MIDI

(1659-1660)

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE L'ABBÉ ET DU MARQUIS DE COISLIN

(Suite)

Et maintenant, c'est de Toulon où une revue des galères avait paru nécessaire, que l'abbé nous donne des nouvelles du royal déplacement :

« De Toulon le X feurier 1660 [1].

» Monseigneur,

» Le roy arriua icy samedi dernier après auoir esté à la Ste Beaume passant touiours dans les rochers et mesme la reyne était contrainte de se faire porter en chaise. Le roy a trouué toulon si beau qu'il y demeurera encore dix ou douze iours. Son Eminence [2], donna hier acolation a leurs maiestés dans une bastide qui est sur le bord de la mer et elles y furent dans la galère de S. E. Le roy va remettre les vaisseaux et les galères en estat mais l'on ne scaict pas encor pour quelle dessein. On croit que l'affaire de Marceille pourra s'accommoder. Le capitaine des guides a reçu ordre de faire raccommoder les chemins pour aller d'icy à Marceille. Mademoiselle partit il y a quatre ou cinq iours pour s'en aller trouuer Monsieur à cause de l'extrémité en laquelle il est. Il se fit hier à hières un combat entre quelques mousqueterres. Voilà tout

1. Le 10 février, disons-nous, et non le 4, ainsi que l'indique M. Kerviler.
2. Mazarin, naturellement.

ce que ie scay. Je vous prie de vouloir auoir touiours de l'amitié pour moy et de me croire avec respect.

» Monseigneur

» vostre très humble et très obéissant serviteur et fils.

» L'Abbé de Coislin. »

« Monsieur, » c'est-à-dire Gaston d'Orléans, oncle du roi, dont le loyalisme suspect et si souvent défaillant avait causé tant d'embarras à Richelieu d'abord, à Mazarin ensuite durant la Fronde, alors mourant et près duquel Mademoiselle se rendait en toute hâte pour l'assister dans ses derniers moments; Mademoiselle, duchesse de Montpensier sa fille, la « grande Mademoiselle », l'une des grandes vaincues de cette époque, comme son émule Longueville, aussi comme Condé, comme Conti jadis, l'ancien chef des forces de la Fronde en Guienne dont nous dit également deux mots l'abbé dans le billet suivant daté de Brignoles, car la cour, au lieu de se rendre directement à Marseille, avait changé d'itinéraire et retournait préalablement à Aix.

« De Briniolle[1] ce 21 feurier 1660.

» Je vous diray pour nouuelles que Mr le prince de Conty a le gouuernement de Languedoc sans auoir pourtant la disposition des places. Le roy reprend les gouuernements du Languedoc[2] de ceux entre les mains de qui Monsieur Le Duc d'Orléans les auroit mis et les donnera à d'autres. Le roy a cassé tous les capitaines des galères affin d'y pouuoir commettre toutes les fois qu'il les enverra en mer. Il arriva hier au soir icy un courrier d'Espagne qui apportoit que le roy seroit sur la frontière au uintièmme du mois d'auril. Mr Le Mareschal de Grammont[3] doit partir demain d'Aix pour bayonne affin de faire son mariage auparavant que le roy y arrive.

» C. »

1. Briniolle, et non Criniolle que transcrit M. Kerviler.
2. C'est-à-dire les postes du gouvernement militaire de la province du Languedoc que le roi se réserve de pourvoir à l'exclusion du prince de Conti, gouverneur général.
3. Le maréchal de Grammont, envoyé officiel pour demander la main de l'Infante.

Désormais on sent ici la main du maître. « Tout ce qui restait du règne passé allait être anéanti[1]. »

Des actes du duc d'Orléans le roi fait litière, ses créatures sont destituées; Conti, encore que rentré depuis quelque temps en grâce, se voit privé de la Guienne et dans son nouveau poste a des pouvoirs fort amoindris. Le temps n'est-il pas proche d'ailleurs où repentant, humble et soumis, sous l'influence des plus nobles scrupules, il versera pour des œuvres diverses 1,600,000 livres en compensation des dégâts causés par lui dans les troubles du Bordelais, où la duchesse de Longueville s'efforcera, elle aussi, pour réparer ses désordres, d'opérer des restitutions analogues. Décidément le roi est maître et l'on a pu dire en toute vérité de ce voyage, qu'il fut une marche triomphale.

Et passant sur deux billets sans grand intérêt de cette correspondance, nous voici de nouveau à Aix.

« De Aix, le 28 feurier 1660.

» Monseigneur,

» Après vous auoir asseuré de mes respects, ie vous diray que iay eu grande ioye d'apprendre par la bouche du sieur Olrine, huissier du Conseil, la parfaitte santé en laquelle vous este, on dict icy que vous l'aves enuoyé pour quelque différent que vous avies eu auec M. le premier président. Il a enuoyé aussy un courier et a addressé son pacquet à M. de Lionne[2]. La communauté du pays donne au roy sept cent soisante et quatre mil liure et ne laisserons pas d'entretenir touttes choses comme à l'ordinaire : Ils n'auoient donné les autres années que trois cent mil liure. On croit que M. le marquis de Castre aura le gouuernement de Montpellier en donnant une bonne somme d'argent. Le roy s'en ira dans deux ou trois jours à Marseille et vers le quinsième du mois qui vient il partira pour le Languedoc. Ie ne

1. Mémoires de Mme de Motteville.
2. Alors ministre d'État. L'année suivante nommé ministre des affaires étrangères, en raison des services rendus par lui, lors des négociations avec l'Espagne.

scay que cela qui puisse estre digne de vous estre mandé. Ie demeureray touiours avec respect

» Monseigneur

» Votre très humble et très obéissant serviteur et fils,

» L'ABBÉ DE COISLIN. »

On remarquera ce don fait par la Provence au Trésor, de 764,000 livres, grosse somme, impôt déguisé sous couleur de loyalisme; usage plutôt onéreux qui pouvait rendre redoutable la faveur d'une visite royale. Bordeaux, peu avant, en avait fait l'expérience quand, la ville désireuse de témoigner dignement sa joie, le ministre lui avait fait comprendre que rien plus qu'un cadeau de ce genre ne pouvait plaire à Louis XIV. Ci 70,000 livres dont le commerce bordelais, fort éprouvé, s'était saigné[1].

Est-ce à dire que la faveur pour une ville de province de la visite des grands ait cessé d'être onéreuse? Il suffirait pour s'édifier et n'en douter, de consulter les registres de nos jurades modernes. Au surplus, nous reviendrons sur cette pénurie du Trésor au temps de Louis XIV.

D'Aix, la cour, nous le savons, devait se rendre et même depuis quelque temps à Marseille.

« De Marseille, ce 6 mars 1660

» Monseigneur,

» Estant hier dans la Chambre du Roy, quelques personnes vinrent à parler des Capucins de Turenne[2] et elles dirent qu'ils en auoint emprisonné un du contraire partit. Il y eust un mareschal des logis du Roy qui dict que son frère auoit esté mis en prison par eux et qu'il ne scauoit pas où il estoit, ce qui obligea tout le monde à me prier de vous escrire pour vous supplier de leurs ordonner de le mettre en liberté, que s'ils ont peurs de luy quand il sera dehors il demande pour

1. P. MELLER, *Louis XIV à Bordeaux*, p. 2, note 2.
2. Vieux soldats de Turenne ayant suivi les avatars de leur illustre chef.

prison, le chasteau d'Angers ou bien le lieu qu'il vous plaira luy ordonner. Ie demeureray touiours avec respect

» Monseigneur

» vostre très humble et très obéissant seruiteur et fils.

» L'Abbé de Coislin. »

L'abbé est ici tout à fait dans son rôle. Intermédiaire pour le bien entre la cour et son parent le chancelier, on peut croire qu'il dut avec empressement s'interposer entre les « capucins » de Turenne et leur victime bien infortunée; car, pour le noter en passant, l'incarcération dans le sombre château d'Angers, sollicitée comme une faveur, laisse deviner en quel état lamentable on supposait le prisonnier.

Enfin, tout à Marseille calmé, tout aplani, la cour revint pour un dernier séjour à Aix, où auprès de d'Oppède, le Président du Parlement, le roi n'avait cessé de trouver efficace appui et conseils éclairés.

Là on apprend que la date de la venue du roi d'Espagne, précédemment annoncée, est sensiblement retardée — ce qui paraît plutôt contrarier cette cour un peu lasse d'un camp volant incessant et de ce séjour par trop prolongé pour elle en province.

« De Aix, le 13 mars 1660

» Monseigneur,

» Après vous auoir asseuré de mes respects ie vous diray que ce matin i'ay demanday au roy s'il feroit la Cène [1]. Il m'a respondu qu'il ne scauoit pas s'il la feroit ne scachant pas où il seroit pour ce temps là. Le roy d'Espagne ne partira de Madrid que le vingt quatre du mois prochain, ce qui nous attriste fort et qui nous faict appréhender que le mariage ne se fasse qu'au mois d'Octobre. La ieune princesse d'Orange ayant depuis quelques années prié le roy de faire sortir de la citadelle d'Orange le conte de Dona, le roy estant venu à bout de cela par le moyen de deux cent mil liure qu'on lui donnoit, de

1. Cérémonies du Jeudi saint auxquelles le Roi présidait et prenait part selon les antiques traditions.

sorte que M. Milet sous-gouverneur de Monsieur y fust enuoyé il n'y a que deux iours auec les deux cent mil liure; le conte de Dona luy fit réponse que les deux princesses d'Orange estoint bien ensemble et qu'elles l'auoint confirmé gouuerneur. Le roy irrité de cela a commandé qu'on fit venir les trouppes qui sont en Dauphiné. On croit que c'est pour l'assiéger. M. de Vessin fust enuoyé il y a deux iours vers M. le Cardinal Grimaldy pour faire en sorte qu'il se résolust de faire un voyage en Italie et qu'en ce cas là il veroit le roy. On croit qu'il a accepté la chose. Je demeureray auec respect

» Monseigneur

» Vostre très humble et très obéissant seruiteur et fils.

» L'Abbé de Coislin. »

Le cardinal Jérôme Grimaldi, archevêque d'Aix, très influent dans son diocèse par sa bienfaisance et sa rigidité canonique, très bien en cour par son loyalisme absolu, ayant soutenu puissamment la cause du Roi durant les troubles récents et chargé par Louis XIV, dont il avait toute la confiance, de plusieurs missions à Rome. Comme témoignage de cette estime toute particulière du Roi, nous citerons les deux lettres suivantes, où le monarque tient lui-même à recommander en personne à son chancelier l'archevêque.

1° *Lettre de Brienne*[1] *à propos de l'affaire Grimaldy* (Bibliot. nat., mss. fr. 17397 f° 74).

« Monseigneur. — J'ay eu ordre de vous adresser la lettre du Roy qui sera cy joincte touchant une affaire que M. Le Cardinal Grimaldy affectionne, et bien qu'elle contienne suffisamment ce que Sa Majesté désire de vous en ce rencontre, Elle m'a néantmoins commandé de vous escrire qu'Elle sera bien ayse que S. E. reçoive dans cette affaire tout l'effect qu'elle peut se promettre de la recommandation de sa Majesté, c'est ce que j'auray l'honneur de vous dire par ce mot, vous

1. Le secrétaire d'État, auteur des *Mémoires sur les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*.

suppliant très humblement de me faire l'honneur de me croire avec beaucoup de respect

» Monseigneur,

» votre très humble et très obéissant serviteur

» BRIENNE. »

2° *Lettre du roi* (Même recueil, f° 78).

« Avignon le 24 mars 1660.

» *A M. Le Chancelier.*

» Monseigneur Le Chancelier — Mon cousin le Cardinal Grimaldy m'a représenté que les habitants du lieu d'Aygues qui font profession de la religion prétendue refformée ayant faict diverses contraventions à l'édict de Nantes et qu'il leur a intenté une instance qui est pendante en mon conseil tant en son nom qu'en celuy du clergé de mon pays de Provence, dont il n'a pu obtenir encores le jugement, et voulant luy donner des marques de ma bienveillance et témoigner l'affection que j'ay pour l'observation de mes eedicts qui regardent le bien de l'esglise et du clergé, j'ay désiré vous faire cette lettre pour vous dire que j'auray à plaisir que vous preniez soin que led. procèz soit instruit incessamment s'il ne l'est desjà et qu'il soit jugé et terminé le plus briefvement qu'il sera possible, ce que me promet tant de vostre affection accoustumée pour le bien de la justice et pour les choses que j'affectionne je ne vous feray la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous aye, Monseigneur Le Chancelier en sa sainte garde. Escrit à Avignon, le 24me mars 1660.

» *Signé :* LOUIS.

» *Contresigné :* DE LOMÉNIE.

» † Monseigneur SEGUIER, chancelier de France. »

Cette minuscule enclave d'Orange, au pouvoir des Nassau, spécialement à cette époque apanage du tout jeune prince de cette maison, Guillaume, âgé de dix ans, et sous la tutelle d'une mère et d'une grand'mère à l'esprit fantasque, aux désaccords fréquents prêtant à de fâcheuses équivoques dont Coislin vient de nous citer d'ailleurs ici un exemple caracté-

ristique, — ce petit territoire de 60 kilomètres sur 30 était alors l'asile de tous les révoltés, gens plus ou moins tarés, sans aveu, fugitifs politiques et autres, dont leurs voisins de France se plaignaient véhémentement, adressant suppliques sur suppliques à Louis XIV.

Aussi le prétexte était trop bon d'une apparente bisbille entre l'une des princesses et le gouverneur de la ville pour que Mazarin ne saisît point l'occasion de profiter du passage de la cour en ces parages afin d'intervenir en maître et de régler une fois pour toutes la question de la police d'Orange.

L'occupation fut décidée. D'où l'envoi des troupes mentionnées. Occupation maintenue d'ailleurs sans difficultés apparentes. Affaire prestement réglée, sembla-t-il alors, simple geste, gros de conséquences pourtant si l'on songe comment l'enfant de cette époque, le jeune prince ainsi cavalièrement traité, dûment stylé, n'oublia jamais cet affront et comment il sut s'en venger. — Douze ans après, élu stathouder de Hollande sous le nom précisément de « Prince d'Orange », entamant une lutte opiniâtre contre ce même Louis XIV, traitant de la paix sans s'abaisser à Nimègue d'abord, puis à Ryswick, mais cette fois après sa victoire de la Hogue non plus en simple stathouder, mais parlant d'égal à égal, forçant le roi de France à le saluer roi d'Angleterre.

Nous l'avons dit — tout cela conséquence lointaine sans doute, mais apparente, de la mesure de police de 1660 contre la principauté d'Orange.

Ajoutons que c'est d'Avignon où la cour s'était transportée que le roi dirigea l'opération — Avignon, plus spécialement victime des désordres de sa voisine.

« D'Avignon ce 20 mars 1660.

» Monseigneur,

» Après vous auoir asseuré de mes respects je uous diray que le roy arriua hier icy par un fort vilain temps. L'acommodement d'Orange est faict mais ie n'en scay pas les conditions. Les troupes du Roy y entreront demain. Le gouuernement de Montpellier est donné à Mr le marquis de Castre moyennant

quarante mil escus et son gouvernement de Sommierre que l'on donne à Mr de Monpezat, celuy de Brescon à Mr de la Fage[1], celuy d'Aiguesmortes à Mr de Valauoir moyennant quelque somme d'argent et le gouuernement de Sisteron, le pont St Esprit à Mr le conte du Roule, à ce qu'on croit, moyennant cinquante mil escus, Narbonne à Mr de Merinuille, le Catelet[2] à Mr le conte de Quinsé, Philipuille à Mr de Vaubrun, second fils de Mr de Nogent, moyennant son régiment de dragons et le pont de Sé, Auesnes à Mr le conte de Croille et la suruiuance à son neueu, Marienbourg[3] à Mr de Bas et la suruiuance à son frère moyennant la démission de sous-lieutenant des mousqueterre, Gravelines[4] à Mr de Cossé, Hesdin[5] à Mr le duc de Créquy moyennant deux cent mil francs, Antibes à Mr de Guitos qui est un homme à Mr le Cardinal, mais ce sera sans prouision, il n'y sera que commandant. Le roy passera icy les festes. Les magistrats de la ville sont venu saluer le roy ce matin et ont commancé par ces mots : « Sire vostre uille d'Avignon[6]... » Le roy n'a pas uoulu qu'ils l'arranguasse à genous. Le frère de Mr le duc de Modène[7] est arriué auiourd-huy. Ie demeureray auec respect...

» ... L'Assemblée du Clergé est reculée iusqu'au retour du Roy à Paris à ce que me vient de dire Mr l'Evesque de beziers

» Monseigneur,

» vostre très humble et très obéissant serviteur et fils.

» L'Abbé de Coislin. »

Cette lettre dut intéresser Séguier par la liste qu'elle contient de mutations ou de nominations nouvelles à des postes récem-

1. La Fage et non La Faye, ainsi que l'écrit M. Herviler.
2. Le Catelet, l'un des nombreux apanages de Condé qui lui furent alors retirés.
3. Philippeville, Avesnes, Marienbourg, trois places d'Entre Sambre-et-Meuse, annexées à la France en vertu du traité des Pyrénées.
4. Gravelines, en Flandre, nouvelle acquisition de la France.
5. Hesdin, au pouvoir des amis de Condé et repris par Louis XIV.
6. Formule caractéristique si l'on songe qu'Avignon appartenait alors officiellement au Saint Siège et ne fut réunie définitivement à la France qu'en 1791.
7. Le duc de Modène allié de la France et que celle-ci fit participer aux avantages que le traité des Pyrénées venait de la mettre en droit d'exiger.

ment conquis sur l'ennemi, promotion brillante et fructueuse, pour le Trésor du moins; 40,000, 50,000 écus et plus : « la grosse somme, » ainsi que le disait l'abbé dans une lettre précédente — à tout prendre, en dépit de son apparente étrangeté, usage point si fâcheux peut-être pour un gouvernement que de tirer parti d'une charge plutôt que de payer grassement celui qui remplit la fonction : angle visuel variable selon les temps.

De fait, la pénurie de l'État était alors extrême et tous moyens semblaient bons pour combler un vide sans fond.

Les droits sur les denrées, les tailles à maintes reprises avaient été augmentés. En 1644 même on avait essayé de rétablir, mais en vain, une antique mesure fiscale créée jadis par Henri IV, le fameux « édit du toisé » — taxe applicable à tout immeuble s'élevant à Paris au-delà d'une limite donnée. D'où résistance contre ce rappel imprévu à des règlements périmés, ferments de révolte peu après singulièrement accrus, favorisés par d'autres mesures analogues, expédients vexatoires de Mazarin : impôts divers et surtout création d'offices, vente à beaux deniers comptants de nouvelles charges de magistrats au préjudice de celles déjà occupées, payées jadis grassement par leurs titulaires dans l'espérance de bénéfices désormais à partager.

La Fronde même, en fait, n'eut pas d'autres causes premières que cette question financière, laquelle d'ailleurs ne pouvait être qu'accrue par elle, lui survécut et se perpétua irritante, primordiale, durant tout le si long règne de Louis XIV et aussi combien au delà.

Ainsi s'explique Créqui payant Hesdin 200,000 livres, et tout à l'heure le Bourbonnais coté 45,000 écus au profit de M. d'Humières. Sans doute, on peut croire qu'un fonctionnaire ainsi nommé devait, ayant payé cher sa charge, en escompter les profits pour rentrer dans ses déboursés[1]. Encore faut-il considérer les dangers d'une gestion trop âpre, les suites possibles d'exactions constatées, les sanctions impitoyables, inattendues,

1. C'est qu'en effet, bien qu'à la vérité un certain nombre des postes dont il s'agit ici fussent exclusivement militaires, ils n'en comportaient pas moins des avantages pécuniaires considérables sous la forme de traitements déguisés, allocations, redevances de toutes natures, privilèges, etc., fort appréciables...

vis-à-vis des prévaricateurs même les plus puissants et les plus fortement « embusqués ». Le célèbre procès de Fouquet en est le classique exemple.

Ajoutons enfin que dans cette distribution de fonctions, où (en dépit des intrigues sans nombre et qu'on suppose aisément) s'affirmait si nettement l'action désormais toute puissante du pouvoir royal — il était des nominations de plus pure et noble origine que l'appât pour le Trésor d'un peu d'argent : telle l'élévation de Turenne au rang de « mareschal général des camps », ainsi que va nous l'apprendre Coislin dans sa lettre prochaine; titre nouveau, charge militaire la plus haute du royaume, équivalant à celle de connétable, supprimée depuis le mort de Lesdiguières en 1626. Turenne, à force d'éclatants services, avait su faire oublier sa trahison de naguère et ses coupables faiblesses.

Cette lettre prochaine dont nous parlons sera datée de Montpellier.

La cour, en effet, aussitôt l' « accommodement d'Orange » terminé, avait repris le chemin du Languedoc, en retard de près de vingt jours, d'ailleurs, sur les prévisions annoncées.

« De Montpellier, ce 6 avril 1660.

» Monseigneur,

» Après vous auoir asseuré de mes respects ie vous diray que nous arriuasmes icy vendredy dernier où nous avons esté arresté par les grandes pluies qu'il a faict et maintenant par la goutte que Son Eminence a. Mr le mareschal de Turenne a été faict mareschal général des camps et armées du Roy. C'est la mesme charge qu'auoit deffunct Mr de Lesdiguière. Mr du Bois m'a mandé que vous l'auies enuoyé quêrir pour lui dire que Mr Rossignol vous avoit présenté des lettres à sceller pour la hautte iustice de Juuisi et que vous les auies refusée; de quoy ie vous suis infiniment obligé. Ie verray Mr Le Tellier[1] pour tâcher d'y apporter remède. Ie suis toujours fort importuné pour vous escrire, mais il est difficile de s'en deffendre ayant l'honneur d'estre ce que ie uous suis. Ie me suis donné l'hon-

1. Michel Le Tellier, ministre d'État, père de Louvois.

neur de vous escrire une lettre pour un nommé Turpin qui a eu sa grâce. Ce n'est pas deuant moy que son affaire a passé car il ne l'auroit pas obtenue. Toute la maison de la reyne m'a prié de vous en escrire parce qu'il a l'honneur den estre. On me vient de dire que le roy partoit demain et la reyne aussi pour s'en aller à Perpignan et de là s'en reviendront à Carcassonne où S. E. les reiondra. Ie suis auec respect,

» Monseigneur

» vostre très humble et très obéissant serviteur et fils.

» L'Abbé de Coislin. »

Toujours ce rôle d'intermédiaire obligé par son caractère, son titre, sa fonction, sa parenté. Intermédiaire dont la bonté naturelle autorisait les quémandeurs à user, peut-être à abuser ainsi qu'en témoignent le nombre de requêtes trop banales comme forme et sujets pour que nous en donnions le détail.

C'est M. de Saint-Hyppolite qui sollicite l'entremise de l'abbé auprès du chancelier pour obtenir l'indulgence de celui-ci vis-à-vis de quelques gentilshommes coupables de peccadilles « fort remissibles » selon lui.

C'est Villeneuve, valet de chambre du roi, qui fait supplier Séguier d'intervenir pour conserver dans ses fonctions son beau-père, un certain Marquis « receveur au grenier à sel », etc.

Toutes corvées dont s'acquitte gracieusement l'abbé au cours de l'interminable voyage.

... « Le roy, la reyne s'en vont à Perpignan et de là s'en reuiendront à Carcassonne. »

Crochet nouveau imposé par les circonstances[1] sans doute, mais dont l'exécution semée d'incidents pittoresques et d'un archaïsme pour nous plaisant, apparaît plutôt pour la cour d'une laborieuse exécution, si nous en croyons certaine lettre de l'abbé datée de Carcassonne le 16 avril 1660[2], où il nous

1. Le Roussillon venait d'être, en effet, définitivement reconnu par les Espagnols comme acquis à la France.

2. 16 avril et non 18 avril 1660, ainsi que le note M. Kerviler.

apprend que toutes les rivières sont débordées, qu'aucun courrier n'a pu passer pendant trois jours et que même le carrosse d'un des aumôniers de la suite, « l'abbé Fouquet, » voulant franchir certain gué d'ordinaire inoffensif, chavira et faillit être emporté par la rapidité du courant :

« ...si l'on n'eust vitement couper les traits, les cheuaux auroient esté tous noyés. » — « Mr Bertet est revenu d'Espagne qui a dict que le roy deuoit partir hier pour Fontarabi, que l'infante étoit tout comme on la pouuoit souhaiter et qu'on ne pouuoit pas en mieux user que les Espagnols le font. Le roy est arrivé icy à ce matin en poste pour voir S. E. qui a encor beaucoup la goutte. Je suis avec respect,

» Monseigneur,

» vostre très humble et très obéissant serviteur et fils.

» L'Abbé de Coislin. »

Les temps paraissent proches désormais, on le voit par les dernières lignes de cette lettre. Le roi d'Espagne est décidément en chemin. Le roi de France confère avec M. le Cardinal. On s'informe de l'Infante qui, d'après les on dit, est comme « on la pouvait souhaitter ».

De fait bien des retards, bien des délais, bien d'éternelles formalités seront encore nécessaires avant la consécration de cette union tant souhaitée ; — délais énervants, péripéties dont les détails circonstanciés vont désormais tour à tour être transmis au chancelier, et par l'abbé, et par son frère le marquis, lequel s'était absenté depuis janvier.

C'est à Bayonne qu'il avait rejoint la cour. A Bayonne, où tout d'abord il est surpris de ne point trouver le chevalier et l'abbé, — ce dernier retenu à Pau, nous dit-il par une « ébulition de sang », effet de la fatigue d'un tel voyage, sans doute aussi du mauvais temps de Perpignan sur une complexion délicate. Toutes causes morbides dont leur médecin « La Chambre » (un nom prédestiné) eut heureusement raison.

« Sans la maladie que i'ay eue, » écrivait peu après l'abbé à Séguier, « ie n'aurois pas esté si long temps sans me donner l'honneur de vous escrre. Sians Mr de la Chambre à qui i'ay bien

de l'obligation ie croy que i'aurois esté bien plus malade que ie n'ay esté. J'espère que quand i'arriueray à Paris il n'y paroistra plus. Mr de la Chambre vous mande toutes les nouvelles. C'est pourquoy ie me contanteray de vous asseurer que ie suis avec respect

» Monseigneur

» vostre très humble et très obéissant seruiteur et fils.

» L'Abbé de Coislin. »

« La Chambre, » qui d'ailleurs de son côté, en même temps qu'il écrivait au marquis, renseignait le Chancelier sur l'état de santé de l'abbé[1], profitant de toutes circonstances pour glisser lui aussi, parmi les « protestations enflammées de tous les sentiments de son cœur à l'auteur de sa fortune », sa petite requête intéressée :

...« Vous avez eu la charité autrefois de prier les R. P. Jésuites de me faire leur médecin quand le leur serait mort. L'on me mande qu'il est à l'extrémité : c'est ce qui m'oblige à recourir à vous pour vous supplier très humblement de faire en sorte qu'ils attendent mon retour en leur en donnant un autre qui agisse pour moi dans mon absence. »...

L'essentiel pour le Chancelier était qu'il remît et rapidement l'abbé sur pied — ce qui fut fait, nous le savons. La Chambre dut donc être satisfait.

Et nous revenons à la lettre du marquis, datée de Bayonne « le 4 May 1660 » :

« Monseigneur,

» Aussitôt que j'ai été arrivé, je n'ay point voulu manquer de me donner l'honneur de vous écrire et vous dire que j'ay

1. La Chambre au Chancelier — « A Pau ce 4me mai 1660. » — « Mr. L'indisposition qu'a eue M. l'Abbé me fait prendre la liberté de vous escrire pour vous oster l'inquiétude qu'elle vous auroit peu donner et vous asseurer qu'elle est entièrement passée et luy tout à fait hors de tout péril. Il vouloit se donner l'honneur de vous escrire, mais je l'en ay empesché et j'ay creu que vous auriez assez de bonté pour ajouter foy à la certitude que je vous en donne. Je mande à mon père le détail de son mal qui n'a esté grand que dans la conjoncture, son voyage long et pénible et dans la faiblesse naturelle de son tempérament. Cela m'a obligé à y prendre des précautions particulières. Je ne manqueray pas à vous mander exactement autant souvent que le permettront les courriers de cette ville l'estat où il se trouvera et d'en avoir tout le soin que suis obligé... »

été tout à fait bien reçu yci. L'on vouderoit bien n'avoir pas envoyé l'ordre que l'a faict parce que l'on voict que fort peu de gens se préparent à venir. J'ay rendu vostre lettre à Son Éminence qui m'a dit qu'il vous feroit réponse. Le mariage est retardé encore de quelques jours. Je ne crois pas qu'il se fasse devant le vincthième. Il ne s'est point faict à Burgos, comme l'on croiiet. L'on dit à cette heure que ce sera à Victoria. La cour ne partira d'yci que vendredi, Mr le Cardinal se porte un peu mieux de la goutte. Il demeurera quelque temps à Saint-Jean de Lus après le départ du Roy pour conférer avec Don Louis d'Aro. Je n'ay point trouvé ici mes frères. Mon frère l'abbé estoit demeuré un jour pour attendre le chevallier qui estoit mallade[1]. Mais par après il a esté obligé d'y demeurer à cause d'une ébulition de sang qui luy est survenue. Il n'a pas pourtant cessé de partir, mais trop tôt, la fièvre lui ayant pris à Po. Monsieur de la Chambre escrit qu'il espère que ce ne sera rien. J'ay envoyé à ce matin un gentilhomme pour en savoir des nouvelles. Selon ce qu'il m'apportera j'iray moi-même. Je ne manqueray pas de vous mender par le premier ordinaire ce qu'aura apporté le courrier d'Espagne. Cependant faites-moi la grâce de me croire.

» Monseigneur

» vostre très humble et très obeissant fils et seruiteur.

» COISLIN. »

On le voit : c'est l'annonce d'un premier retard : « Il ne s'est point faict à Burgos... » il se fera « à Victoria ». Il s'agit ici, on le devine, du mariage par procuration, consécration diplomatique qui d'ailleurs ne s'effectua pas plus à Vitoria qu'à Burgos.

Et les conférences, les entrevues des ministres se succèdent préparatoires. Pourtant les deux cortèges, par une marche très lente mais continue, s'avancent à la rencontre l'un de l'autre. La cour d'Espagne, la cour de France tour à tour font quelques pas.

Philippe IV et la jeune infante atteignent Saint-Sébastien. Le roi de France s'installe à Saint-Jean-de-Luz — et c'est de cette ville maintenant qu'est datée la correspondance du

1. A Carcassonne sans doute, d'où la plus récente lettre de l'abbé est datée.

marquis et de l'abbé, ce dernier bientôt rétabli suffisamment pour reprendre ses fonctions.

Du marquis au chancelier :

« De St-Jean de Luz, ce 11 may 1660.

» La cour arriva ici Samedi... Mais l'on croit qu'il y aura encore une conférence. Le Roy d'Espagne arrivera demain à St-Sébastien. M. de Marsuin partict hier d'icy pour aller trouver le Roy d'Espagne. Il luy donne la charge de mestre de camp général en Flandre avec trante mil escus de pansion, n'y ayant que le gouverneur du pays à dessus de luy. Il part d'icy fort satisfait de son Éminence. On dit qu'il n'y a rien de plus magnifique que la cour d'Espagne[1]. Nous attendons icy tous les jours mes frères qui se portent bien présentement... »

(Non signée, mais cachet aux armes du marquis.)

Le 22, nouvelle lettre du marquis : nouveaux retards annoncés; nouvelle conférence en perspective. Cependant :

«... L'on croit que l'arrivée du comte de Fuensaldagne[2] qui passa advant hyer ici facilitera fort les affaires ayant été le premier qui se soit meslé de la paix. Il disna chez Monsieur le Cardinal et par après alla chez la Resne, où le Roy vinct... Le mariage du Roy qui se devoit faire icy est remis à Bayonne. J'ay vu Monsieur L.... qui m'a prié de vous asseurer de ses respects. »

(Cachet aux armes.)

Quatre jours après, c'est l'abbé qui renseigne le chancelier de façon assez explicite.

« De St-Jean de Lus ce 25 may 1660.

» Monseigneur,

» Ie voudrois auoir de bonnes nouvelles à vous mander touchant le mariage, mais les choses ne sont pas en trop bon estat. Messieurs les ministres ne s'accordent point et disent qu'ils ne relacheront rien de leurs prétentions. Il sont seule-

1. Commines signalait déjà ces splendeurs castillannes que raillaient les compagnons de Louis XI lors de l'entrevue de celui ci avec Henri III de Castille.

2. Le comte de Fuensaldagne, représentant d'Espagne en Flandre, avec lequel Condé avait traité durant la Fronde et par l'entremise duquel il avait obtenu des secours en argent, vaisseaux et troupes.

ment en dispute de quatre cent vilage. Mr le Cardinal a offert à Don Louis Dearo tous les accomodements imaginables mais il n'en veut accepter aucun. Picmantel est arriué après midy mais ie ne scay s'il apportera la conclusion de quelque chose. Ie le souhaitteroit affin que ie puisse vous asseurer moy mesme bientost avec quel respect ie suis

» Monseigneur,

» vostre très humble et très obéissant serviteur et fils.

» L'Abbé de Coislin. »

On le voit, les choses sont loin d'être réglées. Il apparaît même qu'on revient sur des clauses qui devraient être depuis longtemps élaborées, qu'on ressuscite des querelles, qu'on ruse, qu'on spécule sur l'énervement très accusé de la cour de France, sur l'impatience d'aboutir, espérant au dernier moment arracher quelques concessions nouvelles à l'adversaire.

Et de fait, du côté de l'Espagne lors de la discussion des termes du traité, l'année précédente, du 13 août au 7 novembre 1659, ç'avait été le grand moyen pour obtenir tous les avantages désirables que d'essayer de lasser la patience du cardinal, supposant le ministre acculé, pris entre ses engagements, son désir de faire la paix d'une part, les embarras financiers et politiques de l'autre. Aussi, par des lenteurs calculées, par des subterfuges dilatoires merveilleusement percés à jour et combattus par Mazarin, s'était-on flatté, mais en vain, d'arracher des concessions qu'en fait l'Espagne n'obtint pas.

Même en ces derniers jours, sur le point d'en terminer, la même tactique continuait à être employée dans la transcription du traité, et tout proche de la célébration du mariage, — principale clause de l'accord, — le ministre d'Espagne don Luis de Haro rusait plus que jamais avec de Lionne, porte-parole du cardinal, dans la pensée que ce dernier désormais engagé ne pouvait lui rien refuser.

D'où ces prétentions sur quatre cents villages, ces « accomodements refusés » et cette attitude intraitable.

C'est alors que le cardinal fit mine de se retirer à Bayonne.

Le résultat fut prompt de la menace.

En effet, le 27 mai, l'opinion, la veille encore si pessimiste, semble mieux impressionnée :

Du marquis au chancelier :

« De S'-Jean de Lus ce 27 may 1660.

» Je ne saurois laisser partir Monsieur de Caumont sans me donner l'honneur de vous escrire et vous mender le peu de nouvelles qu'il y a icy pour ce qui est du mariage du Roy. Je ne doute point que toutes les affaires ne s'accommodent mais elles tireront un peu en longueur. Le gouvernement du Bourbonnois a esté donné à Monsieur d'Humières pour quarante cinq mil escus, celui d'hectmorte à Mr de Gardes. Le Roy a donné à Mr le marquis de Richelieu cinquante mil escus. Messieurs les Mestres des Requestes font icy rage contre mon frère. Ils disent qu'ils ont ordre de leur compagnie. Je crois qu'ils auroient plus de respect pour ce qui vous regarde qu'ils n'en ont... »

(Cachet aux armes.)

Nous l'avons dit, l'espoir renaît : « ... Je ne doute point que les affaires ne s'accommodent... » Il renaît même tout à fait dès le lendemain 28 mai, ainsi que le constate l'abbé, nous apprenant que « Don Luis et de Lionne » ayant contesté fortement à Fontarabie, un ordre subit du roi d'espagne enjoignit au premier de cesser tout différend, se réservant personnellement d'être désormais seul juge de toute affaire :

« ... Fuensaldagne vint hier asseurer S. E. de tout ce que ie vous dis là. Je croy que nous serons dans six semaines à Paris ou ie pourroy moy mesme vous asseurer avec quelle passion et respect ie suis

» Monseigneur,

» vostre très humble et très obeissant seruiteur et fils,

» L'Abbé de Coislin. »

(A suivre.) Émile de PERCEVAL.

STELLA

Roman en vers.

EXTRAIT.

C'est à Paris, sous Louis XIII, que se déroule ce roman. Le duc de Norville voit avec un extrême déplaisir l'amour de son unique fils, le vicomte Stény, pour Stella, fille du marquis de Melval. Connaissant la fermeté de son fils, et ayant lui-même, en dépit de ses airs hautains, un caractère faible, il l'autorise à faire sa cour, mais exige qu'il ne se marie pas sans avoir pris part, en qualité de volontaire, au siège de Turin. D'ici là, pensait-il, la séparation des deux jeunes gens refroidira leur amour, et quelque obstacle pourra s'élever qui rende impossible leur union.

Stény était heureux, car aimant et respectant son père il eût été désolé de lui désobéir; il ignorait, d'ailleurs, ses secrètes et malveillantes intentions. Reçu dans la famille de la jeune fille, il lui met au doigt l'anneau des fiançailles et lui consacre les quelques jours qui précèdent son départ.

De l'hôtel du marquis et de son beau jardin
ils avaient fait tous deux comme leur double Éden.
Qu'ils fussent isolés sous les allées ombreuses
ou seuls dans le salon, quelles heures heureuses!
L'un sur l'autre appuyés et les yeux près des yeux,
contenant de leur cœur l'émoi délicieux,
après un court silence, une muette ivresse,
ils échangeaient des mots tout chargés de tendresse,
mots caressants et doux où vibrait tout leur cœur,
où l'amour avait mis ses feux et sa langueur.
« J'aime tes yeux si doux. » — « Et moi ta voix sonore. »
« Regarde-moi toujours. » — « Que je t'entende encore! »
Voilà ce que disaient ces mots entrecroisés,
ces mots entrecoupés de pleurs et de baisers.
de pleurs tout attendris, jaillis du fond de l'âme,
de baisers tout brûlants de la plus pure flamme.
Et les yeux de Stella brillant de la beauté
que rend plus belle encor l'éclat de la santé
avaient, outre leur charme ordinaire et leur grâce,
quelque chose de doux, d'aimable, de vivace,

qu'y mettait un excès d'amour et de bonheur,
d'ivresse trahissant les secrets de leur cœur!
C'est ainsi qu'ils s'aimaient; jamais fille plus belle
n'aima plus tendre amant d'un amour plus fidèle!

Tandis que tout entiers à leurs félicités,
Ignorant des complots dans l'ombre concertés[1]
ils ne voient dans leur ciel qu'un azur sans nuage :
ne serait-ce, pensait Stella, qu'un faux mirage,
ce bonheur radieux? Stény n'est pas fervent.
Je te lui dis : autant en emporte le vent.

Pour le persuader en hardissant son zèle
elle choisit son heure et tendre le querelle.

STELLA

O mon cher fiancé, bien trop tiède est ta foi;
Je crains pour ton salut; fais cesser mon effroi.
Quoi donc? il te suffit ce bonheur de la terre,
bonheur, si grand qu'il soit, imparfait, éphémère.
Non, non : il faut qu'au ciel nous rejoignant tous deux
nous soyons à jamais parfaitement heureux.

STÉNY

Mais le ciel, ma Stella, c'est pour nous ce bas monde,
la terre, aux amoureux en délices féconde.
Lorsque de deux amants le ciel fait deux époux,
le ciel même pour eux a des bonheurs moins doux.

STELLA

Mon âme dans le ciel par la tienne adorée
ne t'aimera que mieux de son corps séparée.

STÉNY

Va, sans ton corps si beau dans le ciel ton amant
languira jusqu'au jour du dernier jugement.

STELLA

Ce jour-là de nos corps l'immortelle jeunesse
goûtera dans l'amour une idéale ivresse,
Spiritualisés, n'ayant rien de charnel,
Les corps diffèrent peu des âmes dans le ciel.

1. Entre Sérafine, amoureuse de Stény, et d'Aspremont, amoureux de Stella.

STÉNY

Moi, j'aime ton beau corps qu'anime ta belle âme.
Quand je le vois, l'amour dans tous mes sens s'enflamme.
C'est ton amour, le mien, que je lis dans tes yeux;
enfin quand je le vois, je vois s'ouvrir les cieux.

STELLA

O Stény, qu'as-tu dit? Cher amant, j'appréhende
que du chaste Jésus la mère ne t'entende.
Est-ce à toi de railler la résurrection?
Non : devant ce mystère incline ta raison;
à ce que croit l'Église et que je crois moi-même
quiconque contredit, mon doux Stény, blasphème!

Une amante peut tout sur un cœur amoureux;
d'un lâche elle ferait un intrépide preux,
d'un incrédule un saint. Elle est son cœur, sa tête;
elle est le conquérant régnant sur sa conquête.
L'amant trouve si doux son pouvoir absolu
qu'il fait sans résister ce qu'il a résolu.

STÉNY

Écoute, ma Stella, je t'adore; ta grâce
a sur moi tous les droits : il faut donc que je fasse
tout ce qui te plaira. De toi tout m'est sacré;
comme toi je croirai, comme toi je prierai.

STELLA

Moi, sûre que je t'aime, et que je te suis chère,
et sûre d'être heureuse avec toi sur la terre,
je ne puis plus douter désormais que le ciel
approuve mon bonheur et le veut immortel.

Ainsi des deux amants l'union est parfaite;
ils ne font qu'un seul cœur; rien ne les inquiète.

Sur un lac transparent les flots semblent dormir :
qu'un vent soudain s'élève, et ces flots vont frémir;
Le lac ridé s'agite, il se trouble, il bouillonne;
dans un tumultueux remous il tourbillonne.

Un incident fâcheux fit qu'un moment Stény
des légères amours d'autrefois fut puni.

Avec une suivante et sur la promenade
que Stény traversait avec un camarade
Stella passait, pendant que de l'autre côté
marchant en face d'elle, une accorte beauté
a salué Stény de façon provocante;
ce salut il le rend d'une façon galante.
On eût dit à son air, au regard de ses yeux
que de ces frais appas il était amoureux.
Stella voit ce regard, Stella voit ce sourire;
elle se croit trahie et son cœur se déchire.
Elle n'a pas encore, hélas! assez souffert,
et voici pour son cœur le trait le plus amer!
Stény va vers la fille, et familier l'arrête.
Il lui parle : on croirait que son cœur est en fête.
Soudain il aperçoit Stella. Pâle, troublé,
et laissant voir son trouble en vain dissimulé,
il marche vers Stella qui recule indignée.
Entraînant sa suivante elle s'est éloignée.
Frémissante elle a pu comprimer sa douleur,
sa douleur, que trahit sa soudaine pâleur.
La voilà maintenant dans sa chambre. Personne
ne la voit : elle pleure, et sanglote, et frissonne.
Elle appelle Stény; elle voudrait le voir.
Pourquoi ne vient-il pas calmer son désespoir?
Stény avait souffert, et des mêmes alarmes,
et de ses yeux avaient coulé les mêmes larmes.
Il entre : elle pleurait; il l'entend qui gémit,
qui se plaint; c'est un tendre et désolé dépit.
Il s'écrie : O Stella! quoi! tu me crois parjure...
Mais c'est t'humilier, et c'est me faire injure.
Va, ton cœur de mon cœur est le seul souverain;
contre tout autre cœur son armure est d'airain.
Ton amour est le seul qui m'attache à la vie;
Plutôt que toi, Stella, qu'elle me soit ravie!

STELLA

J'avais cru voir tes yeux sur elle franchement
jeter un doux regard, un vrai regard d'amant.

STÉNY

Va, je dissiperai cette fausse apparence.
Écoute : quelques mots te rendront l'espérance.
Que dis-je? quelques mots vont te persuader
que de tout vain soupçon tu devais te garder.

Une femme salue : on ne peut donc lui rendre
ce salut, sans avoir pour elle le cœur tendre?
Ah! c'est mal te connaître et me connaître aussi
que de ne pas chasser cet indigne souci.
Par ta beauté, par ton charme, par ton sourire,
je jure que pour toi seule mon cœur soupire,
je jure que jamais je n'aimerai que toi,
oui, toi mon bien, chère âme, et ma vie et ma loi!
Tu te tais. Crois-tu donc que mon serment te leurre?
Le croire ce serait m'ordonner que je meure.

Tandis qu'il lui parlait Stella sentait mourir
son chagrin et la joie en son cœur refleurir;
autour d'elle une douce et brillante lumière
se répand dont l'objet le plus sombre s'éclaire.
Elle charme ses yeux, pénètre dans son cœur,
l'enivre, la ravit, l'éblouit de bonheur!

STELLA

Mon Stény, de ta foi ton serment me rend sûre;
toi, de mes pleurs jaloux pardonne-moi l'injure.

STÉNY, l'embrassant.

Je les aime, ces pleurs, par ma lèvre effacés;
si tu ne m'aimais pas les aurais-tu versés?

Quand au-dessus de nous d'épais et noirs nuages
s'assemblent pleins d'éclairs, tout à coup les orages
éclatent, et l'on voit les flots s'amonceler.
On entend sous leur choc la carène trembler.
Les mâts craquent. Flots, vents, tonnerre, tout conspire
à faire redouter que sombre le navire.
Que faut-il pour calmer les cœurs, les flots, les airs?
un rayon de soleil. Alors flots, vents, éclairs,
tout s'apaise; la mer rit et courbe son onde.
Le navire bondit, vole, tout le seconde.
Que faut-il pour calmer un amoureux courroux?
Un mot qui fasse fuir tous les soupçons jaloux.

Le temps marche ou plutôt le temps se précipite,
et l'heure du départ sonne presque subite.
Nos amants ont le cœur très serré, mais l'espoir
en a bientôt banni tout pressentiment noir.

Du père de Stény la promesse est formelle,
Comment donc supposer qu'il lui soit infidèle?
Comment sans l'outrager peut-on s'en défier?
Quand ce fils reviendra brillant officier,
ayant par ses exploits d'une famille illustre
rendu plus éclatant encor l'antique lustre,
il ne pourra jamais mortellement blesser
un enfant glorieux qu'il doit récompenser.
Ainsi pensait Stény : « M'ôtant à ce que j'aime,
» mon père », croyait-il, « se punirait lui-même.
» Non, non, il ne peut pas, les boulets ennemis
» m'épargnant, oublier tout ce qu'il m'a promis! »

O cœur faible chez l'homme et faible chez la femme!
Soudain Stella s'affaisse. Elle tombe, elle pâme,
et Stény dans ses bras la reçoit frémissant,
éperdu. Vers son cœur a reflué son sang.
Il lui parle, il l'embrasse, il la rend à la vie,
et par elle sa main est aussitôt saisie.
Longtemps de son amant sa main presse la main.
De sanglots secouée, elle essayait en vain
d'emplir son cœur d'espoir, de force et de courage.
De longs pleurs sillonnaient lentement son visage.
« Mon Stény, » lui dit-elle à l'oreille, tout bas,
« tu m'écriras souvent, très souvent n'est-ce pas?
» Ne me fais pas souffrir par un trop long silence.
» Ne me fais pas mourir par ton indifférence. »
« T'oublier! » répond-il, « je trahirais ma foi!
» Que la foudre de Dieu tombe plutôt sur moi! »

STELLA

Si tu m'aimes, prends soin, déchaînant ta vaillance,
de ne pas déchaîner aussi ton imprudence.
Car la guerre, vois-tu, c'est la gloire pour toi,
c'est aussi le plaisir... c'est la douleur pour moi.
Hélas! à tout instant je craindrai qu'une balle...

STÉNY, l'interrompant.

Une balle souvent n'est qu'un bruit qui s'exhale
dans les airs, épargnant qui ne l'évite pas.
Toi, songe à mon retour et non à mon trépas.
Allons, sèche tes pleurs, raffermis ton courage;
que je ne parte pas sous un fâcheux présage.

Amie, en ce baiser tout mon cœur a passé.
Adieu, ma fiancée.

STELLA, lui rendant ses baisers.

Adieu, mon fiancé.

Il revenait tout seul : l'heure était avancée,
le ciel sombre : il marchait lentement, sa pensée
flottait irrésolue. Elle se fixe enfin
sur un point douloureux. « Eh quoi ! » dit-il, « demain,
» demain entre elle et moi l'espace doit s'étendre !
» Je ne pourrai donc plus, ô douce voix, t'entendre ;
» Tu ne me diras plus : « Cher cœur, mon bien-aimé ! »
» Mon regard par le tien ne sera plus charmé.
» Mais toi, garde-toi bien de la désespérance ;
» tu ne pourrais souffrir sans doubler ma souffrance.
» Ne pleure plus ; mon cœur, vois-tu, sera navré
» s'il apprend que le tien gémit désespéré. »

Il arrive, un valet aussitôt se présente.
« Quelqu'un est là, » dit-il, « Monseigneur, dans l'attente
» d'être reçu par vous. » — « Qui donc est-ce ? Son nom ?
» — A ma demande on a toujours répondu non,
» d'ailleurs très poliment : « Dites à votre maître
» qu'il me connaît et que lui seul doit me connaître. »
» — Eh bien, faites entrer au salon l'indiscret. »

Quand Stény le rejoint, une femme apparaît :

STÉNY

Quoi ! c'est vous !

SÉRAFINE

Oui, c'est moi, c'est cette Sérafine
Que vous flattiez des noms de belle, de divine ;
à qui vous promettiez un amour éternel,
qui vous aimait... Et vous ? qu'avez-vous fait, cruel ?
Vous la chassez soudain, et pour comble d'injure
sans lui dire un seul mot, laissant dans la blessure
le dard envenimé, sans un mot d'amitié,
sans un mot de regret, sans un mot de pitié !
Je suis traitée enfin comme une femme vile !
Une autre a pris ton cœur d'où ton mépris m'exile.
Une autre ! celle-là que veut-elle de vous ?
Que vous l'enrichissiez devenant son époux.

Moi! que me fait ton or? Tes baisers, ta caresse,
c'est tout ce que de toi réclamait ma tendresse.
Si je suis devant toi, c'est que mourant d'amour
pour toi, je ne veux pas attendre ton retour.
Tu dis aimer Stella! et pour te satisfaire
tu n'oses résister aux volontés d'un père.
Va, tu n'es qu'en parole avec elle lié;
pour se donner à toi t'a-t-elle supplié?
A-t-elle comme moi cette amour violente
qui fait que d'un retard le cœur s'impatiente?
Eh bien! à toi mon cœur ne veut refuser rien,
car je t'aime, je suis à toi, je suis ton bien.
Je te donne mon corps, et mon âme, et ma vie,
même si de m'aimer en vain je te supplie.

Haletante d'amour elle lui prend la main.
Son œil brille; son cœur palpite: son beau sein
se soulève. Stény sent sa chair frémissante
au contact de la main, de la gorge brûlante,
de la lèvre de feu qui cherche à l'embraser.
Il soupire; il se tait. Rendra-t-il le baiser?
Sérafine le croit : Elle s'écrie : « Il m'aime! »
Mais lui s'est ressaisi par un effort suprême,
et déliant le bras qui le tient enchaîné :
« C'est assez, lui dit-il, de m'avoir entraîné.
» Tu m'as presque vaincu, c'est pour toi trop de gloire.
» Mais enfin c'est à moi que reste la victoire.
» Adieu! de tes baisers dont s'indigne mon cœur
» c'est trop qu'un seul instant m'ait tenté la saveur. »

SÉRAFINE

Eh bien! je suis vaincue et je bats en retraite;
mais toi, tu me paieras chèrement ma défaite.
Jusqu'ici je t'aimais; maintenant je te hais.
Écoute mes adieux ou plutôt mes souhaits.
Pars donc pour le Piémont, et là sois invincible!
Qu'en vain les ennemis prennent ton corps pour cible.
Je veux qu'impunément tu braves le danger.
Comment, si tu mourais, pourrais-je me venger?
Tu pars persuadé que c'est ta destinée
d'être heureux par l'amour, heureux par l'hyménée :
fol espoir! Dans ton cœur comme un vent furieux
tu sentiras entrer le doute injurieux.

Douter, c'est la douleur; mais lorsque l'âme est sûre
de l'infidélité, mortelle est la blessure.
Par elle tu seras longuement torturé,
et, maudissant le cœur que tu m'as préféré,
tu verseras des pleurs, pleurs de honte et de rage;
et moi, dont tous tes maux auront été l'ouvrage,
lorsque ton cœur, Stény, saignera sous mes coups,
je rirai de tes pleurs et de ton vain courroux.
Adieu! pars, emportant ce présage funeste;
tu me le dois : pour qu'il s'accomplisse je reste!

C'est assez, dit Stény, de mots et de débats.
Tu me hais, me dis-tu; moi, je ne te hais pas.
J'aime trop pour haïr, et ta menace vaine
remplit mon cœur pour toi de pitié, non de haine.

Par la vertu ton cœur est trop bien gouverné,
Stella, pour se reprendre, après s'être donné;
je ne doute pas plus de toi que de moi-même;
sûr d'être aimé par toi je suis sûr que je t'aime,
disait en s'endormant Stény; mais malgré lui
dans son cœur pénétrait un douloureux ennui.
Il rêva qu'il voyait se dresser en colère
avec des sifflements aigus une vipère!

Sérafine ne put dormir. Elle souffrait,
blessée et ne pouvant se délivrer du trait
enfoncé dans son cœur. Lorsque parut l'aurore
elle ne souffrait plus; elle veillait encore,
mais avait en veillant longuement médité
sa vengeance. « C'est fait; mon plan est arrêté.
Ah! Stény, tu t'es fait un plaisir de ma peine;
tu ris de mon amour, cruel; eh bien, ma haine,
dit-elle, n'aura plus désormais qu'un désir,
ton désespoir, n'aura désormais qu'un plaisir,
faire pleurer Stella. Désormais ma colère
à tes conseils cruels obéira, ma mère!

LÉON PARIS.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COURS

DISTRIBUTION DES PRIX DU 28 JUIN 1908

MESDAMES, MESSIEURS,

Chaque année, le cycle des saisons ramène, pour la Société Philomathique, une double cérémonie qui, après l'effort souvent pénible de l'hiver, nous procure la satisfaction toujours renouvelée de juger l'œuvre accomplie. C'était, il y a quelques jours, l'Exposition des travaux d'élèves qui, répandant à profusion dans les salles de l'École professionnelle, les dessins, les chefs-d'œuvre manuels, les vêtements faits par nos jeunes gens et nos jeunes filles pendant l'année scolaire écoulée, permet à tous de se rendre compte de ce qu'a été leur labeur et de ce qu'il a produit. C'est ensuite la Distribution des Prix à laquelle nous assistons aujourd'hui et dans laquelle nos lauréats viennent recevoir la récompense de leur travail.

La tradition veut que le Directeur Général des Cours ait le devoir de retarder de quelques instants le légitime orgueil qu'ils auront à entendre résonner leur nom dans cette salle brillante, pour jeter un coup d'œil sur l'année qui se termine et dire son sentiment sur ce qu'elle a été.

Ce n'est point, je crois, me laisser aller à un optimisme, peut-être difficile à éviter en ce jour de fête, que de dire de cette année qu'à tous les points de vue elle a été bonne.

Nous avons tout d'abord à constater avec une bien vive satisfaction que la faveur dont jouit l'École professionnelle auprès de son public habituel d'élèves est bien loin de décroître, puisque nous pouvons enregistrer, cette année encore, une augmentation sensible sur l'effectif, cependant si imposant, des années précédentes. Les chiffres inscrits sur notre palmarès accusent, en effet, pour l'année 1907-08, 3,471 élèves et 4,555 inscriptions contre 3,357 élèves et 4,372 inscriptions en 1906-07.

Comme l'an dernier, nous avons été heureux de compter parmi nos jeunes gens un nombre considérable de militaires auxquels la bien-

veillance de leurs chefs de corps, après leur avoir permis de s'inscrire à nos cours, leur en a facilité la fréquentation. Qu'ils en reçoivent ici nos remerciements.

Mais ce sont surtout les résultats obtenus qui doivent nous être agréables. L'Exposition des travaux d'élèves, à laquelle je faisais allusion il y a un instant, nous permet de dire qu'ils ont été en tous points satisfaisants. Le public se presse toujours très nombreux pour admirer, et même — ce que je ne saurais lui reprocher — critiquer les œuvres exposées, et son ardeur n'a même point été arrêtée cette année par l'inclémence de notre ciel de juin; j'ai pris plaisir à me mêler à lui dans ces deux trop courtes soirées où il lui est permis de se rendre compte par lui-même de ce que font nos élèves. Ce fut pour moi une promenade instructive, car, très souvent, un mot qui ne croit pas être entendu par un de ceux qui ont la charge de mener l'œuvre vers ses destinées, en apprend plus sur les réformes à opérer que de longues et stériles méditations. Eh bien! j'ai plaisir à pouvoir dire que les éloges ont été beaucoup plus nombreux que les critiques et c'est avec une réelle satisfaction que j'ai entendu formuler par plusieurs bouches autorisées cette constatation : que l'Exposition de cette année a marqué un progrès sur celle des années précédentes.

C'est sans fausse modestie que j'en fais la constatation publique, car tout l'honneur en revient au corps dévoué de nos professeurs, et à la bonne volonté, au travail assidu de nos élèves. Je tiens à leur en faire ici, aux uns et aux autres, mes plus vives félicitations.

Les professeurs, qui font partie déjà depuis plusieurs années de la maison, ne m'en voudront assurément pas si je tiens à m'adresser plus particulièrement, à cet égard, aux nouveaux venus parmi nous. Nous connaissons déjà, en effet, depuis longtemps le dévouement et la compétence des anciens, tandis que c'est toujours avec une certaine appréhension que nous voyons une nouvelle recrue venir grossir nos rangs. Sera-t-il, ou non, digne de ses aînés, c'est chaque fois la question que nous avons à nous poser.

C'est pourquoi, j'ai à cœur d'adresser d'une manière toute spéciale des félicitations à trois de nos nouveaux professeurs : MM. Corlin, Duphil et Pinel. M. Corlin avait à prendre la succession difficile de M. Gaillard aux cours de Dessin d'ornement supérieur de jeunes filles. Il a su, dès la première année, conserver à ce cours le niveau très élevé auquel l'avait amené son prédécesseur : son zèle, son amour de l'art et son très réel talent d'artiste et de professeur lui ont valu cet appréciable succès. MM. Duphil et Pinel ont reçu la charge de rendre au cours de coupe pour menuisiers une prospérité qu'il ne connaissait plus depuis quelques années, par suite de circonstances, absolument indépendantes, hâtons-nous de le reconnaître, de la bonne volonté de son professeur. Les résultats par eux obtenus, après cette première

année de cours, sont déjà appréciables, et bien que leur tâche soit loin d'être terminée — car elle demande à n'en pas douter plusieurs années de persévérance — le point qu'ils ont atteint permet d'être assuré qu'ils sauront parvenir au résultat définitif que nous attendons d'eux. En leur faisant toutes mes félicitations, je compte donc sur leur persévérance pour mener à bonne fin la tâche entreprise.

Chaque année, la Société Philomathique tient à témoigner particulièrement sa vive satisfaction à un ou deux de ses professeurs qui sont spécialement désignés au choix de son Comité, soit par leur long dévouement, soit par l'éclat exceptionnel des services rendus. Son choix s'est porté cette année sur MM. Bardié et Chevallier.

M. Bardié, professeur de Coupe pour tapissiers, depuis 1890, a mis pendant cette longue période, tout son zèle au service de la Société Philomathique. Malgré ses nombreuses occupations professionnelles et l'importance de ses affaires personnelles, il n'a point dédaigné de consacrer nombre de ses soirées à enseigner aux apprentis et aux ouvriers des ateliers de notre ville cet art si difficile du tapissier-décorateur dans lequel il est passé maître.

M. Chevallier, chargé du Cours d'Électricité industrielle, était plus nouveau venu parmi nous. Ce n'est qu'en 1899, qu'il prit rang parmi les professeurs de la Société Philomathique. Mais, un double motif a amené le Comité de la Société à lui décerner cette marque de reconnaissance pour les services rendus. C'est, d'abord, l'éclat de son enseignement qui faisait presser, dans l'amphithéâtre de l'École professionnelle, un auditoire de cent et deux cents élèves avides de le suivre dans ces explications lumineuses qui leur permettaient d'assimiler avec une étonnante facilité les difficiles théories de l'électricité et leur en dévoilaient toutes les applications industrielles. On peut dire, sans aucune exagération, que c'est aujourd'hui par plus d'un millier que se comptent les anciens élèves de M. Chevallier, qui ont conservé de son cours le souvenir le plus vivace et le plus reconnaissant et il n'a pas peu contribué ainsi à répandre le bon renom de la Société Philomathique. Pourquoi faut-il que la seconde raison, qui a valu cette année cette distinction si rapide à M. Chevallier, doive nous remplir de tristesse? Trop confiant dans son activité, M. Chevallier a dépensé sans compter son dévouement, à tel point qu'il se trouve aujourd'hui obligé d'abandonner une partie de son œuvre. Bien que, comme il me le disait, le Cours d'Électricité, qu'il professait chez nous, fût un de ceux qui lui tenaient le plus au cœur, c'est cependant aussi l'un de ceux qu'il a dû sacrifier, car il n'était pas le moins pénible.

Le Comité de la Société Philomathique n'a pas voulu laisser M. Chevallier quitter l'École professionnelle sans lui donner un double témoignage de sa satisfaction : en lui décernant sa médaille d'argent, il a tenu à lui conférer le titre de professeur honoraire, afin qu'il

restât attaché par quelque lien au corps des professeurs parmi lesquels il tenait une place si brillante.

J'invite MM. Bardié et Chevallier à venir recevoir la médaille qui leur est décernée.

Le titre de professeur honoraire a également été accordé à M. Rochette, qui, depuis 1875, a donné au Cours de menuiserie le meilleur de son dévouement et de sa compétence professionnelle.

Avant de terminer cette rapide revue du corps enseignant, il me reste, Mesdames et Messieurs, un pénible devoir à remplir : c'est de saluer la mémoire de M. Lamonerie, professeur du Cours de traitement des vins, brusquement enlevé dans le milieu de l'année scolaire. Sa vieillesse alerte, l'entrain en même temps que la connaissance approfondie qu'il avait de l'art de la dégustation et des soins à donner au vin lui avaient attiré les sympathies les plus vives de ses élèves. En disparaissant, il a laissé dans l'enseignement de la Société un vide difficile à faire disparaître.

Vous ne m'en voudrez point, Mesdames et Messieurs, de vous demander encore quelques bien courtes minutes de patience, pour me tourner maintenant du côté de nos élèves et leur adresser la part de félicitations qui leur revient. Ces félicitations sont dues tout d'abord à nos lauréats et lauréates; les récompenses qu'ils ont obtenues ont été la preuve que leur assiduité et leur travail ont porté leurs fruits ; que cet encouragement qu'ils reçoivent les porte à persévérer dans le travail. Qu'ils n'oublient point que, surtout aujourd'hui, l'avenir est à ceux qui, dans leur jeunesse, ont su prendre sur leurs instants de repos pour chercher à s'améliorer et à agrandir le cercle de leurs connaissances. Qu'ils regardent autour d'eux, parmi ces hommes qui occupent dans le commerce et l'industrie des situations semblant au premier abord inaccessibles aux déshérités de la fortune, combien en est-il qui, simples ouvriers ou employés, ont consacré leurs veilles à l'étude et qui, grâce à leur ténacité au travail, à leur ardeur et à leur courage, sont peu à peu montés jusqu'au point où nous les voyons maintenant, et quand je passe par vos salles, où vous êtes le soir, sous les lampes, à lutter parfois contre le sommeil, je me demande quelle est, parmi ces jeunes têtes studieuses, celle qui, dans vingt ans, sera arrivée à l'une des premières places.

Tous ne peuvent cependant y aspirer, mais, même pour ceux qui ne doivent trouver dans le travail qu'un accroissement de leur valeur professionnelle, le résultat n'est pas à dédaigner.

Et à cet égard, je ne voudrais pas oublier non plus les élèves moins heureux, moins doués ou moins persévérants dont les noms ne figurent pas cette année sur notre palmarès. A eux aussi je dis courage, ne désespérez pas de l'avenir, et vous avez assez fait, si vous avez fait tout ce que vos forces vous permettaient de faire. Revenez

l'an prochain avec une volonté plus forte, le travail que vous aurez accompli portera aussi ses fruits.

Ce qui importe avant tout, c'est l'effort qui développe l'énergie et vous permet de mieux vaincre les difficultés de l'existence.

Que tous se souviennent que, par le travail, non seulement ils s'accroîtront moralement et intellectuellement, mais encore ils augmenteront leur bien-être, celui de leur famille et celui de la société tout entière et qu'ainsi en devenant de meilleurs travailleurs ils deviendront des hommes meilleurs et de meilleurs citoyens.

A tous, professeurs, lauréats et élèves, je donne avec confiance rendez-vous pour l'an prochain : chacun dans sa sphère continuera la tâche si bien remplie cette année.

Tous y seront aidés, je puis leur en donner l'assurance, non seulement par le Directeur général des Cours et par ses collaborateurs immédiats, Directeurs de succursale, Surveillant général, Secrétaire de l'École, auxquels je me plais à adresser mes remerciements, mais encore et surtout par les efforts vigilants du Comité de la Société Philomathique et de la Commission des Classes, toujours prêts à donner leur appui à toutes les initiatives qui leur paraissent fécondes, et spécialement par ceux du nouveau Président de la Société qui a déjà montré quel intérêt puissant il portait, à l'égal de ses prédécesseurs, à l'œuvre si démocratique et si populaire qu'il incarne aujourd'hui si dignement.

Aussi, par l'intime collaboration de tous, nous pourrons, l'an prochain, j'en suis certain, nous réjouir encore du progrès incessant et des bienfaits toujours croissants de l'Œuvre Philomathique.

CH. RAMARONY.

Vu : J.-J. RAOUL LESFARGUES.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

LE VOYAGE DE LA COUR DANS LE MIDI

(1659-1660)

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE L'ABBÉ ET DU MARQUIS DE COISLIN

(Suite et fin.)

C'en est donc fait. Philippe IV s'est interposé. Le cardinal a réussi. Toutes difficultés, du moins les plus importantes, sont réglées, et le lendemain 29 le marquis confirme avec détails à Séguier, ce que la veille avait annoncé à celui-ci l'abbé.

« De St Jean de Luz ce 29 May 1660.

» Les affaires qui tous ces jours cy avaient été troublées[1] furent hier accommodées... Le Roy quitte la Sardainne et en echange on lui donne le Comté de Capri et la Seigneurie de Carolles qui contiennent dix huict lieues de pays. MM^rs d'Orange et de Lionne sont partis aujourd'huy pour aller à Fontarabie trouver don Louis écrire toutes les choses dont l'on est tombé d'accord. Le mariage se doit faire mercredy. L'on ne sait

1. *Troublées* et non *brouillées* selon M. Kerviler.

encore si ce sera à Fontarabie ou à St Sébastien; ce qui nous fait espérer que nous partirons d'ici dans quinze jours. Il y aura trois conférences. La première sera de la Reyne avec le Roy son frère. La segonde des deux Roys où toutes les deux cours se trouveront, et la troisième pour dire adieu où on donnera l'Infante. Madame de Lauallière sera dame d'honneur; pour ce qui est de la dame d'atour beaucoup de gens croient que ce sera Madame la Comtesse de Bêtune. Monsieur de Vertamon qui est icy n'a pas pu s'empescher de faire du bruict contre la charge de mon frère. En vérité[1] il en use le plus désaubligament qu'il se peut. Mr Hotement n'en peut pas mieux user. Mr Foulle[2] brouille tout; dict qu'il a un arresté de Messieurs les mestres de requestes, ce que j'ay poine à croire parce qu'il ne l'a pas pu mérister. Mon frère a vu à ce matin Monsieur le Cardinal qui luy a bien parlé de ses interets. Il nous fait espérer qu'il lui fera justice. Il faut advouer que Messieurs les Mestres de Requestes sont fort déraisonnables et qu'ils ont faict des propositions qu'avec votre permission je diray ridicules. J'espère que vous excuserez la liberté que je prends de parler de cette manière et que vous me ferez l'honneur de me croire,

» Monseigneur,

» vostre très humble et très obeissant seruiteur et fils,

» COISLIN. »

Ici deux mots s'imposent sur ces intrigues dont nous parlions, ces querelles futiles, sur ces rivalités entre satellites qui gravitent autour du soleil naissant, je veux dire parmi les courtisans; difficultés mesquines qui s'accuseront encore même au dernier moment, très âpres jusqu'au scandale entre prélats ou gentilshommes et dont pour l'instant présent l'abbé nous apparaît la victime : « Les mestres des Requestes font rage... »

C'est l'abbé lui-même qui va nous expliquer pourquoi dans la lettre suivante, nous édifiant en même temps et sur l'esprit tracassier de ses adversaires et sur son propre et très hono-

1. *En vérité* et non *envers lequel* selon M. Kerviler.
2. *Mr Foulle* et non *Mr Joulle*, selon M. Kerviler.

rable souci de conserver le droit d'initiative en matière de grâces, la prérogative la plus précieuse pour lui de ses fonctions de grand aumônier et que sa situation spéciale vis-à-vis du chancelier le rendait plus apte que tout autre à remplir.

« De St Jean de Lus ce 12 Juin 1660.

» Monseigneur,

» Jusqu'à cet heure ie n'auois pas voulu vous mander le trouble que Mrs Foule et Vertamon m'ont voulu faire dans la fonction de ma charge. Je vous diray Monseigneur, que pandant tout le voiage i'ay trauaillé, ou Messieurs les aumôsniers, quand ie n'ay pas voulu le faire, sans que nous ayons esté troublé par aucun de tous Messieurs les maistres des requestes qui se sont rencontrés dedans les villes ou le roy a passé. Nous l'eussions touiours faict sans ces deux messieurs là qui se sont auisés trois semaines après que le roy a esté icy de vouloir eux mesmes donner les grâces au préiudice de M^rs les aumosniers qui ont trauaillé icy et non par moy. Ils pouroint peut estre faire faire opposition au sceau mais ie vous prie de n'y auoir point esgard et de vouloir sceller celles que vous trouueres rémissibles qui auront esté données par moy ou par M^rs les aumosniers. Leurs Maiestés et S. E. n'ont point eu d'esgard au bruit qu'ils ont voulu faire n'ayant point voulu iuger la chose et m'ayant laissé dans la possession dans laquelle i'ay touiours esté moy et mes prédecesseurs. Mr de la Chambre faict si bien une narration que i'ay mieux aymé luy dire ce que ie scauois pour joindre à ce qu'il vous mandoit que de vous l'escrire. Ie suis auec respect,

» Monseigneur,

» vostre très humble et très obeissant seruiteur et fils,

» L'Abbé DE COISLIN. »

Un dernier mot à ce sujet : « Jusqu'à cet heure, » écrit l'abbé, « ie n'auois pas voulu... etc. » En effet, la lettre est du 12 juin, c'est-à-dire toutes cérémonies terminées, et bien après que le marquis, plus impatient et moins discret, eut porté ses

plaintes et vivement au chancelier. Preuve nouvelle, et par le ton très mesuré et par la date avec intention différée, de la coutumière et déjà réputée longanimité de l'abbé.

Et maintenant, reprenant le cours des événements politiques, rappelons que les ministres français devaient se rendre à Fontarabie pour une suprême entrevue avec le ministre espagnol. Formalité qui, sans incident, s'effectua ainsi que nous en instruit dans ce court billet le marquis — répétition pour partie d'ailleurs, confirmation du programme déjà libellé :

« De St Jean de Luz ce 1er Juin 1660.

» Enfein toutes les affères sont terminées, les deux ministres conférèrent hyer la dernière fois et signèrent la conclusion de toutes choses. Le Roy d'Espagne arrivera Mercredy à Fontarabie où le mariage se fera le lendemain. Le Vendredy la Reyne vêra le roy son frère. Le dimanche la première entrevue des deux roys se fera. Le Mardy ce sera la dernière, où l'Infante sera donnée. Le Roy se marira le lendemain. La Cour partira d'icy le Leundy en suivent. Le Roy ira par La Rochelle et les deux Reynes iront tout droict par Potiers... »

Dispositions d'ores et déjà qui, à peu de variantes près, devaient être observées. — Au reste, dans les deux lettres suivantes du marquis et de l'abbé, toutes deux datées du 4 juin, les détails circonstanciés nous sont donnés de la première cérémonie, consécration diplomatique et religieuse de l'accord des deux pays, mariage par procuration célébré solennellement en l'église de Fontarabie où Don Luis de Haro, le 3 juin 1660, officiellement au nom du roi de France épousa l'Infante.

Du marquis au chancelier :

« De St Jean de Lus le 4 Juin 1660[1].

» Le mariage du Roy se fit hier à Fontarabie. Beaucoup de personnes de qualité d'icy y allèrent. Mademoiselle y alla aussy. Elle en revint fort satisfaite. La Reyne l'a fort bien

1. Lettre datée du 4 juin, et non du 7 comme le traduit par erreur M. Kerviler.

traitée quoiqu'elle ne voulut pas être connue. La Reyne mère a vu aujourd'huy le Roy son frère et la reyne sa belle-fille qui s'est mise à genoux devant elle pour luy demander sa main à baiser. Elle n'a pas voulu la luy donner et l'a relevée et embrassée. Le Roy y a esté incognito et a vu le Roy d'Espagne et la Reyne sa femme par derrière une porte. Monsieur de Créquy a porté aujourd'huy le présent de la part du Roy qui est tout à fait beau. Dimanche il se fera encore une conférence où les deux Roys jureront la paix. Son Éminence passera du coté du Roy catholique pour la luy voir jurer et Don Louis passera du coté de France pour la mesme chose. Lundy, il s'en fera encore une où la Reyne sera donnée et leurs Maiestés se diront adieu. Le mariage se fera Mardy. La Cour partiray Jeudy ou Vendredy. Le Comte de Guiche a esté mallade d'un érisipèle, mais présentement ce n'est rien... »

De l'abbé au chancelier :

« De St Jean de Lus ce 4 Juin[1] 1660.

» Monseigneur,

» Après vous auoir asseuré de mes respects ie vous diray que le mariage fust faict hier à fontarabi. I'y estois et considéré une heure durant nostre Reyne et le Roy d'Espagne qui ietta quelques larmes aussitost que le mariage fust faict et principalement dans l'instant que la reyne se ietta à ses pieds. Elle est fort belle et le sera encor d'auantage quand elle sera habillée à la françoise. La reyne mère a esté aiourd'huy à la conférence où le roy d'Espagne s'est trouué auec la reyne[2]. Ils ont esté fort longtemps ensemble, pendant lequel temps S. E. estoit a conférés avec don louis dearo. Le roy n'a pas peu demeurer icy : il a monté à cheual auec dix personnes et est allé à la conférance sans pourtant entrer dans la chambre où estoit la reyne. Quand le roy d'Espagne a esté remonté en bateau le roy s'est auancer sur le bord de l'eau pour le saluer mais Sa maiesté espagnol ne l'a pas apperçeu, ce qui a obligé

1. 4 juin et non 7 juin selon M. Kerviler.
2. Dans l'île des Faisans.

le Roy de pouser plus loin pour le resaluer; ce qu'ils ont faict réciproquement tous deux. Il n'y aura point demain d'entreuue. Ce sera seulement dimanche où les deux roys iureront la paix dans le mesme lieu. Par le premier ordinaire ie vous mandray ce que ie pouray apprendre et cependant ie demeureray auec respect

» Monseigneur,

» vostre très humble et très obeissant seruiteur et fils,

» L'Abbé de Coislin. »

Récits intéressants de témoins oculaires complétant fort heureusement les autres mémoires du temps avec les souvenirs sans nombre qu'ils évoquent.

C'est d'abord l'attitude touchante de la jeune reine, aux pieds de son père qui en dépit de la régidité légendaire du protocole espagnol ne peut retenir ses larmes, — aux genoux de la reine mère qui la relève avec bonté. C'est la grâce, l'affabilité naturelle de cette jeune princesse vis-à-vis de Mademoiselle, Mlle de Montpensier assistant incognito à la cérémonie et que l'Infante embrasse, que naïvement elle attire dans sa chambre, l'entretenant aimablement et la tenant sous le charme.

C'est le lendemain de ce jour, l'entrevue du roi d'Espagne, de la reine mère, séparés depuis quarante-cinq années, se revoyant en cet îlot des Faisans, petit relais de terre voué spécialement, dirait-on, aux cérémonies de ce genre, où quarante-cinq ans avant, soixante-dix ans après s'élaboraient d'autres accordailles royales[1], où pour l'instant se joue depuis plus d'un an la grande partie dont l'enjeu est cette enfant, — enjeu apparent, car, au fond, elle n'est, en sa mélancolique destinée, qu'un prétexte propice aux ruses diplomatiques, qu'un atout utilisé savamment, ou plutôt que la victime du sacrifice antique; gage âprement disputé, gage de paix, —

1. En 1615, échange d'Isabelle, fille d'Henri IV, destinée précisément à Philippe IV, mère de l'infante Marie-Thérèse, et d'Anne d'Autriche, donnée à Louis XIII. En 1721, remise, à la suite de l'ambassade de Saint-Simon, de l'Infante, fille de Philippe V, fiancée de Louis XV, et dont, il est vrai, l'union définitive ne devait point être consacrée.

gage pour Mazarin heureux, glorieux continuateur de son maître Richelieu, d'un triomphe définitif dans le présent, dans l'avenir, fondé sur cet espoir secret que, d'une part, aucun fils ne naîtrait dans la famille royale d'Espagne; que, d'autre part, les 500,000 livres promises en dot à la princesse, garantie précaire de sa renonciation à la couronne, si minime que fût la somme, ne seraient jamais acquittées.

Petite princesse qui épouse sans avoir vu son fiancé. Tous deux unis déjà et toujours séparés; condamnés de par l'étiquette cruelle à ne pouvoir s'apercevoir qu'en cachette, à la dérobée... « Le roy n'a pas peu demeurer icy (à Saint-Jean-de-Luz) il a monté à cheual... et est allé à la Conférance sans pourtant entrer dans la chambre où estoit la reyne... » « ... Il a vu... la reyne... sa femme par derrière une porte... »

Et comme très grand, il dépassait ses courtisans, c'est alors qu'en hésitant la reine mère, pitoyable aux jeunes gens, s'adresse à son frère, lui disant : « Puis-je demander à ma nièce ce qu'elle pense de cet inconnu? » — « Il sera temps, » lui répond froidement Philippe IV, « quand elle aura passé cette porte. » Austère écho de l'Escurial!

Pourtant, elle avait regardé du côté de la fameuse porte, l'Infante, et comme Monsieur, frère du roi, lui demandait son sentiment: — « Elle me paraît belle et bonne, » murmura-t-elle en montrant l'entrée symbolique.

Entrée combien, hélas! décevante à franchir pour elle, encore que le roi, ce jour-là, ait partagé à son endroit la bonne opinion générale : « Elle est fort belle et le sera encore davantage quand elle sera habillée à la française... »

On sait trop ce qu'il en advint de cette impression première, même alors que la jeune princesse fut habillée à la française, même alors, puisqu'aussi bien même aujourd'hui, même au moment de ce regard furtif et sympathique, de fait le cœur du roi est pris par ailleurs, et ses amours avec Marie de Mancini après Olympe, après bien d'autres, sont encore assez intenses[1]

1. Déjà, en 1658, un premier mariage avec Marguerite de Savoie avait été ébauché à Lyon, et Marie de Mancini avait obtenu facilement du roi qu'il se montrât peu empressé auprès de la jeune princesse, contribuant ainsi au premier chef et par sa froideur à la rupture des négociations engagées.

pour qu'on pût redouter une cohabitation au Louvre, pour que Colbert, au retour du couple royal, prenant les ordres du premier ministre afin d'installer le palais, reçoive de Mazarin avis qu'il logera sa nièce chez lui, « outre, » ajoute le cardinal, « que je vous dirai confidentiellement qu'il ne serait pas bien que le roi y trouvât (au Louvre) ma nièce en retournant à Paris avec la reine. Et je ne dis pas cela sans beaucoup de raisons... [1]. »

Nous l'avons dit : pauvre princesse !

Et maintenant, selon l'expression consacrée, la jeune infante « est donnée ». Le mariage diplomatique accompli, elle n'est plus « chose d'Espagne ». Même le roi son père l'a quittée. L'union qui va se célébrer en terre de France n'est plus, en quelque sorte, que l'affirmation publique de prise de possession. A Saint-Jean-de-Luz, deux demeures sont aménagées, proches l'une de l'autre, où ces époux sans l'être encore séjourneront, demeures que l'on peut voir de nos jours : la maison dite « de l'Infante », aux arcades élégantes en briques et pierres [2]; l'autre plus simple, plus sévère.

C'est là que les cortèges se formeront pour se rendre en pompe à cette pittoresque église où l'abbé de Coislin aura l'insigne honneur de tenir le poêle au côté droit des époux, où parmi les courtisans, les dames d'honneur, les princes, les évêques même d'aigres propos s'échangeront, derniers échos discordants de vieux et tenaces ressentiments.

Puis après d'autres conférences encore, car des clauses restent à régler, le départ sera effectué.

Du marquis au chancelier :

« De St Jean de Luz, le 11 juin 1660.

« Je ne me donnay pas l'honneur de vous mender les nouvelles par le dernier ordinaire parceque Monsieur de la Chambre s'estait chargé de vous le faire scavoir. Le mariage

1. Gaillardin, *Histoire de Louis XIV*, t. II, p. 290, note 1.

2. Sur cette maison a été gravée la naïve inscription suivante dont nous devons communication à notre distingué collègue et ami M. Rousselot :

« L'Infante je receus l'an 1660
» On m'appelle depuis la maison de l'Infante. »

se fit Jeudy. Mr de Brionne fit l'office. Le démelé qui était entre Messieurs les évesques de Périgueux et de Langres qui prétendaient tous deux de porter le poisle du coté gauche fust terminé le matin en faveur du dernier. Mon frère se teint du costé droit. Il y a eu aussi quelques difficultés pour les queues des princesses, Madame la Palatine prétendant que l'on la luy devait porter; à quoi Mr le prince de Conty et les princesses du sang se sont opposés disant que cet honneur n'était dû qu'a eux. Le roi l'obligea à se retirer; ce qui l'a fort piquée. Mrs les évesques se sont trouvés aussi fort offensés de ce que l'on ne leur a point voullu donner de place à la cérémonie, les officiers de la couronne s'y estant opposés. Madame la Comtesse de Pliego qui etait venu icy pour etre dame d'honneur de la Reyne s'en retournera ces jours cy et Madame de Nauailles la sera. Il y eust hier une fort grande conférence entre les deux ministres qui dura depuis une heure jusques à sept heures, mais toutes les affaires ne peuvent pas encores y être terminées: c'est pourquoi il y en doict avoir encores une dimanche ou l'on croit que tout sera conclu: c'est seulement pour les affaires de Savoye. La cour pourra partir d'icy, Lundy ou Mardy. Elle séjournera fort peu à Bordeaux. Le Roy ira à La Rochelle et les Reynes iront tout droict à Potiers. Il y eut ici plusieurs démêlés particuliers. Mr de Vardes et le marquis de Créquy se brouillèrent mercredy à la Conférence. Messieurs de Villequiers et de Nogent eurent quelques démélés dans l'Église le jour du mariage, mais toutes ces affaires là ont été raccommodées. »

De fait la Cour est enfin partie. C'est vers Bordeaux qu'elle se dirige et c'est de Bordeaux le 24 juin[1] que le marquis écrit à Séguier le dernier billet que voici :

« La Cour arriva hier ici; elle n'y doit séjourner que deux ou trois jours. Le Roy s'en va à Brouage et Olléron et rejoindra les Rennes à Poitiers[2]. Le Parlement de cette ville a eu ordre

1. *24 juin* et non *29 juillet*, ainsi que l'indique M. Kerviler.

2. De fait un nouvel itinéraire fut proposé. Le roi, se séparant des reines à Blaye, devait les rejoindre à Saint-Jean-d'Angély après un séjour d'une journée à Brouage en compagnie du Cardinal. (Voir lettre de Le Tellier au chancelier, Bibl. nat., M. F, 17397, f° 263.)

de salluer les Rennes à robe rouge, ce qui les a un peu mortifiés. Le tremblement de terre qui a esté en tout ce pays[1] a fait s'entreborder bien des gens. Il est arrivé le mesme jour que Monsieur d'Épernon a faict icy son entrée. L'hault du cloché de St Michel est tombé[2], Monsieur le Cardinal est logé chez Monsieur du Bure qui ne se sent pas de joye[3]. »

Ainsi nous voilà de retour à Bordeaux, point de départ pour nous, point d'arrivée aussi du long circuit fait par la Cour dans le Midi; de la grande boucle ainsi formée dont le ruban se noue ici, et que nous avons parcouru à la suite du cortège royal sous la conduite des guides aimables et renseignés, correspondants du chancelier.

Ceux-ci nous abandonnant, muets qu'ils deviennent désormais sur la fin de ce voyage — nous abandonnerons nous-mêmes le cortège, le laissant regagner Paris sans incident marquant d'ailleurs, — tout l'intérêt de cette pérégrination étant à peu près épuisé après les grands événements accomplis qui l'avaient motivée.

A Bordeaux, nous dit le marquis, la Cour ne séjourna que peu de temps. Nouvelle réception analogue à celle d'août 1659 : même accueil, mêmes fêtes durant ces quatre jours.

Une légère contrainte, toutefois, nous est en passant signalée de la part du Parlement, ce Parlement de Bordeaux irritable et susceptible à l'excès : on l'avait bien vu sous la Fronde. — Et donc le port de la robe rouge imposé pour la réception des reines excita-t-il quelques murmures. — La robe rouge pour le roi, soit! — Pour les reines, c'était contraire à la tradition, à l'usage, et un quasi abus de pouvoir[4]! D'où murmures,

1. « Je ne doibs point vous obmettre d'avoir l'honneur de vous dire que le 21 de ce mois il y eut un tremblement de terre en ces quartiers qui s'est estendu environ à quarante lieues à la ronde selon ce que nous avons apris et il n'a causé d'autre désordre que la cheute de quelques vieilles masures en aucun endroit... » (Lettre de Le Tellier au chancelier.) Et du clocher de Saint Michel, Le Tellier ne parle pas!

2. Accidentellement démoli pour la troisième fois depuis moins d'un siècle. En 1574 atteint, en effet, par la foudre, en 1608 par un ouragan, une seconde tempête devait l'abattre tout à fait en 1768.

3. Toutes nouvelles qui devaient intéresser Séguier en raison de ses anciens rapports avec la Guyenne dont il avait été, ne l'oublions pas, jadis, intendant.

4. Cette question du port de la robe rouge dû au seul monarque apparaissait d'autant plus grave pour le Parlement qu'il l'avait traitée longuement, et avec

d'ailleurs vite étouffés, nuages rapidement dissipés — car, nous l'avons déjà dit, l'esprit public à Bordeaux au demeurant s'était bien modifié depuis 1650, depuis que, pour pacifier la région, Mazarin avait dû sacrifier d'Épernon — ce même duc d'Épernon que récemment le Cardinal, hardiment, venait de réintégrer dans son poste de gouverneur de Guyenne et que les habitants avaient reçu très dignement, sans la moindre opposition, en témoignage de leur absolue soumission à l'autorité royale.

Aussi les fêtes actuelles, manifestations spontanées et d'apparence si sincère durent-elles sembler au roi, aux reines, au cardinal, d'autant plus appréciables et belles.

Quoi qu'il en soit, sans s'attarder, le roi quittait Bordeaux le 27 juin, se séparant momentanément, et selon le programme convenu, des deux reines.

Dans son retour par la Saintonge, Louis XIV passait, nous dit Coislin, par Brouage : Brouage, pour lui souvenir bien récent, poignant et tendre. N'était-ce pas là, en effet, que celle dont nous parlions tout à l'heure, Marie de Mancini, encore si chère à son cœur, avait été reléguée peu avant?

Ainsi Brouage — première étape du roi à quelques jours de son mariage! — En vérité, sorte de symbole plutôt triste, comme un présage mélancolique de l'avenir conjugal de ce jeune couple royal...

ÉMILE DE PERCEVAL.

recours aux précédents, l'année d'avant, en août 1659, dans une délibération spéciale relative au cérémonial à observer lors des réceptions royales. (Voir Registres secrets du Parlement, n° 1501, Bibl. municipale, Bordeaux.)

UN POÈTE BORDELAIS DU XVIIe SIÈCLE

ÉLIE DE BÉTOULAUD[1]

(Suite et fin)

LES GROTTES DE FERRAND

Si les écrits en vers et en prose d'Élie de Bétoulaud sont restés ensevelis dans l'oubli, il n'en est pas de même de deux autres de ses œuvres, les *Grottes de Ferrand* et son *Testament* qui créèrent autour de son nom une sorte de célébrité locale.

Ce dernier mot n'est même pas tout à fait juste en ce qui concerne les *Grottes de Ferrand*, car elles eurent, grâce aux écrits de Mlle de Scudéry, une heure de gloire dans la capitale même.

Toutes les illusions et les rêves poétiques de Bétoulaud se synthétisèrent dans cette entreprise curieuse dont, durant des années, il poursuivit la réalisation sur un plan général conçu d'avance.

Ce lecteur assidu de l'*Astrée*, cet ami de *Sapho*, ne pouvait évidemment concevoir l'amour sans des périodes de désespérances telles, qu'inévitablement une retraite sauvage et des grottes pittoresques, une source pure et des ombrages épais devenaient un indispensable adjuvant des trahisons amoureuses et des passions dédaignées.

Céladon, dans l'*Astrée*, se retire en une caverne où fort heureusement se rencontrent plume et encre, ce qui lui permet de faire des vers pour son inhumaine amante.

Dans la *Clélie*, dans le *Cyrus*, se trouve le même appareil rustique et recherché. Les grottes, les cabinets de verdure, sont les accessoires nécessaires de ces académies galantes où *Brutus*, *Lucrèce*, *Porsenna* et *Cyrus* rivalisent de sentiments élevés, délicats, nobles et touchants.

Ce goût de rocaille fut, d'ailleurs, général au XVIIe siècle, il avait gagné Versailles et les vastes demeures de cette époque. Les grottes du roi, tout incrustées de coquilles, étaient célèbres.

Comment réaliser cet idéal si près de Saint-Émilion, de cette région, nous dit Bétoulaud :

> Où chacun dédaignant l'eau du sacré vallon,
> n'adore que Bacchus sur l'autel d'Apollon.

Ce ne fut pas trop difficile. Le pays s'y prêtait un peu; les coteaux qui repoussent la Dordogne vers la plaine, étaient de roches calcaires, de nature friable et faciles à tailler. Les éboulements, les flots préhistoriques avaient mis en maints endroits la roche à nu et avec quelques arbres et la sauvagerie du Périgord étendant l'*horreur* de ses forêts immenses aux portes de Saint-Poli, rien ne manquait au cadre rustique recherché par notre poète.

Tailler au vif du rocher est d'ailleurs une tradition en ce pays pittoresque. N'y a-t-il pas la grotte de Saint-Émilion, où, au VIIIe siècle, cet ermite, qui devint un saint, fit sa demeure, sa chapelle et son tombeau? N'y a-t-il pas aussi cette vaste église monolithe, haute de soixante pieds, creusée à même le roc, œuvre unique en son genre, sans parler de ces vastes galeries, moitié cloître, moitié demeure, parfois caves ou chais qui fouillent de toutes parts le bloc calcaire sur lequel Saint-Émilion récolte ses vins fameux et dresse le pittoresque de ses remparts et de ses vieilles demeures.

Le pays en lui-même favorisait donc le projet, et la terre de Ferrand brusquement perchée à 80 mètres au-dessus de la plaine devait le faciliter encore.

Proche de son manoir champêtre, Damon remarqua dans un coin fait à souhait[1] :

> une roche âpre et dure,
> telle que la forma la rustique nature,
> où l'on trouvait au bas d'un creux mal ébauché,
> des sauvages Sylvains un asile caché[2].

1. Au-dessous des grottes on a trouvé récemment des silex taillés et la tombe d'un enfant, contenant une agrafe visigothe.
2. Les grottes de Damon à Sapho.

Et voici ce que Bétoulaud sut en faire, ainsi que nous l'apprend son opuscule intitulé : *Description des grottes ou du labyrinthe de Damon* : « En sortant de la maison de Damon qui est sur un costeau fort élevé, on passe dans un parterre en terrasse dont la vue, qui forme un quart de cercle, est parfaitement belle par les différents objets qui la composent. De ce parterre, on passe dans un bois de chesnes dont les allées forment un berceau fort exhaussé; du bois dans une longue allée à hautes palissades de charmes, et du milieu de cette allée dans une autre, au bout de laquelle on trouve une petite terrasse balustrée en demi-rond, d'où l'on descend à droite et à gauche par deux routes ménagées entre des rochers et des arbres verts qui forment une manière de fer à cheval et qui conduisent, de chaque côté par une pente fort douce et quelques marches fort commodes, à une grotte fort grande et fort claire. »

Le temps a renversé les balustres en demi-rond, a disjoint les marches en fer à cheval aujourd'hui usées et moussues, mais les arbres sont toujours là, verts et robustes, et l'on y voit encore, comme au temps de Bétoulaud, « l'agréable vue d'une grande et belle plaine, meslée de terres, couverte de blés, de vignes, de bois, de prairies, de villages, de châteaux, de plusieurs tours et détours de la Dordogne » tout cela se terminant « par les beaux costeaux des pays d'entre-deux-mers, ce qui forme une espèce de vaste théatre de cinq à six lieues de tour. »

De cette première grotte, on passe de plain-pied sur une autre terrasse jadis balustrée comme la première et de chaque côté de laquelle Bétoulaud avait créé deux cabinets de verdure à grands piliers de pierre joints par des barreaux de bois peints et formant deux ovales garnis d'orangers.

Au-dessous, s'étendait en demi-cercle une vaste pièce d'eau alimentée par une source toujours claire, toujours pure, sourdant d'un rocher qui surplombait.

L'hiver, l'air tiède et doux, l'été le frais charmant,
au bruit de la belle eau qu'on entend à toute heure,
d'un éternel printemps y fixe la demeure.

Dans cette pièce d'eau, Damon fit rouler du haut du côteau de grosses roches qui en formaient le pourtour « ce qui avec le lierre qui s'y est meslé en quelques endroits, donne à ce lieu un air très agréable quoique sauvage en quelque façon ».

De chaque côté de la deuxième terrasse, quatre marches conduisaient à droite et à gauche à deux portes de fer grillées derrière lesquelles s'étendait avec symétrie le labyrinthe. Deux galeries, hautes de huit pieds, larges de six, avec des arcades jadis soulignées de coquilles argentées, s'enfoncent encore, tout comme autrefois, durant trente pieds dans le roc. Dans des niches régulièrement creusées de chaque côté, Damon plaça des orangers et intercala, sur les pilastres qui les séparaient, des bustes de héros et de dieux, Mars, Hercule, César, Auguste, avec au fond celui du grand Roi, le tout encadré de grandes coquilles couleur de rose, « si bien que ce mélange régulier de bustes blancs, de rochers verdâtres, de coquilles argentées et couleur de rose ou mouchetées de noir et d'orangers verts chargés de fleurs et de fruits font un effet qui surprend et frappe d'abord ceux qui n'attendent pas, en entrant en ce lieu là, tant de propreté dans un rocher ».

Dans chacune de ces galeries s'ouvre une arcade qui conduit dans une pièce ou salon et, de là, à une deuxième galerie parallèle à la première.

Le salon de droite repose sur quatre pilastres taillés dans le roc et jadis ornés de beaux festons de coquilles argentées et brillantes de toutes espèces.

Dans le fond du salon, une fenêtre carrée; sous celle-ci, un lit de repos boisé dont les deux hauts chevets formaient un rebord sur lequel étaient « sur de petits piedestaux des bouquets de fleurs de coquillages meslés de branches de corail ». Au-dessous de cette fenêtre murmure encore cette fontaine que Damon a chanté :

Coulez, coulez toujours du haut de ce rocher
et de cet antre creux où je vins vous chercher;
sans le secours de l'art, de vous seule parée,
jusques aux derniers temps, vous serez admirée;
et votre bruit charmant par mes sons augmenté
aux plus lointains climats un jour sera porté.

De l'autre côté, et à l'opposé de cette fenêtre, une petite pièce ronde pour quatre ou cinq personnes, semblablement ornée et dont la corniche était « garnie de limaçons d'Orient, de coquilles tigrées et de coupes de marbre serpentin, d'albâtre, de nacre, de cristal et de porcelaine ».

C'étaient le cabinet et le salon dédiés à Sapho, faits amoureusement par Damon amoureux ; rien n'y manquait et, dans une lettre et une pièce de vers qui nous ont été conservées, Bétoulaud en décrivit le travail et les splendeurs à sa fidèle amie. Il espérait même l'y recevoir, mais rien ne permet de penser que ce rêve se réalisa. Mlle de Scudéry n'abandonna pas les rives de la Seine, tout en se montrant fort sensible à cette galanterie, ainsi qu'en témoignent plusieurs de ses madrigaux.

Le grand roi avait lui aussi sa chapelle en ce rustique rocher ; la gauche du labyrinthe lui était entièrement consacrée, mais, avant de quitter la droite, jetons un dernier regard sur la galerie qui suit le salon de Sapho. Éclairée elle aussi d'une fenêtre carrée et ornée de semblable façon, elle a, au fond, un siège à deux degrés et Bétoulaud nous dit : « Quand on s'asseoit sur le premier, on ne voit que le ciel au travers de la fenêtre ; quand on s'assied sur le second, on ne voit que la terre et Damon ne manque pas de faire une petite morale en cet endroit-là, en disant que qui s'abaisse ne voit que le ciel, et que qui s'élève ne voit que la terre ».

L'autre partie du labyrinthe fut, par Damon, destinée au *culte* de Louis XIV, « à cause de la beauté du rocher ». Avec ses pilastres, le salon qui y était aménagé en son milieu « a, nous dit-il, l'air d'un petit temple et la lumière qui le pénètre par une fenêtre carrée, se condense au fond par un ovale de quatre pieds qui projete toute la clarté sur un beau bas relief du grand Roy, placé dans une niche et entouré de festons de coquillages brillants et argentés, Damon n'étant pas assez riche pour le couronner de diamants ».

Après le salon, même galerie que de l'autre côté pareillement ornée d'orangers placés dans des niches.

Cet ensemble ne parut pas suffisant à Damon et il imagina, à la louange de Louis XIV, un suprême et dernier effort. Si on

pénètre, en effet, jusqu'à l'une des extrémités des deux premières galeries, on trouve un couloir intérieur unissant l'une à l'autre les deux parties du labyrinthe (c'est le couloir d'entrée actuelle). Les deux parois extrêmes en sont percées de trous réguliers, formant par leurs entrelacs des L majuscules entrelacées. Ces petites ouvertures communiquent avec le fond latéral des deux galeries extrêmes du labyrinthe et la lumière pénètre par ces trous dans le couloir intérieur. « Elle éclaire, nous dit alors Damon, ces trois chiffres lumineux du nom du Grand Roy qui semblent entre composés d'étoiles brillantes ou de flammes de feu quand le soleil donne sur les fenêtres des grottes, effet surprenant et admirable. »

Cette perspective n'a plus aujourd'hui rien de surprenant et d'admirable. Le vulgaire a nommé tout cela le *confessionnal*, donnant ainsi une destinée pieuse à une flatterie profane qui, d'ailleurs, aurait peut-être plu davantage à Louis XIV vieillissant sous cette forme nouvelle et inattendue.

Ce n'est point tout. Deux inscriptions rappellent les desseins de Damon. Sur la porte du labyrinthe de Sapho on lit: ET MUSIS ET OTIO, sur l'autre: ET· VIRT· ÆTERN· LUDOVICI· MAGNI· pour témoigner, dit Bétoulaud, « que ce lieu est consacré à la vertu éternelle de Louis le Grand, aux muses et au loisir, afin qu'on y célèbre toujours en paix la gloire de ce héros ».

Puis, comme le rocher s'étendait encore au delà, notre poète le creusa, de chaque côté, de grottes nouvelles; l'une fut faite en forme de lyre et devint la *grotte lyrique;* l'autre eut trois sièges semblables à des lits. On les garnissait d'orangers et de jasmins d'Espagne qui fleurissaient tout l'hiver, tant ces serres naturelles étaient chaudes et saines; de l'autre côté, deux pièces furent aussi creusées; l'une avec sept sièges, l'autre avec trois et toutes deux servaient également d'orangerie.

Enfin, à leur suite, Damon créa une longue galerie qui, telle qu'un cloître, ouvre en plein roc ses larges arcades sur la plaine de la Dordogne et « ce qui rend cette galerie très agréable, c'est qu'estant tout à fait libre en été, elle sert d'une

riante et spacieuse promenade et qu'on y met des deux côtés, durant l'hiver, deux rangs de grands orangers, entrelacés de divers pots de jasmins d'Espagne, de lauriers roses et autres fleurs qui craignent le froid, ce qui a obligé Damon de faire graver dans un de ces bouts cette inscription latine en lettres majuscules : ET· POMONÆ AURIFERÆ ET FLORÆ HYEMUM VICTRICI. »

Une dernière et plus vaste grotte existe encore au couchant. Bétoulaud n'en parle point dans son opuscule; la tradition a nommé *chambre d'amour* cette dernière construction ; on y distingue encore une fenêtre, jadis sans doute bien close, un lit de repos presque détruit; ce fut là probablement le refuge du poète vieillissant et frileux, redoutant à la fois l'humidité du labyrinthe et les courants d'air de la galerie.

Joignez à cet ensemble de belles carpes qui viennent se disputer le pain qu'on leur jette dans la pièce d'eau et sur le haut du rocher « un petit bois charmant coupé confusément de petites routes tournoiantes. »

Tout cela, il faut en convenir, justifiait presque la joie orgueilleuse que manifeste Bétoulaud en nous décrivant les grottes de Ferrand. « On est surtout obligé d'avouer, dit-il en terminant, qu'il a fallu beaucoup de travail, beaucoup de dépenses, beaucoup d'application et beaucoup de temps pour achever un si grand ouvrage dans un rocher qui était, en certains endroits, aussi dur que le fer même, mais Louis le Grand a tout fait surmonter et Damon a cru qu'il ne vivrait ni ne mourrait content s'il ne marquait par quelque chose d'éternel, son zèle et son admiration pour le plus grand des Rois. »

Hélas ! Bétoulaud ignorait que l'oraison funèbre du plus grand des Rois devait, quelques années plus tard, commencer par ces mots décevants et justes : « Rien n'est grand, mes frères, hormis Dieu ! »

Les grottes de Ferrand ont subi, comme la mémoire de Louis XIV, l'injure du temps et des hommes; les bustes ont disparu, les coquilles rares et argentées ont confondu leurs méandres délicats et leurs écailles nacrées dans les débris

grossiers du roc où elles s'enchassaient. Les hivers, la négligence des hommes et les journées agitées d'une révolution que Saint-Émilion connut tragique, achevèrent ce que le temps, de lui-même, avait fait. Rien ne subsiste plus de ces délicatesses maniérées et surannées que Damon, sans se lasser, admirait. Le rocher est redevenu aussi rustique que jadis ; deux cents ans ont suffi pour le rendre si vétuste qu'il a pu égarer l'œil le plus exercé et induire un moment en erreur un érudit.

En effet, M. Emile Piganeau, ancien président de la Société archéologique de Bordeaux, a publié dans le tome XVII du bulletin de cette compagnie, une étude sur les grottes de Ferrand, et, là, sans partager l'opinion populaire qui faisait de ces grottes un temple druidique, il crut que l'on y pouvait voir un souterrain refuge ou des caches sinon d'Albigeois, du moins de protestants, caches analogues, peut-être, nous dit-il, aux grottes de Bourgognade près Sainte-Foix, signalées par Guinaudie, et aux souterrains de Puisseguin, cités par le même auteur comme lieu d'abri lors des persécutions contre les hérétiques. Il fit part de cette hypothèse à M. Leo Drouyn, qui lui indiqua le testament de Bétoulaud, et notre savant compatriote, tout en renonçant en partie à la précédente hypothèse, nous laisse cependant entendre que Bétoulaud dut peut-être trouver « en ce lieu quelque antre ou souterrain que dans son enthousiasme poétique, il avait accommodé, revu, corrigé et augmenté pour la gloire de son roi ».

Il n'en fut point ainsi, nous le savons maintenant. L'œuvre fut toute personnelle à Damon qui peut la revendiquer en entier. D'ailleurs à ses héritiers, il laissa le soin et la charge de son entretien dans des termes qui ne laissent aucun doute : « Je veux et entends aussi que mes héritiers et successeurs qui posséderont ma maison et seigneurie de Saint Poli, près St Émilion soient tenus d'employer tous les ans, la somme de trente livres pour la propreté et l'entretien des grottes magnifiques que j'ay fait creuser comme un monument éternel de la gloire du Roy Louis le Grand, dans les rochers qui sont près de la dite maison..... je veux et entends que celui des quatre enfants qui sera proposé par messieurs de

l'Académie française, et ceux qui posséderont ensuite après lui les dits biens, conservent comme un monument durable que je laisse les belles et riantes grottes que j'ai fait creuser avec tant de soin dans les rochers de ma maison de Saint Poli; et s'ils les détruisent, je donne et lègue au dit cas, la somme de 500 livres à l'hospital de St Emilion. »

Cette charge, nous l'avons dit, fut peu ou mal exécutée; quatre-vingts ans après la mort de Damon, la Révolution éclatait et, tandis que son arrière-petit-neveu, le marquis de Mons de Dunes, seigneur de Ferrand, Saint-Poly et autres lieux, ancien page du roi Louis XV, et capitaine au Royal-Cravatte, émigrait et gagnait péniblement sa vie, comme commis d'un marchand de vins de Hambourg, la citoyenne Demons, née Verthamont, seconde femme de son père, restait à Ferrand; réfugiée dans une modeste chambre du nord, quelques épaves de son argenterie cachée dans une barrique enfouie dans la basse-cour, elle menait petite vie, toujours sous le coup d'un appel de la municipalité de Saint-Émilion.

Un jour, on lui demandait le terrier de Ferrand pour le détruire et elle le remettait sans barguigner; le lendemain, on sollicitait d'elle un don volontaire, et si en 91 et 92 on adressait un appel courtois au cœur de la marquise de Mons, en 93 on faisait remarquer à la citoyenne que son refus la rangerait à juste titre parmi les suspects; chose curieuse, le don *volontaire* se produisait aussitôt, ce qui prouve à tout prendre que ce moyen fiscal n'est pas sans valeur!

Mais les grottes de Ferrand furent, durant cette époque, terriblement négligées. La rustique nature reprit sur elles ses droits imprescriptibles; c'est en vain que Damon l'avait cru dompter; comme l'a dit Leconte de Lisle :

L'indomptable a toujours reverdi.

Aussi quand le marquis de Mons revint d'émigration, laissa-t-il les choses en état : chênes et arbrisseaux sauvages, aujourd'hui ornement des grottes, dominèrent de leurs frondaisons, la longue galerie jadis ornée de jasmins et d'orangers, et madame de Mons-Fornerod, sa fille, à l'imitation de son père,

abandonna elle aussi le labyrinthe de Damon à sa rustique simplicité.

L'origine des grottes se conserva traditionnellement dans la famille et dans le pays. Néanmoins on oublia leur caractère, leur but, et ce ne fut bientôt plus qu'une légende incertaine, encombrée, comme il sied, d'erreurs et de détails inexacts.

On attachait plus d'importance au récit du cerf cherchant dans ces grottes un refuge contre les armes des chasseurs et la dent des chiens qu'aux rêves de Damon complètement oubliés[1].

Ce n'était d'ailleurs pas un dédain nouveau. Ce travail de Bétoulaud parut toujours un peu puéril à ses contemporains. Dès le 28 janvier 1693, le curé de Saint-Hippolyte ne lui annonçait-il pas, en se désolant, que des voleurs entrés dans sa maison avait emporté le lard enfermé dans un coffre, sans toucher cependant « *aux bagatelles* qui y avaient été serrées pour l'ornement des grottes ».

Oh! vanité des vanités, curé et voleur attachaient plus de prix au *salé de porc* qu'aux bustes des héros, culte de Damon.

Le temps fit de même et de *l'œuvre éternelle* il reste aujourd'hui des grottes quasi sauvages, promenoir rustique que la fantaisie bête des promeneurs nombreux, incruste avec une patience inlassée, non plus de coquilles argentées ou de marbre serpentin, mais d'inscriptions lapidaires et d'initiales amoureusement entrelacées, seul adoucissement à l'amertume que ce spectacle doit donner à l'ombre de Damon.

UNE VISITE AUX GROTTES DE FERRAND EN L'AN 1685.

D'après Mlle de Scudéry (Conversation sur le repentir) et les manuscrits de Bétoulaud.

Par une chaude après-midi de l'année 1685, Bétoulaud avait fui les ardeurs du soleil du mois de septembre à son début, en

1. « L'an mil sept cent soixante-six, le 29 octobre, y passa un cerf à Saint-Poly qui fut tué à Pirotte dans un ruisseau par les bordiers et domestiques de Madame de Mons. On le porta de suite à Ferrand dans la cour pour l'égorger. » Livre de raison de Descombes à Saint-Hippolyte.

cherchant un refuge dans le salon des grottes dédié à Louis le Grand. Un crayon et un papier à la main, il mettait le dernier fini à une nouvelle poésie que sa muse féconde venait de préparer pour Mlle de Scudéry. L'inspiration, bien que facile, s'alanguissait dans la température ambiante, et Damon faisait lentement les cent pas dans le labyrinthe de ses grottes, agaçant d'un doigt distrait les serins gazouillant sur les fenêtres entre les vases de faïence emplis de coraille rose.

Soudain des bruits de voix envahissent la terrasse balustrée, et la galerie d'entrée se trouve brusquement encombrée d'une *compagnie* un peu hésitante qui, conduite par un des serviteurs de Bétoulaud, s'avance au-devant de ce dernier.

A leur tête, Damon reconnaît son amie Céphise et ce sont aussitôt de grandes embrassades et de longs baise-mains. Les civilités se prolongent quand Nérinte, Philonice, Mérindor et Artimas se font nommer ou présenter au poète courbé en protestations courtoises.

Puis, tandis qu'il fait entrer dans le salon rustique, chacun explique la rencontre imprévue en phrases cadencées et vives : « la compagnie vient des mêmes eaux, d'un coin sauvage des Pyrénées, » et l'on s'en retourne ensemble à Paris. Mais comme l'on cherche à « allonger plutôt qu'à raccourcir le chemin » on s'est permis de gravir les coteaux de l'ermitage du poète pour y chercher un homme d'esprit et un gentilhomme de toute courtoisie.

Bétoulaud, confus, se répand à son tour en pensées non moins élogieuses, et le sujet dévie naturellement sur les grottes, leur but, leur beauté; on les visite pendant que Damon, « renvoyant celui des serviteurs qui avait conduit la compagnie donne les ordres nécessaires pour la bien régaler. » Le tour du propriétaire vitement achevé, à cause de la température, on s'assied dans le salon entre les orangers, sur des pierres taillées dans le roc, couvertes de belle mousse verte et sur des sièges « en jonc colorié ».

Damon, en allant chercher ces derniers dans un réduit voisin, laisse tomber un papier de sa poche, par mégarde ou

volontairement : avec les poètes, on ne sait jamais jusqu'où va la bienveillance du hasard.

Le papier relevé, les visiteurs aperçoivent que c'est une poésie intitulée : *Les orangers de Damon à Sapho.*

Céphise d'en demander la lecture; Damon de protester puis de lire, tout en disant qu'il se repent de l'avoir écrite si imparfaite.

Après avoir admiré comme il convient, chacun de prendre texte du repentir de Bétoulaud pour discuter sur le sentiment que ce verbe exprime, car, dit Céphise, « on se repent presque de tout ce qu'on fait. »

Cette généralisation imprudente dans une conversation toute française qui se doit d'effleurer tour à tour la manière de préparer l'eau de rose et les preuves de l'existence de Dieu, amène Nérinte à constater que tous les repentirs sont inutiles « sauf de ce qui est mal devant Dieu ». De là, à parler d'amour, il n'y a qu'un pas — on le franchit vite et ce sujet se traite à son tour. Mais afin de l'élever à des hauteurs congrues, chaque interlocutrice de citer une anecdote dont le particularisme justifie à ses yeux les généralisations les plus absolues !

Comme décisif, Nérinte parle d'un sien ami qui à huit jours d'intervalle, lui écrivait deux quatrains commençant ainsi :

Je me repens, Clindor, d'avoir aimé Chimène,...
. . . . . .
Je me repens, Clindor, de m'être repenti...

On sourit, le trait est des meilleurs, — mais qu'ajouter à l'histoire de cette jeune et charmante veuve, bien faite et d'esprit, qui, joueuse effrénée, mais pleine de repentir, pour fuir sa passion, se précipitait dans les distractions mondaines, et qui, regrettant à leur tour les dissipations des sens qui résultaient de ce remède, recherchait à nouveau dans le jeu le refuge sauveur des tentations trop fortes. La mort seule la put délivrer de ce double et fallacieux repentir.

Tout le monde convient cependant que Damon seul ne saurait se repentir d'avoir fait de si belles grottes, chef-d'œuvre aussi durable que « la gloire du grand Roi qui durera autant que le monde ».

Ce sujet si heureusement épuisé, on s'accorde d'en perpétuer le souvenir. Pour ce faire quoi de mieux que de choisir au sort celui qui devra en vers et en prose exhausser ce souhait. Les dames aussitôt arrachent d'un doigt fuselé des feuilles aux orangers voisins, et nouvelles sibylles, distribuent le destin poétique qui tombe sur Mérindor. Comme cet impromptu nécessite quelques réflexions, Damon, heureux du prétexte, s'écrie : « ne vous chagrinez pas sur le peu de temps que vous pouvez avoir, car je croirais mon hermitage trop honoré, si la compagnie veut bien s'y reposer quelques jours. »

Céphise rend mille grâces, accepte, et Damon « quoique surpris par une compagnie qu'il n'attendait pas, la régale avec beaucoup de politesse et de magnificence. »

Dans la grande salle lambrissée et qu'ornent des panneaux de verdure, on veille si tard que le lendemain le lever des dames se fait grandement attendre. Aussi comme les distractions imaginées la veille paraissent épuisées, Bétoulaud profite de ce répit pour organiser un plaisir nouveau.

Pendant que Mérindor cherche aux grottes, où l'on a mis pour lui écritoire et papier, le madrigal du Repentir, Damon, à qui la destinée sourit, voit arriver aux solitudes de Ferrand un musicien chanteur de talent. Avec ce concours, il prépare en secret une galanterie nouvelle et le dîner survient au milieu de tous ses soins divers; « il est magnifique en poissons » et se prolonge assez tard, car on veut laisser passer dans la maison, le « chaud du jour ».

Le *Repentir* revient sur le tapis et pour le justifier encore, on se met à jouer aux échecs « parce qu'on n'y perd jamais que par sa faute ». Au sortir de là, la compagnie, par les bois et les charmilles, fait le tour de la terre de Damon. Le clocher de Saint-Émilion, les moulins des coteaux voisins, les bois derrière lesquels se cache à quatre lieues de là le château de Montaigne, la plaine de Castillon, les méandres de la Dordogne surgissent à la voix de Bétoulaud. Il signale en passant la tour de la Roque où demeure son ami l'avocat général Thibaut de Lavie, la maison noble de Capet où de tradition résident l'esprit et le bon accueil.

Puis l'heure de la collation, car c'est jour d'abstinence, survient, et Damon fait agréer aux Dames qu'on la serve aux grottes même de Ferrand. Exquise fin de journée; après la chaleur de l'après-midi, la plaine se fait superbe et la collation se trouve délicieuse. Les grottes éclairées de toutes parts ont le charme des choses imprécises, et semblent vastes et lointaines : peu à peu les causeries se ralentissent; Damon ranime alors l'intérêt en proposant de passer dans la grotte du Roi. La surprise, préparée le matin, y attend : le chanteur a, sur l'impromptu de Mérindor, imaginé une musique de circonstance. Le madrigal enthousiasme, le chant ravit et chacun fredonne le quatrain préféré. La lune se lève enfin tandis que lentement, et comme à regret, la compagnie retourne à Ferrand « au son d'excellents hautbois qui la suivent. »

« Le lendemain au matin se passe encore avec de nouveaux plaisirs; » mais aussitôt après dîner la cour d'honneur s'emplit du bruit des carrosses prêts à partir. En hâte, les serviteurs entassent les coffres cloutés de cuivre, tandis que le musicien de Damon interrompant un instant les adieux, chante la dernière galanterie du poète :

Hélas, charmante compagnie,
qu'il est dur de vous voir partir !
mon cœur vous suit, et je l'envie
sans crainte de m'en *repentir*.

Puis, sous les ormeaux centenaires, le long du chemin pavé qui dévale vers la plaine, le bruit des lourds carrosses s'éloigne et s'éteint.

VIEILLESSE ET MORT DE BÉTOULAUD SON TESTAMENT

L'âge vint interrompre les travaux champêtres et les plaisirs légers de Bétoulaud. De ses amours successives les feux sont éteints, et, si le souvenir demeure, la mode est trop à la vertu pour que notre poète, courtisan incomparable, ne se fasse point ermite.

En dehors de l'exemple du grand Roi, tout d'ailleurs le lui conseillait : l'âge, les rhumatismes, la goutte et la pierre; et, sous l'empire de ces multiples causes, sa muse morigénée s'écriait :

Amour de la sagesse, amour de la vertu,
par tant d'autres amours trop longtemps combattu,
Viens remplir mon esprit et porter dans mon âme,
les rayons immortels d'une plus pure flamme.
La jeunesse est passée, les vains amusements,
les frivoles plaisirs, les faux entêtements,
les caprices du cœur, la raison qui s'oublie
m'ont assez fait sentir leur trop douce folie.
De mon âge plus mûr, il faut gouster les fruits.
Je cherche d'autres jours; je cherche d'autres nuits.

Pour rendre ces dernières plus tranquilles, il calmait sa goutte avec des remèdes dont nous livrons volontiers la formule à notre docte Faculté. Leur ancienneté les rendra nouveaux et, patronnés par elle, ils pourront encore guérir tout comme autrefois.

Remède pour guérir la goutte :

« Il faut mettre la partie affligée dans de l'eau aussi chaude que l'on peut le souffrir pendant trois ou quatre fois; après cela la frotter avec des branches d'orties, ce qui fait venir diverses ampoules pleines d'une eau fort sale qu'on perce et, l'humeur de la goutte s'évaporant par là, on est délivré d'abord après. »

Contre la pierre : formule toute poétique donnée par Mlle de Scudéry :

« Un demi-verre de vin blanc fort pur, deux cuillerées de jus de citron, deux d'eau de rose, une demie once de sucre candi, une cuillerée d'huile vierge. »

Bétoulaud gardait encore d'autres précieuses recettes pour des cas imprévus; en voici deux :

« *Contre l'esquinancie :* Un nid d'hirondelle fricassé avec du vinaigre très fort et qu'on applique de suite autour du cou avec un linge guérit d'abord l'esquinancie. »

« *Contre la teigne :* prendre un ou deux lézards en vie, les faire entrer la tête en bas dans un flaccon de verre, où on a mis

de l'huile; les exposer ensuite au soleil et, après qu'ils y sont dissous, on en fait un onguent et on frotte le mal. »

La goutte et la pierre paraissent d'ailleurs avoir été les seuls réels soucis de Bétoulaud. Célibataire, il n'avait pris des femmes que le miel, et, comme il ne connut pas les joies de la famille, il ignora le chagrin de ne les pas avoir, gardant ainsi jusqu'à la fin, malgré le culte dont il enguirlanda ses amitiés amoureuses, son sévère jugement des premières années, témoin cette épigramme que sa verve vieillie limait, d'une écriture tremblante, contre le sexe féminin :

Une femme voulait se pendre.
On lui dit pour l'en détourner
Tout ce qu'on put imaginer.
Mais en vain. Sans jamais se rendre,
à tout ce qu'on lui remontra,
à se pendre, elle persista —
« Aura-t-on donc toujours l'envie,
d'empêcher ce que je voudrais,
dit-elle? Mercy de ma vie!
je veux me pendre et me pendrai. —
— Hé bien, si ne voulez entendre
Nos remontrances, lui dit-on —
Pendez-vous, nous le trouvons bon. »
Plus ne voulut alors se pendre. —

Bétoulaud subit, cependant, comme tout le monde, les effets de la crise viticole qui durant la fin du XVIIe siècle assombrit le midi et l'ouest de la France, pour disparaître après la gelée de 1709 et reprendre de plus belle durant près de cinquante ans, par suite d'une surplantation que la ruine de plusieurs provinces ne put même pas arrêter.

Dans ces moments de gêne, il s'adressa à ses amis[1] qui, quelquefois sans doute, montrèrent certaines exigences si l'on en juge, du moins, par l'épigramme suivante que le poète lança contre les préteurs intéressés :

Le vieux Colin, cet usurier horrible,
ce cœur de fer, et cette âme inflexible

1. Le relevé des dettes de Bétoulaud nous indique le nom de quelques-uns de ses principaux créanciers : le Président Lacaze, MM. de Maran, de Gourgues, de la Chabanne, de Lopez, etc.

avait presté mille écus pour six mois,
sur bon gage et caution solvable
et l'intérêt au denier dix payable.
Le débiteur qui savait de quel bois
en pareil cas se chauffait le bonhomme
au bout du terme alla payer la somme.
Il n'y manquait pas un double tournois;
chaque pistole était bien trébûchante,
les escus beaux, la monnaie excellente.
Tout estait bon, lorsque notre bourgeois
refusa net de donner sa quittance
qu'on ne changeat d'abord et par avance,
un sou tapé qui n'était pas de poids.

Mais si Bétoulaud dut aux vignes et à sa fortune uniquement terrienne, des heures soucieuses, sa sereine philosophie ne s'en démoralisa pas. Vainement, le froid et le chaud, la pluie et la sécheresse, les gelées du printemps et la grêle de l'été, tout cela et mille autres fléaux, de son temps comme du nôtre, acharnaient leur rigueur sur cet agriculteur que Virgile crut heureux; Bétoulaud faisait toujours des vers. La glèbe cependant ne donne à ceux qui la cultivent que les journées d'hiver et les soirées tranquilles au coin des feux d'automne pour cesser de trembler, et il faut être un poète comme le chantre de Mantoue... et celui de Ferrand pour sourire à l'orage qui vous arrache en une heure le fruit d'une année.

Des poètes le chagrin se dissipe dans l'harmonie des vers et Bétoulaud chassait l'amertume de ses champs ravagés en adressant sur ce navrant sujet à Mlle de Scudéry quelque galante et précieuse épître.

Comme il convient, cette dernière éprouvait, devant cette philosophie sereine, une admiration sans borne dont un madrigal gravait aussitôt pour l'immortalité l'expression lapidaire. Qu'on en juge :

Quoi, malgré la grêle et l'orage,
votre esprit tranquille et charmant
de Vénus me donne l'image [1].
et la fait parler galamment?

1. Bétoulaud avait envoyé en même temps que son épître une bague avec une pierre sur laquelle une Vénus était gravée.

Il faut avoir bien du courage
pour badiner si joliment,
lorsqu'on vient d'éprouver la rage
d'un tourbillon si violent.
Pour moi qui ne sent ce ravage
que, par amitié seulement,
je n'ai pas ce même avantage
vous le connaîtrez aisément... etc.

Heureux celui qui, comme Bétoulaud, devant la nature en révolte peut philosopher doucement, en promenant sa rêverie aux grottes de Ferrand.

C'est ainsi que la vieillesse vint un beau soir surprendre Damon qui l'accueillit d'un sourire dont cependant la résignation s'estompait de quelques regrets :

Ces charmes attirants qui suivent la beauté,
cet aimable poison dont je fus enchanté,
ne font plus maintenant le bonheur de ma vie.
Tout s'enfuit de mon cœur jusqu'au nom de Sylvie
j'ai fait contre moi-même un effort généreux.
Fol amour, tends ailleurs tes filets dangeureux.
Ton arc, tes traits brisés et ta flamme étouffée
de mon courage heureux, mémorable trophée
sur mes sens révoltés n'auront plus de pouvoir,
J'ai levé le bandeau qui m'empêchait de voir...

Maintenant il ne s'occupera plus que :

des fleurs, des animaux, des éléments, des cieux,
du Dieu qui les forma par sa vertu féconde.....
Je veux lire en mon cœur, m'estudier moi-même.
voir ce qu'il faut hayr et ce qu'il faut qu'on aime,
rendre justice à tout, au mérite, au prochain,
être bon à ce jour, être meilleur demain.

Et, dans une formule finale, où reparaît quand même, sous la robe blanche du néophyte, le vieil homme épris de la beauté des femmes, il s'écrie :

Sainte fille du ciel, Sagesse aux traits si doux,
faites par *vos appas* que je n'aime que vous.

La vieillesse, cependant, réservait à Bétoulaud quelques grands chagrins et les deuils accumulèrent leurs tristesses

autour de ces dernières années. Après sa sœur Marguerite de Maran, après Mlle de Scudéry, sa mère mourait à son tour le 6 août 1702, et dès le 27 août de la même année, le poète et son frère Gabriel, ancien capitaine au régiment d'Artois, procédèrent au partage amiable[1] de la fortune familiale.

Gabriel eut pour sa part tous les biens de la paroisse de Langon et de celle de Talence, une maison sise à Bordeaux rue des Faussets, 5,000 livres sur l'hôtel de ville, le tiers de l'argent et de l'argenterie, quatre pièces de tapisserie de haute lisse à personnages, 17 tonneaux de vin de Talence, la jouissance d'une métairie à Vignonnet, juridiction de Saint-Émilion, plus annuellement « quatre tierçons du vin rouge du cru de Ferrand en la paroisse de Saint-Poli, juridiction de Saint-Emilion[2], avec la liberté d'habiter tant qu'il voudra dans la « maison meublée de Ferrand et d'y prendre sa vie durant tel logement que bon lui semblera ».

Elie eut pour sa part tout le reste de la fortune, dont les éléments principaux comprenaient Ferrand, Saint-Poli, Janqueblanc, trois métairies dans la plaine de la Dordogne, une maison à Bordeaux, rue des Menuts et les deux tiers de la fortune mobilière de sa mère.

Il assumait, par contre, le poids de plusieurs charges parmi lesquelles se trouvait compris le service d'une rente viagère au profit de Marguerite de Bétoulaud, sa sœur, religieuse au couvent de l'Annonciade de Bordeaux.

Trois ans après, le 24 novembre 1705, Bétoulaud faisait son testament.

Cette œuvre curieuse[3] qui a été reproduite *in extenso* dans le recueil de la Société des archives historiques de Bor-

1. Ils avaient même, pour éviter toute difficulté, fait, dès le 14 mai 1701, un partage de la succession future, « désirant, disaient-ils, entretenir toujours entre eux l'union et l'amitié fraternelles. »

2. La production de Ferrand était assez grande. Le 18 novembre 1697, Bétoulaud livrait à Monsieur *Chaperon* vingt-six tonneaux de vin blanc et vingt et un tonneaux de vin rouge, le tout sur lie, sans compter ce qu'il gardait par devers lui, car il devait, comme tout bon Bordelais, faire un peu de vente directe.

3. On a relativement beaucoup écrit sur le testament de Bétoulaud, voir : *Bulletin polymathique*, t. IV, p. 148 ; t. V, p. 297. — *Histoire de Bordeaux*, de Bernardou, t. I, 1re édition. — Notice sur les *Grottes de Ferrand*, par Émile Piganeau. 4e fascicule, t. XVII, 1892. *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*.

deaux [1], est trop longue pour être transcrite dans cette étude.

Nous en retiendrons seulement les passages de nature à compléter la physionomie de notre poète.

Dans cette œuvre dernière, tout son caractère se dessine avec ses qualités et ses défauts. Retenons tout d'abord l'épitaphe qu'il désirait voir gravée sur une « grande tombe de marbre noir mise sur sa sépulture » :

Memoriæ æternæ hic jacentis clarissimi viri Heliæ Betolaudi, equitis, Burdigalensis, morum comitate, ingenii dotibus nec non musarum amore percelebris, obiit — die — mensis — anno —

« A la mémoire éternelle du très illustre Élie de Bétoulaud, escuyer, né à Bordeaux, non moins célèbre par le charme de ses mœurs et les grâces de son esprit que par son amour des Muses. Mort le..... »

Au point de vue de la révélation du caractère, on ne saurait non plus passer sous silence le préambule de ce même testament. Bétoulaud, qui aime tant la gloire, vis-à-vis de Dieu s'humilie comme il sied : « Considérant, nous dit-il, avec toute la liberté de ma raison que ce même Dieu tout puissant, père des grâces et des miséricordes, veut qu'après un certain temps les hommes passent du séjour de la terre à celui du ciel, et considérant aussi qu'il veut, selon la loi du bon ordre dont il est le principe, que ceux qui doivent sortir de ce monde disposent avec le plus de connaissances et d'équité qu'il leur sera possible des biens et objets temporels dont il les a partagés par sa divine bonté, j'ai cru, etc.... Et premièrement, après avoir, dans une profonde contrition de cœur pour toutes mes fautes passées, et, dans ma ferme espérance d'une vie éternelle, recommandé mon âme à ce même Dieu tout puissant, à la bienheureuse Protectrice des chrétiens mourants, au saint Prophète, mon patron, et à tous les esprits célestes qui, s'intéressant pour nous, souhaitent de nous associer à leur gloire, je déclare..... »

1. T. XIX, p. 386 et suiv.

Cet avant-propos testamentaire s'affranchit, il faut le reconnaître, de la banalité coutumière des formules, et les habituelles invocations y revêtent une cadence dans laquelle se retrouve le poète qu'inquiète le grand problème.

Après avoir indiqué quelque legs pieux[1], Bétoulaud dispose du reste de sa fortune. Il donne tous ses biens à son frère Gabriel qui mourut quelques mois après et bien avant lui.

Puis, envisageant l'éventualité de ce décès, il lègue la presque universalité de ses biens à Messire Joseph Guilleaume de Mons[2], baron de la Tour, conseiller en la grand Chambre du parlement de Bordeaux, son cousin germain, et son plus proche parent.

A ce dernier, il substitue enfin « *celui de ses trois enfants mâles ou du fils aîné à présent vivant du sr et de la dame de Lescours, lequel entre tous quatre, lorsqu'ils auront l'âge de vingt ans accomplis, se trouvera au jugement de messieurs de l'Académie Française de Paris, avoir plus de mérite, plus d'esprit, plus de politesse et plus de disposition pour les belles-lettres, priant pour cet effet, tous les membres qui composent cet illustre corps d'agréer que, par un sentiment d'estime et de respect pour eux, je les laisse les arbitres de ma principale succession et de la gloire qui doit rejaillir par eux après ma mort sur toute ma famille.* »

C'était là, il faut l'avouer, une ingénieuse manière de disposer de ses biens; et si, de nos jours, on fit quelque célébrité à l'original qui dota de sa fortune le couple de géants disposés à rénover notre race de pygmées, on devrait ne pas méconnaître le mérite de celui qui plus spirituellement chercha le critérium de la capacité de succéder, comme on dit au Palais, dans l'esprit, la politesse et l'amour de la littérature. On s'imagine sans peine la figure des quatre gentilshommes substi-

1. Les héritiers payèrent 100 livres pour le rétable de Sr Poly et 200 livres pour les cloches de l'église de cette paroisse.

2. Me de Mons et de Dunes, barons de Soussans, et de la Tour de Mons, seigneurs d'Angludet, Ferrand, St Poly, etc., grands syndics de St Michel. Filiation, 1273. charges : des officiers, des conseillers et Présidents au Parlement de Bordeaux, des jurats, des commandeurs, des chevaliers de Malte et de St-Louis. Alliances : de Goth, de la Force, de Clarence, de Montesquieu, de Paty de Bellegarde, d'Essenault, de Verthamon, de Gères-Vacquey, de Montaigne, etc.

tués devant une pareille clause et un tel concours. Aussi disons de suite qu'ils ne furent jamais exécutés. Les hommes et les choses se sont furieusement joués des volontés de M. de Bétoulaud. Peu d'années après sa mort, le 13 mars 1713, les héritiers se rapprochaient pour mettre à néant cette partie du testament. Voici le texte de cette exécution : « ce aujourd'hui, 13e du mois de mars 1713, nous soussignés Sarran de Canolle, chevalier, seigneur de Lescours, au nom et comme père légal et légitime administrateur de Jacques Joseph François de Canolle, mon fils ainé, auquel, etc... d'une part, et François Antoine Joseph de Mons, baron de la Tour, Pierre Guilleaume Joseph de Mons, et Joseph de Mons, tous frères d'autre part, etc..., *avons convenu entre nous de partager les biens délaissés par feu messire Héllie* (sic) *de Bétoulaud, situés à Libourne et à St Emilion, substitués en notre faveur par son testament, et, pour cet effet, renonçons expressément à la clause du testament pour le choix qui doit être fait de l'un de nous quatre par l'académie française,* de laquelle clause et choix, aucun de nous ne demandera pour le présent et pour l'avenir... et avons fait le partage desdits biens aux pactes et conditions suivantes. »

Il est désobligeant de trouver en des archives de tels documents, car il était de tradition dans la famille de Mons, héritière du poète, que Léonard Joseph, Mis de Mons et de Dunes, avait remporté, grâce à sa courtoisie et à son intelligence, le prix décerné par son grand oncle. Cette légende dut sans doute son origine à ce qu'il fut apportionné dans le partage de la terre de Ferrand et de ce que son oncle Joseph, Seigneur de St-Poli, lui légua ce dernier domaine.

Seigneur des deux terres aimées de Bétoulaud, il passa pour les avoir gagnées dans ce tournoi nouveau où devaient triompher à Paris l'esprit gascon et la galanterie bordelaise. En réalité, il se contenta de vivre dans ce milieu qu'a si excellemment décrit l'auteur de la *Société Bordelaise au* XVIIIe *siècle* et d'y porter la finesse de sa verve gasconne, sensuelle et ironique, que révèle à ses descendants le vivant portrait que fit de lui un peintre inconnu et habile. Parlementaire et jurat, il connut du luxe du XVIIIe siècle tout le charme et la grâce. Il

en entassa des spécimens exquis dans son hôtel de Bordeaux et dans son marquisat de Dunes et mourut avant que la Révolution ne vînt disperser d'une main un peu brutale ce luxe raffiné qui se manifestait jusque dans les fines arabesques des pelles et des pincettes d'argent haché[1] qui garnissaient les cheminées de son château.

A la suite des héritiers substitués, amies et amis figurent dans la galerie posthume des légataires de Bétoulaud.

D'abord, sa famille : Marguerite de Bétoulaud, Thérèze de Rozzet de la Nogarède, épouse de M. de Canolle de Lescours, Marianne de Canolle reçoivent quelques bijoux précieux. Puis, « comme feue mademoiselle de Scudéry, son ancienne et illustre amie, la gloire immortelle de la France et de son sexe tant par sa vertu que par son esprit, lui avait donné elle même son portrait dans une bordure dorée et ovale, » il le lègue à Mme la Première Présidente d'Aulède[2] « persuadé que qui que ce soit de Bordeaux n'est plus digne qu'elle de garder le portrait d'une personne si célèbre à qui elle ressemble si fort elle-même par son grand mérite. »

Ensuite la Présidente Volussan[3] son ancienne et aimable amie reçoit la bague de rubis, d'ordinaire portée par le poète, Mme Duval, la douairière est elle aussi gratifiée d'une bague, ornée d'une sardoine et de plusieurs autres précieuses

1. Inventaire des biens de Dunes.

2. Dans le manuscrit de Raoul, on lit une chanson assez curieuse datant de 1672 sur le mari de la Première présidente : M. d'Aulède de Lestonnac.

UN GRAND MANGEUR (sur l'air *des Eunuques*).

Chez lui, monsieur de Lestonnac
se plait à faire bonne chère,
mais tout est pour son estomac ;
des autres, il ne se chaut guère ;
à gros morceaux précipités,
il affame ses invités.
Ce procédé n'est pas trop beau,
les railleries en sont fausses.
Faut-il que l'écuyer Grissau (son cuisinier)
pour vous seul fasse tant de sauces,
et que vos pauvres invités
meurent de faim à vos côtés.
Mais si vous en voulez user
d'une manière plus civile,
quand vous donnez à dîner,
vous irez dîner en ville,
et ne reviendrez point chez vous,
que vous et nous ne soyons saouls.

En note : « Ce M. d'Aulède de Lestonnac était un des gros mangeurs qu'il y ait eu. Il tenait une très grande table, mais mangeait une grande partie du repas. »

3. Élisabeth le Berthon, sœur du Président à mortier, mariée le 28 janvier 1673, avec Denis Joseph de Mullet, seigneur de Voluzan, nommé Président à mortier de la deuxième chambre des enquêtes, le 5 février 1688 (*Archives historiques*, t. XXVIII, p. 437).

intailles[1]. Il ordonne enfin de remettre des souvenirs d'amitié à MM. de Mons-Latour et de la Nogarède et à M. de Brach, lieutenant de grenadier, tous trois ses parents.

Après viennent les vieux amis : l'abbé de Canteloup, M. de Nesmond, M. de La Loubère. Ces derniers reçoivent chacun un des portraits du poète ; M. de Nesmond recueille, en outre, le portrait de « M. de Pélisson » et celui de « M. de Segrais ».

Enfin à l'abbé de Bocquillon, de l'académie de Soissons, à Mascaron, évêque d'Agen, Fléchier, évêque de Nîmes, Nesmond, évêque de Montauban, il distribue de précieux camées.

Ceci fait, Brétoulaud en arrive à la création du « *prix de l'esprit* » dont il fut beaucoup parlé dans la société bordelaise de l'époque :

« Au surplus, dit-il, comme mon intention a toujours été de tascher de ranimer dans ma patrie l'amour presque esteint des belles-lettres et qui n'a guère esté cultivé que par le fameux Ausone, par l'illustre Paulin, par le célèbre Michel de Montagne et par moy, je donne et lègue à perpetuité et à jamais une bague de Diamant, etc... à celui ou celle de Bordeaux qui au jugement de Messieurs de l'Académie Française fera le mieux chaque année douze ou quatorze ou seize vers français à la louange du Roy Louis le Grand et ensuite à celle des Rois de France ses successeurs et qui fera aussi quatre, six ou huit vers français à l'honneur de ma mémoire, etc... »

Si le prix fut deux fois décerné, il ne fut jamais payé, bien que la terre de Janqueblanc, proche Libourne, sur laquelle Bétoulaud avait établi la charge de la rente de ce prix, n'eût pas été vendue, mais bien, dans le partage, attribuée à M. de Canolle.

Un seul poète (?) sut réunir dans un même éloge le nom du grand Roi et celui de Damon, et par deux fois sa verve

1. Bétoulaud en avait une collection superbe, si on en juge d'après l'inventaire des objets trouvés après sa mort dans son appartement de Paris, où il n'avait cependant qu'une partie de sa collection : vingt-deux cachets d'agathe cerclés d'or et d'argent, trois rubis, un saphir, montés en or, quarante-neuf agathes, etc. ; toutes ces pierres précieusement gravées.

inspirée reçut l'attribution du prix de l'Esprit; mais comme on peut le voir en note[1], la succession de Bétoulaud acceptée sous bénéfice d'inventaire permit aux héritiers substitués de s'affranchir de cette charge, le vainqueur reconnaissant lui-même ne pouvoir être payé.

Ainsi disparu jusqu'au souvenir du « prix de l'Esprit », qui devait immortaliser la mémoire du poète; ainsi s'émiettèrent, dans l'indifférence et le temps, les volontés de Bétoulaud. Il est rare de rencontrer pareille mésaventure; et l'on pourrait sans sourire appeler la « Précaution inutile », ce testament fait pour graver dans la pierre et imprimer sur le papier la

1. « Extrait des registres de l'Académie française, du Samedi 19me décembre 1722, aujourd'hui l'Académie assemblée, après avoir fait plusieurs lectures des trois pièces de vers envoyées de Bordeaux pour le prix que feu Monsieur de Bétoulaud a fondé par son testament du 24 novembre 1705, a adjugé le prix à la pièce composée sur l'extinction du duel dont la sentence est *monstra fugavit* et laquelle commence par ce vers

Ombre de Bétoulaud dans l'ardeur qui m'inspire,

et finit par cet autre vers

Monstre, rentre aux enfers où tu pris ta naissance.

La compagnie a de plus résolu que Monsieur le Secrétaire envoyerait une coppie de la présente délibération à M. le Premier Président du Parlement de Guyenne avec une coppie de la pièce qui a esté couronnée dont l'original paraphée suivant la coutume demeurera dans son armoire et qu'il signera ces deux coppies après y avoir apposé le cachet ordinaire de l'Académie. Monsieur le Secrétaire a encore esté chargé d'envoyer à Bordeaux un duplicata de l'extrait des registres, signé de lui et muni du cachet de la compagnie pour y estre remis à l'auteur de la pièce qui a gagné le prix.. Pour duplicata, Jean Baptiste du Bos, secrétaire perpétuel de l'Académie à Paris. Ce 19 décembre 1722.
Cette décision n'est pas sujet aux droits de contrôle.
Second extrait : prix de Bordeaux 1723.

Les belles-lettres florissant en France, malgré la guerre, par la protection que Louis le grand leur accorde.

ODE

Bellonne fait partout éclater son tonnerre... etc.

devise « postérité pourras-tu croire que ce mesme empire où les arts triomphent avec tant de gloire soit l'objet des fureurs de Mars? » M. de la Motte.
Je soussigné secrétaire perpetuel de l'académie Française, etc.
Fait à Paris ce vendredi 24 décembre 1723.

DUBOS.

au dessous on lit :

Je soussigné déclare me tenir pour satisfait de ce qui devait me revenir en conséquence de la décision de l'Académie Française du 19me décembre 1722 et de celle du 24me décembre 1723 qui m'adjugent le prix fondé par feu M. de Bétoulaud, ensemble des arrérages depuis 1709, que je pourrais prétendre par la disposition du testament dudit sieur de Bétoulaud, à Bordeaux ; ce 28 avril 1725.

ROBOREL DE CLIMENS.

fragilité d'une gloire littéraire et poétique[1]. Les contemporains d'ailleurs ne surent pas eux non plus reconnaître les mérites de cette œuvre testamentaire.

On en parla, mais pour en médire. Bordeaux surtout se courrouça à la pensée que l'on pouvait hors de ses murailles trouver un contrôle de l'esprit gascon et le sottisier de Raoul, en quelques mauvaises épigrammes, chanta pouille au pauvre défunt.

« Le poète Bétoulaud n'était pas sans estime;
Il trouvait quelquefois la raison et la rime.
mais quand il disposa des biens de sa maison,
il était dépourvu de rime et de raison. »

« Ci gît le poète Béthoulaud
qui, de faire des vers avait toujours la rage.
On lui pardonnait ce défaut,
parce qu'en autre chose on le crut homme sage.
Mais quand après sa mort on lut son testament
on en jugea tout autrement. »

Bétoulaud survécut trois années à cette œuvre suprême et la vision du tassement oublieux des hommes et des choses n'assombrit pas les dernières heures de son agonie.

A la fin de l'année 1708, bien qu'âgé et malade, il voulut à sa coutume aller passer une partie de l'hiver à Paris. Un double but l'appelait dans la capitale : suivre d'abord un procès qu'il avait devant le Conseil contre Jacques Marginies, Guilleaume Bernard et autres, et lire au cénacle littéraire de ses vieux amis les nouveautés sorties de sa plume facile. A cet effet, il emportait, dans son coffre, « neuf cayers » contenant ses écrits et deux mémoires en prose assez curieux qu'il voulait communiquer sous le manteau à quelques intimes. L'un traitait « de la grande utilité qui reviendrait au Roy en établissant dans les familles des biens exempts à perpétuité de toute aliénation, de toutes demandes en justice, de toutes saisies, tant pour le fond que pour les revenus »; l'autre discutait de « l'opportunité d'établir un plan cadastral des biens royaux ».

1. Les héritiers de Bétoulaud payèrent en tout 80 livres pour l'impression posthume des XII discours en vers de Bétoulaud.

Dès son arrivée, il loua un carrosse, commença ses visites et alla faire sa cour à Versailles.

Mais bientôt les rigueurs exceptionnelles du mémorable hiver de 1709 le surprirent et il tombait gravement malade le 17 janvier de la nouvelle année.

Vainement, M. Dubois, maître apothicaire de la capitale, fut appelé à son chevet. Vainement lui ordonna-t-il les remèdes prescrits en pareille occurrence par la docte faculté, « clystères anodins, nombreuses potions cordiales et réconfortatives, gellée de corne de cerf aromatisée, six prises d'ambre gris » et autres remèdes de même sorte, Bétoulaud s'éteignait le 29 janvier.

Le 31 on l'enterrait dans l'église de Saint-André-des-Arts. La cérémonie ne fut pas sans luxe. Tout fut drapé : devant de maison, porte cochère, porte de l'église et nef; soixante-quinze billets de faire part portés à domicile par les soins du juré crieur; quarante prêtres suivirent la cérémonie, et quinze messes furent dites pour le repos de son âme dès le lendemain 1er février.

Des documents que nous venons d'analyser il semble résulter que Bétoulaud fut enseveli dans l'église même de Saint-André-des-Arts; méconnaissance suprême de la dernière volonté de Bétoulaud : « Je déclare, avait-il dit, en effet, dans son testament, que si je meurs dans la ville de Bourdeaux où je fais ma résidence ordinaire, je veux que mon corps soit enterré en l'église Saint-Projet, ma paroisse, dans le tombeau de feu Messire Gabriel de Bétoulaud, mon père, vivant escuyer, seigneur de Saint-Poli, et conseiller du Roi au Parlement de Bourdeaux, et que si je meurs en ma maison de Saint-Poli, je veux que mon corps soit enterré en l'église de Saint-Hippolyte, ma paroisse de campagne, dans le tombeau de feue dame Marguerite de Bétoulaud, ma sœur, épouse de Messire Joseph de Maran, mort lieutenant-colonel du régiment de Cotentin, et je veux qu'en quel de ces deux endroits que je sois enterré, le tout se fasse simplement et sans aucune pompe. »

Les héritiers pensèrent sans doute que cette clause était nulle et non avenue, Bétoulaud n'étant mort ni à Bordeaux ni à Saint-Poli.

Aucun document ne nous a permis de connaître les dernières heures de Bétoulaud. Nous savons simplement qu'il reçut les sacrements suprêmes. Mais on imagine sans peine qu'il quitta cette terre où il laissait, malgré tant de deuils, encore tant de précieuses amitiés, avec la résignation religieuse que révèle une de ses dernières poésies. Par elle se terminera cette rapide monographie sur un écrivain bordelais peut-être trop méconnu.

O sombre avenir,
que tu fais de peine.
Qui peut définir
ta fuite incertaine?
Quand de notre corps,
l'âme se sépare,
où va-t-elle alors?
Est-ce le Tartare
ou l'Olympe pure
qui sont sa demeure?
Que tout est obscure
pour la dernière heure!
Je ferme les yeux,
ne voyant rien luire,
et je laisse à Dieu
de me bien conduire.

VICOMTE DE ROQUETTE-BUISSON.

LA BOÉTIE ET MACHIAVEL

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE[1]

M. Barrère, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, a récemment publié un fort joli travail sur le mobile qui a déterminé l'auteur du « Discours de la Servitude volontaire » à écrire contre les tyrans. Nous allons trouver dans ce Mémoire, c'est la conviction de l'auteur, « la solution jusqu'ici vainement poursuivie de ce problème historique si controversé », la vérité ayant bien voulu renoncer, cette fois, « à se dérober plus longtemps ».

Voici en substance la thèse de M. Barrère, qui nous apporte, c'est du moins l'opinion du savant auquel il le dédie, « une précieuse découverte », « un trésor », dont la fortune lui a réservé d'être l'« inventeur », et dont il fait obligation à notre éminent érudit bordelais, en invoquant l'article 716 du Code civil, « d'accepter la moitié. »

Dans le livre du *Prince,* publié à Rome en 1532, cinq ans après sa mort, Machiavel organisait « la théorie du despotisme. » Quatorze ans après, en 1546, un jeune écolier de Sarlat y répondait en écrivant le sien « à l'honneur de la liberté contre les tyrans ».

En 1546, le *Prince* a déjà pénétré en France. Le jeune La Boétie, dans son ardent désir de s'instruire, a pris connaissance de ce traité audacieux. Cette lecture fait bouillonner d'ardentes protestations dans son généreux esprit; il a frémi en découvrant le cynisme de cet enseignement, qui apprend au prince que la dissimulation, le parjure et la cruauté sont les conditions nécessaires du succès politique, et qui élève César Borgia à la dignité de modèle. L'indignation lui a dicté des

1. *Étienne de La Boétie contre Nicolas Machiavel,* par Joseph Barrère, Bordeaux, 1908, chez A. Mollat.

pages impérissables où il oppose « l'antidote au poison ». Pour le prouver, M. Barrère oppose directement et page par page, pour ainsi dire, l'ouvrage de Machiavel à celui de La Boétie, et plaçant en regard les passages correspondants il pense faire saisir sur le vif, dans la *Servitude volontaire,* la volonté constante de répondre au *Prince*. Il modèle son œuvre sur celle qu'il combat : Machiavel exclut la morale de la politique, La Boétie proteste et montre éloquemment qu'il n'y a pas de gouvernement durable sans la morale. Au coquin triomphant, heureux, glorifié et puissant s'il sait manier fermement l'art de tromper et de tuer à propos, il oppose la fin presque toujours misérable du tyran et de ses complices.

Machiavel parle avec dédain de l'amitié, La Boétie l'exalte en termes magnifiques; Machiavel ne voit dans la religion qu'un instrument de règne, et conseille à son prince de se couvrir de son manteau hypocrite; La Boétie promet au despote qui abuse de la religion pour être méchant, un sort plus dur que celui de la Salomné de Virgile.

Les phrases de La Boétie, à en croire M. Barrère, font un exact contrepoids à celles de Machiavel. A chaque formule codifiant la tyrannie du *Prince,* le *Contr'un* oppose la revendication libérale; en face de la violence, il dresse le droit et la justice.

Telle est dans ses grandes lignes l'ingénieuse thèse de M. Barrère; telle est sa réponse à la question souvent posée : Quel est l'objectif du *Contr'un*[1]. Voyons d'abord comment il écarte les solutions présentées avant lui.

Le premier commentateur que M. Barrère a trouvé devant lui, c'est Montaigne, Montaigne qu'il est bien naturel de consulter ici le premier. Il était l'ami, le confident de La Boétie, c'est lui qui nous a fait connaître le premier l'existence du discours, dont il était, par héritage, le détenteur; c'est lui qui, en 1580, a fait savoir que le discours publié sans nom d'auteur en 1574-76 était bien celui de La Boétie.

1. Le *Discours de la servitude volontaire* ayant, suivant l'expression de Montaigne, été « rebaptisé » *Le Contr'un,* on emploie indifféremment l'une ou l'autre des deux dénominations.

Or Montaigne a ainsi expliqué l'origine du *Contr'un :* « Ce qui donna peut-être *la matière et l'occasion* à La Boétie de sa *Servitude volontaire* c'est ce mot de Plutarque « que les habitants de l'Asie servent à un seul pour ne savoir prononcer une syllabe : *Non.* »

Cette origine du Discours de La Boétie est en opposition formelle avec la thèse de M. Barrère. Aussi n'hésite-t-il pas à récuser ici le témoignage de Montaigne « qui se heurte, remarque-t-il, à des déclarations antérieures d'une précision absolue et intégralement maintenues depuis ». Montaigne, en effet, a dit aussi que son ami avait écrit ce discours « en manière d'exercitation seulement et comme subject tracassé en mille endroits des livres ». Il veut nous convaincre que le discours de son ami n'est qu'une composition d'écolier, sans portée et sans intention politique. Cette allégation n'est pas moins contraire à la thèse de M. Barrère. Mais M. Barrère voulant concilier le second témoignage de l'auteur des *Essais* avec sa propre manière d'interpréter l'objet du Discours, se livre à une discussion subtile dont il suffit de dire, pour en marquer toute la faiblesse, qu'après nous avoir montré Montaigne, dans le deuxième témoignage, intentionnellement inexact et contradictoire, employant des mots « à double entente », usant de réticences et de restrictions mentales, s'efforçant par des feintes et des artifices de dérouter le lecteur pour lui cacher la véritable intention de La Boétie, il maintient néanmoins que, sur ce point, « Montaigne est de bonne foi ». En réalité, Montaigne n'a jamais dit la vérité quand il a parlé du *Contr'un,* parce qu'il avait ses raisons pour ne pas la dire ; on peut l'excuser de ne pas l'avoir dite, et comprendre ces raisons, mais il est impossible de soutenir qu'il a été de bonne foi. M. Barrère n'avait nul besoin de cette discussion inutilement alambiquée, pour se débarrasser du témoignage de Montaigne.

C'est avec raison qu'il ne s'arrête pas davantage à l'opinion de l'historien de Thou, d'après laquelle la *Servitude volontaire* serait une protestation indignée contre l'atroce répression de la révolte des Bordelais en 1548, et qu'il néglige la version de

tout temps reconnue insoutenable de d'Aubigné, donnant aux nobles accents du Discours un prétexte futile et un mobile enfantin.

M. Barrère passe rapidement sur l'hypothèse proposée par M. Paul Bonnefon, qui verrait volontiers dans la *Servitude volontaire* l'écho de l'enseignement d'Anne Dubourg, et il aborde la thèse que j'ai soutenue en mars et mai 1906 et en 1907, dans la *Revue politique et parlementaire*, en 1907 et 1908, dans la *Revue philomathique*[1], à savoir que le portrait du tyran dans le *Contr'un* est celui d'Henri III et que les passages les plus graves de ce pamphlet ne sont pas de La Boétie, mais ont été interpolés vraisemblablement par Montaigne. Cette thèse, M. Barrère l'exécute en trois points avec une assurance ingénue. Il reste convaincu, avec son maître M. Dezeimeris, que Charles VI est le tyran visé par l'auteur du *Contr'un*. Il a découvert « sans grande difficulté le vice des conclusions de M. Armaingaud et leur faiblesse *irrémissible* ».

Irrémissible ! Aux siècles passés, au pays d'Espagne, toucher le pied de la reine était un crime digne de mort. Or, la reine étant tombée de cheval, le pied dans l'étrier, et don Alonzo Manrique ayant dégagé le pied de la souveraine, il fut solennellement condamné à périr; mais la rémission lui fut accordée. Je suis moins heureux. Pour avoir touché aux pieds de la statue de La Boétie, M. Barrère me condamne sans *rémission*.

Il me permettra de penser que l'adhésion à ma thèse, encore pourtant toute récente, de plusieurs des Montagnistes de marque (j'entends par là, les écrivains qui sont connus par leurs travaux spéciaux sur la pensée de Montaigne) peut être considérée comme une compensation.

Peut-être mon critique serait-il moins sévère, qui sait? peut-être changerait-il d'avis, s'il prenait la peine de lire les pièces du procès. Il a reconnu ne pas avoir lu mes réponses à mes adversaires, MM. Bonnefont et Strowski. Jusqu'à plus ample informé, je suis en droit de le récuser.

Je reviens au livre de M. Barrère et à son argumentation. Sa thèse, que *l'auteur du Contr'un a voulu réfuter Machiavel,*

1. *Revue philomatique*, nos de mai, juillet et décembre 1907.

venant — sans qu'il s'en soit douté, assurément — à l'appui de la mienne, je crois utile de signaler à son attention les points les plus faibles de son travail, et les arguments auxquels il fera bien de renoncer; sans que ce triage implique d'ailleurs, de ma part, une adhésion aux autres points de sa dissertation.

Machiavel avertit son lecteur que dans le livre du *Prince,* il ne traitera pas de la forme républicaine, et il en donne la raison. Pour montrer l'analogie du plan du *Contr'un* avec celui du *Prince* et la concordance avec laquelle les deux auteurs abordent le débat, M. Barrère n'hésite pas à soutenir que La Boétie annonce dès la première page la même intention; il ne veut pas se prononcer en faveur de la forme républicaine de gouvernement et contre la monarchie, et renvoie cette question à un autre ouvrage. Si on s'en tient, en effet, au texte du *Contr'un* cité par M. Barrère et placé en regard de celui de Machiavel, c'est bien à cette conclusion qu'on aboutit :

MACHIAVEL	LE *Contr'un*
Tous les États, toutes les dominations qui ont tenu et tiennent encore les hommes sous leur empire, ont été et sont ou des républiques ou des principautés... Et je ne traiterai point ici des *républiques* car j'en ai parlé amplement ailleurs...	Si ne veux pas pour ceste heure débattre ceste question tant pourmenée si les autres façons de république sont meilleures que la monarchie... Mais cette question est réservée pour un autre temps et demanderait bien, son traité à part, ou plustot amenerait quant et soy toutes les disputes politiques... [1].

Si on restitue à ce passage du *Contr'un* les parties coupées, l'on s'aperçoit que le sens est tout autre. L'auteur emploie un artifice de langage pour ne pas embarrasser son discours par une discussion des différentes formes de gouvernement, mais il n'en exprime pas moins son opinion : « Encore voudrais-je savoir, avant que mettre en doute quel rang la monarchie doit avoir entre les républiques, si elle y en doit avoir aucun; pour ce qu'il est malaisé de croire qu'il y ait rien de public en ce gouvernement, où tout est à *un* ». Ce qui confirme d'ailleurs ce qu'il vient de dire quelques lignes plus haut,

1. La *Servitude volontaire,* dans *Œuvres de La Boétie,* édition Paul Bonnefon, page 2, ligne 14 et suiv.

« qu'à parler à bon escient, c'est un extrême malheur d'être subject à un maître. »

Le Discours tout entier n'est-il pas un manifeste républicain, et n'est-il pas extraordinaire que M. Barrère n'en convienne pas? De ce Discours, toutes les pages sont remplies de l'idée républicaine. Montaigne ne s'y trompait pas lorsqu'il écrivait que si son ami avait eu à choisir « il eût mieux aimé être nay à Venise qu'à Sarlat». (« Et avec raison », ajoute-t-il.) Relisez la deuxième page du Discours et tout doute sera dissipé, si on veut bien la rapprocher du passage que j'ai cité plus haut, *qu'il est malaisé de croire qu'il n'y a rien de public en ce gouvernement (monarchique) où tout est à un :* « Pour ce coup, je ne voudrais sinon entendre s'il est possible, et comme il se peult faire, que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, tant de nations, endurent quelquesfois un tyran seul, qui n'a puissance que celle qu'on luy donne; qui n'a pouvoir de leur nuire, sinon de tant qu'ils ont vouloir de l'endurer; qui ne sçauroit leur faire mal aulcun, sinon lors qu'ils ayment mieulx le souffrir que luy contredire. Grand'-chose, certes, et toutesfois si commune, qu'il s'en fault de tant plus douloir, et moins esbahir, de veoir des millions d'hommes servir miserablement, ayants le col soubs le ioug, non pas contraincts par une plus grande force, mais aulcunement (ce semble) enchantez et charmez par le seul nom d'*un*, duquel ils ne doibvent ny craindre la puissance, puis qu'il est seul, ny aymer les qualitez, puis qu'il est, en leur endroict, inhumain et sauvaige. »

Qui ne voit que cet « *un* », dont le nom charme et enchante le pauvre peuple n'est pas seulement le tyran, mais le roi quel qu'il soit, c'est-à-dire « le maître duquel on ne peut jamais être assuré qu'il sera bon puisqu'il est toujours en sa puissance d'être mauvais quand il voudra. »

L'auteur du Discours, ou celui qui l'a publié (car n'oublions pas que nous avons un texte imprimé, pour la première fois, treize ans après la mort de La Boétie), usant toujours d'habileté, fait semblant de distinguer le roi du tyran, mais en maints endroits du livre il laisse échapper, comme par

mégarde, sa vraie pensée; par exemple, dans ce passage, où après avoir longuement parlé des tyrans du temps passé « qui se mettent la religion devant pour garde-corps et empruntent quelque échantillon de la divinité pour soutien de leur méchante vie » et après s'être moqué « des autres bourdes » qu'ils emploient pour tromper le peuple, il continue ainsi : « Les nostres semèrent en France, je ne sais quoy de tel, des crapauds, des fleurs de lis, l'empoule, l'oriflamme... » ce qui veut dire que nos tyrans, nos rois, se sont servis et se servent des mêmes « *bourdes* » et des mêmes hypocrisies religieuses que les tyrans anciens, pour duper et dominer le peuple. Et de crainte que le lecteur perde de vue sa vraie pensée sur l'identité qu'il établit entre le roi et le tyran, l'auteur, à une autre page, prémunit le peuple contre la tentation de donner le pouvoir à un seul, serait-il l'homme le plus vertueux et aurait-il rendu à son pays les plus signalés services : « il est raisonnable d'aimer la vertu, d'estimer les beaulx faicts, de cognoistre le bien d'où l'on l'a receu, et diminuer souvent de nostre ayse, pour augmenter l'honneur et advantaige de celuy qu'on ayme, et qui le merite : ainsy doncques, si les habitants d'un païs ont trouvé quelque grand personnaige qui leur ayt montré par espreuve une grande prevoyance pour les garder, grande hardiesse pour les deffendre, un grand soing pour les gouverner; si, de là en avant, ils s'apprivoysent de luy obeïr, et s'en fier tant que luy donner quelques advantaiges, ie ne sçais si ce seroit sagesse, de tant qu'on l'oste de là où il faisoit bien, pour l'advancer en lieu où il pourra mal faire. »

Ces passages, s'il les avait bien pénétrés, auraient épargné à M. Barrère l'agréable paradoxe qu'il nous présente à propos du titre : « Le Contr'un ». Montaigne nous apprend que La Boétie donna à son discours « le nom : *La Servitude volontaire,* mais que ceux qui l'ont ignoré l'ont bien proprement « rebaptisé » : « Le Contr'un ». M. Barrère s'est imaginé que dans la pensée de l'auteur des *Essais*, *Contr'un* veut dire *Contre un seul livre,* c'est-à-dire contre le livre de Machiavel, le *Prince!* Lorsque Montaigne ajoute que La Boétie a traité de la servi-

tude comme « d'un sujet vulgaire et tracassé en maints endroits des livres », il remplaçait mentalement les mots : « en mille endroits des livres » par ceux-ci : « en mille endroits d'*un* livre » ou même *tracassé* en *mille endroits d'un livre autour duquel on menait grand bruit lorsque La Boétie se décida à composer son Prince.*

Indépendamment de ce qu'il y a de singulièrement subtil dans une semblable supposition, M. Barrère n'a donc pas vu dans le *Contr'un,* que La Boétie est profondément indigné de « voir des millions d'hommes servir misérablement, ayant le col sous le joug, non pas contraints par une plus grande force, mais aucunement enchantez et charmez par le nom d'*un*, duquel ils ne devraient pas craindre la puissance ». Et le discours tout entier est-il autre chose qu'une protestation véhémente et continue contre la patience bestiale de ces milliers d'asservis volontaires à *un seul* maître, à cet *un?* »

Voici, ce me semble, un autre argument que M. Barrère ne saurait conserver sans nuire à sa thèse : Pour illustrer la concordance qu'il pense exister entre un passage de Machiavel et une page du *Contr'un* où le souvenir du temps passé est invoqué, il rappelle que M. Dezeimeris a récemment démontré « comment la souvenance des malheurs du règne de *Charles VI* s'est répercutée en un patriotique et douloureux écho dans la *Servitude volontaire,* et par quels traits saisissants s'y reflète la *complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs* ». Dans ma réponse à M. Dezeimeris[1], M. Barrère l'a sans doute oublié, j'ai établi que ladite complainte ne peut être invoquée comme exemple d'une allusion au règne de Charles VI. La date n'est pas connue ; elle avait été faussement incorporée à la Chronique de Monstrelet, et Michelet la place au règne de Charles VII, en 1438. M. Barrère doit donc encore renoncer à cet argument.

M. Barrère tient beaucoup à établir que malgré sa haine des tyrans, l'auteur du *Contr'un* n'a jamais préconisé le régicide. Si le Discours rappelle que les tyrans ne sont pas à l'abri

1. *Revue philomathique,* n° de décembre 1907.

du poignard des patriotes exaltés, nulle part, affirme-t-il, il ne conseille aux sujets du tyran de s'en servir.

Quand un nombreux convoi chemine sur la route, si l'attelage de tête s'écarte de la voie, tout le reste dévie à la suite. De même, quand un écrivain de marque laisse échapper une méprise, on le copie souvent sans y regarder de près, et l'erreur, de plus en plus accréditée, court de livre en livre. C'est ce qui est arrivé pour Rabelais, qu'on a pris longtemps, à la suite de Montaigne et de Voltaire — pour un auteur « simplement plaisant ». C'est aussi ce qui arrive pour le *Contr'un*. M. Payen, grand admirateur de Montaigne et éditeur de La Boétie, déclara, il y a soixante ans, que l'auteur, après avoir tracé avec indignation les horreurs de la tyrannie, n'avait pas conclu au tyrannicide. Emboîtant le pas, les commentateurs, et parmi eux M. Bonnefon et M. Barrère, répètent : « La Boétie n'a pas préconisé le régicide. » Ils voient dans ce fait une preuve que nous avons affaire à un jeune publiciste inexpérimenté. Eh bien ! la provocation au tyrannicide, loin d'être absente du *Contr'un*, s'y trouve par deux fois et dans les passages mêmes que M. Barrère a reproduits sans l'y voir.

Si le *Contr'un* est une invective directe contre la tyrannie en général, il est en même temps, par voie d'allusions assez transparentes, et par des mots à double entente, un pamphlet contre le tyran qui règne en France au moment où paraît le Discours. Ce pamphlet ne s'adresse pas au peuple, à la masse, à ces millions d'hommes qui servent volontairement et passivement le tyran, mais à une élite préparée à le comprendre. Il ne faut pas s'étonner si l'on en trouve la conclusion pratique, non pas là où elle se rencontre habituellement, c'est-à-dire à la fin du morceau, mais dans la texture même de la philippique, et prudemment enveloppée. Si, surtout, comme je le crois, c'est Montaigne qui a introduit cette conclusion, il n'aura pas découvert au premier venu sa pensée ; il est pour cela trop habile et trop avisé, le moment est trop dangereux. Il l'aura soufflée avec discrétion, disséminée, glissée, insinuée comme il a insinué ses idées les plus hardies dans les *Essais*, au milieu de digressions et sous des formules générales qui

feront diversion et qui ne tromperont pas ceux qui prendront la peine de le bien comprendre. Quand Montaigne, par exemple, épicurien impénitent jusqu'aux dernières pages de son livre, veut se moquer des rigoristes qui tiennent le plaisir physique pour « qualité brutale, indigne que le sage le gouste », et pour qui les plaisirs mêmes de l'esprit (qu'il place, d'ailleurs, bien au-dessus), sont dangereux et voisins du péché; quand il veut ironiquement exprimer que « ces humeurs transcendantes l'effraient », croyez-vous qu'il va déployer sa pensée avec une telle précision et la poursuivre avec une telle rigueur, que ceux qu'il vise et qui savent punir cruellement les hardiesses soient forcés de s'y reconnaître? Il s'en gardera bien. Il a l'air de faire tout d'abord exception pour « ces âmes vénérables, élevées par ardeur de dévotion et de religion à une constante et consciencieuse méditation des choses divines... qui dédaignent de s'appliquer à nos nécessiteuses commodités et résignent facilement au corps l'usage de la pasture sensible et temporelle »[1]; puis il interpose une digression sur Ésope, et revenant à ceux qui veulent « désassocier l'âme du corps », lesquels ne sont autres que « ces âmes vénérables » dont il a fait plus haut un éloge ironique, il leur déclare tout net « qu'au lieu de se transformer en anges ils se transforment en bêtes ». Quelques années après, s'imaginant sans doute pouvoir sans danger être plus explicite, il ajoute à ce même passage cette simple réflexion : « Entre nous, ce sont choses que j'ai toujours vues d'un singulier accord, les opinions supercélestes et les mœurs souterraines[2]. »

Dans le *Discours de la servitude* l'auteur emploie le même procédé de dissémination, d'habile et perfide balancement. Il sait fort bien que si sa chaude éloquence réussit à faire honte aux asservis volontaires, de leur obéissance coupable au caprice d'un seul, ils ne se contenteront pas de s'éloigner de lui pour le voir tomber faute de soutien, et qu'ils sauront s'approcher pour briser le joug et celui qui l'impose. A la date

1. Les *Essais* de Montaigne, liv. III, ch. XIII, édition Charpentier en 4 vol. t. IV, p. 336-37.
2. Corrompues, infernales.

où paraît le *Contr'un* la légitimité du tyrannicide est acceptée par tous les partis, aussi bien que par les tyrans eux-mêmes qui s'égorgent entre eux. L'auteur commence néanmoins par présenter une solution douce et même tout à fait enfantine, dont le contraste avec la violence de la philippique et avec le souffle de noble indignation qui emporte tout le Discours, empêche qu'elle puisse être prise au sérieux : « et de tant d'indignités que les bêtes mêmes n'endureraient point, vous pouvez vous en délivrer, si vous essayez non pas de vous en délivrer mais de vouloir le faire. Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez ni le bransliez, mais seulement ne le soutenez plus et vous le verrez comme un colosse à qui on a dérobé la base, de son poids mesme fondre en bas et se rompre. » C'est aussi bien dit que parfaitement puéril. Mais tournez la page et vous entendrez un tout autre langage. Au milieu d'un éloquent parallèle entre la mollesse, la triste endurance de ceux qui, faute d'avoir connu la liberté souffrent la tyrannie, et ceux qui lorsqu'elle est menacée ont le courage de la défendre, « non pas avec la lance et l'escu, seulement, mais avec les dents et les ongles », et, après qu'elle est perdue, savent la reconquérir au prix de leur sang, l'auteur s'interrompt pour rappeler l'exemple du jeune Caton : « Caton l'Utican, estant encores enfant et soubs la verge, alloit et venoit souvent chez Sylla le dictateur, tant pource qu'à raison du lieu et maison dont il estoit, on ne luy fermoit iamais les portes, qu'aussi ils estoient proches parents. Il avoit touiours son maistre quand il y alloit, comme avoient accoustumé les enfants de bonne part. Il s'apperçeut que dans l'hostel de Sylla, en sa presence et par son commandement, on emprisonnoit les uns, on condamnoit les aultres; l'un estoit banny, l'aultre estranglé; l'un demandoit le confisc d'un citoyen, et l'aultre la teste : en somme, tout y alloit, non comme chez un officier de la ville, mais comme chez un tyran du peuple; et c'estoit, non pas un parquet de iustice, mais une caverne de tyrannie. Le noble enfant dict à son maistre : « Que » ne me donnez-vous un poignard? ie le cacheray soubs ma » robe : i'entre souvent dans la chambre de Sylla avant qu'il

» soit levé : j'ai le bras assez fort pour en dépescher la ville. » Voilà vrayment une parole appartenante à Caton. C'estoit un commencement de ce personnage digne de sa mort. »

Deux pages plus loin, l'auteur poursuit sa pensée. Il vient de dire comment on agit vis-à-vis du tyran, quand on regrette la liberté perdue; il veut maintenant arriver à faire comprendre ce que doivent faire, même au milieu d'un peuple qui n'a jamais connu que l'asservissement, « ceux qui, mieux nays que les autres, comme il s'en trouve toujours quelques-uns », « qui sentent le joug et ne peuvent tenir de le crousler, ne s'apprivoisent jamais à l'abjection, et ayant la teste d'eux-mêmes bien faicte l'ont encore polie par l'estude et le sçavoir ». A ceux-là, quels conseils insinue-t-il, quels exemples donne-t-il pour les exciter à agir? Les voici : « Et toutefois qui (à qui) voudra discourir les faits du temps passé et les annales anciennes, il s'en trouvera peu ou point, de ceux qui voyant leur pays malmené et en mauvaise main, ayant entrepris d'une bonne intention de l'en délivrer, qu'ils n'en soient venus à bout, et que la liberté, pour se faire apparaître, ne se soit elle-même fait espaule : Harmodius, Aristogiton, Thrasybule, Brutus le vieux, Valère et Dion, comme ils ont vertueusement pensé, l'exécutèrent heureusement »; car « quasi jamais bon vouloir ne défault à la fortune. »

M. Barrère se refuse à trouver autre chose dans ces deux morceaux, que la seule intention, le simple plaisir de troubler la quiétude du tyran. Moi j'y vois l'intention bien marquée de troubler la quiétude des sujets volontairement asservis, de réveiller « les têtes bien faites », et de provoquer les « hommes mieux nays », mieux trempés que les autres, à prendre en main le poignard refusé au jeune Caton, et à frapper Sylla (Henri III) pour « en despescher la Ville. »

(A suivre.) Dr ARMAINGAUD.

NOTES D'ART

UN NOUVEAU LIVRE SUR ROSA BONHEUR

La destinée opère parfois de singuliers rapprochements. En 1822, deux ans avant que le vieux Goya vint s'installer à Bordeaux pour y mourir, Rosa Bonheur y venait au monde. L'un par sa mort, l'autre par sa naissance, se trouvent donc être deux illustrations bordelaises, et qui plus est, malgré la différence d'âge, deux illustrations contemporaines. A ce titre, tout ce qui les touche l'un et l'autre nous touche comme concitoyen. Tout ce qui peut contribuer à les faire mieux connaître et mieux apprécier doit nous tenir à cœur.

La *Revue philomathique*, qui résumait au début de cette année même les récents travaux relatifs à Goya et à son séjour à Bordeaux, ne saurait, en la terminant, passer sous silence le livre monumental qui vient d'être édité à la gloire de Rosa Bonheur par celle qui fut à la fois son admiratrice, son disciple, son amie et l'exécutrice de ses dernières volontés, Mlle Anna Klumpke[1]. Ce n'est pas en quelques lignes qu'il convient de parler d'un pareil ouvrage. En attendant que nous puissions l'examiner dans son ensemble, et évoquer d'après lui la noble personnalité artistique de Rosa Bonheur, nous devons au moins dès aujourd'hui le signaler à un point de vue plus spécial, le point de vue bordelais. Ce livre fournit en effet (Chapitre IX et suivants) des renseignements du plus haut intérêt sur les sept années d'enfance de l'artiste à Bordeaux, sur sa famille, sur ses débuts dans la carrière. Il contient, en outre, en même temps que d'abondantes et superbes reproductions des œuvres de Rosa, un certain nombre de documents figurés, portraits de l'artiste à tous les âges, portraits de famille, esquisses de jeunesse d'autant plus intéressants qu'ils sont pour la plupart inédits.

E. BOUVY.

1. Anna Klumpke, *Rosa Bonheur, sa vie, son œuvre*. Paris, Flammarion, un volume in-4° de VIII-445 pages.

Vu : J.-J. Raoul LESFARGUES.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

BIBLIOTHÈQUE DES CLASSES

La Société serait très reconnaissante à ceux de ses membres qui voudraient bien disposer, en faveur de la Bibliothèque des classes, de volumes de lecture courante : ouvrages de sciences appliquées, récits de voyages, livres classiques, mémoires, bons romans, seraient les bienvenus. Le nombre des prêts est actuellement de 350 par mois environ ; en permettant de les rendre encore plus variés, les donateurs contribueraient efficacement à l'œuvre d'éducation populaire de la Société. De bonnes lectures complètent l'instruction reçue, et nos élèves ne demandent qu'à beaucoup lire.

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de **SOULAC**

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE DU FLACON

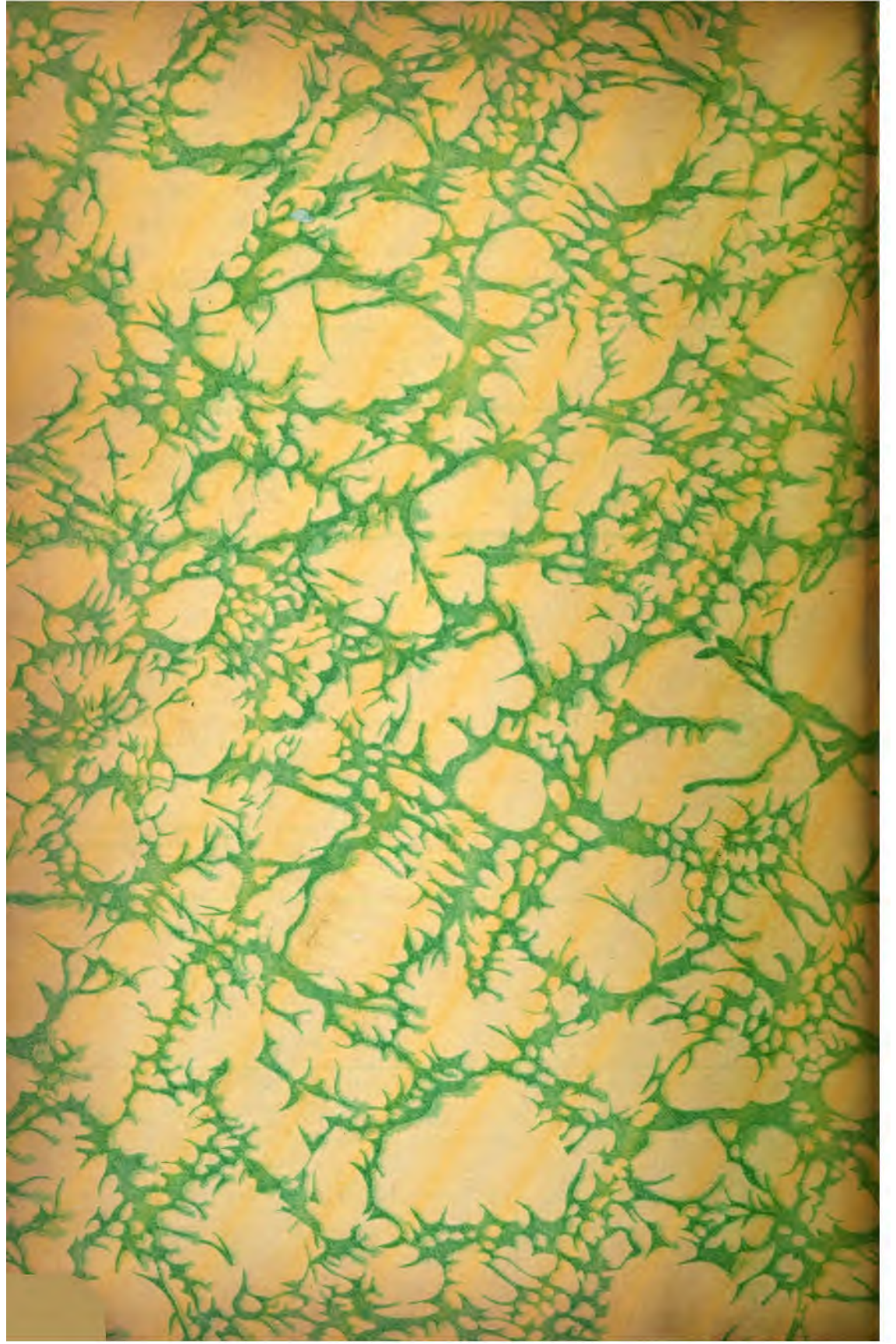

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

3 2044 100 905 348